

RAPPORT AGRICOLE 2024



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG

L'HUMAIN



Conditions de travail dans l'agriculture

Les résultats de l'Enquête suisse sur la population active de 2021, 2022 et 2023 montrent que la plus grande différence entre les femmes et les hommes travaillant dans l'agriculture et les groupes de référence concerne les vacances. De nettes différences existent aussi entre les sexes s'agissant du temps de travail et de la formation.

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est l'un des plus gros sondages réalisés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Plus de 100 000 personnes répondent chaque année à des questions sur leur travail lors de cette enquête par échantillonnage.



Qui compare-t-on ?

Les hommes et les femmes travaillant en tant qu'indépendants dans l'agriculture (y compris les membres de la famille qui les aident) sont comparés à d'autres travailleurs indépendants, comme les « artisans indépendants du secteur secondaire » (menuisiers, boulangers, etc.) et d'« autres indépendants » du secteur tertiaire (médecins, avocats, coiffeurs, etc.). Par ailleurs, l'enquête examine les rapports de ressemblance et de différence entre les « employés agricoles » et les « autres employés ».

Le nombre cumulé de personnes interrogées pour l'ESPA en 2021, en 2022 et en 2023 est indiqué ci-dessous :

- personnes indépendantes dans l'agriculture (975 hommes et 439 femmes) ;
- artisans indépendants du secteur secondaire (1174 hommes et 129 femmes) ;
- autres indépendants (9960 hommes et 8008 femmes) ;
- employés agricoles (131 hommes et 64 femmes) ;

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



- autres employés (53 710 hommes et 52 984 femmes).

Comme les échantillons d'employés agricoles sont de taille très réduite, les données recueillies dans cette catégorie ne sont qu'en partie fiables statistiquement.

Quelle est la durée du travail ?

Au cours de la période sous revue, deux tiers des agriculteurs et un quart des agricultrices travaillaient 50 heures ou plus par semaine. Le temps de travail hebdomadaire moyen allait de 36 heures (pour les femmes) à 54 heures (pour les hommes). Chez les artisans, il était de 30 heures pour les femmes et de 41 heures pour les hommes. **Remarque :** la durée du travail hebdomadaire ne comprend que les heures de travail consacrées à l'activité professionnelle principale (« heures normales de travail » au cas où il y aurait plusieurs activités) ; les tâches ménagères ne font pas partie du temps de travail.

Durée du travail hebdomadaire*



* durée du travail habituelle en heures par semaine
 Dans le cas des employés agricoles, les échantillons sont de taille très réduite.
 Par conséquent, les données ne sont que partiellement fiables statistiquement.

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2021-2023

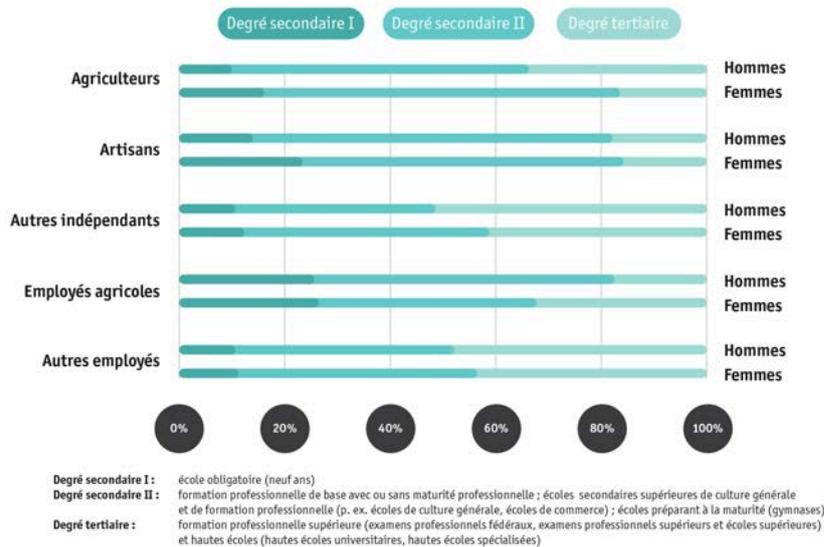
Qu'en est-il de la formation ?

De manière générale, les femmes ont moins de diplômes de formation supérieure que les hommes ; c'est aussi le cas dans l'agriculture. Parmi les femmes actives dans l'agriculture interrogées, en moyenne plutôt plus âgées, 16 % ont suivi une formation professionnelle supérieure ; elles sont plus de deux fois plus nombreuses (33 %) dans le groupe des 25 à 39 ans. Relevons que les agriculteurs (34 %) sont beaucoup plus nombreux que les artisans (18 %) à avoir suivi une formation professionnelle supérieure dans le secteur tertiaire.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Niveau de formation le plus élevé



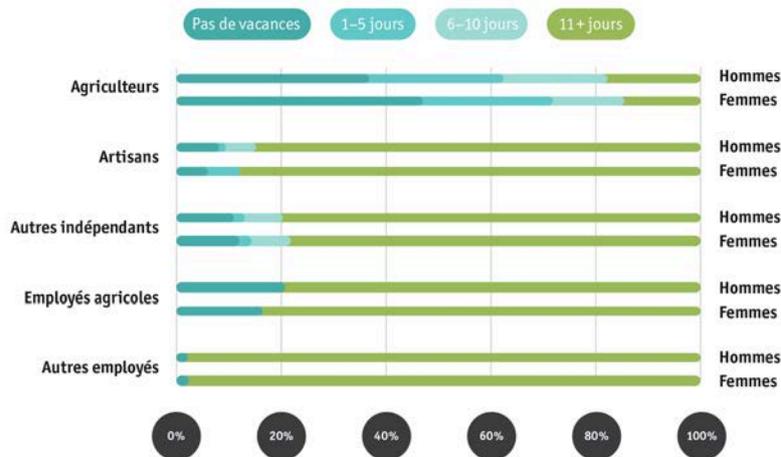
Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2021-2023

Dans le cas des employés agricoles, les échantillons sont de taille très réduite. Par conséquent, les données ne sont que partiellement fiables statistiquement.

Quid des vacances ?

En moyenne, les agriculteurs interrogés ont pris sept jours de vacances par an et les agricultrices en ont pris cinq. C'est très peu comparé aux autres groupes : les artisans ont pris en moyenne 21 jours de vacances par an, et les artisanes, 23. S'absenter de l'exploitation est particulièrement compliqué pour les familles paysannes, surtout pour celles détenant du bétail. 37 % des hommes et 47 % des femmes travaillant dans l'agriculture ont même indiqué ne pas prendre de vacances du tout. **Remarque** ces résultats ne tiennent pas compte des personnes suivantes : personnes travaillant à moins de 100 %, dont la durée d'occupation est inférieure à 365 jours ou ayant un contrat à durée déterminée de moins de 13 mois.

Jours de vacances



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2021-2023

Dans le cas des employés agricoles, les échantillons sont de taille très réduite. Par conséquent, les données ne sont que partiellement fiables statistiquement. Ces résultats ne tiennent pas compte des personnes suivantes : personnes travaillant à moins de 100 %, dont la durée d'occupation est inférieure à 365 jours ou ayant un contrat à durée déterminée de moins de 13 mois.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Des évaluations antérieures des conditions de travail figurent également dans les rapports agricoles de 2007 et de 2011, puis dans chacune de ces publications depuis 2015, à l'exception de celle de 2023, des changements dans la méthode appliquée ayant causé une rupture de série sur une partie des résultats entre 2020 et 2021.

Informations complémentaires

» [Rapport agricole 2022 – Conditions de travail et de vie](#)

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



La santé des agriculteurs et des paysannes

Si les agriculteurs représentent le groupe qui s'estime en meilleure santé, les paysannes, au contraire, sont le groupe qui s'estime en moins bonne santé. Ces résultats sont tirés de l'enquête suisse sur la santé (ESS), qui est réalisée tous les cinq ans dans toute la Suisse.

» Fiche signalétique « Enquête suisse sur la santé » (ESS)

Les agriculteurs et les paysannes font partie de la population interrogée depuis la première ESS en 1992. Dans l'optique de pouvoir comparer leurs résultats avec ceux du reste de la population, qui est plus jeune et plus citadine, chaque agriculteur et chaque paysanne est apparié aléatoirement à une personne de même *sexe*, de même *âge* et d'une *région de taille comparable*.

Agriculteurs et paysannes dans les ESS

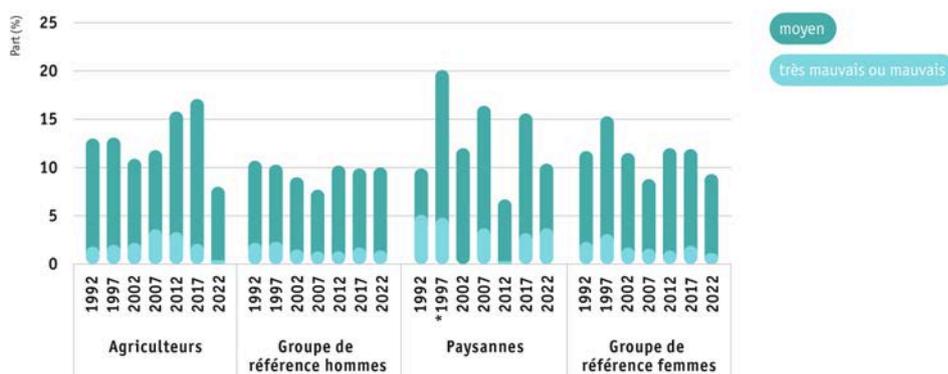
ESS	1992	1997	2002	2007	2012	2017	2022
Nombre							
Agriculteurs	193	144	279	231	263	217	200
Paysannes	82	51	100	85	156	136	112
Âge (années)							
Agriculteurs	45	46	48	48	49	50	53
Paysannes	44	50	50	53	47	49	51

Source : OFS

L'échantillon de paysannes de l'année 1997 est très petit. Ces données sont donc moins fiables d'un point de vue statistique et doivent être interprétées avec précaution.

Les agriculteurs, le groupe qui s'estime en meilleure santé

Perception subjective de l'état de santé



Source : OFS

* Paysannes : les données de 1997 ne sont pas entièrement fiables sur le plan statistique

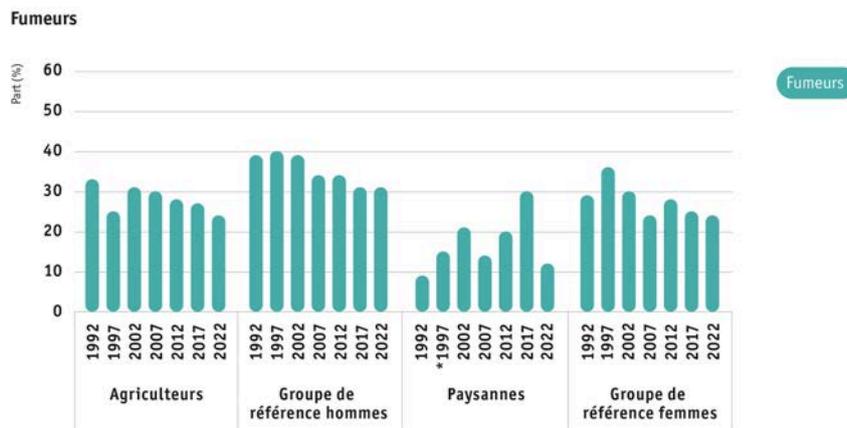
L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



En 2022, le pourcentage de personnes qui estimaient que leur état de santé était « très mauvais ou mauvais » était le plus élevé chez les paysannes (4 %). Cette part était en revanche la plus basse dans le groupe des agriculteurs (moins de 1 %) ; ce sont donc eux qui s'estiment en meilleure santé.

Au cours des 30 dernières années, la part des agriculteurs qui estimaient que leur état de santé était « très mauvais ou mauvais » variait entre 0 et 4 %, alors que chez les paysannes, ce pourcentage se situait entre 0 et 5 %.

Très peu de fumeuses chez les paysannes



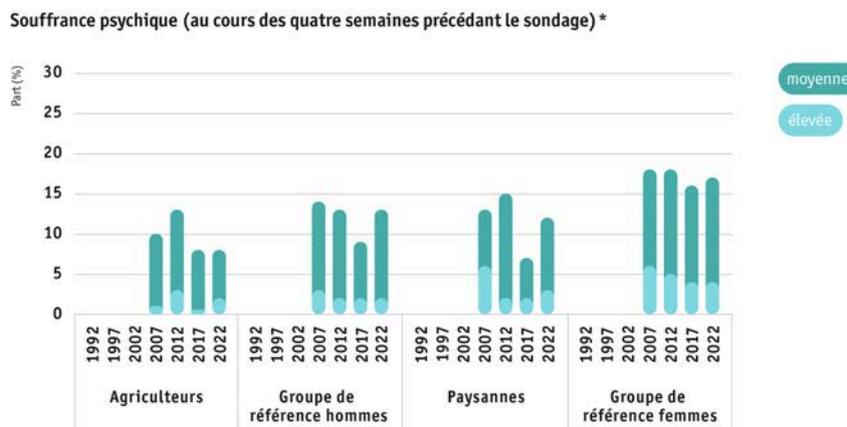
Source : OFS

* Paysannes : les données de 1997 ne sont pas entièrement fiables sur le plan statistique

En 2022, le groupe des paysannes était le groupe qui comptait le moins de fumeuses (12 %), alors que le groupe de référence des hommes était celui qui en comptait le plus (31 %).

Alors que la part de fumeurs et de fumeuses a reculé de 10 % chez les agriculteurs et dans les groupes de référence des hommes et des femmes, elle a fortement fluctué dans le groupe des paysannes.

Souffrance psychique relativement basse dans l'agriculture



Source : OFS

* Cette question fait partie du sondage depuis 2007 seulement.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE

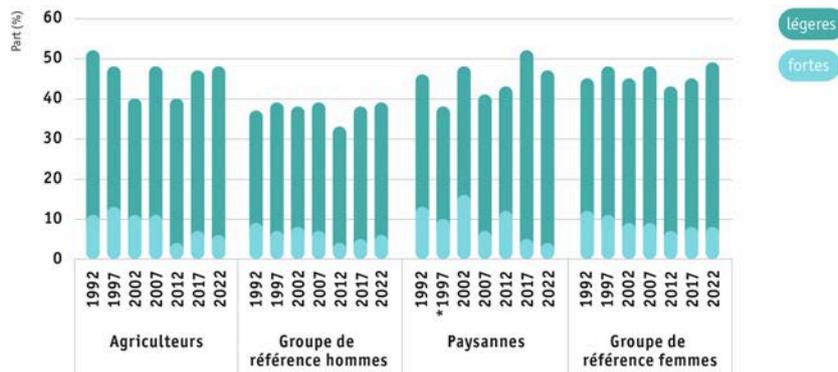


Dans l'ensemble, les souffrances psychiques (élevées et moyennes) étaient en 2022 plus faibles chez les agriculteurs et les paysannes que dans leurs groupes de références respectifs.

Entre 2007 et 2022, les souffrances psychiques ont légèrement diminué – avec des fluctuations – chez les agriculteurs et les paysannes.

Les douleurs dorsales sont moins courante

Douleurs dorsales ou lombaires (dans les quatre semaines précédant le sondage)



Source : OFS

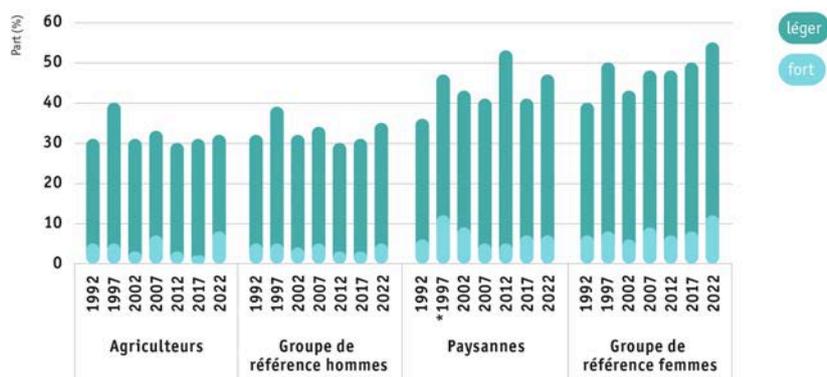
* Paysannes : les données de 1997 ne sont pas entièrement fiables sur le plan statistique

En 2022, près de la moitié des agriculteurs ont déclaré souffrir de fortes ou de légères douleurs dorsales, un chiffre qui est légèrement plus faible chez les paysannes.

Au cours des 30 dernières années, la part des personnes souffrant de fortes douleurs dorsales a reculé à moins de 9 % dans les quatre groupes.

Sentiment de faiblesse moins marqué dans l'agriculture

Sentiment de faiblesse, fatigue (au cours des quatre semaines précédant le sondage)



Source : OFS

* Paysannes : les données de 1997 ne sont pas entièrement fiables sur le plan statistique

En 2022, le sentiment de faiblesse, qu'il soit fort ou léger, était moins marqué chez les hommes (agriculteurs et groupe de référence : 30–35 %) que chez les femmes (paysannes et groupe de référence : 50–55 %).

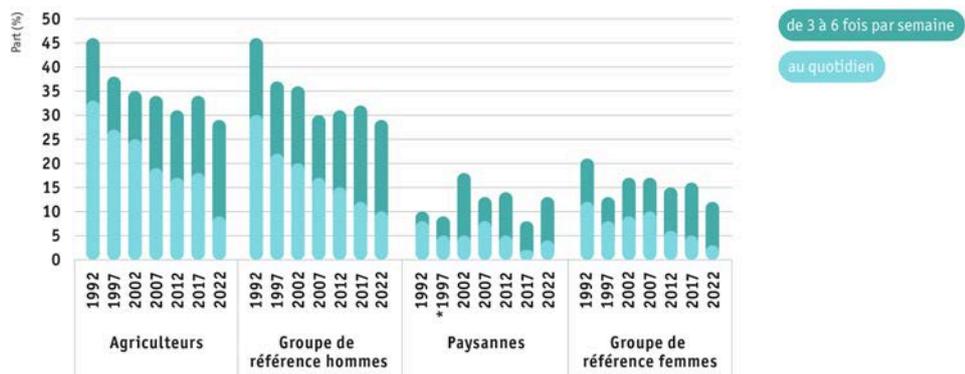
L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Les résultats relatifs au sentiment de faiblesse ont été constants pour les hommes au cours des 30 dernières années, tandis que la proportion de femmes à ressentir ce sentiment (fort ou léger) a augmenté dans l'ensemble de plus de 10 %.

Les femmes boivent moins d'alcool

Fréquence de consommation d'alcool



Source : OFS

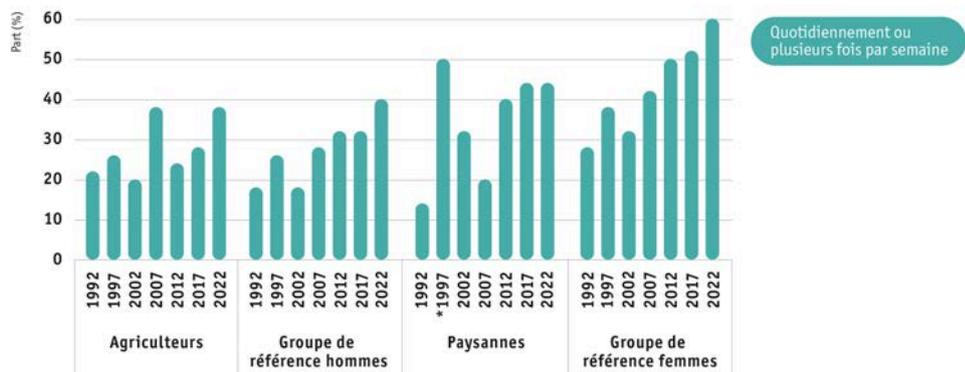
* Paysannes : les données de 1997 ne sont pas entièrement fiables sur le plan statistique

En 2022, 10 % des hommes interrogés buvaient de l'alcool quotidiennement. D'une manière générale, les femmes boivent de l'alcool moins souvent que les hommes : la part des femmes interrogées consommant quotidiennement de l'alcool s'élevait à moins de 5 %.

La consommation d'alcool chez les hommes (agriculteurs et groupe de référence) a néanmoins fortement reculé entre 1992 et 2022. Si elle reste à un niveau bas, la consommation d'alcool chez les paysannes a néanmoins légèrement augmenté de manière irrégulière, alors qu'elle a reculé dans le groupe de référence des femmes.

Consommation accrue d'analgésiques aussi dans l'agriculture

Consommation d'analgésiques ¹ (au cours de la semaine précédant le sondage)



Source : OFS

¹ Quotidiennement / une ou plusieurs fois par semaine
* Paysannes : les données de 1997 ne sont pas entièrement fiables sur le plan statistique

En 2022, les hommes (agriculteurs et groupe de référence) ont consommé moins d'analgésiques (moins de 20 %) que les paysannes (22 %). Ce sont les femmes du groupe de référence qui en ont consommé le plus (30 %).

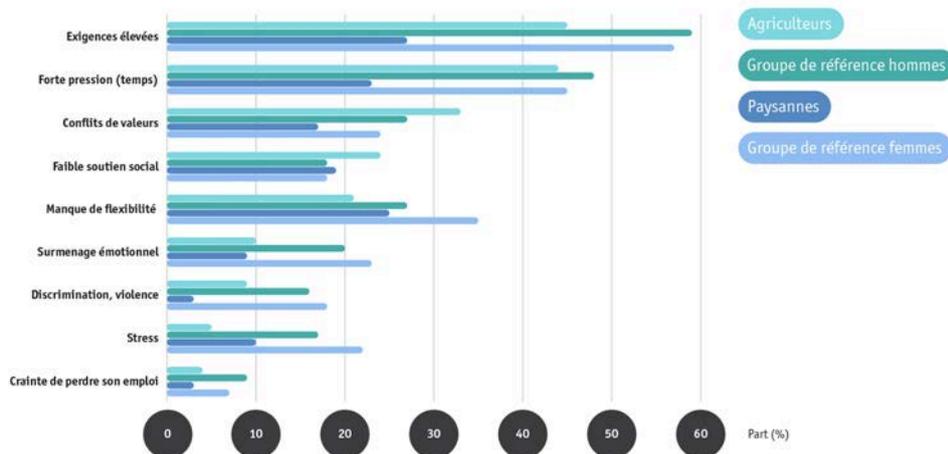
L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Entre 1992 et 2022, la consommation d'analgésiques a augmenté de 10 % chez les hommes et de 15 % chez les femmes.

Exigences élevées au travail pour tous les groupes

Risques pour la santé psychique au travail, 2022 (pendant au moins un quart du temps de travail)



Source : OFS

En 2022, les exigences élevées au travail présentaient le plus gros risque pour la santé psychique des quatre groupes interrogés, la forte pression (temps) était le deuxième plus gros risque pour tous à l'exception du groupe des paysannes : pour elles, le deuxième plus gros risque était lié au manque de flexibilité. Les agriculteurs accordaient davantage d'importance aux conflits de valeur et au faible soutien social que leur groupe de référence. Les paysannes citaient aussi davantage le faible soutien social, mais dans une moindre mesure.



Conditions de vie des paysannes et des agriculteurs

La population paysanne ressent un sentiment d'insécurité légèrement plus élevé que les autres catégories, mais d'une manière générale, elle est le groupe le plus satisfait de sa vie actuelle. Tels sont les deux constats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC), qui examine les conditions de vie des familles paysannes et les compare avec celles d'autres ménages.

» [Fiche signalétique de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie \(SILC\)](#)



Qui est comparé et à qui ?

Les auteurs de l'étude SILC 2021 ont interrogé 262 personnes appartenant à un ménage paysan. Sont considérés comme tels les ménages dont l'un des membres au moins travaille en tant qu'indépendant dans le secteur agricole.

Les résultats de l'ensemble de la population suisse ainsi que ceux du groupe témoin « ménages ruraux » comprenant une personne de référence active (2033 personnes) sont présentés à des fins de comparaison.

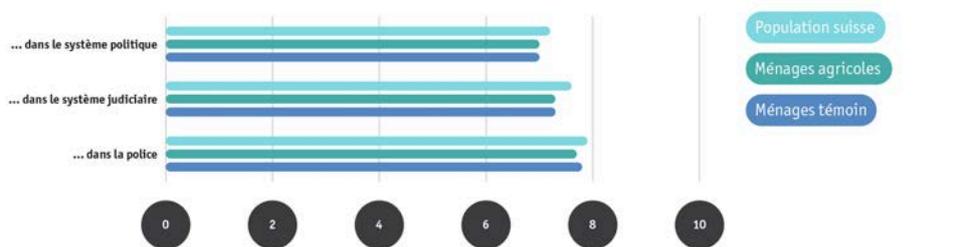
Peu de confiance dans l'État et en la politique

À la question concernant la confiance envers la police, le système judiciaire et la politique, les évaluations des trois groupes étudiés (l'ensemble de la population suisse, la population paysanne et le groupe témoin rural) se situaient à un niveau équivalent, mais c'est toutefois la population paysanne, dont le degré de confiance est le plus bas.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Moyenne de la population qui a confiance ...



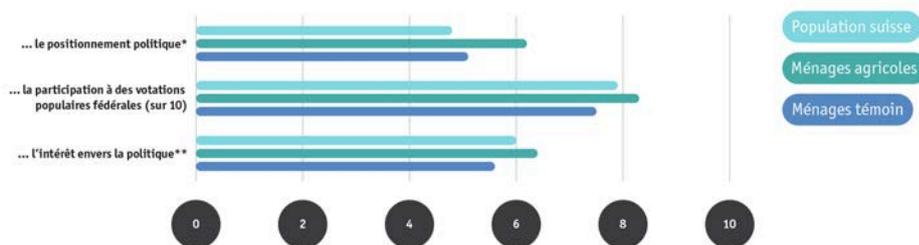
Source : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2021

Sur une échelle de « 0 : pas du tout » à « 10 : tout à fait »

Activité politique

La population paysanne s'intéresse à la politique. Son positionnement politique est nettement plus à droite que celui des groupes témoin (0 signifie « tout à fait à gauche » et 10 « tout à fait à droite »), et elle participe fréquemment aux élections et aux votations.

Politique – moyenne de la population concernant ...



Source : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2021

* Sur une échelle de « 0 : tout à fait à gauche » à « 10 : tout à fait à droite »
 ** Sur une échelle de « 0 : pas du tout intéressé/e » à « 10 : très intéressé/e »

Insécurité, épuisement et sentiment de bonheur

La population paysanne ressent un sentiment d'insécurité légèrement plus élevé que les autres catégories. Comme on pouvait s'y attendre, elle est aussi celle qui se sent le plus épuisée. En ce qui concerne le sentiment de bonheur, la population paysanne se situe entre la population suisse dans son ensemble et le groupe témoin rural.

Émotions – moyenne de la population qui ...



Source : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2021

Sur une échelle de « 0 : pas du tout » à « 10 : tout à fait »

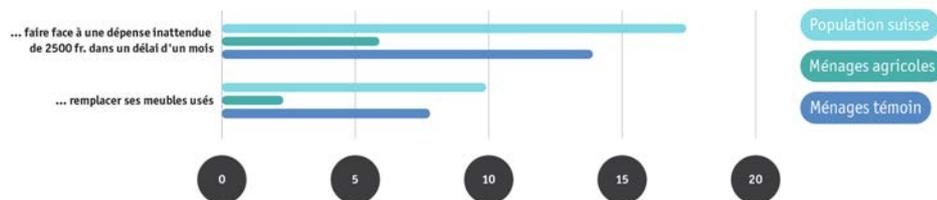
Possibilités financières

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Étonnamment, il est moins difficile pour les ménages paysans que pour les autres catégories de remplacer ses meubles usés et de faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois.

Pourcentage de la population (en %) vivant dans un ménage n'ayant pas les moyens financiers pour ...

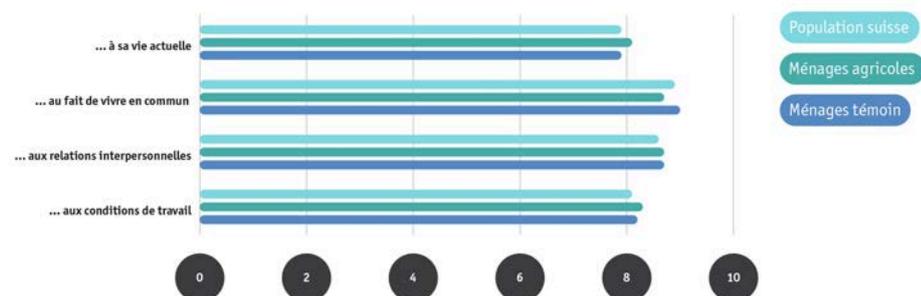


Source : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2021

Satisfaction à l'égard de la vie

En ce qui concerne l'évaluation de la satisfaction envers divers aspects de la vie, la population paysanne donne une image contrastée. Sa satisfaction vis-à-vis des conditions de travail est la plus élevée. En ce qui concerne les relations personnelles, le niveau de satisfaction se situe entre les deux autres groupes, alors qu'il est plus faible pour le fait de vivre en commun. D'une manière générale, la population paysanne est le groupe le plus satisfait de sa vie actuelle.

Moyenne de la population qui est satisfaite par rapport ...



Source : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2021

Sur une échelle de « 0 : pas du tout satisfait/e » à « 10 : très satisfait/e »

Les anciennes évaluations des conditions de vie se trouvent dans le rapport agricole 2016.

» [Rapport agricole 2016 – Conditions de vie SILC](#)



Assurances et prestations sociales

Les assurances sociales offrent aux personnes une protection contre les risques dont elles ne pourraient pas assumer seules les conséquences financières ou permettent la compensation de charges par le versement de prestations sociales, telles que les allocations familiales. Celles-ci représentaient encore 85 millions de francs lors de l'année sous revue, bien que ce montant décroisse depuis des années.

» [Assurances sociales](#)

Les assurances et prestations sociales suivantes peuvent être répertoriées selon la catégorie professionnelle – et donc spécifiquement pour l'agriculture : allocations familiales dans l'agriculture, aide sociale et assurance-vieillesse et survivants (AVS).



Allocations familiales

Les allocations familiales sont, avec les allègements fiscaux, le principal moyen de compenser les charges financières que constituent, pour les familles, la naissance et l'éducation des enfants.

- » [Allocations familiales dans l'agriculture en 2023 \(explications générales\)](#)
- » [Allocations familiales dans l'agriculture en 2023 \(mémento\)](#)

Montants mensuels des allocations familiales dans l'agriculture

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Type d'allocation familiale	Taux
	Fr.
Allocation pour enfant ¹ (de moins de 16 ans)	200
Allocation de formation professionnelle ¹ (enfants de 16 à 25 ans)	250
Allocation de ménage pour les employés agricoles	100

¹Dans les régions de montagne : les montants sont majorés de 20 francs. Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Le montant des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle dans le secteur agricole correspond au montant minimal du régime général des allocations familiales. Il n'y a que dans les régions de montagne où ces montants sont majorés de 20 francs afin d'aider financièrement les familles nombreuses de paysans de montagne exposées à une situation économique précaire.

Allocations familiales perçues en 2023 dans l'agriculture au sens de la LFA*

	Bénéficiaires	Allocations annuelles	Allocations moyennes (par an)
	Nombre	Millions de francs	Fr.
Personnes salariées dans une exploitation agricole	8 439	-	-
Allocations pour enfant	8 184	14,256	1 742
Allocations de formation professionnelle	2 507	5,312	2 119
Allocations de ménage	7 866	7,759	986
Agriculteurs et agricultrices	10 552	-	-
Allocations pour enfant	17 168	40,336	2 349
Allocations de formation professionnelle	6 903	17,699	2 564
Total	18 991	85,363	-

* LFA : loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture Exploitants d'alpages et pêcheurs professionnels inclus Il n'est versé qu'une allocation par enfant. Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Le montant total des allocations familiales versées dans l'agriculture est en recul constant ces dernières années : en 2009, les allocations familiales octroyées dans le secteur agricole s'élevaient à 150 millions de francs, alors qu'elles n'étaient plus que de 85 millions en 2023. Cela s'explique par le changement structurel et par le fait que toujours plus de familles paysannes reçoivent des allocations familiales générales.

Aide sociale

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Toute personne établie en Suisse a droit à de l'aide si elle est en situation de détresse. L'application de ce principe et les organes chargés de son exécution revêtent des formes différentes selon les cantons et les communes.

» Aide sociale

L'évaluation spécifique de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale élaborée par l'OFS recense les dossiers qui répondent aux critères suivants : lors du dépôt de sa requête et pendant la durée du versement de l'aide sociale, la personne travaillait dans le secteur agricole.

Personnes actives dans l'agriculture, bénéficiaires de l'aide sociale en 2022¹

	Dossiers	Personnes assistées (adultes et enfants)
	Nombre	Nombre
Indépendants	39	62
Employés ayant une activité régulière	229	445
Autres actifs du ménage	257	416
Actifs résidant en permanence en établissement ou dans des structures d'hébergement particulières	17	17
Totalité des actifs	542	940

¹ Évaluation spécifique : dossiers des personnes actives dans l'agriculture bénéficiant de l'aide sociale, en fonction de leur situation professionnelle. Les données sur le secteur « Agriculture » qui figurent dans la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale manquent de précision (forte proportion de valeurs non disponibles). Les chiffres présentés ici doivent être considérés comme une valeur indicative. Univers statistique : personnes figurant dans des dossiers (cas) où la personne ayant déposé la demande travaille dans l'agriculture (sylviculture et pêche comprises) et a entre 15 et 64 ans. Source : Office fédéral de la statistique (OFS) ; les résultats de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale reposent depuis 2009 sur une enquête exhaustive dans tous les cantons.

En 2022, l'aide sociale a été accordée à 940 bénéficiaires dans le cadre de 542 dossiers émanant du secteur agricole (contre 490 dossiers et 945 personnes en 2013, année de la première évaluation spécifique). Ces chiffres doivent être considérés comme une valeur indicative au vu de la forte proportion de données non disponibles dans le secteur « Agriculture ».

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

L'AVS contribue à couvrir les moyens d'existence minimaux suite à la perte du revenu de l'activité lucrative. Les chiffres ci-dessous se rapportent aux revenus soumis à l'AVS, c'est-à-dire à l'une des bases de calcul des rentes.

» AVS

La dernière statistique concernant les revenus AVS déterminants date de 2020. Sur les quelque 5,3 millions de personnes âgées de 18 à 63 ou 64 ans qui exercent une activité lucrative, 45 800 sont des hommes ou des femmes qui ont une activité indépendante dans l'agriculture. Pour trois quarts des 29 900 agriculteurs et des 4800 agricultrices ou paysannes, le revenu AVS découlant de l'activité agricole est le plus important. Près de la moitié de ces personnes tirent aussi un revenu d'une activité hors de l'agriculture.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Revenu annuel soumis à l'AVS des indépendants du secteur agricole en 2020¹ (personnes âgées de 18 à 63/64 ans²)

Revenu AVS 2020	Nombre	Total du revenu moyen soumis à l'AVS (moyenne arithmétique)	Part réalisée dans l'agriculture	Part réalisée dans une autre activité lucrative ³	Âge moyen
			Fr.	Fr.	
Hommes	39 500	86 600	65 300	21 300	48,8
Femmes	6 300	52 600	38 400	14 200	49,2
Total ou valeur moyenne (arrondie)	45 800	81 900	61 600	20 300	48,8

¹ Évaluation spécifique² Les personnes exerçant une activité lucrative l'année où elles atteignent l'âge AVS (64 ou 65 ans) et après l'âge AVS (65 ans et plus ou 66 ans et plus) ne sont pas prises en compte. Personnes sans autre activité lucrative : la valeur moyenne est alors calculée avec un montant nul (0 franc). Sources : comptes individuels de l'AVS, Centrale de compensation (CdC) – Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ; état avril 2024

En 2020, 6300 femmes exerçaient une activité lucrative indépendante dans l'agriculture (contre 3400 en 2000) : le revenu annuel soumis à l'AVS qu'elles tirent de cette activité a plus que doublé depuis l'an 2000, passant de 16 400 à 38 400 francs par an.



Recherche et vulgarisation axées sur la famille paysanne

L'Office fédéral de l'agriculture soutient la recherche et la vulgarisation agricoles, qui mettent l'accent sur la famille paysanne. En 2023, deux projets portant sur la prévention du burn-out et sur la reproduction des inégalités de genre par la formation en agriculture ont été soutenus.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) soutient la recherche et la vulgarisation dans le secteur agricole, notamment de la manière suivante :

- octroi de subsides à des projets de recherche ;
- attribution de mandats de recherche ;
- financement de projets de vulgarisation (mandat par appel d'offres).

L'aperçu ci-après liste les projets et les études axés sur la famille paysanne qui étaient en cours ou ont pris fin en 2023 :

Projets de recherche et de vulgarisation axés sur la famille paysanne en 2023

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Projets achevés et projets en cours	Réalisation	Contenu	Durée	Contribution OFAG
Prévention du burn-out chez les éleveurs suivant l'approche du laboratoire vivant	HES OST	Il arrive souvent que les personnes surmenées ne sachent pas, ou sachent trop tard qu'il existe des services d'assistance. Ce projet, conduit suivant la méthode du laboratoire vivant (Living Lab), associant les agriculteurs, les paysannes, les services de vulgarisation et les associations paysannes, consiste à identifier les besoins des personnes en détresse et à évaluer les services disponibles en vue de créer une plateforme internet donnant accès à des services spécifiques (Rapport agricole 2023 – Prévention du burn-out).	02/2021–07/2023	140 000 fr.
Reproduction des inégalités de genre par la formation en agriculture	HAFL, INFORAMA, AGRIDEA	Les formations agricoles de base et spécialisées (« Agriculteur CFC / Agricultrice CFC », « Chef d'exploitation BF / Cheffe d'exploitation BF », « Paysanne / Responsable de ménage agricole BF ») sont examinées à la lumière de la question suivante : contribuent-elles à une répartition traditionnelle des rôles et à leur pérennisation ? Des recommandations pour les révisions en cours des formations ainsi que pour la pratique de l'enseignement seront élaborées en collaboration avec un groupe d'accompagnement largement représentatif de tous les acteurs importants.	09/2023–08/2025	55 000 fr.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Ces deux projets mis à part, l'OFAG soutient actuellement un autre projet, dans lequel le point de vue des familles paysannes joue certes un rôle, mais où les questions à ce sujet ne sont pas centrales. Il s'agit notamment de déterminer quels facteurs empêchent les familles paysannes de garder des vaches laitières plus longtemps et ce qui les aiderait à le faire. Le projet a pour nom « Erhöhung der Nutzungsdauer schweizerischer Milchkühe : Einflussfaktoren, Zukunftsszenarien und Strategieentwicklung » (Augmentation de la durée de vie productive des vaches laitières suisses : facteurs d'influence, scénarios d'avenir et développement de stratégies). Il est réalisé par le FiBL, AGRIDEA et la HAFL et s'étend de 2020 à 2025.



Le bien-être des agriculteurs et agricultrices

Une série d'indicateurs permettra de mesurer le bien-être des agriculteurs d'ici à fin 2024. Une mission qui est cependant loin d'être aisée.

La dimension sociale du développement durable fait l'objet d'une attention accrue dans l'agriculture suisse. En effet, cette dimension peut d'autant moins être négligée dans un monitoring équilibré et exhaustif de la durabilité de l'agriculture qu'elle reflète de nombreux aspects des objectifs de développement durable (ODD).

Cette tâche est cependant loin d'être aisée : un grand nombre de facteurs influant sur la durabilité sociale sont difficiles à représenter dans des indicateurs destinés à former la base d'un monitoring solidement étayé. C'est le cas notamment du bien-être humain, qui joue un rôle non négligeable dans l'agriculture, qu'il s'agisse de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ou de la reconnaissance par la société. De par ses multiples facettes, la notion de bien-être est souvent très difficile à mesurer de façon tangible à l'aide d'indicateurs et il n'est pas facile non plus de synthétiser tous ses aspects dans une seule valeur globale.

Si le bien-être des agriculteurs et agricultrices fait l'objet d'une attention accrue, cette notion n'en reste pas moins difficile à cerner avec exactitude. C'est pourquoi une série d'indicateurs permettant d'évaluer le bien-être des agriculteurs sont en train d'être élaborés dans un projet du programme d'activité d'Agroscope.

Des indicateurs pertinents pour l'agriculture suisse sont adaptés, améliorés et regroupés pour être ensuite testés dans certaines exploitations agricoles. Ces tâches sont accomplies avec le concours de parties prenantes et d'experts ainsi que sur la base de travaux antérieurs répertoriant différentes possibilités et de l'analyse d'ouvrages scientifiques.

L'objectif visé consiste à procéder à une évaluation globale, valide et fiable du bien-être des agriculteurs dans les exploitations suisses à l'aide d'un nombre limité d'indicateurs. Il sera ainsi possible d'établir des comparaisons au fil du temps et entre les entreprises agricoles. Les indicateurs serviront par ailleurs à une évaluation globale de la durabilité des exploitations.

De multiples aspects du bien-être humain sont évoqués dans les publications scientifiques qui se réfèrent à cette question dans l'agriculture suisse. Certains d'entre eux peuvent être repris dans des indicateurs objectivement mesurables, comme le nombre d'heures de travail. Mais, pour d'autres aspects, il s'agit de perceptions subjectives, qui dépendent souvent beaucoup du contexte de l'enquête et de la situation des exploitations, comme la reconnaissance par la société ou le sentiment de sécurité sociale.

Grâce à des méthodes participatives, des indicateurs pertinents et utilisables en Suisse seront définis en 2024 avec le concours de parties prenantes. Des valeurs de référence, des classifications et des possibilités d'agrégation seront choisies en vue du test d'une série d'indicateurs prometteurs d'ici à fin 2024.

L'HUMAIN > SOCIÉTÉ



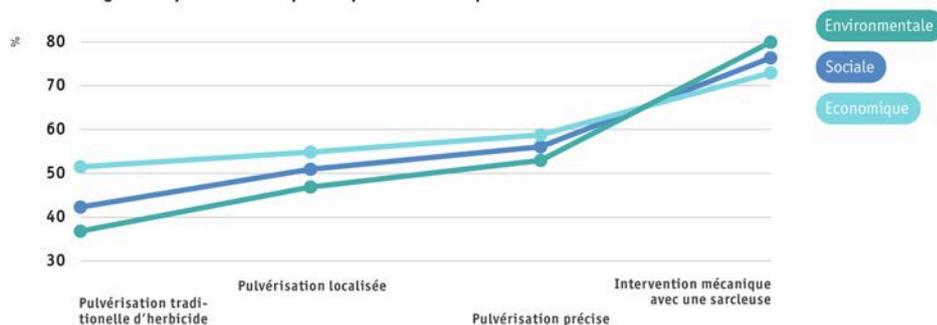
Les perceptions du public des mesures de désherbage

Pour comprendre comment les gens évaluent la durabilité et l'acceptabilité des mesures de désherbage chimique et mécanique, une expérimentation en ligne a été menée auprès de 485 membres du public des régions suisses romande et alémanique. Les participants ont indiqué leur perception de la durabilité sociale, économique et environnementale des mesures de désherbage chimique (pulvérisation traditionnelle d'herbicides, pulvérisation précise et pulvérisation localisée) et mécanique (avec une sarleuse).

Les participants perçoivent les trois mesures chimiques comme moins durables et acceptables que le désherbage mécanique. Ils estiment que les mesures chimiques sont moins durables sur le plan social et environnemental.

Pour le désherbage mécanique qui n'implique pas l'utilisation de produits chimiques, les évaluations de la durabilité étaient les plus élevées sur tous les plans. Toutefois, cette mesure peut présenter certains inconvénients, car les sarleuses peuvent perturber la structure du sol et consomment plus de carburant que les mesures chimiques.

La durabilité sociale, économique et environnementale des interventions de désherbage chimiques et mécaniques du point de vue du public Suisse



Source : Saleh 2023

La quantité d'herbicides pulvérisés et l'endroit où ils sont pulvérisés sont importants

Les participants acceptent l'utilisation de produits chimiques pour lutter contre les adventices si les quantités d'herbicides sont relativement faibles et s'ils sont pulvérisés uniquement sur les adventices.

Dans le cas d'une pulvérisation précise, seules les adventices sont pulvérisées, laissant les cultures intactes. Dans le cas d'une pulvérisation localisée, les herbicides sont pulvérisés sur les zones où se trouvent les adventices. Ces zones peuvent également contenir des cultures, donc les plantes cultivées reçoivent aussi l'herbicide.

Même si les herbicides n'ont pas d'effet sur les plantes cultivées, les participants préfèrent la pulvérisation précise à la pulvérisation localisée. Donc, le type de mesure de lutte contre les adventices (mécanique ou chimique), les quantités de produits chimiques appliquées (sur toute la surface ou sur une surface réduite) et la technologie de précision utilisée (pulvérisation localisée ou précise) sont tous des facteurs importants pour l'acceptation par le public.

En conclusion, les gens ont tendance à percevoir plus positivement les mesures qui réduisent l'utilisation des produits chimiques et garantissent que les cultures sont intactes et naturelles.

L'HUMAIN > SOCIÉTÉ



Le plus souvent, les agriculteurs et les agricultrices ne peuvent pas compter sur une seule mesure pour lutter efficacement contre les adventices. Ils s'appuient plutôt sur une combinaison de mesures chimiques et mécaniques. C'est pourquoi il pourrait être nécessaire d'examiner l'acceptation du public de la gestion intégrée ou agroécologique des adventices pour mieux comprendre leur acceptation.



Remise en état suite aux intempéries

La remise en état d'infrastructures agricoles, notamment les chemins alpestres et les murs de vigne en terrasses, fait partie des mesures subventionnables selon l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture. Les communes ou des propriétaires privés peuvent en bénéficier, comme cela a été le cas suite aux fortes pluies de novembre et décembre 2023.



Route alpestre emportée par un glissement de terrain à Torgon VS. Les travaux doivent pouvoir se réaliser dans les meilleurs délais afin de pouvoir accéder de nouveau à l'alpage avant le début de la saison.

En quelques semaines, en novembre et décembre 2023, l'ouest et le nord de la Suisse ont été frappés par des précipitations et crues inhabituelles. En de nombreux endroits, des chutes de neige suivies de fortes pluies ont fait croître les débits et les niveaux d'eau dans des proportions qui n'avaient rarement ou jamais été observées durant les mois d'hiver. L'automne avait été plus humide que la moyenne : en octobre déjà, il avait beaucoup plu et les sols étaient mouillés. En novembre aussi bien qu'en décembre 2023, de grandes quantités de précipitations sont tombées dans de vastes régions : en certains endroits, elles n'ont plus pu être absorbées par les sols déjà gorgés d'eau.

Les événements météorologiques et les crues de novembre et de décembre 2023 – tout comme d'autres événements de cette année-là – correspondent aux scénarios climatiques et hydrologiques imaginés. Des périodes sèches prolongées au printemps et en été alternent avec des épisodes de fortes précipitations. Les hivers se font plus chauds, si bien que les précipitations prennent la forme plutôt de pluie que de neige. La probabilité d'assister à des intempéries augmente donc en hiver.

L'hiver passé, les premières fortes précipitations se sont produites du 12 au 15 novembre 2023. Elles ont été amenées par un puissant courant d'ouest en Valais et sur le versant nord des Alpes. Au mois de décembre, une situation similaire a prévalu. En Suisse romande ainsi que

L'HUMAIN > SOCIÉTÉ



sur le Plateau central et oriental, il a plu en tout deux fois plus que la moyenne mensuelle des 30 dernières années. En Valais, on a annoncé même jusqu'à 260 % de la norme mensuelle.

Même s'il ne s'agit pas d'événements naturels extraordinaires majeurs en Suisse (au sens d'une situation de catastrophe déclarée par le Conseil fédéral), plus d'une cinquantaine de communes ont été touchées principalement dans les cantons de VS, FR, VD et BE. On parle dans ce cas de dégâts locaux ou régionaux dus aux intempéries. L'ampleur des dégâts a varié selon les cas mais avec, à chaque fois, une seule même cause : un surplus d'eau de précipitations tombées de façon très violente sur des sols déjà saturés d'eau.

Les conséquences ont été multiples en régions rurales. Des laves torrentielles, de nombreux glissements de terrains, éboulements de toutes sortes voire même débordements de ruisseaux ou de torrents ont été signalés. Dans ces cas, les infrastructures agricoles peuvent être touchées avec des dommages plus ou moins importants : murs effondrés, conduites d'eau ou d'irrigation arrachées, routes agricoles détruites voir même emportées.



Murs en pierres sèches de soutènement de terrasses viticoles effondrés à Sion VS.

Pour les communes, les syndicats d'améliorations foncières ou les propriétaires privés les conséquences financières peuvent être considérables. Selon les cas, les montants des travaux de remise en état peuvent atteindre des centaines de milliers de francs. Dans ces situations, les bases légales et fédérales permettent un soutien financier par des crédits agricoles. En effet, selon l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS), un soutien financier de la Confédération est possible pour la remise en état d'infrastructures agricoles suite à des dégâts naturels.

Le soutien se fait concrètement par des contributions à fonds perdu avec un supplément pour remise en état en fonction de l'étendue des dégâts. Pour accélérer les procédures et répondre au besoin parfois urgent de remise en état, l'OFAG peut accorder des autorisations de mise en chantier anticipées.

L'HUMAIN > SOCIÉTÉ



Informations complémentaires

» [KS 2024/01 Remise en état suite à des dégâts naturels](#)

EXPLOITATION

EXPLOITATION > STRUCTURES

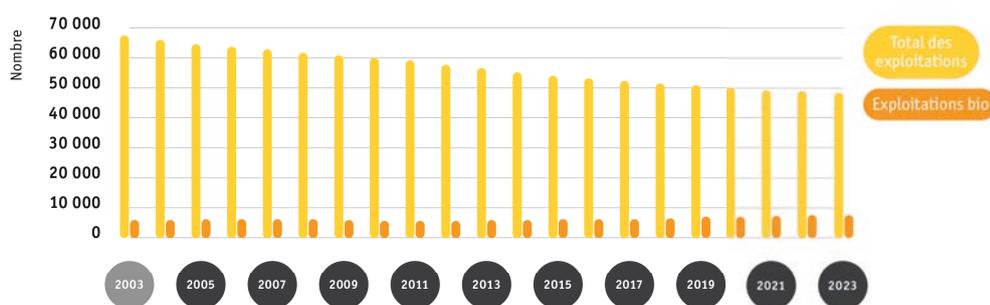


Exploitation

En 2023, la Suisse comptait 47 719 exploitations agricoles, soit 1,3 % de moins qu'en 2022. Le nombre d'exploitations gérées par des femmes a, en revanche, continué de progresser. Durant l'année sous revue, on a dénombré 77 exploitations bio de plus qu'en 2022. Les surfaces dédiées à la culture de céréales ont, quant à elles, diminué, alors que les cultures fourragères, les cultures d'oléagineux et de betteraves sucrières ont progressé. Si les cheptels de bovins et de volailles sont restés stables, le nombre de porcs a de nouveau baissé en 2023.

La Suisse comptait 47 719 exploitations agricoles en 2023, soit 625 de moins qu'en 2022 (-1,3 %). Durant l'année sous revue, la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation a augmenté de 28 ares pour s'établir à 21,8 hectares. La part des exploitations ayant une surface supérieure à 30 hectares a continué d'augmenter, tout comme le nombre d'exploitations biologiques : la Suisse en comptait 7896 en 2023, soit 77 de plus qu'en 2022 et 30 % de plus que dix ans auparavant.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles 2003-2023



Source : OFS

Exploitations par catégorie de tailles

Catégories de taille	2022	2023	Variation
	Nombre	Nombre	%
Moins de 1 ha	2 241	2 252	+0.5
de 1 à 3 ha	3 156	3 158	+0.1
de 3 à 5 ha	2 339	2 272	-2.9
de 5 à 10 ha	5 921	5 746	-3.0
de 10 à 20 ha	13 181	12 786	-3.0
de 20 à 30 ha	9 966	9 776	-1.9
de 30 à 50 ha	8 287	8 375	+1.1
50 ha et plus	3 253	3 354	+3.1
Total	48 344	47 719	-1.3

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



Les trois quarts de la main-d'œuvre sont des membres de la famille

Durant l'année sous revue, 148 880 personnes ont travaillé dans une exploitation agricole. Le recul de la main-d'œuvre (-0,5 %) est moins marqué que celui des exploitations (-1,3 %). Le nombre de femmes travaillant à plein temps a augmenté de 36 personnes, contrairement au nombre d'hommes travaillant à 100 %, qui a, lui, diminué de 572 personnes et accuse ainsi le plus grand recul.

Personnes actives dans l'agriculture, par sexe et taux d'occupation

Sexe	Taux d'occupation	2022	2023	Variation
		Nombre	Nombre	%
Hommes	Plein temps (=>75 %)	53 313	52 741	-1.1
	Temps partiel (< 75 %)	41 393	41 407	0.0
Total		94 706	94 148	-0.6
Femmes	Plein temps (=>75 %)	13 036	13 072	+0.3
	Temps partiel (< 75 %)	41 836	41 660	-0.4
Total		54 872	54 872	-0.3
Total		149 578	148 880	-0.5

Source : OFS

Plus de femmes à la tête d'exploitations plus grandes

En 2023, 7,3 % des exploitations étaient dirigées par une femme. Le nombre d'exploitations dirigées par des femmes a légèrement augmenté, et ce, alors que l'on constate une diminution de 1,3 % du nombre d'exploitations par rapport à 2022. Cette hausse concerne principalement des exploitations de plus de 20 hectares.

Exploitations dirigées par des femmes par catégorie de tailles

EXPLOITATION > STRUCTURES



Catégories de taille	2022	2023	Variation
	Nombre	Nombre	%
Moins de 1 ha	264	262	-0.8
de 1 à 3 ha	522	501	-4.0
de 3 à 5 ha	368	358	-2.7
de 5 à 10 ha	715	717	+0.3
de 10 à 20 ha	877	871	-0.7
de 20 à 30 ha	407	421	+3.4
de 30 à 50 ha	247	267	+8.1
50 ha et plus	72	82	+13.9
Total	3 472	3 479	+0.2

Source : OFS



Photo : à partir de la base de données multimédia

Moins de céréales, mais plus de cultures de fourrages, d'oléagineux et de betteraves sucrières

En 2023, la SAU totale s'élevait à 1 042 030 hectares, dont 58 % de prairies et de pâturages naturels et 38 % de grandes cultures. Les 4 % restants étaient notamment dédiés à la viticulture et à l'arboriculture fruitière. Les cultures ont connu des évolutions différentes en 2023. Alors

EXPLOITATION > STRUCTURES



que la surface dédiée à la culture de céréale a reculé de 3638 hectares, confirmant ainsi la tendance de l'année précédente, celle consacrée aux oléagineux a augmenté (+1617 ha), tournesol en tête avec une hausse de 22 % de sa surface cultivée. Les prairies temporaires ont aussi gagné en importance (+1040 ha), tout comme le maïs ensilage et le maïs vert (+504 ha). La surface dédiée à la culture de betteraves sucrières a elle aussi poursuivi sa croissance pour s'établir à 16 454 hectares (+456 ha).

Cultures principales

Cultures	2022	2023	Variation
	ha	ha	%
Céréales	145 008	141 370	-2.5
Pommes de terre	10 749	10 704	-0.4
Betteraves sucrières	15 998	16 454	+2.9
Maïs ensilage et maïs vert	46 636	47 140	+1.1
Colza	25 038	25 339	+1.2
Tabac	396	393	-0.7
Soja	2 895	3 079	+6.3
Tournesol	5 228	6 360	+21.7
Légumineuses	4 703	4 739	+0.8
Légumes de plein champ	12 612	12 290	-2.6
Autres terres ouvertes	6 850	7 029	+2.6
Prairies temporaires	120 485	121 525	+0.9
Prairies naturelles	605 607	605 437	0.0
Vigne	13 325	13 594	+2.0
Vergers	6 841	6 814	-0.4
SAU restante	19 642	19 764	+0.6
Total	1 042 014	1 042 030	0.0

Source : OFS

Cheptels de bovins et de volailles stables, recul du nombre de porcs

Le cheptel bovin n'a que légèrement augmenté en 2023 par rapport à 2022, alors qu'une tendance à la baisse se dessine à plus long terme. Si le nombre de vaches laitières a diminué de plus de 10 000 bêtes pour s'établir à 532 000 animaux, les autres vaches et autres bovins, principalement les vaches allaitantes destinées à la production extensive de viande, sont plus nombreux qu'en 2022. Le cheptel ayant le plus reculé en 2023 est celui des porcs : s'élevant à 1,3 million d'animaux, il a enregistré une baisse de 3,5 %. S'agissant de la volaille, le nombre de poulets de chair a augmenté de 2 %, tandis que le cheptel des autres types de volaille a reculé : la hausse enregistrée dans l'ensemble n'est donc que légère.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Cheptels

Espèce animale	2021	2022	Variation
	Total	Total	%
Bovins	1 525 270	1 528 595	+0,2
dont : vaches laitières	542 927	532 319	-2,0
autres vaches	137 730	140 310	+1,9
autres bovins	844 613	855 966	+1,3
Équidés	80 950	81 561	+0,8
Ovins	355 895	362 375	+1,8
Caprins	82 313	81 256	-1,3
Porcs	1 372 772	1 324 415	-3,5
Volaille	13 109 351	13 152 340	+0,3
dont : poules pondeuses et poules d'élevage	3 893 451	3 841 215	-1,3
poulets de chair	7 916 110	8 079 946	+2,1
autres poules	1 299 790	1 231 179	-5,3

Source : OFS

Informations complémentaires sur les structures agricoles (tableaux, données, publications) :

» [Agriculture | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

Évolution du nombre de personnes actives dans l'agriculture

Catégorie		Employées à plein temps			Employées à temps partiel			Total		
		2022	2023	%	2022	2023	%	2022	2023	%
Chefs d'exploitation	Hommes	30 218	29 710	-1.7	14 654	14 530	-0.8	44 872	44 240	-1.4
	Femmes	1 384	1 435	3.7	2 088	2 044	-2.1	3 472	3 479	0.2
Autre main-d'œuvre familiale	Hommes	7 190	7 078	-1.6	17 820	17 737	-0.5	25 010	24 815	-0.8
	Femmes	6 806	6 637	-2.5	31 887	31 629	-0.8	38 693	38 266	-1.1
Main-d'œuvre familiale	Total	45 598	44 860	-1.6	66 449	65 940	-0.8	112 047	110 800	-1.1
Main-d'œuvre extra-familiale suisse étrangère	Hommes	8 272	8 229	-0.5	4 170	4 307	3.3	12 442	12 536	0.8
	Femmes	2 082	2 149	3.2	4 501	4 567	1.5	6 583	6 716	2.0
Main-d'œuvre extra-familiale	Hommes	7 633	7 724	1.2	4 749	4 833	1.8	12 382	12 557	1.4
	Femmes	2 764	2 851	3.1	3 360	3 420	1.8	6 124	6 271	2.4
Main-d'œuvre extra-familiale	Total	20 751	20 953	1.0	16 780	17 127	2.1	37 531	38 080	1.5
Personnes actives	Total	66 349	65 813	-0.8	83 229	83 067	-0.2	149 578	148 880	-0.5

Source : OFS



Exploitations d'estivage

Mesuré sur plusieurs années, le nombre d'animaux estivés est resté assez stable malgré les fluctuations annuelles. L'année 2023 présente dans l'ensemble des chiffres élevés en termes de charge en bétail et d'estivage, notamment grâce à des conditions météorologiques relativement équilibrées et à l'abondance des fourrages dans de nombreuses régions.

La région d'estivage joue un rôle important dans la sécurité alimentaire, l'écologie et la qualité du paysage, sans laquelle la Suisse ne présenterait pas le même attrait touristique qu'aujourd'hui. L'entretien et la conservation des paysages alpins caractéristiques de la Suisse ne peuvent être assurés que par un pacage judicieux.



Évolution des exploitations d'estivage

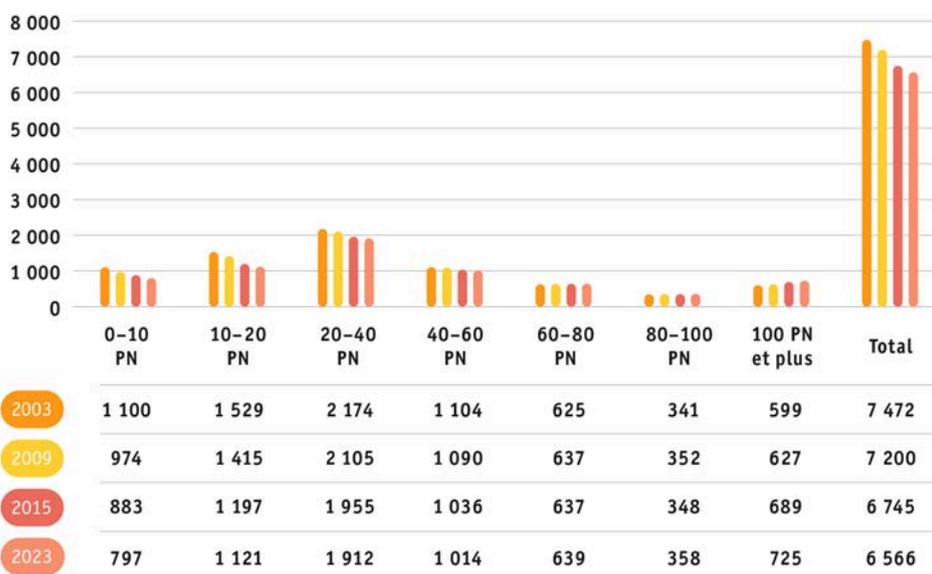
La taille d'une exploitation d'estivage est calculée en pâquiers normaux (PN). Un pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) consommant des fourrages grossiers pendant cent jours, soit la quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache pendant cette durée. La pousse de l'herbe et les besoins en fourrage des animaux doivent être équilibrés sur un alpage. C'est dans ce but qu'une charge usuelle en bétail a été déterminée (en PN) pour chaque exploitation d'estivage.

Entre 2022 et 2023, le nombre d'exploitations d'estivage est resté stable. Au fil des ans, la taille des exploitations d'estivage a eu tendance à augmenter en raison des regroupements.

EXPLOITATION > STRUCTURES

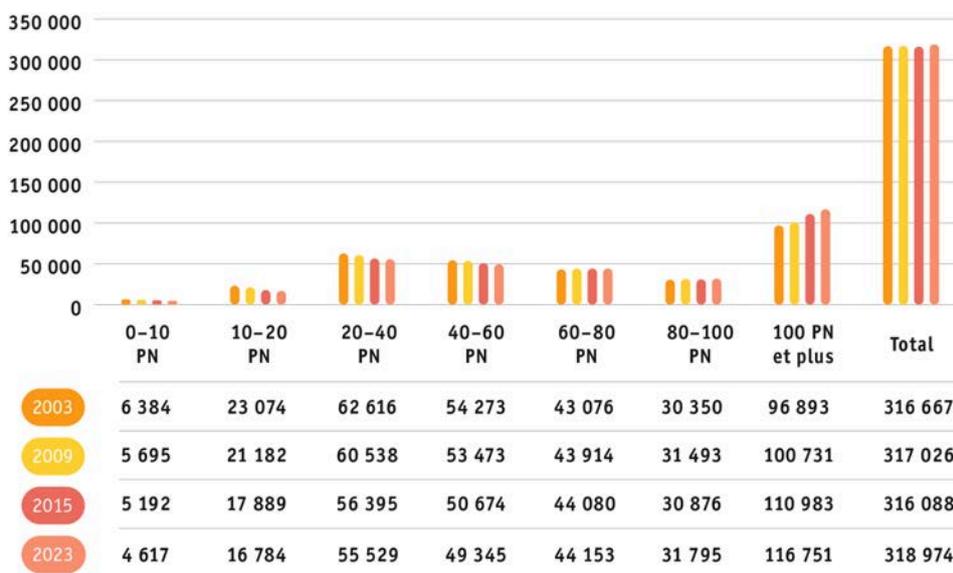


Nombre d'exploitations d'estivage



Source : OFAG

Charge usuelle fixée (PN)



Source : OFAG

Conditions d'exploitation

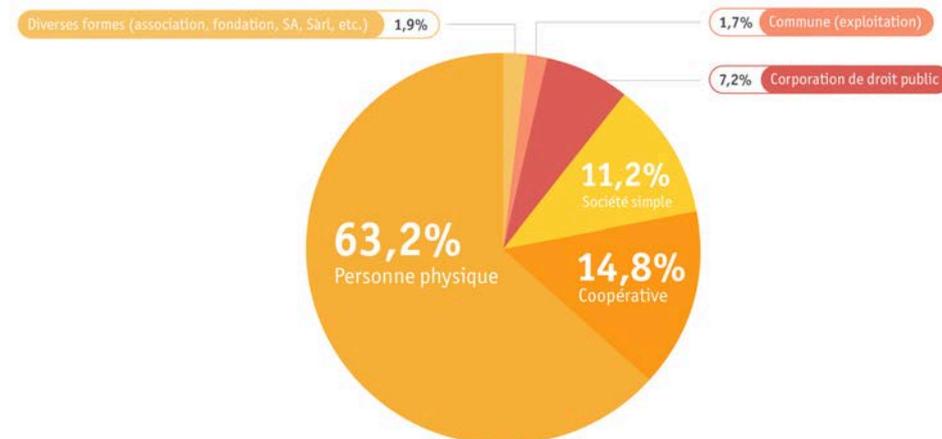
Comme les exploitations à l'année, les exploitations d'estivage peuvent être dirigées par des personnes physiques ou des sociétés simples. Cette pratique revêt souvent d'autres formes juridiques, comme les coopératives privées ou les corporations de droit public. Ces formes juridiques sont plus ou moins répandues d'une région à l'autre et prennent racine dans les

EXPLOITATION > STRUCTURES



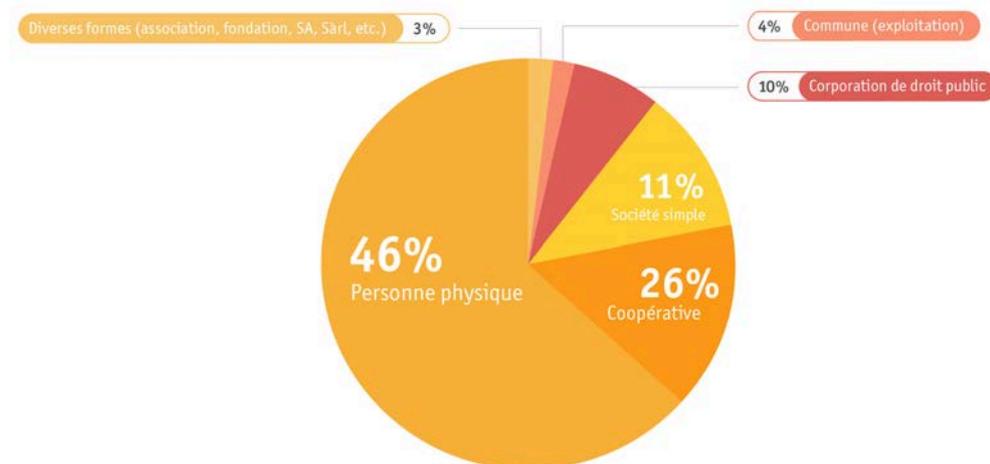
différentes traditions. Ce sont les exploitations gérées par les communes qui sont les plus grandes (113 PN en moyenne), alors que les alpages exploités par des personnes physiques sont les plus petits (35 PN en moyenne). Près de deux tiers des alpages (63 %) sont gérés par des personnes physiques.

Forme juridique des exploitations d'estivage 2023



Source : OFAG

Charge usuelle (PN)



Source : OFAG

Évolution du cheptel dans la région d'estivage

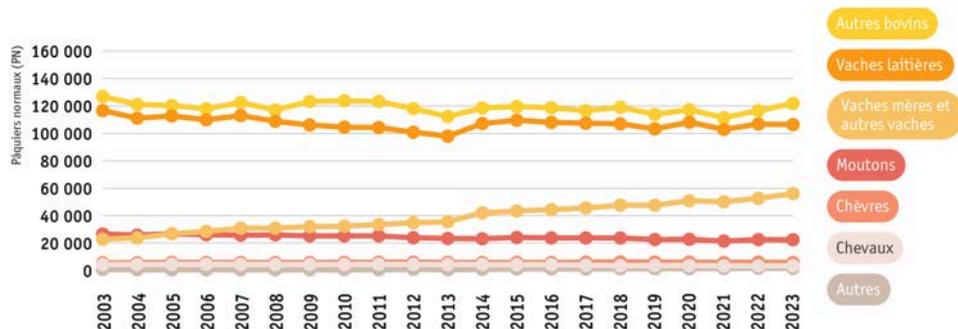
Dans l'ensemble, les effectifs d'animaux dans les alpages suisses sont restés assez stables entre 2000 et 2023, avec des fluctuations annuelles liées aux conditions météorologiques. Le fourrage ayant été abondant durant la saison d'estivage 2023, surtout pour les vaches mères et les autres bovins, le cheptel animal a été supérieur à 2022.

Le graphique suivant donne un aperçu de l'évolution de l'effectif d'animaux estivés selon les différentes catégories d'animaux (en pâquiers normaux).

EXPLOITATION > STRUCTURES



Nombre d'animaux dans les exploitations d'estivage 2003-2023 (en pâquiers normaux)



Source : OFAG

Un pâquier normal (PN) = 1 UGB * durée de l'estivage / 100

Évolution de l'estivage de moutons

Des contributions d'estivage, dont le montant varie en fonction du système de pacage, sont versées pour les moutons (brebis laitières exceptées) depuis 2003. L'octroi de montants plus élevés permet de rétribuer les frais plus importants occasionnés par le système de surveillance permanente par un berger et celui des pâturages tournants, par rapport aux autres formes de pâture. La surveillance permanente des moutons signifie qu'un berger garde le troupeau avec des chiens.

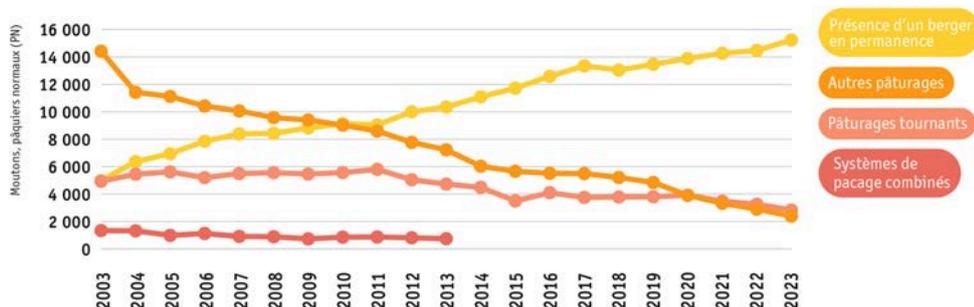


La part des systèmes de pacage des moutons comportant une protection contre les grands prédateurs augmente en raison de la présence croissante de loups. Le nombre de moutons dans les « autres pâturages » a nettement baissé ces dernières années, tandis que celui de moutons gardés en permanence par un berger a fortement augmenté au cours de la même période.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Estivage des moutons selon le système de pacage (2003–2023)



Source : OFAG

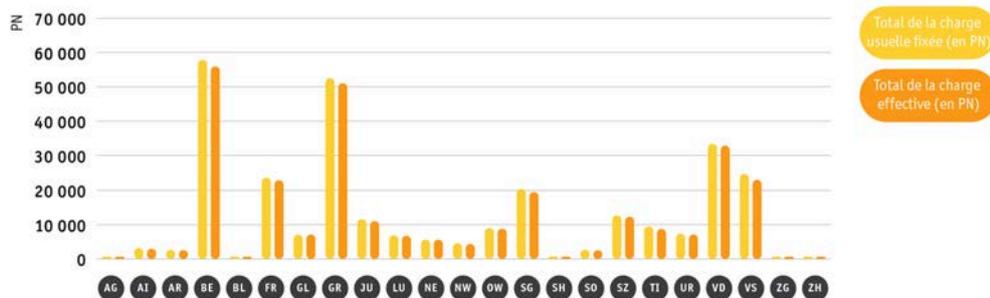
Degré d'utilisation des exploitations d'estivage

Le degré d'utilisation des exploitations d'estivage par le bétail peut être calculé sur la base du bétail effectivement estivé par rapport à la charge usuelle déterminée. Globalement, le degré d'utilisation des alpages en 2023, sans les alpages de moutons, était de 97 % (contre 94 % l'année précédente) ; une hausse principalement due au fourrage abondant.

Le degré d'utilisation des alpages de moutons s'élevait quant à lui à seulement 89 % (contre 91 % en 2022). Dans de nombreuses régions, la présence du loup n'est pas étrangère à ce recul.

Degré d'utilisation par canton (sans les alpages de moutons) :

Degré d'utilisation par canton en 2023, sans les moutons



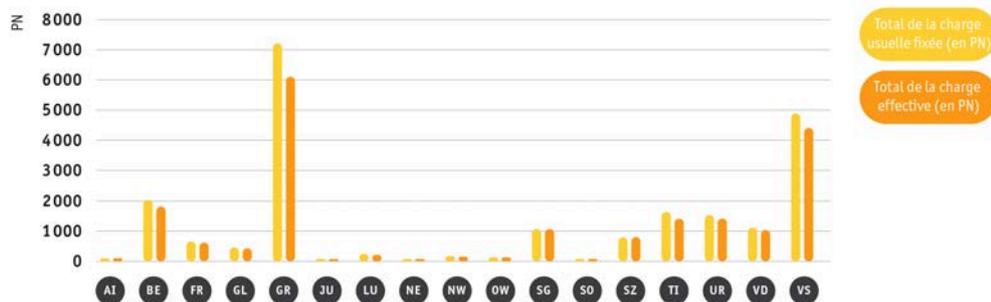
Source : OFAG

Degré d'utilisation par canton (alpages de moutons) :

EXPLOITATION > STRUCTURES



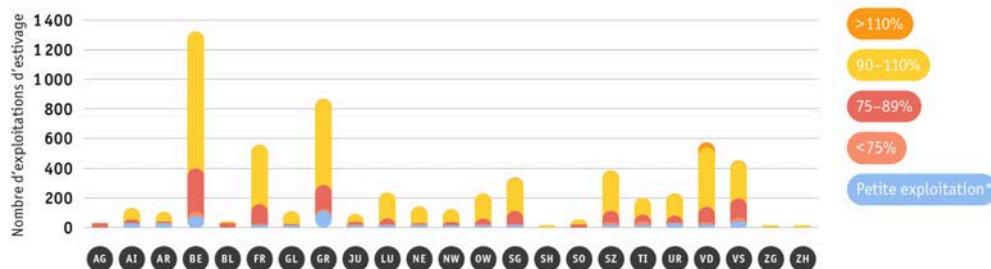
Degré d'utilisation par canton en 2023, alpages de moutons



Source : OFAG

Degré d'utilisation par catégorie de taille (sans les alpages de moutons) :

Degré d'utilisation des exploitations d'estivage en 2023, par classe, sans les moutons

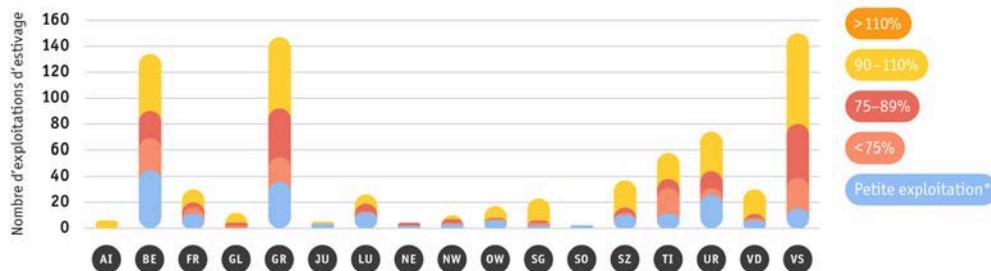


Source : OFAG

* Exploitation avec population normale < 5 PN

Degré d'utilisation par catégorie de taille (alpages de moutons) :

Degré d'utilisation des exploitations d'estivage en 2022, par classe, alpages de moutons



Source : OFAG

* Exploitation avec population normale < 5 PN

Informations complémentaires

» [Exploitations d'estivage](#)

EXPLOITATION > STRUCTURES



- » Contribution d'estivage
- » Contribution de mise à l'alpage



Évaluation des données HODUFLU

L'application HODUFLU permet de gérer en ligne une partie des flux d'éléments fertilisants entre les exploitations suisses. Les flux d'engrais de ferme et d'engrais de recyclage sont enregistrés dans HODUFLU en tant que livraisons. En 2023, le volume d'engrais de ferme a encore augmenté, alors que le nombre de bulletins de livraison a légèrement diminué.

Les flux d'engrais de ferme et d'engrais de recyclage entre les exploitations agricoles, les installations de compostage et celles de méthanisation sont enregistrés dans HODUFLU. Chaque mouvement génère un bulletin de livraison dans l'application. Les données de HODUFLU permettent d'obtenir une vue d'ensemble des flux d'engrais de ferme et d'engrais de recyclage sur l'ensemble de la Suisse.



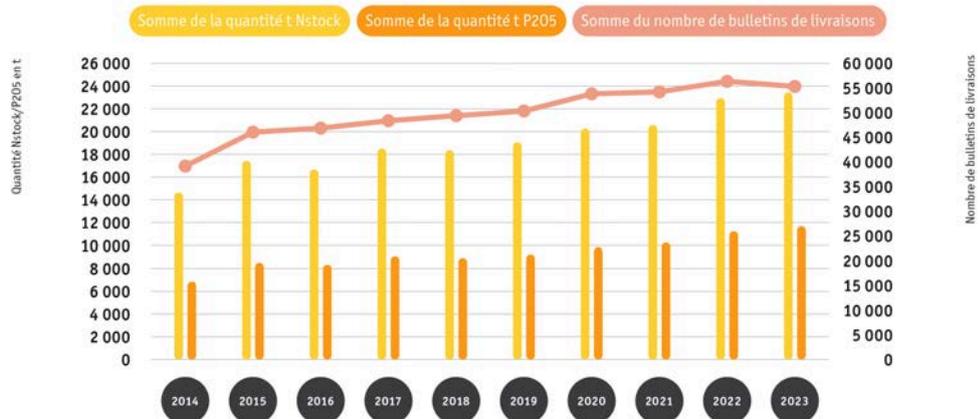
Évolution du volume des livraisons d'engrais de ferme et de recyclage entre 2014 et 2023

Le nombre de livraisons a reculé de 1,8 % par rapport à 2022. Malgré ce recul, les quantités d'éléments fertilisants (N_{stock} et P_2O_5 en t) livrées en 2023 ont légèrement augmenté (N_{stock} : +2,2 % / P_2O_5 : +4 %). Le graphique ci-après montre l'évolution des quantités d'éléments fertilisants et de bulletins de livraison depuis 2014.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Quantité d'éléments nutritifs / nombre de bulletins de livraison



Source : OFAG

Engrais

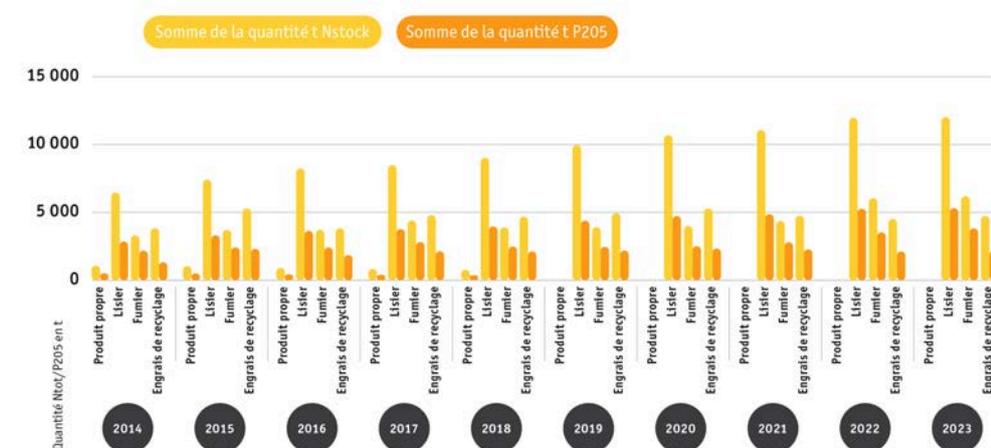
Les engrais de ferme et les engrais de recyclage se distinguent par leur origine et leur teneur en éléments fertilisants.

Les engrais de ferme comprennent le lisier et le fumier : le lisier a des teneurs en fertilisants plus élevées, lesquels sont disponibles rapidement pour les végétaux, alors que le fumier a des teneurs plus faibles, et donc des éléments fertilisants disponibles moins rapidement.

Les engrais de recyclage sont obtenus après transformation du fumier ou du lisier dans une installation de compostage ou de méthanisation. Dans HODUFLU, les « engrais de recyclage » sont des digestats, du compost et des concentrés de fertilisants sous forme solide ou liquide.

Les produits non spécifiés ont été déclarés comme « produits propres » jusqu'en 2021. Depuis 2022, ils doivent être rattachés à une catégorie d'engrais.

Produits par année



Engrais de ferme par espèce animale

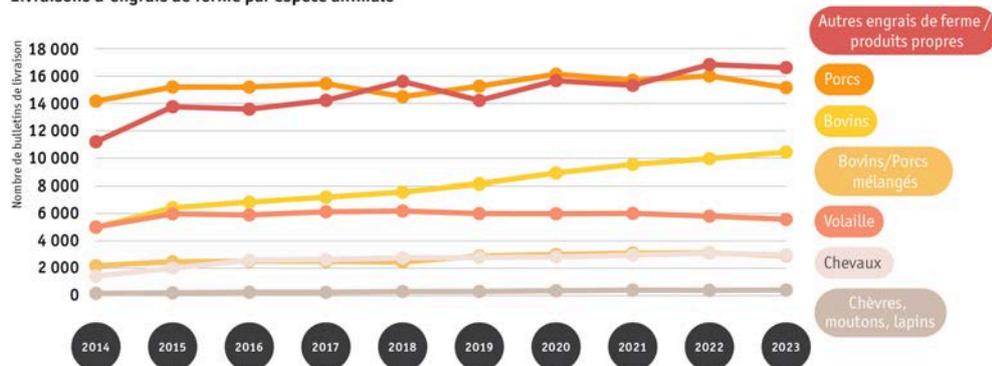
En 2023, les livraisons d'engrais de ferme se décomposaient de la manière suivante : 30,7 % de tous les engrais livrés étaient issus de produits spécifiques à l'exploitation ou d'autres engrais

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



de ferme, 28,0 % provenaient de l'élevage porcin et 19,3 % de l'élevage bovin. Les autres espèces animales, à savoir l'élevage combiné de bovins et de porcs, la volaille, les chevaux ainsi que les chèvres, moutons et lapins ne représentaient chacune pas plus de 10 % des livraisons.

Livraisons d'engrais de ferme par espèce animale



PRODUCTION



Organismes génétiquement modifiés dans les aliments pour animaux importés

Les aliments pour animaux importés sont contrôlés rigoureusement depuis des années pour y détecter d'éventuelles traces d'organismes génétiquement modifiés (OGM). La statistique des importations indique que les aliments pour animaux de rente sont restés exempts d'OGM en 2023.

L'ordonnance sur la production et la mise en circulation des aliments pour animaux (ordonnance sur les aliments pour animaux, RS 916.307) définit les conditions sous lesquelles les aliments pour animaux peuvent contenir des traces d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Elle précise que les aliments comportant plus de 0,9 % d'OGM tolérés doivent être désignés comme génétiquement modifiés et déclarés comme tels à l'importation.

Après une année 2022 record, la quantité totale d'aliments importés pour animaux est revenu à son niveau précédent. Quoi qu'il en soit, il existe dans le monde de très vastes surfaces consacrées aux cultures de maïs, de soja et de colza transgéniques. C'est la raison pour laquelle les aliments concentrés riches en protéines fabriqués à partir de ces produits sont principalement contrôlés.

Importation d'aliments pour animaux potentiellement génétiquement modifiés

Année	Quantité totale	Contenant des OGM	
	en t	en kg	en %
2017	506 000	0	0
2018	479 565	0	0
2019	476 321	0	0
2020	463 423	20	0
2021	463 423	485	0
2022	595 595	61	0
2023	464 431	238	0

Source : OFAG, OFDF

Analyses de la teneur en OGM des aliments pour animaux de rente

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Année	Échantillons prélevés par la douane	Indications erronées	Échantillons prélevés sur le marché	Indications erronées ¹
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2017	61	0	307	0
2018	47	0	323	0
2019	0	0	220	0
2020	0	0	183	3
2021	57	0	249	0
2022	64	0	294	0
2023	59	0	272	1

¹ Signifie que les prescriptions légales n'ont pas été respectées Source : Agroscope

Dans le cadre du contrôle des aliments pour animaux de compagnie, une campagne de contrôle des graines pour oiseaux a été conduite sur le modèle de la campagne de contrôle des graines pour oiseaux de 2017. Sur les vingt-six aliments, prélevés par échantillonnage sur la base d'une appréciation de la probabilité d'infraction, six ne respectaient pas les dispositions légales. Les investigations ont permis de conclure à une contamination involontaire avec des graines de colza OGM non-homologuées.

Analyses de la teneur en OGM des aliments pour animaux de compagnie

Année	Aliments contrôlés (pour animaux de compagnie)	Indications erronées ¹
	Nombre	Nombre
2017	56	1
2018	19	5
2019	2	0
2020	24	3
2021	0	0
2022	5	2
2023	26	6

¹ Signifie que les prescriptions légales n'ont pas été respectées Source : Agroscope

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



OGM dans les semences importées

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) examine selon les critères de l'ordonnance sur le matériel de multiplication (RS 916.151) les lots de semences importées quant à la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Les graines de luzerne (*Medicago sp.*) et de plantes appartenant à la famille des agrostides (*Agrostis stolonifera*) ont été identifiées comme vecteurs de dissémination potentiels, certaines variétés OGM étant autorisées aux USA. Les semences suisses et européennes sont souvent multipliées en Amérique du Nord ou importées d'Amérique du Nord. L'OFAG a convenu avec l'Association suisse des producteurs de semences (Swissem) que les membres de l'association enverraient à Agroscope Feedbio/Posieux des échantillons des lots de semence de luzerne et d'agrostides importés d'Amérique du Nord.

Résumé de la campagne de contrôle 2023

Aucun lot n'a été détecté pour le maïs, le soja, les betteraves, la luzerne ou *Agrostis stolonifera*. Le contrôle des graines de luzerne ainsi que celui d'*Agrostis stolonifera* continuera en 2024. Un lot de soja en provenance des USA a été contrôlé positif et retiré de la vente.

Récapitulatif des contrôles effectués en 2023

	Maïs	Colza	Soja	Betteraves	Luzerne/ Agrostide
Nombre de lots notifiés	409	91	58	16	12
Nombre de lots contrôlés	11	3	13	3	12
Nombre de lots positifs	0	0	1	0	0

Source : OFAG



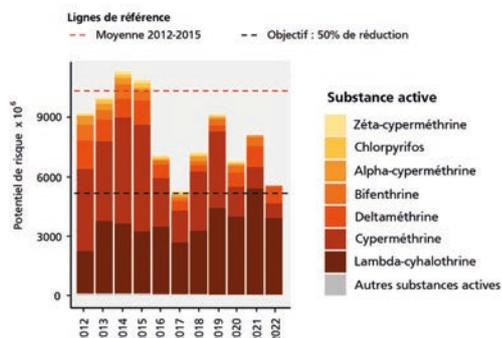
Baisse avérée des risques liés aux produits phytosanitaires

Le 8 mai 2024, le Conseil fédéral a adopté le rapport intermédiaire concernant la mise en œuvre du « Plan d'action sur les produits phytosanitaires ». Les premières conclusions sont positives. Les mesures prises par l'agriculture ont permis de réduire les risques pour l'environnement. Toutefois, les résultats montrent qu'avec le retrait de différentes substances actives, la protection des cultures devient un défi de plus en plus important pour l'agriculture.

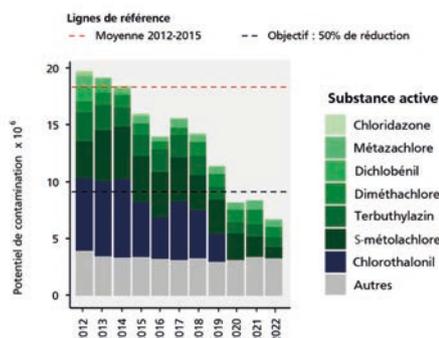
Adoption du plan d'action sur les produits phytosanitaires

En 2017, le Conseil fédéral a adopté un plan d'action ayant pour but la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce plan définit des buts et les mesures permettant de les atteindre d'ici à 2027. Il contribue également à l'objectif fixé par le Parlement en 2021 dans la loi sur l'agriculture et consiste à faire baisser de 50 %, par rapport à la valeur moyenne des années 2012 à 2015, les risques dans les domaines des eaux de surface, des habitats proches de l'état naturel et des eaux souterraines. Des indicateurs, définis par le Conseil fédéral, ont été développés afin de pouvoir évaluer l'atteinte des objectifs.

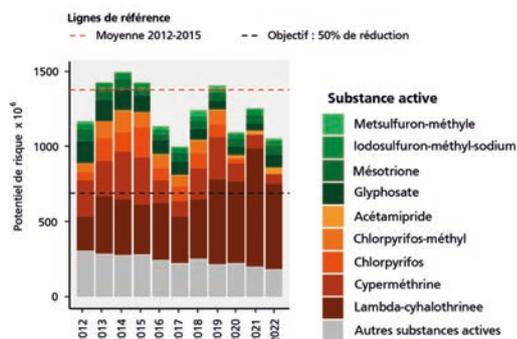
Indicateur Eaux de surface



Indicateur Eaux souterraines



Indicateur Habitats proches de l'état naturel



Les indicateurs de risques permettent d'évaluer l'atteinte de objectifs de la loi et du plan d'action national Source : OFAG

Atteinte des objectifs du plan d'action et de la loi sur l'agriculture

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



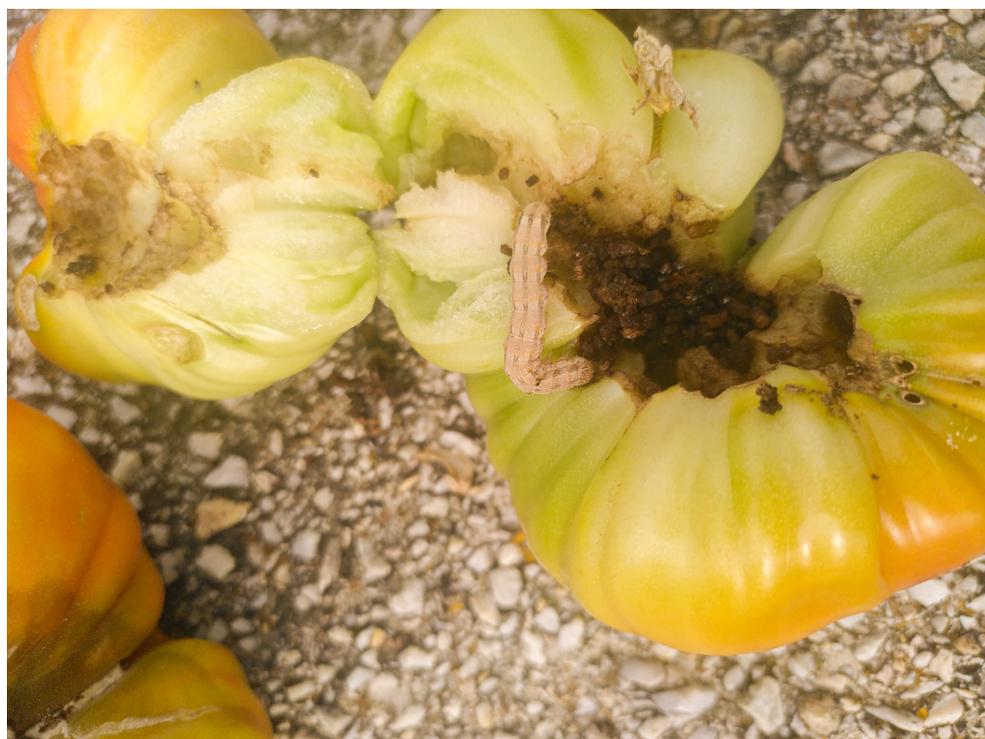
Selon les indicateurs, le risque calculé concernant les eaux souterraines a été réduit de plus de 50 % jusqu'en 2022 par rapport à la période de référence 2012-2015. L'indicateur montre également une diminution du risque pour les eaux de surface et donc pour les organismes aquatiques. De nouvelles mesures, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 dans le cadre des prestations écologiques requises (PER), telle que l'interdiction de l'utilisation de certaines substances actives ou l'obligation de prendre des mesures contre la dérive lors de la pulvérisation de produits phytosanitaires doivent permettre d'atteindre les objectifs d'ici à 2027.

Le plan d'action national contient d'autres objectifs spécifiques en vue de réduire les risques pour l'environnement ainsi que les utilisateurs et les consommateurs. Huit de ces objectifs sont aujourd'hui atteints ou devrait l'être grâce aux différentes mesures introduites. En plus des mesures du plan d'action, des mesures prises par les cantons et par le secteur agricole renforce encore l'atteinte des objectifs fixés et contribue ainsi à réduire considérablement les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Des solutions doivent être rapidement développées

En l'état actuel des choses, il apparaît que trois des objectifs spécifiques du plan d'action ne seront que partiellement atteints d'ici 2027. Le premier concerne la réduction de l'utilisation de substances actives persistantes dans le sol qui a pu être réduite de moitié à l'exception du cuivre. Ce dernier étant la seule option efficace pour protéger certaines cultures contre les maladies, notamment dans l'agriculture biologique, il est indispensable de trouver d'autres solutions.

Les deux autres objectifs qui seront partiellement atteints sont la réduction des dépassements des valeurs limites de pesticides dans les cours d'eau et la protection efficace des cultures contre les organismes nuisibles.



PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



La noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*), dont la larve est ici en train de se nourrir de tomate, est un ravageur polyphage qui peut provoquer des dégâts potentiellement considérables sur plus de 200 plantes. Photo : Numa Courvoisier OFAG

Un délicat équilibre à trouver

Si l'emploi de PPh présentant un risque potentiel élevé pour les organismes aquatiques a pu être réduit, il n'en reste pas moins que ces produits sont souvent l'unique moyen de lutte contre les principaux ravageurs dans les cultures maraîchères et fruitières, le colza et la betterave sucrière. La production agricole se voit confrontée à des problèmes phytosanitaires croissants. D'un côté, de nombreuses substances actives n'ont plus le droit d'être utilisées, de l'autre, de nouveaux organismes nuisibles invasifs s'établissent en Suisse. Pour atteindre les deux objectifs de réduire les dépassements des valeurs limites dans les cours d'eau tout en protégeant efficacement les cultures, il faudrait disposer d'autres moyens de lutte contre les organismes nuisibles.

Informations complémentaires

» [Plan d'action Produits phytosanitaires](#)



Utilisation des surfaces

Alors que la superficie des terres assolées est restée pratiquement stable, celle des terres ouvertes a, elle, légèrement diminué en 2023. On compte parmi les cultures dont la surface a été étendue les tournesols, les prairies temporaires, l'épeautre, le maïs d'ensilage et le maïs vert ainsi que les betteraves sucrières. En ce qui concerne les cultures pérennes, la surface des vignes a légèrement diminué, tandis que celle des petits fruits arbustifs a augmenté.

La surface agricole utile (SAU) comprend les terres assolées, les cultures pérennes situées hors des terres assolées, les prairies naturelles et les pâturages ainsi que les surfaces employées à d'autres fins, telles les prairies à litière. La tendance à la réduction de la surface agricole utile s'est poursuivie en raison de l'extension constante des infrastructures et des zones d'habitation.

Grandes cultures

En 2023, les terres ouvertes ont diminué par rapport à l'année précédente (-1 220 ha, soit -0,44 %). La superficie totale des terres assolées est restée pratiquement stable. Les tournesols, les prairies temporaires, l'épeautre, le maïs d'ensilage et le maïs vert ainsi que les betteraves sucrières, en particulier, ont vu augmenter leurs surfaces, tandis que le froment, l'orge et le triticale ont vu les leurs diminuer.



Cultures pérennes

Entre 2020 et 2021, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a modifié les modalités de la collecte des données de la fruiticulture. Les résultats de la collecte de données 2023, présentés par culture et par variété, ainsi que la comparaison avec les données des années précédentes, sont disponibles sous le lien suivant : [Statistique des surfaces des cultures fruitières de Suisse 2023](#)

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



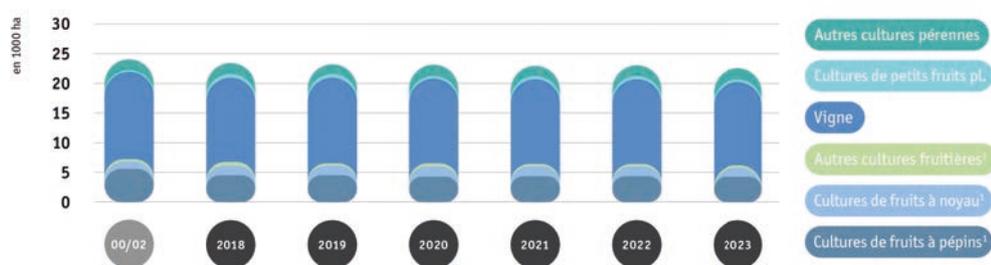
Les modifications apportées à la méthode statistique ne permettent pas d'interpréter valablement les variations de la surface entre 2020 et 2021 et entre 2021 et 2022.

Pendant l'année sous revue, les cultures pluriannuelles de petits fruits couvraient 486 hectares, ce qui représente une augmentation de 33 hectares par rapport à l'année précédente (+7,3 %).

Les vignes cultivées pour produire du vin s'étendaient en 2023 sur 14 569 hectares, soit une diminution de 36 hectares par rapport à 2022 (-0,3 %). Les cépages blancs occupaient près de 6 483 hectares (+32 ha, soit +0,5 %) et les cépages rouges 8 086 hectares (-69,0 ha, soit -0,8 %). Comme en 2022, les cépages blancs représentaient 44 % de la superficie totale, et les cépages rouges 56 %.

Les autres cultures pérennes englobent notamment les pépinières et les plantes ornementales, les sapins de Noël, les matières premières renouvelables telles que le roseau de Chine, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales pérennes.

Cultures pérennes



Sources : OFAG / USP

¹ Depuis 2020/2021, la saisie des données des cultures fruitières est effectuée selon un nouveau système. Les différences de surface entre les années 2020 et 2021, de même qu'entre 2021 et 2022 ne peuvent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Informations complémentaires :

- » [Production durable : Fruits – Statistiques fruits](#)
- » [Production durable : Vins – Statistiques vitivinicoles](#)

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	146 210	144 814	140 863	-19.4
Céréales panifiables	96 527	81 614	81 602	80 336	-15.9
Blé	91 045	72 721	71 331	69 245	-21.9
Epeautre	1 878	6 650	7 966	8 496	310.2
Amidonnié, engrain	46	283	387	432	698.6
Seigle	3 518	1 918	1 854	2 110	-44.3
Méteil de céréales panifiable	39	42	64	53	35.9
Céréales fourragères	82 049	64 596	63 212	60 527	-23.5
Blé	–	9 713	9 293	8 510	-
Orge	42 916	28 008	27 620	26 346	-36.3
Avoine	4 342	1 824	2 816	2 871	-42.3
Méteil de céréales fourragères	311	199	242	236	-27.4
Maïs grain	22 280	17 214	15 836	15 654	-27.1
Triticale	12 201	7 425	7 123	6 518	-42.4
Millet	–	213	282	392	-
Légumineuses	3 514	4 462	3 675	3 480	10.2
Pois protéagineux	3 165	3 436	2 569	2 430	-11.2
Féveroles	294	722	759	732	150.6
Lupins	55	304	347	318	487.3
Cultures sarclées	34 229	27 268	26 747	27 158	-21.0
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 711	10 749	10 704	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	16 186	15 647	16 132	-10.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	371	351	322	-86.3
Oléagineux	18 535	32 141	33 295	34 894	80.4
Colza	13 126	24 970	25 038	25 339	91.3
Tournesol	4 389	4 818	5 228	6 360	24.6
Soja	989	2 240	2 895	3 079	176.9
Courges à huile	32	113	134	116	282.1
Matières premières renouvelables	1 304	256	278	225	-80.6
Colza	1 137	149	155	115	-87.7
Tournesol	35	23	43	33	-5.7
Autres	132	84	80	77	-39.1
Légumes de plein champ	8 489	12 359	12 612	12 290	46.3
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 667	46 636	47 140	14.3
Jachères vertes et florales	3 392	3 120	3 061	3 191	-7.9
Autres terres ouvertes	1 770	5 083	4 996	5 655	196.3
Terres ouvertes	290 462	276 566	276 114	274 896	-5.0
Prairies artificielles	117 671	118 476	120 005	121 065	1.9
Autres	2 427	492	480	460	-80.3
Terres arables total	410 560	395 534	396 599	396 421	-3.5
Cultures fruitières ²	6 913	6 111	6 149	6 086	-11.5
Vigne	15 053	14 629	14 606	14 569	-3.0
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	81	79	76	-69.4
Prairies naturelles, pâturages	627 938	606 886	605 607	605 437	-3.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 812	18 974	19 441	83.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 053	1 042 014	1 042 030	-2.7

¹ provisoire

² Depuis 2020/2021, la saisie des données des cultures fruitières est effectuée selon un nouveau système. Les différences de surface entre les années 2020 et 2021, de même qu'entre 2021 et 2022 ne peuvent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



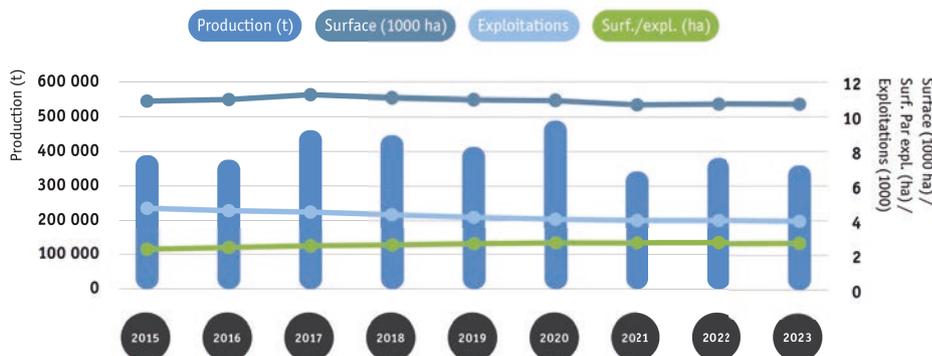
Grandes cultures

Évolution contrastée des surfaces en 2023 : stabilité des surfaces de pommes de terre et hausse marquée pour les surfaces d'oléagineux.

Pommes de terre : stabilisation de la surface cultivée

Après une hausse en 2022 à 10 749 hectares, les surfaces de pommes de terre se sont stabilisées en 2023 avec une légère baisse de 23 hectares (10 726 ha). En l'espace d'une année, les rendements ont reculé de 5 %, passant à 336 kg/are, ce qui donne un total de 360 000 tonnes. Avec 3975 producteurs, le nombre d'exploitations est passé pour la première fois sous la barre des 4000. La baisse est plus prononcée qu'auparavant et engendre une augmentation de la surface moyenne par exploitation, qui est passée à 2,7 hectares. Si les surfaces de pommes de terre primeurs sous plastique demeurent à un niveau élevé (517 ha), les surfaces de plants baissent et, avec 1436 hectares, se retrouvent au niveau de 2021.

Pommes de terre : évolution des structures



Source : OFAG

Oléagineux : augmentation de la surface cultivée

En 2023, les surfaces totales d'oléagineux ont augmenté de 4,7 % par rapport à l'année précédente, passant de 33 632 à 35 227 hectares (y c. les matières premières renouvelables). Cette superficie inclut tous les oléagineux cultivés en Suisse. Dans le détail, les surfaces de soja ont augmenté de 184 hectares pour atteindre 3 079 hectares (+6,3 %), celles de colza de 301 hectares pour atteindre 25 339 hectares (+1,2 %) et celles de tournesol de 1 326 hectares pour atteindre 6360 hectares (+21,6 %). Près de 60 % de la production nationale de colza et 64 % de la production de tournesols étaient concentrés dans les cantons de Vaud, de Berne, d'Argovie et de Zurich. Quant à la culture de soja, 59 % de la surface totale cultivée se trouvaient dans les cantons de Vaud et de Genève.

En 2023, la surface dédiée à la production biologique a augmenté de 200 hectares et représentait 7,4 % de la surface totale d'oléagineux (2673 ha en 2023 contre 2475 ha en 2022).

Oléagineux : évolution de la surface cultivée

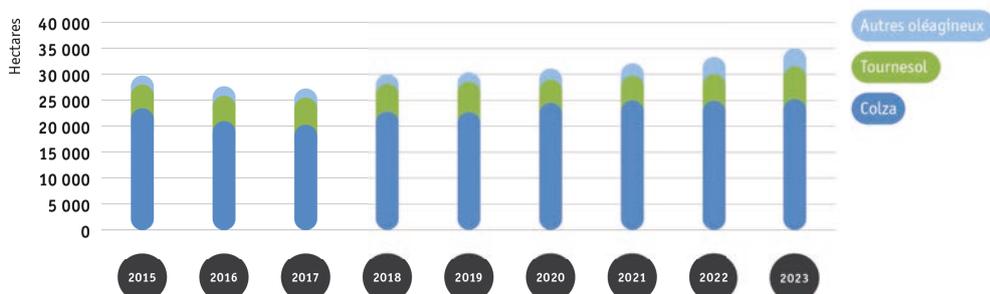
Les observations pluriannuelles montrent que si la surface d'oléagineux (sans les matières premières renouvelables) a diminué en 2016 et en 2017, elle a depuis crû sans discontinuer. De 2017 à 2023, la surface cultivée d'oléagineux est passée de 27 261 hectares à 35 024 hectares

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



(+7763 ha, soit +28 %). Les augmentations relatives des surfaces de tournesols et des autres oléagineux, comme le soja, ont été nettement plus marquées que celles des surfaces de colza.

Évolution des surfaces d'oléagineux (sans les matières premières renouvelables)

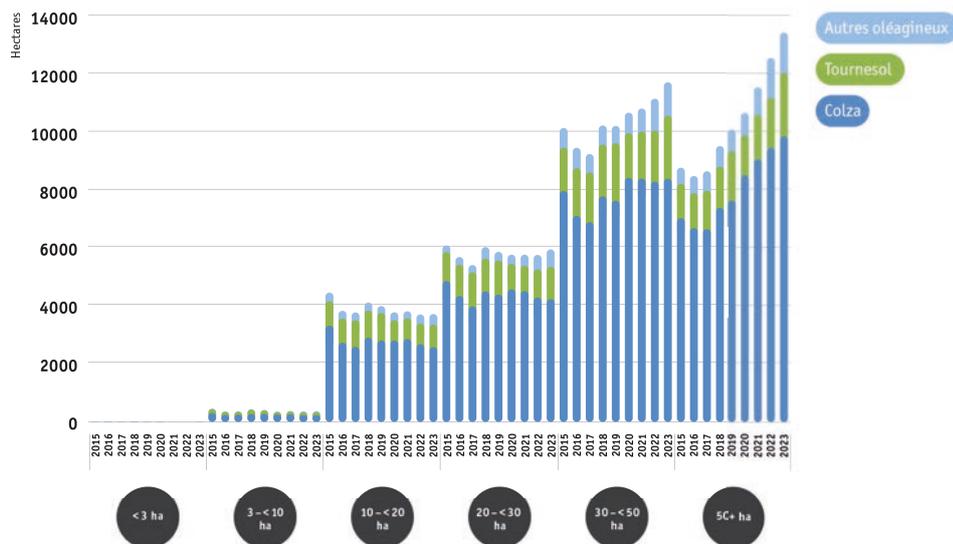


Source : Agristat

Les grandes exploitations étendent leurs surfaces d'oléagineux

Au cours de la période 2015–2023, les exploitations dont la surface agricole utile (SAU) est inférieure à 10 hectares ont cultivé des oléagineux dans une faible mesure, sur environ 400 hectares par an. Dans la classe de grandeur allant de 10 à 20 hectares de SAU, la surface d'oléagineux était en recul. Quant à la surface d'oléagineux cultivée dans les exploitations dont la SAU est comprise entre 20 et 30 hectares, elle est restée stable. Des augmentations significatives de la surface cultivée ont été observées dans les classes de grandeur allant de 30 à 50 hectares et de 50 hectares et plus. En 2020, les deux classes de grandeur supérieures représentaient 34 % de la surface totale d'oléagineux. Alors que la part de la classe de grandeur allant de 30 à 50 hectares stagne depuis, elle est passée à 38 % pour la classe de grandeur supérieure. Cette augmentation est due à la culture de colza, les deux classes de grandeur cultivant grosso modo la même surface de tournesol depuis 2021.

Évolution des surfaces d'oléagineux selon la taille des exploitations (ha)



Source : Agristat

Vous trouverez une présentation des surfaces des autres grandes cultures sur la page Utilisation des surfaces.



Cultures fruitières, maraîchères et viticulture

En 2023, la surface viticole s'élevait à 14 600 hectares et celle des fruits et petits fruits à environ 7000 hectares. La surface dévolue à la culture des légumes frais s'est élevée à 14 300 hectares.



Fruits

6086 hectares de cultures fruitières

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



En 2023, 6086 hectares de cultures fruitières ont été exploités, soit 63 hectares de moins que l'année précédente (-1 %). Les fruits à pépins représentaient 72 % de cette surface (4395 ha), et les fruits à noyau 26 % (1568 ha). Le sureau (24 ha), le kiwi (29 ha) et les noix (70 ha) comptaient ensemble pour 2 % de la surface des cultures fruitières.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) se fonde sur l'ordonnance sur les relevés statistiques (annexe 155) pour recenser la surface des cultures fruitières. On se reportera à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm) pour une définition de ces cultures. Le lecteur pourra consulter, en suivant le lien ci-dessous, le tableau des données 2023, par cultures et par variétés, de même qu'une mise en regard de ces données avec celles des années précédentes : Statistique des surfaces des vergers suisses 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Confédération accorde des aides financières pour la plantation de variétés de fruits à pépins robustes selon l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS, RS 913.1). Cet encouragement vise à promouvoir la culture de variétés robustes de pommes permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Conformément à l'annexe 6, ch. 3.2.2, let. f, OAS, l'OFAG détermine les variétés donnant droit à une aide financière et met à jour la liste en continu. La liste des variétés robustes de pommes de table a été développée conjointement par les milieux de la recherche, les cantons et des représentants du secteur. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution des surfaces pour les variétés donnant droit à des aides financières (état de la liste des variétés au 1^{er} novembre 2023).

Augmentation de la surface des petits fruits arbustifs

Les relevés de Fruit-Union Suisse montrent qu'en 2023, la surface dévolue aux petits fruits (917 ha) était pratiquement la même qu'en 2022 (914 ha). Alors que tous les petits fruits arbustifs ont vu leur surface augmenter, celle des fraises a diminué de 18,4 hectares. La surface totale des cultures de petits fruits n'englobe pas le sureau, dont la superficie est prise en compte dans les cultures fruitières. De même, elle n'englobe pas les petits fruits qui ne sont pas indiqués séparément en termes de surfaces dans le rapport annuel de Fruit-Union Suisse.

Vignes

Entre 2018 et 2023, la surface viticole en Suisse a diminué de 144 hectares, ce qui correspond à une baisse de 1 %. Alors que la surface totale a diminué, la surface des cépages résistants aux champignons a en revanche augmenté. Ces cépages se caractérisent par une résistance élevée aux principales maladies fongiques et requièrent nettement moins de pesticides, ce qui les rend particulièrement intéressants du point de vue écologique. Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'OFAG accorde des aides financières à la plantation de cépages robustes (OAS, RS 913.1).

De 2018 à 2023, la surface totale dévolue aux cépages résistants aux champignons a augmenté de 235 hectares, soit une hausse de 83 %. En 2023, elle s'élevait à 519 hectares et représentait 3,6 % de la surface viticole totale. Les cinq cépages blancs résistants aux champignons les plus plantés en Suisse en 2023 étaient le Souvignier Gris, le Johanniter, le Solaris, le Sauvignac et le Muscaris. Les cinq cépages rouges résistants aux champignons les plus plantés étaient le Divico, le Cabernet Jura, le Regent, le Maréchal Foch et le VB cal 1-28, qui a détrôné le Léon Millot de la cinquième place. Il s'avère que les anciens cépages établis (p. ex. le Léon Millot) disparaissent lentement et sont remplacés par des cépages plus récents, plus intéressants pour la vinification et la commercialisation.

Pour plus d'informations sur les surfaces viticoles, le lecteur se réfèrera à la publication « L'année viticole ».



Légumes

Selon les relevés de la Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales, la culture effective de légumes frais (légumes de garde inclus) s'élevait en 2023 à 14 268 hectares, soit 123 hectares de moins qu'en 2022. Cette surface se composait de la culture effective (y compris les cultures multiples sur la même surface) de 13 347 hectares de légumes de plein champ (sans les classiques légumes de transformation) et de 921 hectares de légumes sous serre. Tant la surface de culture des légumes de plein champ que celle des légumes sous serre ont diminué de bien 0,5 % au cours de l'année sous revue par rapport à 2022.

Depuis plusieurs années, les cinq premières places dans la culture des légumes de plein champ sont occupées par les carottes, les oignons jaunes, les brocolis, la laitue iceberg et le chou-fleur. Trois de ces légumes ont vu leur surface augmenter par rapport à l'année précédente, mais non la laitue iceberg ni surtout les carottes. Ces dernières ont vu leur surface reculer d'environ 5 %. En 2023, les cinq principales cultures sous serre en termes de surface étaient de nouveau la doucette, suivie des radis, des concombres à salade, des tomates en grappes et de la laitue. Pour toutes, la culture a diminué par rapport à 2022, la laitue ayant enregistré la plus forte diminution, avec plus de 12 %.

Liens vers la page d'accueil de l'OFAG :

- » [Production durable : Fruits – Statistiques fruits](#)
- » [Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole](#)

Variétés robustes de pommes; surface nette en Suisse en hectares

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bonita ³	3.83	7.99	12.46	21.29	25.84	28.50
Coop 43 (Juliet®)	* ²	* ²	* ²	* ²	3.00	3.59
Ecolette ³	1.56	1.59	1.64	0.95	0.88	0.88
Ladina ³	6.86	9.32	11.09	13.18	15.21	16.06
Rustica ³	1.51	2.57	4.10	5.16	5.02	5.28
SQ 159 (Natyra®, Magic Star®) ³	3.91	6.68	9.93	13.74	19.81	20.32
Topaz ³	92.79	89.57	89.60	91.83	94.67	93.27
WUR 037 (Freya®)	* ²					
Wurtwinnung	* ²	3.03				
Xeleven (Swing®) ³	* ²	2.90	1.50	3.58	6.59	6.88
Robuste Apfelsorten total ³	110.46	120.62	130.32	149.73	164.43	170.93
Alle Apfelsorten total ³	3786.25	3736.41	3657.46	3685.16	3686.92	3647.83

¹ Liste des variétés robustes de pommes selon "Circulaire 2023/03 Variétés robustes de pommes" de l'OFAG du 01.11.2023

² Nicht in Flächenstatistik ausgewiesen

³ Die Datenerhebung des BLW für die Fläche von Obstanalgen erfolgt seit 2020/2021 nach einem neuen System.

Die Flächenunterschiede von 2019 zu 2020, von 2020 zu 2021 sowie von 2021 zu 2022 können folglich nicht unbedingt als Flächenzuwachs oder Flächenrückgang interpretiert werden.

Source : OFAG

Petits fruits

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	ha	ha	ha	ha	ha	ha
Fraises	511.7	510.4	521.0	515.2	528.6	510.2
Framboises	168.2	170.1	171.5	175.1	181.9	186.5
Myrtilles	92.9	103.6	107.9	106.4	110.1	121.3
Groseilles	32.5	34.1	33.8	34.8	35.9	37.4
Mûres	33.6	32.2	33.3	31.9	29.4	31.2
Cassis	15.2	15.7	18.1	19.9	21.6	22.8
Groseilles à maquereau	5.9	6.4	6.4	6.4	6.8	7.1
Total	860.0	872.5	892.0	889.7	914.3	916.5

Source : Fruit-Union Suisse FUS

Variétés de cépages résistants aux champignons les plus fréquemment plantées en Suisse, surface en hectares

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	ha	ha	ha	ha	ha	ha
Johanniter	28.76	31.60	34.22	36.79	39.29	41.43
Souvignier Gris	9.33	13.20	19.17	25.06	34.59	45.34
Solaris	26.04	29.82	32.31	33.18	33.96	36.68
Sauvignac	7.14	9.02	14.01	17.82	23.53	31.15
Muscaris	9.67	12.37	16.92	20.21	23.22	30.37
Divico	41.92	48.10	66.43	74.26	84.17	94.93
Cabernet Jura	32.99	34.12	37.59	38.98	39.32	40.70
Regent	33.94	32.14	30.38	29.18	28.53	28.60
Maréchal Foch	14.36	15.47	14.80	15.00	14.68	14.62
Léon Millot/VB Cal 1-28 à partir de 2023	7.95	7.91	8.47	8.75	8.65	10.65
Variétés résitantes (Pilzwidestandsfähig, PIWi), total en Suisse	283.25	315.96	369.52	409.06	456.12	518.83
Tous les cépages confondus, total en Suisse	14 712	14 704	14 696	14 629	14 606	14 569

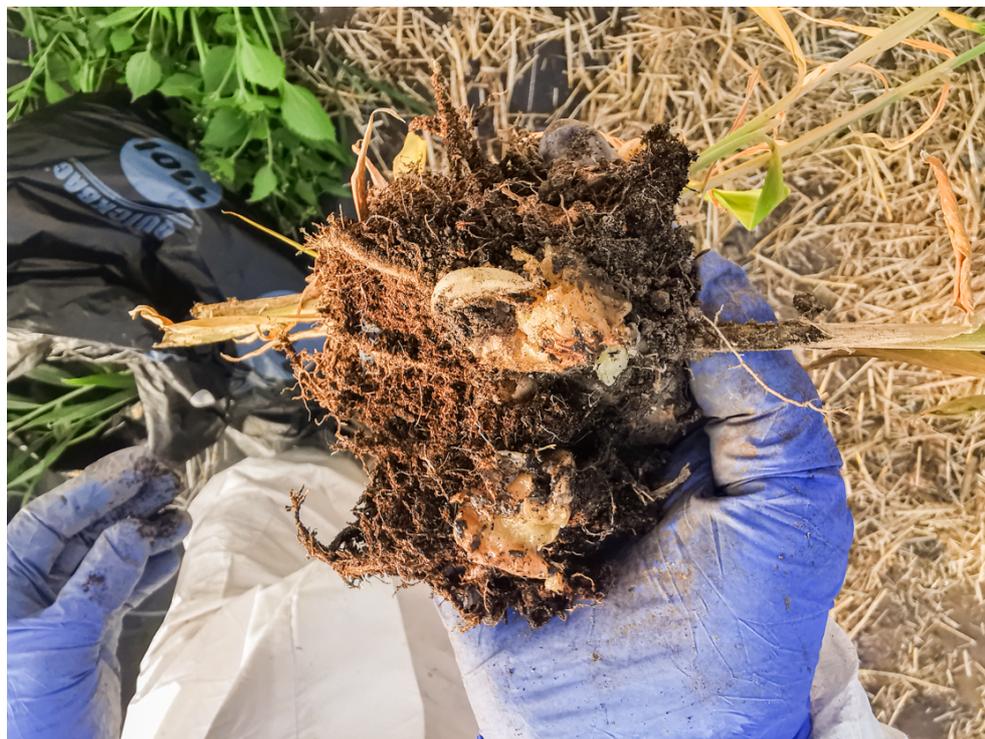
Source : OFAG

	Cépages blancs
	Cépages rouges



Grave soupçon : les inspecteurs phytosanitaires en action contre les organismes de quarantaine

Inspecteurs en mission contre les maladies des plantes et les organismes nuisibles



Tubercule de gingembre attaqué par la bactérie *Ralstonia pseudosolanacearum*. Source : Service phytosanitaire cantonal

Les inspecteurs phytosanitaires du SPF se tiennent devant une porte massive en métal et attendent que le personnel de sécurité les laisse entrer. Ils sont là pour procéder à un contrôle particulier : la présence d'agents pathogènes particulièrement dangereux pour les végétaux est suspectée dans la prison. Ces organismes dits de quarantaine doivent être signalés et combattus afin d'empêcher qu'ils s'établissent et se propagent. La porte s'ouvre et les inspecteurs peuvent entrer dans la zone d'accueil. Des écrans omniprésents montrent des images de surveillance de l'ensemble de l'établissement. L'identité des deux inspecteurs est vérifiée avant qu'ils puissent passer à la zone suivante. Ils doivent déposer tous leurs objets personnels dans une armoire et ne peuvent garder que ce qu'il leur faut pour procéder au contrôle prévu. Le personnel de sécurité inspecte les sacs contenant le matériel et a une hésitation. « Un couteau ? », demande l'un des hommes. L'inspecteur explique qu'il en a besoin pour prélever les échantillons. On lui fait signe de passer.

Les deux inspecteurs sont accueillis par un accompagnateur qui sera à leurs côtés aussi longtemps qu'ils seront dans la prison. Ils doivent franchir pas moins de six portes de sécurité avant d'atteindre le tunnel à examiner. Une fois sur place, les inspecteurs commencent à enfiler des vêtements de protection : combinaison jetable, couvre-chaussures et gants. Ces normes d'hygiène strictes ont une grande importance pour réduire au minimum le risque de transmission. La présence de la bactérie *Ralstonia pseudosolanacearum* est en effet suspectée dans le sol. Cet organisme de quarantaine peut infecter de nombreuses espèces végétales, causant des dommages considérables : les feuilles se fanent, le rhizome commence à pourrir.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



La bactérie est transmise par du matériel végétal, des outils ou de la terre contaminés. C'est pourquoi il est indispensable de prendre des mesures d'hygiène strictes.

Les inspecteurs prélèvent des échantillons sur un total de 120 plantes en l'espace de deux à trois heures. Une fois cette tâche accomplie, tout le matériel est désinfecté et les tenues de protection sont éliminées par incinération. Les échantillons sont doublement sécurisés dans des sacs en plastique, puis envoyés par courrier express au laboratoire d'Agroscope à Changins.

Des mesures contraignantes pour protéger la Suisse

Résultat de l'analyse : négatif. Mais une douzaine d'autres entreprises n'ont pas eu la même chance : une infestation par *Ralstonia pseudosolanacearum* y a été constatée pendant l'été 2023. Des mesures d'éradication ont immédiatement été prises en collaboration avec les services cantonaux compétents. Celles-ci comprenaient la décontamination des serres ou des tunnels, le respect de mesures d'hygiène strictes et l'interdiction de cultiver sur les parcelles infestées. Le sol a également été recouvert de manière hermétique afin de priver les bactéries d'air et de nourriture. Enfin, aucune plante hôte ne devra être cultivée sur ces surfaces au cours des trois prochaines années. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra éliminer complètement la bactérie dans le sol.

Nombre de nouveaux foyers d'infestation par an

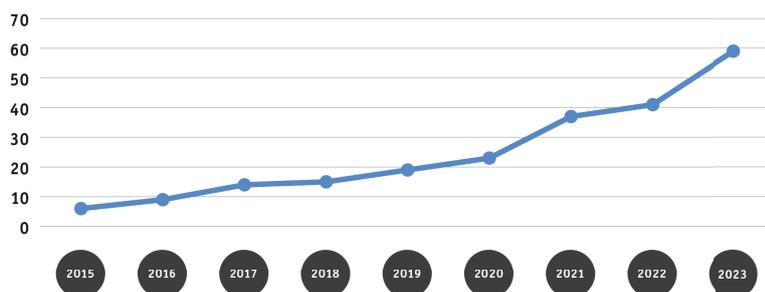


Illustration 1 : Depuis 2015, le nombre de nouvelles infestations par des organismes de quarantaine constatées en Suisse n'a cessé d'augmenter. Le feu bactérien (*Erwinia amylovora*) n'a pas été pris en compte pour ce graphique. Source : Service phytosanitaire fédéral SPF

Ces mesures sont contraignantes, mais nécessaires pour protéger la santé des végétaux en Suisse. Les organismes de quarantaine se multiplient d'année en année dans notre pays, tant en termes de fréquence que de diversité des organismes concernés. La protection des végétaux contre les organismes de quarantaine reste pour cette raison un enjeu primordial requérant une grande attention afin de réduire autant que possible les dommages causés par lesdits organismes.

Informations complémentaires

» [Organismes de quarantaine](#)

» [Ralstonia pseudosolanacearum](#)



Éleveurs d'animaux de rente et cheptels

Depuis quelques années, le nombre d'éleveurs diminue, alors que le cheptel d'animaux de rente reste stable. Ce changement structurel est toutefois plus ou moins marqué selon les espèces animales.

Davantage d'exploitations ovines



Source : Unsplash

En 2023, 40 800 exploitations détenaient du bétail et 14 693 élevaient de la volaille en Suisse. Parmi les détentrices de bétail, 75 % élevaient des bovins. Si le nombre d'exploitations de bétail bovin, de chevaux, de porcs, de chèvres et de volaille de rente a diminué par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'exploitations ovines a, lui, augmenté.

Une comparaison des chiffres des années 2021 à 2023 avec ceux des années 2000 à 2002 montre clairement l'ampleur de cette baisse : le nombre d'exploitations porcines a reculé de 63,3 %, tandis que les autres espèces sont touchées par une baisse qui se situe entre 34,4 % et 15,1 %. Le nombre d'animaux de rente a lui aussi reculé durant cette même période, à l'exception du cheptel de volaille, de chèvres et de chevaux. La baisse observée du cheptel animal n'est toutefois pas proportionnelle au recul du nombre d'exploitations : la Suisse compte moins d'exploitations, mais celles-ci deviennent plus grandes. L'exemple de la volaille est le plus éloquent : pendant la période 2021–2023, le nombre d'exploitations avicoles a certes reculé de 26,5 % par rapport aux années 2000 à 2002, mais le cheptel de volaille a, lui, augmenté de 86,6 %.

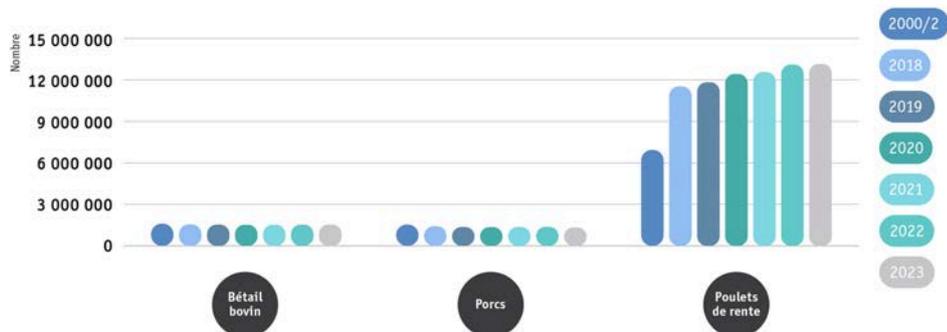
Toujours autant de ruminants, plus de volaille et moins de porcs

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



L'évolution du cheptel animal global est restée stable entre 2022 et 2023 ; celui-ci s'élève à 16,5 millions d'animaux.

Évolution des effectifs des animaux de rente



Source : OFS

Le nombre de ruminants, à savoir les bovins, les moutons et les chèvres, est resté stable en glissement annuel. Pendant l'année sous revue, le cheptel de chèvres, qui sont aussi la plus petite espèce d'animaux de rente, a néanmoins augmenté de 20 % par rapport aux années 2000 à 2002. À l'inverse, les cheptels ovin et bovin ont reculé de respectivement 11 % et 4,7 % par rapport à la période 2000–2002.

En 2023, le cheptel de volaille a poursuivi sa hausse, confirmant ainsi la tendance observée depuis plusieurs années. Cette hausse est due à la volaille de chair. Le nombre de poules pondeuses et de poules d'élevage suit quant à lui la tendance inverse, leur nombre ayant diminué de 52 215 poules par rapport à l'année précédente. Ce recul n'est pas sans conséquences pour le marché des œufs.

Quant au cheptel de porcs, il a reculé de 3 % par rapport à 2022 ; une baisse qui est due à la stabilisation de la situation après les années marquées par la pandémie.

Informations complémentaires

Source Office fédéral de la statistique OFS, Effectifs d'animaux de rente des exploitations agricoles, évolution

Détenteurs d'animaux de rente et effectifs d'animaux de rente

	2000/02	2019	2020	2021	2022	2023	2000/02 – 2021/23
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Exploitations avec							
Bétail ¹	58 659	42 404	41 822	41 254	40 800	40 201	-30.5
Bovins	49 598	34 251	33 662	33 091	32 581	31 993	-34.4
Equidés	13 090	11 340	11 227	11 196	11 123	11 008	-15.1
Porcs	14 626	5 821	5 600	5 561	5 467	5 063	-63.3
Moutons	12 158	8 149	8 016	7 977	7 969	7 984	-34.4
Chèvres ²	8 359	6 415	6 355	6 592	6 559	6 551	-21.4
Poules de rente	19 943	13 713	13 485	14 434	14 876	14 693	-26.5
Effectifs							
Bétail bovin	1 597 684	1 524 820	1 515 123	1 513 701	1 525 270	1 528 412	-4.7
dont vaches	716 784	682 858	677 863	680 593	680 657	672 492	-5.4
Equidés	63 060	80 690	80 072	80 096	80 950	81 570	28.2
Porcs	1 534 217	1 359 684	1 348 306	1 366 359	1 372 772	1 324 860	-11.7
Moutons	423 413	343 581	343 528	349 112	355 893	362 215	-16.0
Chèvres	68 492	80 469	79 562	82 045	82 313	81 398	19.6
Poules de rente	6 934 609	11 828 869	12 428 660	12 568 239	13 109 351	13 150 561	86.6
dont poules pondeuses et poules d'élevage	2 124 632	3 485 657	384 017	3 866 989	3 893 451	3 841 236	82.0

¹Bovins, équidés, porcs, moutons et chèvres.

²Y compris les (détenteurs de) chèvres naines
Source: OFS



Production laitière

L'économie laitière est l'un des secteurs les plus importants de l'agriculture suisse. D'une valeur de quelque 2,8 milliards de francs, le secteur laitier représentait en 2023 un quart environ de la valeur totale de la production agricole.

La Suisse comptait en 2023 17 073 exploitations laitières, dont 8570 en région de plaine et 8503 en région de montagne. En outre, 1887 exploitations d'estivage ont également commercialisé du lait. En un an, le nombre d'exploitations laitières suisses a chuté de 2,5 %, un recul qui est plus marqué en région de plaine (-3,5 %) qu'en région de montagne (-1,7 %). En comparant le nombre moyen d'exploitations en 2000-2001 avec celui de 2023, force est de constater que le nombre d'exploitations a diminué de plus de la moitié.

En 2023, la production totale de lait s'élevait à près de 3,7 millions de tonnes, un chiffre semblable à celui de l'année précédente. Sur ces 3,7 millions, 0,4 million de tonnes ont été distribuées aux jeunes animaux et 0,03 million de tonnes ont été consommées directement par les familles paysannes. Un total de 3,3 millions de tonnes de lait ont été commercialisées, dont près d'un tiers avait été produit sans ensilage. En 2023, la part de lait bio s'élevait à 8,3 % et la part de lait des prés IP-Suisse, à 10,3 % du lait commercialisé. La comparaison de la production totale de lait durant les années 2000-2001 avec celle de l'année 2023 révèle une hausse de près de 122 000 tonnes (+4 %).

Des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes

La tendance qui se dessine lorsque l'on compare les chiffres de 2023 à la valeur moyenne des années 2000 et 2001 est la suivante : les exploitations laitières sont toujours moins nombreuses (-50 % en vingt ans), mais toujours plus grandes en termes de surface. La taille moyenne des exploitations est ainsi passée de 19 hectares de terrain par exploitation laitière en 2000-2001 à 29 hectares en 2023. La production moyenne de lait commercialisé par exploitation laitière s'élevait en 2023 à 188 032 kilos, les exploitations de plaine produisant en moyenne deux fois plus de lait que les exploitations de montagne.

Performance des vaches laitières

La performance laitière des vaches a atteint une valeur moyenne d'environ 7000 kilos par vache laitière et par an. Les teneurs en matière grasse et en protéine sont quant à elles restées assez stables au cours des vingt dernières années. La performance laitière des vaches, ainsi que les teneurs en matière grasse et en protéine varient fortement d'une race à l'autre.

Prix à la consommation et prix à la production

Sur l'ensemble du pays, les prix moyens à la production du lait ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, à l'exception du lait du segment B.

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Produit	Prix à la production (ct./kg de lait)	Variation de prix par rapport à 2022
Total lait suisse	76.36	+1,4 %
Lait conventionnel transformé en fromage	78.41	+2 %
Lait de centrale conventionnel	71.73	+0,5 %
Lait bio	91.06	+3,4 %
Lait A	78.08	+4,6 %
Lait B	57.63	-10,2 %

À noter que les prix à la production indiqués comprennent déjà le supplément pour le lait commercialisé (5 ct.) et, le cas échéant, le supplément pour le lait transformé en fromage (10 ct., ou 13 ct. si affouragement sans ensilage). Le prix du lait effectivement payé sans les suppléments est donc plus faible.

Tout comme les prix à la production, les prix à la consommation ont eux aussi légèrement augmenté en 2023. Les consommateurs ont payé leur litre de lait entier pasteurisé 1.70 franc, contre 1.64 franc en 2022. Les prix à la consommation ayant le plus augmenté par rapport à 2022 sont ceux du beurre à rôtir (23.64 fr., +16,8 %) et du Tilsiter surchoix (20.90 fr., +18,8 %).

Sources TSM Fiduciaire Sàrl : Comparaison pluriannuelle 2023 Agristat : Statistique laitière de la Suisse 2023 OFAG : Évaluation des données sur la production laitière, année civile 2023 OFAG : Portail de données pour les marchés agricoles et alimentaires – Lait et produits laitiers



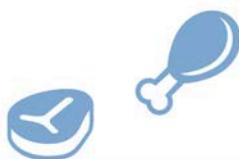
Production de viande et d'œufs

En 2023, la production de viande de volaille et d'œufs a légèrement diminué, bien que le cheptel de volaille soit resté au même niveau que l'année précédente. Le porc est resté la viande la plus produite au cours de l'année sous revue.



La baisse d'effectifs et de production ne touche pas toutes les espèces

Les effectifs et la production d'animaux de rente ont connu une évolution différenciée en 2023. De manière générale, la réduction des effectifs s'est traduite par un recul de la production. Au total, 361 906 tonnes de viande (en poids prêt à la vente) ont été produites en Suisse en 2023. Quelque 45 % de cette quantité étaient de la viande de porc.



Production de viande 2023

361 906 tonnes



Par rapport à 2022, l'effectif des bovins est resté stable, comptant 1,53 million de têtes, dont 672 492 vaches. La production nationale de viande bovine a augmenté de 1,4 % au cours de l'année sous revue et s'est élevée à 81 331 tonnes en poids prêt à la vente. La production de viande de veau a également légèrement progressé au cours de l'année sous revue, atteignant un poids prêt à la vente de 18 756 tonnes. En 2023, le nombre de porcs a diminué de 3,5 % par rapport à 2022, passant à 1,32 million de têtes. La cause en était la surproduction de l'année précédente, qui a obligé les producteurs à réduire le cheptel. Par conséquent, la production de

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



viande de porc a également baissé au cours de l'année sous revue et atteint 168 000 tonnes en poids prêt à la vente, soit presque 6 % de moins qu'en 2022. Le porc est cependant resté la viande la plus produite en 2023. Malgré la baisse de la production en 2023, la part nationale est passée à 98 %.

Le plus grand cheptel d'animaux de rente est en Suisse celui des volailles : le pays comptait en 2023 quelque 13 millions d'animaux, dont 3,8 millions de poules pondeuses et de poules d'élevage. Cet effectif est resté au niveau de l'année précédente. Mais la production d'œufs et de viande de volaille a diminué par rapport à 2022, respectivement de 3,7 % et de 1 %. Environ un milliard d'œufs et 88 000 tonnes de viande de volaille ont été produits en Suisse en 2023. La même année, la production nationale d'œufs a correspondu à 64,3 % de la consommation totale d'œufs et à 74,1 % de la consommation d'œufs en coquille. Ces chiffres sont plus bas que ceux de 2022. En revanche, la part de l'offre nationale de viande de volaille est restée stable, à 66,3 %, comme l'année précédente.

Les effectifs d'ovins et de caprins ont pour leur part légèrement augmenté en 2023. Toutefois, seule la production de viande ovine a connu une hausse (+3,9 %) par rapport à l'année précédente, atteignant 3900 tonnes. Enfin, la production de viande de gibier et de lapin a de nouveau baissé par rapport à 2022, passant respectivement à 1400 tonnes (-16,5 %) et 461 tonnes (-4,4 %).

Informations complémentaires

» [Éleveurs et cheptels](#)

Sources: Office fédéral de la statistique OFS : Effectifs d'animaux de rente des exploitations agricoles, évolution 1985–2023
Proviande : Le marché de la viande 2023
Aviforum : Aviculture en chiffres 2023



La Suisse, pays d'herbages

En Suisse, plus de la moitié de la surface agricole utile et la totalité des pâturages servant à l'estivage sont exploités en tant que surfaces herbagères permanentes. Quel apport fournissent ces surfaces à l'alimentation des animaux ? Comment s'insèrent-elles dans un système alimentaire durable ?

La surface agricole utile (SAU) est employée à raison de 58 % sous forme de prairies permanentes, c'est-à-dire de prairies naturelles et de pâturages, qui couvrent au total 600 000 hectares. Viennent ensuite les prairies temporaires, intégrées dans la rotation des cultures et qui représentent environ un tiers des terres assolées, avec une superficie de près de 120 000 hectares. Les surfaces d'estivage font également partie de la surface agricole utile et s'étendent sur 503 312 hectares.

Affectation des surfaces agricoles en Suisse

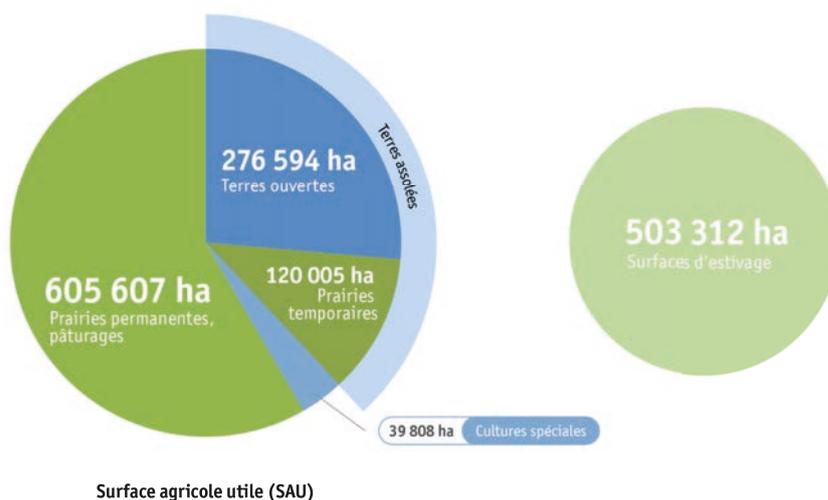


Tableau créé par l'auteur ; source : OFAG, 2022 Les cultures spéciales désignent ici les cultures d'arbres fruitiers, les vignes ainsi que les autres cultures telles que les marais à litière, les tourbières et les cultures pérennes

Que représentent les herbages suisses dans la ration des animaux d'élevage ?

En Suisse, la ration des animaux d'élevage, exprimée en matière sèche, est constituée pour 62 % de fourrages issus des surfaces herbagères de notre pays. Ces 62 % se subdivisent en 16 % de prairies temporaires, en 40 % de prairies permanentes et en 6 % de surfaces d'estivage. Précisons que la ration contient aussi 3 % d'aliments fourragers importés.

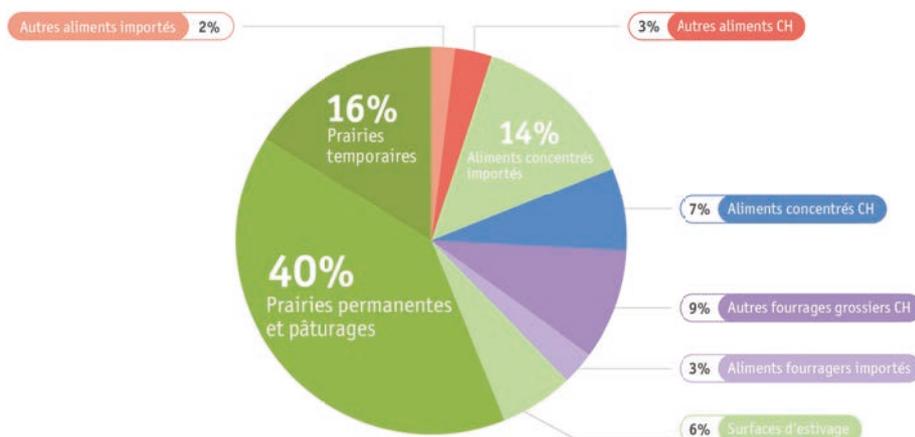
Pour le reste, la ration contient 9 % d'autres fourrages grossiers, principalement du maïs. Les aliments concentrés y comptent pour 21 % et les autres aliments pour 5 %.

Les importations d'aliments concentrés sont en hausse depuis le début des années 2000. Elles représentent deux tiers de ces aliments, tandis qu'un tiers reste produit en Suisse (Agristat, 2022).

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



Répartition de la production nationale et des importations dans l'alimentation animale, en kt de matière sèche 2022

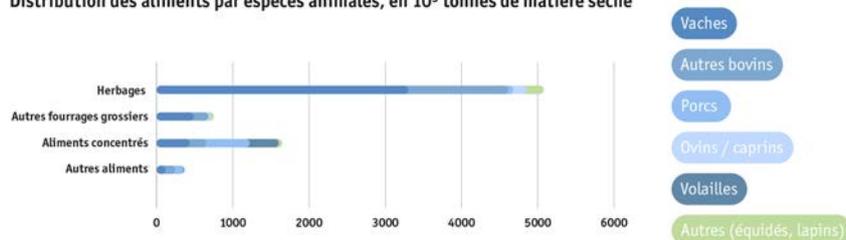


Graphique créé par l'auteur ; source : Agristat, 2022
 Surfaces productrices de fourrages grossiers (surfaces herbagères) : prairies permanentes et pâturages, prairies temporaires, surfaces d'estivage
 Autres fourrages grossiers : maïs vert, maïs d'ensilage, paille, balle
 Aliments concentrés : céréales, tourteau de soja ou de colza, sous-produits de minoterie et autres
 Autres aliments : lait et produits laitiers, sous-produits de la fabrication de sucre et autres

Quels animaux consomment des herbages ? d'où vient le reste de la ration ?

Les herbages sont principalement consommés par les ruminants, notamment les bovins. Par contre, les animaux monogastriques comme le porc ne les assimilent pas efficacement.

Distribution des aliments par espèces animales, en 10³ tonnes de matière sèche



Graphique créé par l'auteur ; source : Agristat, 2022

En Suisse, la ration moyenne d'un bovin se compose de 75 % d'herbe, de 11 % d'autres fourrages grossiers, de 10 % d'aliments concentrés et de 4 % d'autres aliments.

Les aliments concentrés sont employés dans la production laitière, pour équilibrer la ration, en particulier après le vêlage, mais aussi afin d'améliorer les performances dans la production laitière et la production de viande. Selon l'étude de Schori et al. (2022), la vache laitière nourrie exclusivement aux herbages produit en moyenne 5376 kilos de lait par lactation standard. En Suisse, cette production a longtemps augmenté, avant de se stabiliser ces dernières années à 6500 kilos environ. (OFAG 2024).

Les herbages entrent aussi pour une part dans l'alimentation des ovins, des caprins et d'autres animaux comme les équidés et les lapins. Néanmoins, le cheptel de ces animaux est beaucoup moins important que celui des bovins.

Graphique créé par l'auteur ; source : Agristat, 2022
 Fourrages grossiers (herbages) : prairies (foin), pâturages, ensilage
 Autres fourrages grossiers : maïs vert, maïs d'ensilage, paille, balle
 Aliments concentrés : céréales, tourteau

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



de soja ou de colza, sous-produits de minoterie et autresAutres aliments : lait et produits laitiers, sous-produits de la fabrication de sucre et autres

Les herbages dans les écosystèmes

À part leur évidente utilité dans la production de lait et de viande, les herbages jouent un rôle dans les écosystèmes en accumulant une grande quantité de carbone. Ils font aussi partie de nos paysages. Cultivés extensivement, ils présentent par ailleurs une grande biodiversité (Richter et al. 2024). Actuellement, plus d'un tiers des prairies permanentes sont cultivées soit de façon extensive ou peu intensive, soit sous forme de pâturages boisés, et la proportion n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

La région d'estivage est constituée à raison de 44 % de prairies maigres, riches en espèces, et de surfaces à litière (surfaces de promotion de la biodiversité QII).

Les prairies peuvent être pâturées ou fauchées ; ces deux modes d'exploitations ont des incidences différentes sur les écosystèmes. À cet égard, l'idéal, pour maximiser la richesse écosystémique des herbages, consiste à former une mosaïque de différentes formes d'exploitation.

Intégration des herbages dans un système alimentaire durable

Les prairies permanentes et les surfaces d'estivage de notre pays fournissent, en matière sèche, 46 % des aliments consommés par les animaux d'élevage. Cette production provient de surfaces qui, par leur configuration, sont impropres à la culture de denrées alimentaires végétales. En outre, 16 % des aliments fourragers proviennent de prairies temporaires cultivées sur des terres assolées. Les 38 % restants sont couverts par les importations ou produits sur des terres assolées, ou encore constitués de sous-produits de l'industrie alimentaire.

Les prairies permanentes et les surfaces d'estivage fournissent de quoi couvrir deux tiers de l'alimentation des bovins. Les bovins produisent du lait et de la viande ; précisons que, pour transformer des herbages en denrées alimentaires, la production laitière est plus efficace que la production de viande. Or, la Suisse est principalement tournée vers la production de lait.

Le lait, les produits laitiers et le beurre suisses constituent 38 % des denrées alimentaires produites dans notre pays et 19,5 % de l'énergie alimentaire consommée (ce pourcentage inclut les denrées perdues par gaspillage), tandis que les viandes de bœuf et de veau ne représentent que 3 % des denrées produites et 1,5 % de l'énergie consommée (Bilan alimentaire). Une part essentielle de ces productions reposent sur les herbages, qui contribuent donc de façon significative à l'alimentation humaine dans notre pays.



Des cartes synoptiques pour prévenir le compactage du sol

Le compactage a un effet négatif sur la fertilité du sol. Il peut conduire à des pertes de récolte jusqu'à 30 % l'année suivante. Le risque de compactage est lié aux paramètres suivants : le type de sol, les conditions météorologiques, les cultures et l'utilisation de machines. Les cartes synoptiques nationales identifient les régions présentant un potentiel élevé de compactage du sous-sol et contribuent à prévenir ce phénomène grâce à une exploitation adaptée.

Lorsque le poids d'une machine dépasse la résistance du sol, il en résulte un compactage à long terme du sous-sol. Les cartes de Weiss & Keller, qui représentent le risque potentiel de compactage du sol, montrent la situation qui résulte de l'emploi de machines lourdes lorsque le sol est caractérisé par une faible résistance (Weiss & Keller, 2024). Ces cartes donnent un aperçu des sites et des régions où il existe un risque élevé de compactage à long terme des terres agricoles. La prévention du compactage a d'autres effets positifs : elle permet de diminuer les risques d'érosion, de ruissellement et d'inondation. En outre, les pertes de carbone organique dans le sol sont ainsi réduites.

Évaluation du risque de compactage du sol à l'aide du modèle « SaSCiA »

Le modèle « SaSCiA » (*spatially explicit soil compaction risk assessment model* ; Kuhwald et al., 2018) se fonde sur des données relatives au sol, aux conditions météorologiques, aux cultures et aux machines pour établir des cartes des risques pour les terres assolées en Suisse. La résolution des cartes est d'un kilomètre carré. La météo y est représentée par la température, les précipitations et les heures d'ensoleillement. Une différenciation a été opérée sur la base des cultures les plus fréquemment cultivées en termes de surfaces : blé d'automne, maïs d'ensilage, colza d'automne, betteraves sucrières et pommes de terre. La charge par roue maximale, dont le dépassement signifie un risque de compactage du sous-sol, joue ici un rôle décisif. Le sol ne doit pas subir une pression qui dépasse sa résistance.

Le modèle SaSCiA permet ainsi de calculer le risque de compactage sur la base des propriétés du sol, des simulations d'humidité et des données sur les machines. Il détermine ainsi à quel endroit, à quelle période et à quelles étapes de l'exploitation le risque est particulièrement élevé. Le modèle permet de simuler la charge par roue qui ne doit pas être dépassée pour éviter le compactage.

Source : Agroscope

Utilité d'une cartographie nationale des risques de compactage

Les cartes montrent les « hot spots » présentant un risque de compactage potentiellement élevé et les « hot moments » indiquant les périodes critiques d'exploitation. Ces régions et périodes exigent une attention particulière et des mesures visant à éviter davantage de compactage.

Les cartes servent ainsi de guide pour l'exploitation du sol et le choix de l'assolement. Elles aident à pratiquer une agriculture adaptée aux conditions locales, car elles répondent, par exemple, aux questions suivantes : quelles cultures peuvent être semées sans risque élevé et à quel endroit ? Quels poids du véhicule est adapté selon le travail dans les champs et les sites ou régions ? Les analyses donnent un aperçu du risque potentiel de compactage dans l'ensemble de la Suisse et aident les agriculteurs et les décideurs à prendre des décisions éclairées sur l'exploitation des terres assolées. Ainsi, la fertilité du sol peut être préservée à long terme.



Possibilités de développement prometteuses de l'analyse du risque de compactage

Une évaluation des risques en temps réel pourrait être effectuée sur la base des prévisions météorologiques et de données actuelles relatives à l'humidité du sol et aux conditions météorologiques. Il serait ainsi possible d'établir des pronostics du risque de compactage pour les jours et les mois à venir, qui pourraient servir aux agriculteurs d'aide décisionnelle pour l'exploitation du sol.

Sources(Weiss & Keller, 2024) : Potenzielle Verdichtungsgefährdung Schweizer AckerlandKuhwald, M., Dörnhöfer, K., Oppelt, N., Duttmann, R. (2018) Spatially Explicit Soil Compaction Risk Assessment of Arable Soils at Regional Scale : The SaSCiA-Model. Sustainability



Les projets d'utilisation durable des ressources encouragent l'adaptation aux conditions locales

L'agriculture suisse doit viser une production adaptée aux conditions locales. La Constitution fédérale charge la Confédération de créer les bases nécessaires à une telle production. En quoi cela consiste-t-il réellement ? Différentes approches et idées ont été ébauchées. Grâce au programme d'utilisation durable des ressources, divers projets mettent en œuvre des mesures innovantes, dont ils testent ainsi la faisabilité sur le terrain.



Le programme d'utilisation durable des ressources encourage l'agriculture adaptée aux conditions locales. Prise de vue aérienne de Fraubrunnen, 2020. Source : OFAG

Le Programme d'utilisation durable des ressources favorise les projets innovants relatifs à l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces projets se limitent à une région ou à une branche. Les 29 projets en cours se répartissent sur l'ensemble de la Suisse et se concentrent chacun sur un site particulier.

Que signifie exactement « être adapté aux conditions locales » ? Une agriculture adaptée aux conditions locales tire parti, de façon optimale, du potentiel économique et agronomique des terres qu'elle exploite pour produire tout en permettant aux écosystèmes d'être résilients. Tel est le cas lorsque les objectifs environnementaux fixés à l'agriculture sont atteints dans la région. Grâce aux projets d'utilisation durables des ressources, l'agriculture s'adapte de mieux en mieux aux conditions locales, et il est possible de tirer de ces expériences des enseignements dont l'intérêt dépasse largement le projet.

À quoi tient l'importance des projets régionaux

Les conditions géographiques de chaque région déterminent quels types d'exploitation y sont les plus appropriés. Les pommes de terre, par exemple, sont une culture à forte valeur ajoutée convenant bien aux sites à sols légers. Mais si des prélèvements d'eau potable ont également

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



lieu dans la région en question, la culture de pommes de terre ne convient guère, car les lessivages de nitrates sont relativement importants sous les cultures sarclées. De même, les mesures en faveur de la biodiversité doivent être choisies de sorte à avoir un effet optimal sur les potentiels propres à une région. Les projets Ressources régionaux se concentrent souvent sur des thèmes appelant une action concrète dans la région.

Ainsi, le projet Ressources « **Moins d'ammoniac et de nuisances olfactives** » permet d'appliquer des mesures visant à réduire les émissions d'ammoniac et d'odeurs nauséabondes dans une région comportant un très grand cheptel d'animaux. L'une de ces mesures consiste à mettre en place des purificateurs d'air dans les étables afin de maintenir le plus bas possible le taux d'ammoniac et les nuisances olfactives de l'air expulsé. L'action cible donc les lieux où les objectifs environnementaux ne sont actuellement pas atteints.

Le projet Ressources « **KlimaStaR** » doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la production laitière. Il vise notamment à réduire la concurrence entre la production de denrées alimentaires et celle d'aliments pour animaux en renforçant la production laitière basée sur les herbages. Le projet montre qu'une production laitière de ce type est plus écologique dans certaines conditions locales que dans d'autres. Le projet est une recherche de la solution optimale compte tenu des conditions locales, sous l'angle économique, agronomique et écologique.

Paiements dépendants des résultats : l'exploitation se fixe des objectifs et décide elle-même par quelles mesures elle entend les atteindre

Dédommager les mesures en se basant sur les résultats : cette approche est pratiquée dans les projets Ressources d'« **encouragement de la biodiversité axé sur les résultats** » et « **RésulTerre** ». Les exploitations décident des mesures à appliquer en fonction des conditions que leur imposent leur site, le seul élément déterminant étant d'atteindre un objectif convenu. Si l'objectif est atteint, les exploitations obtiennent une compensation pour chacun des deux projets. Cette procédure encourage l'adaptation de la gestion aux conditions locales. Pour la réussite des projets, un service de conseil compétent apporte une aide au niveau des exploitations individuelles.

Exploitation du plein potentiel agronomique

Dans le projet Ressources « **Cultures relais** » deux cultures principales se développent dans un même champ au cours d'une certaine période de leur croissance. L'ensemencement et la récolte s'effectuent de manière échelonnée. Ainsi, du soja et une céréale peuvent par exemple être cultivés dans un même champ. L'objectif est que la productivité par unité de surface s'accroisse grâce à l'influence positive que chaque culture a sur l'autre (p. ex. pression plus faible de mauvaises herbes grâce à l'ombrage, fixation de l'azote dans le sol par les légumineuses). Cette approche doit permettre une meilleure exploitation du potentiel agronomique d'une surface. Le projet Ressources analyse si ce type de culture peut effectivement être appliqué.

À l'avenir, chaque site doit être utilisé de manière optimale : il faut exploiter le potentiel agronomique et l'optimiser économiquement, tout en permettant la résilience écologique. Voilà à quoi ressemble une agriculture adaptée aux conditions locales. Les projets Ressources analysent et déterminent ce qui est bon dans la pratique et ce qui fonctionne moins bien. Nous en tirons des enseignements pour l'ensemble de l'agriculture suisse.

Informations complémentaires

» [Programme des ressources \(admin.ch\)](#)

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



- » Ressourcenprojekt Staffeltulturen 2022–2023 – Agrofutura
- » Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband: Ressourcenprojekt Ammoniak Geruch Zentralschweiz (luzernerbauern.ch)
- » Projektüberblick (klimastar-milch.ch)
- » ZiBiF (zielorientierte-biodiversitaet.ch)
- » Résulterre : Qualité des sols et séquestration du carbone organique | Genève Terroir - Le portail du terroir genevois (agriculture-durable-geneve.ch)
- » Environnement (admin.ch)

MARCHÉ



Commerce extérieur agricole suisse

En 2023, le commerce extérieur agricole suisse a légèrement diminué par rapport à l'année précédente mais reste à un niveau proche de celui record de 2022 encore jamais égalé. Pour la première fois depuis au moins 35 ans la balance commerciale des produits laitiers, œufs et miel (chap. 2) est devenue négative.

Commerce extérieur élevé

En 2023, tant les exportations que les importations ont légèrement baissé. Elles restent cependant toutes deux proches du niveau record de 2022. Les exportations agricoles se sont élevées à 10,48 milliards de francs ou 4 % des exportations totales¹ soit un montant inférieur de 4,33 milliards de francs aux importations. Ces dernières s'élevaient à 14,81 milliards de francs, soit 7 % de ses importations totales.

Entre 2022 et 2023, la balance commerciale agricole s'est détériorée de 1,3 %. Cette détérioration est due à une baisse de 2,8 % des exportations qui a été supérieure à celle des importations (-1,6 %). En 2023 la balance est proche de celle observée en moyenne pluriannuelle 2000-2004.

La baisse des exportations (-304 millions de francs) en 2023 par rapport à l'année précédente est due en particulier aux boissons (-360 millions de francs) et aux gommes, résines et autres sucres et extraits végétaux (-58 millions de francs). Ces baisses ont été supérieures à la hausse des exportations observée pour le chocolat (+111 millions de francs) et les aliments préparés pour animaux (+41 millions de francs).

La baisse des importations a été moins importante (-247 millions de francs) que celle des exportations. Elle est marquée en particulier pour les céréales (-150 millions de francs) et le café (-125 millions de francs). Ces baisses ont été supérieures à la hausse des importations observée pour les préparations alimentaires (+80 millions de francs). Le détail est disponible dans la statistique du commerce extérieur (STCE) suisse. Elle ne comprend pas le tourisme d'achat transfrontalier.

¹Total conjoncturel soit sans le commerce de l'or, d'autres métaux précieux, de pierres gemmes ainsi que d'objets d'art et d'antiquités.

Evolution du commerce extérieur agricole



Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF

La balance commerciale sur les produits laitiers est historiquement basse

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



37 % du commerce extérieur (import + export) agricole suisse de 2023 est atteint avec le café, tabac, les extraits végétaux (chapitres du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises 9, 13, 24) et les boissons (chap. 22).

La balance commerciale est particulièrement élevée pour le café, le tabac, les extraits végétaux (chap. 9, 13, 24). Elle s'élève à 2,2 milliards de francs. En comparaison les préparations alimentaires dont le chocolat (chap.18, 21) présentent un excédent d'exportation (366 millions de francs) six fois moins élevé. À l'opposé, la balance commerciale est particulièrement négative pour les fruits, légumes et plantes vivantes (chap. 6, 7, 8 et 20) (-3.3 milliards de francs), les céréales et produits de céréales (chap. 10, 11, 19) (-745 millions de francs) ainsi que pour la viande et les préparations de viande (chap. 2, 16) (-726 millions de francs).

En 2023, pour la première fois depuis au moins 35 ans, la balance commerciale de l'ensemble des produits laitiers, œufs et miel (chap. 4) est devenue négative (-51 millions de francs). Cela est dû à la balance commerciale certes encore positive mais historiquement basse observée sur les produits laitiers (97 millions CHF). En 1990-1992, cette dernière était encore trois fois plus élevée (319 millions de francs).

Commerce extérieur agricole 2023 par produit trié par ordre décroissant (millions de francs)



Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF



Évolution des indices de prix

L'évolution des indices des prix en 2023 montre une augmentation des prix à la production et à la consommation par rapport à 2022. L'indice des prix à la production a ainsi enregistré sa valeur la plus élevée depuis 2009. Les prix des moyens de production et les prix à l'importation ont également augmenté, atteignant de nouveaux records.

Qu'entend-on par indices des prix ? À quoi servent-ils ? Les indices de prix sont des indicateurs économiques importants pour l'évolution des prix. Ils indiquent comment les biens et les services d'un panier-type ont évolué. Ci-dessous, nous expliquons comment certains indices, tels que l'indice des prix à la production des produits agricoles ou l'indice national des prix à la consommation, ont évolué.



Hausse de l'indice des prix à la production des produits agricoles

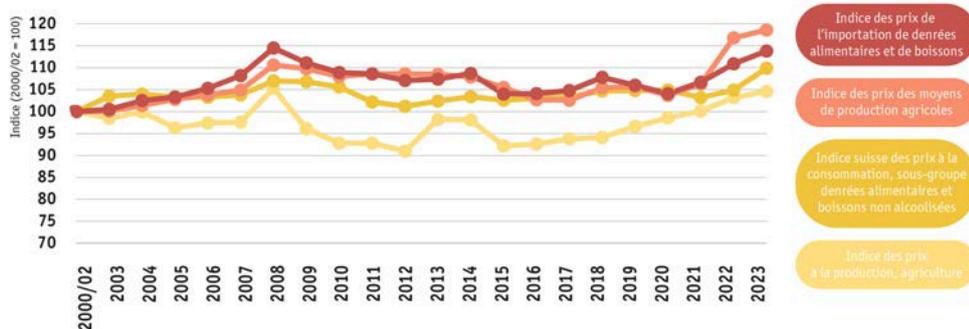
En 2023, l'indice des prix à la production des produits agricoles a augmenté pour la huitième année consécutive atteignant 104,6 %, ce qui représente 1,5 point d'indice de plus qu'en 2022. Il a ainsi atteint sa valeur la plus élevée depuis 2009. Depuis le début de la série temporelle de 2000/02 à 2023, la valeur la plus élevée (105,3 %) a été enregistrée en 2008.

L'indice des prix à la production des produits agricoles mesure l'évolution des prix des biens et services produits et vendus par les agriculteurs.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Evolution de l'indice des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les produits alimentaires et les boissons, ainsi que de l'indice des prix des moyens de production agricoles



Sources : OFS, Agristat (USP)

Hausse notable de l'indice suisse des prix à la consommation

En 2023, l'indice suisse des prix à la consommation pour les « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées » a considérablement augmenté pour s'établir à 109,9 %, soit 5 points d'indice de plus qu'en 2022. Il a ainsi enregistré la plus forte hausse, comparativement aux autres indices. Sa valeur la plus élevée depuis le début de la série temporelle de 2000/02 à 2023 a donc été atteinte. La hausse de l'indice des prix à la consommation en 2023 est nettement plus forte que celle de l'indice des prix à la production des produits agricoles. Au cours de la période sous revue, les fluctuations des prix à la production ont cependant été plus prononcées que celles des prix à la consommation.

L'indice national des prix à la consommation (IPC) est un indicateur important. Il mesure l'inflation des biens de consommation en Suisse. Il montre de combien les produits ont renchéri par rapport au mois précédent, à l'année précédente ou à tout autre moment de référence. L'IPC figure parmi les indicateurs économiques les plus importants et les plus souvent sollicités. Il représente une information de référence largement reconnue en politique et en économie.

Augmentation de l'indice des prix des moyens de production

L'indice des prix des moyens de production agricole a augmenté en 2023, atteignant un niveau record depuis le début de la série temporelle de 2000/02 à 2023. Il s'est ainsi établi à 118,6 %, ce qui représente 1,8 point d'indice de plus qu'en 2022. Ces évolutions montrent que la tendance est à la hausse, aussi bien pour les prix des moyens de production que pour les prix à la production. Au cours de ces deux dernières années, les fluctuations de l'indice des prix des moyens de production agricole ont cependant été plus prononcées que celles de l'indice des prix à la production des produits agricoles.

L'indice des prix des moyens de production agricole reflète les évolutions de prix survenues dans le domaine des prestations intermédiaires et des investissements.

Progression de l'indice des prix à l'importation

En 2023, l'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires et de boissons a augmenté pour atteindre 113,8 %, soit 2,9 points d'indice de plus qu'en 2022. Il a ainsi progressé durant trois années consécutives après les baisses enregistrées en 2019 et 2020.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Prix à la production

En production animale, les prix à la production ont généralement augmenté en 2023 pour le lait cru et les œufs, comparativement à 2022. Les prix ont également progressé sur le marché du porc. En production végétale, les prix ont connu une évolution hétérogène avec une tendance à la hausse pour les fruits à pépins. Quant aux pommes de terre, leurs prix continuent d'augmenter. Ces évolutions de prix sont notamment imputables aux coûts de production et au niveau de l'offre.

Prix du lait à la production en hausse

En **production laitière**, l'année 2023 a été marquée par une légère baisse de la quantité de lait cru commercialisé (-0,6 %) et par une augmentation du prix du lait à la production (+1,4 %). Le prix du lait à la production en Suisse a ainsi progressé de 1.04 ct./kg par rapport à l'année précédente pour atteindre 76.36 ct./kg, soit son plus haut niveau depuis 2009. Cette progression s'explique, entre autres, par la hausse des coûts de production du lait et le recul de la production laitière. À noter également que le prix indicatif du lait de centrale a augmenté en 2023. La comparaison entre les années 2009 à 2011 et les années 2021 à 2023 montre également une hausse du prix du lait à la production (+14,5 %).

Recul des prix du bétail de boucherie

Sur le **marché du bétail de boucherie**, les prix du bétail bovin et des agneaux ont évolué à la baisse en 2023, comparativement à 2022. La baisse concerne tant la production conventionnelle (AQ) que la filière bio. Il s'agit ainsi d'une inversion de tendance par rapport à 2022, année marquée par une hausse des prix. En 2023, les plus fortes baisses de prix concernaient les veaux T3 (-4,7 %) et les agneaux T3 (-4,5 %). Sur le marché du porc, les prix en 2023 ont en revanche augmenté par rapport à 2022 (+5,2 %).

Hausse des prix à la production des œufs

Le **marché des œufs** se distingue par une relative stabilité des prix ces dernières années, notamment grâce à une production planifiée dans une large mesure et gérée contractuellement par convention entre les producteurs et les distributeurs. En 2023, les prix à la production ont légèrement augmenté par rapport à 2022. Le prix de l'œuf bio a ainsi augmenté de 1,31 centime pour atteindre 45,61 centimes. Celui de l'œuf d'élevage en plein air a progressé de 0,76 centime pour atteindre 24,15 centimes. En revanche, le prix de l'œuf d'élevage au sol a diminué de 0,86 centime pour s'établir à 20,77 centimes. Entre la période allant de 2000 à 2004 et celle allant de 2021 à 2023, les prix à la production des œufs d'élevages conventionnels ont reculé (-8,1 % pour l'élevage au sol et -9,3 % pour l'élevage en plein air). En revanche, les prix à la production des œufs d'élevage bio ont enregistré une hausse de 12 % entre la période 2002-2004 et la période 2021-2023.

Hausse des prix des céréales fourragères conventionnelles

Les **prix bruts suisses des céréales panifiables conventionnelles** ont diminué en moyenne de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Le prix du blé panifiable n'a que peu varié dans les classes de qualité Top et I par rapport à 2022. L'année 2022 avait été marquée par une forte hausse des prix due à l'augmentation des coûts de production, à la mauvaise récolte de 2021 et aux variations de prix sur le marché international dues à la guerre en Ukraine. Les

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



prix sont restés stables en 2023 malgré une récolte inférieure à celle de l'année précédente. Les prix suisses des céréales fourragères conventionnelles ont baissé en glissement annuel ; le système de prix-seuils pour les céréales fourragères est à l'origine de cette baisse. Les prix du blé panifiable bio et de l'épeautre bio n'ont que légèrement varié en 2023 (-0,7 % pour le blé panifiable bio et +0,8 % pour l'épeautre bio). Quant aux prix du blé fourrager bio et de l'orge fourragère bio, ils ont augmenté de 2 à 5 % par rapport à l'année précédente.

Hausse des prix des pommes de terre

En 2023, comme les deux années précédentes, la récolte de **pommes de terre** a été faible. Cette situation, qui est due aux conditions météorologiques et aux maladies, a entraîné une hausse des prix indicatifs des pommes de terre bio et conventionnelles dans toutes les catégories observées. La comparaison à long terme des prix moyens au cours des périodes 2021–2023 et 2000–2002 révèle une hausse considérable des prix. Prenons par exemple les pommes de terre de table conventionnelles à chair ferme : leur prix moyen est passé de 45.10 fr./100 kg à 56.68 fr./100 kg (+25,7 %), et s'élevait même à 58.50 fr./100 kg en 2023. Le prix des pommes de terre destinées à la transformation a lui aussi connu une hausse entre ces deux périodes, même si celle-ci est moins importante (+13,3 %).

Prix des fruits à pépins encore en hausse

Sur le marché des **fruits**, les prix à la production de la plupart des produits observés ont augmenté par rapport à l'année précédente. Le prix indicatif des variétés de fruits à pépins observées a ainsi augmenté pour la deuxième année consécutive : il s'élevait à respectivement 1.25 fr./kg et 1.31 fr./kg pour les variétés de pomme Golden et Braeburn, et à 1.41 fr./kg pour la variété de poire Conférence (classe de qualité I, hors bio). Cette hausse est due à l'offre réduite de fruits suisses en 2023. La comparaison à long terme des prix moyens entre 2020–2023 et 2000–2003 révèle une hausse des prix de ces fruits à pépins allant de 6 % (pour les pommes Braeburn) à 24,3 % (pour les poires Conférence). La hausse des prix à la production n'est pas étrangère à cette évolution ; le programme « Durabilité des fruits », introduit en 2022, a induit une hausse des coûts de production. Ces frais supplémentaires sont inclus dans les prix indicatifs depuis 2022.

Recul des prix des principaux légumes de garde

Les prix indicatifs à la production des **légumes** observés n'ont pas tous suivi la même évolution. Les deux principaux légumes de garde, à savoir les carottes et les oignons, ont connu un fort recul en 2023 : le prix des carottes conventionnelles a diminué de 8 %, passant de 1.38 fr./kg à 1.27 fr./kg, tandis que le prix des oignons conventionnels a reculé de 21 %, passant de 0.87 fr./kg à 0.71 fr./kg. Le recul accusé par ces légumes est encore plus marqué dans le segment bio, avec une baisse respectivement de 21 % pour les carottes et de 32 % pour les oignons. Un autre légume de garde a connu une évolution inverse : le céleri-rave a vu son prix augmenter de 25 % par rapport à 2022 dans le segment conventionnel, passant de 2.69 fr./kg à 3.35 fr./kg. Le prix du céleri-rave bio a quant à lui augmenté de 1 %, passant de 4.98 fr./kg à 5.05 fr./kg.

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023	2000/02 – 2021/23 %
Lait¹⁶						
CH total ¹⁶	ct./kg	79.19	69.75	75.32	76.36	14.5
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	72.47	76.88	78.41	10.5
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	9.04	9.44	9.23	75.9
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	9.23	9.61	9.40	54.1
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	10.21	10.41	9.97	33.3
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	10.20	10.40	9.97	33.7
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	10.21	10.40	9.97	37.8
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	15.09	15.95	15.20	24.5
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.93	3.36	3.54	-17.9
Agneaux jusqu'à 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	14.42	14.60	13.94	16.1
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	Rp./pièce	22.89	20.70	21.63	20.77	-8.1
Œufs issus d'élevage en plein air	Rp./pièce	25.67	22.33	23.39	24.15	-9.3
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	53.83	59.11	59.03	-4.8
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	52.44	56.50	56.88	-3.7
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.98	39.88	38.22	-15.1
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	41.32	43.60	42.45	-4.0
Orge, fourragère, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.43	36.78	35.44	-16.7
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	30.40	32.81	30.98	-20.4
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.11	39.21	37.18	-17.2
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	54.26	57.28	58.50	25.7
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	48.37	51.95	52.60	20.4
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	43.58	46.06	50.70	13.3
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	91.00	81.58	89.55	10.1
Betteraves sucrières ¹²	fr./100 kg	12.21	5.57	5.26	6.27	-53.3
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	96.15	114.87	87.86	19.8
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	92.13	107.38	84.84	12.0
Fruits⁷						
Pommes : Golden Delicious, catégorie ^{9,10,11,17}	fr./kg	1.00	1.00	1.18	1.25	13.5
Pommes : Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11,17}	fr./kg	1.13	1.16	1.21	1.31	6.0
Poires : Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.33	1.38	1.41	24.3
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	3.33	3.17	3.37	16.5
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.76	6.49	6.72	72.9
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.45	2.35	2.45	5.0
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.96	6.93	7.04	24.4
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.10	1.38	1.27	14.7
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.79	0.87	0.71	-21.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.47	2.69	3.35	62.1
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.68	2.90	3.13	38.9
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.30	1.26	1.20	36.2
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	3.59	3.23	3.66	71.2
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.22	1.38	1.36	34.7

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² 2000/02 : prix conventionnel

³ 2000/02 : la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie / (PI) ; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs à la production définitifs ; à partir de 2022, prix indicatifs à la production définitifs pour les fruits à pépins de table conformément au programme « Durabilité des fruits (NHF) » (+ 0.06 fr./kg)

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Évolution 2000/03 – 2020/23

¹² Agroscope : changement du système de calcul en 2003

¹³ y c. frais d'emballage ; depuis 2023 classes 24+ et 28+, base 5 kg en vrac (la classe 22+ n'est plus cotée depuis 2023) ; 2020–2023 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base barquette / sachet de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus ; 2019 – 2022 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Évolution 2009/11–2021/23 CH total : bio incl.

¹⁷ 2022 : pas de prix indicatifs à la production définitifs disponibles pour la branche ; valeur moyenne des prix indicatifs à la production définitifs proposés par les partenaires

Sources :

Lait, œufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (pommes de terre), Agroscope-INH (betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production bio

Produit	Unité	2002/04	2021	2022	2023	2002/04 – 2021/23 %
Lait⁷						
Lait biologique	ct./kg	89.28	82.24	88.05	91.06	13.8
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'étaal T3	fr./kg PM	8.76	10.22	10.60	10.11	17.7
Bœufs T3	fr./kg PM	-	-	-	10.11	-
Génisses T3	fr./kg PM	-	-	-	10.11	-
Vaches T3	fr./kg PM	-	-	-	9.90	-
Veaux d'étaal T3	fr./kg PM	13.20	16.08	16.61	15.56	21.8
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.56	7.75	7.80	11.9
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	15.98	16.13	15.53	21.2
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	43.07	44.30	45.61	12.0
Céréales²						
Blé panifiable	fr./100 kg	-	102.42	107.55	106.84	-
Épeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	-	109.86	115.96	116.88	-
Blé, fourrager ³	fr./100 kg	-	82.51	86.70	88.90	-
Orge, fourragère ³	fr./100 kg	-	75.60	77.41	79.47	-
Maïs grain ³	fr./100 kg	-	81.71	84.74	84.52	-
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	97.16	87.12	99.45	11.1
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	97.16	84.29	99.45	30.1
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	72.20	82.46	82.88	86.53	16.3
Pommes de terre précoces de table ⁵	fr./100 kg	108.57	179.40	157.39	178.98	58.4
Oléagineux²						
Tournesol	fr./100 kg	-	146.20	151.20	153.12	-
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	2.28	2.46	1.94	15.4
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	3.16	3.21	2.17	-4.5
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	4.56	4.98	5.05	41.8
Tomates rondes	fr./kg	3.26	5.00	4.80	5.20	53.4
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.74	1.72	1.83	26.0
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	5.31	5.01	5.63	51.5
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.45	1.91	2.16	2.00	39.5

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

³ Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁵ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution ; sans frais d'emballage, lavés, ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁷ Évolution 2009/11–2021/23

Sources :

Lait, œufs : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande, Bio Suisse, Vache mère Suisse, FCM

Céréales et oléagineux : Bio Suisse

Cultures sarclées : Swisspatat (pommes de terre)

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Prix à la consommation

En 2023, les prix à la consommation des produits laitiers et des œufs ont augmenté par rapport à 2022. Quant aux prix de la viande et des produits carnés, ils ont connu une évolution variée. Les viandes fraîches, en particulier, ont enregistré une hausse de prix. Les produits à base de viande sont, quant à eux, de moins en moins chers. En ce qui concerne les produits végétaux, on a observé une évolution disparate des prix des fruits et une augmentation de prix pour les pommes de terre et la plupart des légumes non bio. La farine et le pain ont, pour leur part, enregistré des hausses de prix.

Prix à la consommation des produits laitiers en hausse

Les prix à la consommation des **produits laitiers** ont augmenté en 2023, comparativement à l'année précédente. Tous les produits laitiers observés ont vu leurs prix progresser. À noter que le prix de la matière première (lait cru) a également augmenté en 2023. La comparaison sur le long terme, entre la période 2000–2002 et la période 2021–2023, montre toutefois un recul des prix à la consommation de certains produits laitiers, notamment quelques fromages et crèmes de consommation. Les prix des fromages tels que le camembert (–5,3 %) et surtout la mozzarella (–33,4 %) ont ainsi tendanciellement régressé, notamment en raison de la libéralisation du marché du fromage. Les prix ont également reculé pour quelques produits laitiers frais, notamment la crème entière (–31,5 %).

Viande fraîche plus chère, produits à base de viande meilleur marché

Les **prix de la viande fraîche** de production conventionnelle ont généralement augmenté en 2023. La plus forte augmentation par rapport à l'année précédente concerne le rôti d'épaule de porc (+16,8 % pour s'établir à 15.91 fr./kg). Le renchérissement a touché toute la viande fraîche de bœuf, de veau, d'agneau et de poulet. En revanche, on a observé en 2023 une baisse presque généralisée des prix des produits à base de viande de production conventionnelle. Cette évolution de prix concerne le jambon de derrière (–10 %), le cervelas (–3,9 %), la saucisse de Vienne (–2,4 %) et le salami (de production suisse, –3,5 %). Seule la saucisse de veau a suivi un mouvement inverse, son prix ayant augmenté de 2,1 %.

En production biologique, on a observé en 2023 une hausse des prix de la viande fraîche et une évolution disparate des prix des produits à base de viande, comparativement à l'année précédente. Les prix de la viande de bœuf ont ainsi augmenté (entrecôtes : +4,9 %, steak : +3,9 %), tandis que ceux du poulet ont baissé (poitrine : –0,6 %). Quant à la viande de porc, les prix ont augmenté pour les côtelettes (+12 %) alors qu'ils ont reculé pour le steak (–6,7 %). En ce qui concerne les produits à base de viande bio, les prix ont progressé pour les saucisses de Vienne (+12 %), alors qu'ils ont baissé pour le salami (de production suisse, –14,4 %).

Augmentation des prix à la consommation de la farine et du pain

En 2023, les **prix de la farine et du pain** ont globalement augmenté par rapport à 2022. Le prix de la farine bise a progressé, passant de 2.01 à 2.19 fr./kg, soit une hausse de 9 %. La farine mi-blanche a connu une augmentation notable de prix, atteignant 3.40 fr./kg contre 2.05 fr./kg en 2022, ce qui représente une hausse de 66 %. Le prix de la farine blanche a également augmenté, passant de 1.90 à 2.05 fr./kg (+8%). Quant à la farine du segment de bas prix, son

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



prix a augmenté de 7 % pour s'établir à 0.97 fr./kg. À noter également que les prix du pain bis et du pain mi-blanc ont respectivement augmenté de 9 % et de 6 %.

Prix à la consommation des œufs en hausse

Les **prix au détail des œufs frais et cuits** ont augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente. Les plus fortes augmentations de prix observées concernent les œufs frais importés issus d'élevages au sol (+17,3 %), les œufs frais suisses issus d'élevage en plein air (+6,2 %) et les œufs frais suisses bio (+5,1 %). Ces augmentations de prix interviennent après une année 2022 marquée par une baisse des prix des œufs de consommation. Toutefois, les œufs importés et les œufs cuits suisses bio ont enregistré une hausse de prix tant en 2021 qu'en 2022.

Hausse des prix des pommes de terre à chair ferme et des pommes de terre à chair farineuse

En 2023, les **prix des pommes de terre** dans le commerce de détail traditionnel ont connu une hausse pour la deuxième année consécutive dans le segment à plus forte valeur ajoutée, les pommes de terre à chair ferme (ligne verte) et les pommes de terre à chair farineuse (ligne bleue). Les pommes de terre à chair ferme se sont ainsi vendues au prix de 1.76 fr./kg, et celles à chair farineuse au prix de 1.68 fr./kg, soit une hausse de respectivement 15,3 % et 4,9 % par rapport à 2022. Ces articles ont aussi connu une hausse des prix dans le segment bio, avec toutefois une fluctuation des prix plus marquée. Les pommes de terre à chair ferme bio ont atteint un prix de 3.07 fr./kg (+16,7 %) et celles à chair farineuse un prix de 3.06 fr./kg (+15 %).

Prix du sucre cristallisé en hausse

En 2023, le prix du **sucre cristallisé** a augmenté par rapport à l'année précédente (+18,3 % pour s'établir à 2.25 fr./kg). La comparaison entre la période allant de 2000 à 2002 et celle allant de 2021 à 2023 montre également une évolution à la hausse (+39,2 %).

Baisse des prix des fruits à noyau dans le commerce de détail

Sur le marché des **fruits de table** conventionnels, les fraises, les pommes Golden Delicious et les poires Conférence ont connu une hausse de prix en 2023. En revanche, les fruits à noyau ont vu leur prix reculer en moyenne sur l'année. Les abricots ont accusé le plus fort recul (-18,5 %), suivi des pruneaux (-10 %) et des cerises (-0,8 %). Cette baisse des prix pourrait s'expliquer par la récolte moins abondante de ces trois fruits à noyau, ce qui a entraîné une baisse de la quantité de fruits suisses sur les étals des détaillants, au profit des fruits à noyau importés, produits à l'étranger à moindre coût.

Hausse des prix de nombreux légumes

Les prix à la consommation de nombreuses variétés de **légumes** ont augmenté en 2023. Le chou-fleur est celui dont le prix a le plus augmenté (+12,1 %), suivi des oignons jaunes (+11 %). Dans le segment bio, c'est également le chou-fleur qui est en tête du classement, avec une hausse de 7,8 %, suivi des tomates en grappes (+4,2 %). En revanche, le prix des carottes conventionnelles a reculé de 2,3 % par rapport à 2022 pour s'établir à 1.95 fr./kg. Le prix des carottes bio, qui s'élevait à 3.23 fr./kg, a lui aussi diminué (-6,9 %). La comparaison à long terme avec les prix moyens obtenus entre 2000 et 2004 (respectivement entre 2002 et 2004 pour les carottes bio) révèle une baisse de 5 centimes (-2,3 %) du prix des carottes conventionnelles et de 16 centimes (-4,6 %) de celui des carottes bio.

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.62	1.64	1.70	6.2
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.32	1.30	1.33	1.43	2.2
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.60	1.63	1.70	6.0
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.44	1.46	1.62	4.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.15	19.76	20.99	-2.0
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	20.65	21.20	22.82	5.3
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	17.28	17.59	20.90	5.3
Camembert 60 % (ES)	fr./125 g	2.68	2.32	2.45	2.85	-5.3
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.42	3.59	4.09	5.7
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.47	1.54	1.67	-33.4
Beurre de choix	fr./200 g	3.09	3.28	3.44	3.63	11.4
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.39	3.55	3.90	20.1
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.26	3.30	3.48	-31.5
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.81	1.86	1.99	-25.1
Yogourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.55	0.58	0.63	-15.6
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	59.06	58.02	61.03	–
Tranche	fr./kg	–	39.50	40.26	40.93	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	31.20	29.51	30.53	–
Viande hachée	fr./kg	–	15.47	16.06	16.83	–
Viande de veau						
Côtelettes	fr./kg	–	59.89	63.54	64.00	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	39.91	41.87	41.14	–
Ragoût	fr./kg	–	33.98	36.43	37.40	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	14.84	14.24	14.58	–
Tranche	fr./kg	–	23.25	23.37	23.79	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	13.39	13.62	15.91	–
Ragoût, épaule	fr./kg	–	12.83	12.49	12.13	–
Viande d'agneau suisse fraîche						
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	50.623	49.645	51.482	–
Produits à base de viande						
Jambon arrière	fr./kg	–	26.19	26.35	23.73	–
Cervelas	fr./100 g	–	1.12	1.05	1.01	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	1.18	1.17	1.14	–
Saucisse à rôtir de veau	fr./100 g	–	1.52	1.44	1.47	–
Salami suisse	fr./100 g	–	3.11	3.06	2.96	–
Poulet						
Entier / demi, suisse	fr./kg	–	9.13	9.47	9.83	–
Poitrine	fr./kg	–	25.72	26.72	26.20	–
Cuisse	–	–	9.74	10.47	10.99	–
Œufs⁷						
Œufs crus d'élevage au sol	ct./pièce	–	40.66	39.86	40.59	–
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	–	59.72	59.00	61.88	–
Œufs crus d'élevage en plein air	ct./pièce	–	59.02	58.43	62.03	–
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	–	69.49	66.80	69.94	–
Œufs crus importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	22.09	24.08	28.24	–
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	30.85	32.21	33.79	–
Farine et pain⁶						
Farine bise	fr./kg	1.9	2.01	2.01	2.19	10.0
Farine mi-blanche	fr./kg	2.0	1.99	2.05	3.40	27.0
Farine blanche	fr./kg	1.8	1.88	1.90	2.05	11.0
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	0.9	0.90	0.91	0.97	3.4
Pain bis 500 g	fr./pièce	–	1.19	1.32	1.44	–
Pain mi-blanc 500 g	fr./pièce	–	1.16	1.30	1.38	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.41	1.53	1.76	-18.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.52	1.60	1.68	-14.8
Raclette	fr./kg	1.82	1.48	1.53	1.62	-15.1
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.41	1.50	1.58	-19.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.19	1.91	2.09	-9.5
Sucre cristallisé						
	fr./kg	1.43	1.83	1.91	2.25	39.2
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.21	3.21	3.24	-3.7
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	2.93	2.99	3.27	-0.8
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	7.15	9.69	7.90	38.7
Cerises ⁵	fr./kg	9.27	9.93	11.54	11.45	31.3
Pruneaux ⁵	fr./kg	3.96	4.92	5.15	4.64	15.5
Fraises	fr./kg	10.03	10.62	10.70	10.81	6.8

Légumes ⁴						
Carottes	fr./kg	2.00	1.87	2.00	1.95	-3.0
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.00	2.01	2.24	-5.3
Céleris-raves	fr./kg	3.59	2.72	3.00	3.09	-18.2
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.48	3.57	3.90	4.8
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.69	1.63	1.57	-5.3
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.09	3.72	4.17	1.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.35	1.41	1.47	-12.0

¹ 2000/02 : la moyenne de 2009/11 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids en kilogrammes de la farine dans le segment des prix bas sont ramenés à un kilogramme ; pour le pain, le prix unitaire est indiqué pour un pain de 500 grammes.

³ 2000/02 : les données de 2005/07 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais ; provenance : Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03 ; variation 2000/03–2018/21

⁶ 2000/02 : la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁷ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources :

Lait, œufs, farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG. Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

Sucre cristallisé : OFS

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2021	2022	2023	2002/04 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.87	1.96	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.79	1.82	1.86	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.87	1.96	–
Emmentaler	1 kg	–	20.48	21.94	23.65	–
Gruyère	1 kg	–	22.78	24.34	26.95	–
Tilsiter	1 kg	–	21.45	21.45	21.66	–
Mozzarella	1 kg	–	14.60	14.56	14.94	–
Beurre de choix	1 kg	–	19.98	21.00	21.93	–
Crème entière, emballée	1 l	–	13.54	13.68	14.44	–
Yogourt, aromatisé ou contenant des fruits	1 kg	–	4.56	4.50	4.64	–
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	79.50	84.90	89.10	–
Tranche	fr./kg	–	51.73	53.49	55.58	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	39.14	31.73	42.99	–
Viande hachée	fr./kg	–	22.75	23.10	24.61	–
Viande de veau						
Steak d'ailoyau	fr./kg	–	–	–	–	–
Tranche, coin	fr./kg	–	–	–	–	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	28.96	28.58	59.64	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	26.69	28.85	32.31	–
Tranche	fr./kg	–	40.19	37.60	35.07	–
Produits à base de viande						
Cervelas	fr./100 g	–	1.99	1.89	1.91	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	2.19	2.16	2.18	–
Saucisse à rôtir de veau	fr./100 g	–	2.33	2.67	2.40	–
Salami suisse	fr./100 g	–	6.36	6.53	5.59	–
Poulet						
Entier / demi, suisse	fr./kg	–	18.06	17.98	17.44	–
Poitrine	fr./kg	–	57.11	56.62	56.25	–
Cuisse	fr./kg	–	21.15	18.40	17.94	–
Œufs⁶						
Œufs crus issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	82.58	82.46	86.66	–
Œufs cuits issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	97.10	97.74	100.37	–
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.73	2.63	3.07	-9.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	2.71	2.66	3.06	-1.5
Raclette	fr./kg	3.30	2.63	2.44	2.88	-19.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	–	3.31	3.17	3.11	–
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious ⁴	fr./kg	5.57	6.63	6.03	5.78	17.4
Poires, Conférence ^{3,4}	fr./kg	5.64	6.27	6.17	6.56	13.5
Abricots ⁴	fr./kg	8.48	11.30	10.73	10.07	35.2
Cerises ⁴	fr./kg	12.40	16.40	15.69	16.59	38.3
Pruneaux ⁴	fr./kg	6.36	10.11	8.67	11.00	57.6
Fraises	fr./kg	16.00	13.24	11.38	12.43	-22.8
Légumes²						
Carottes	fr./kg	3.39	3.64	3.47	3.23	1.7
Oignons	fr./kg	5.28	4.80	4.92	4.98	-7.1
Céleris-raves	fr./kg	6.16	6.41	5.71	5.39	-5.2
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.62	6.19	6.45	2.2
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.76	2.54	2.55	-1.2
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	7.05	6.24	6.73	2.8
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.23	2.20	2.25	-22.8

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/07

² Consommation à l'état frais ; provenance : Suisse et étranger

⁴ Moyenne des années 2002/05 ; variation 2002/05–2018/21

⁵ À partir de 2017 : pommes Gala catégorie 1 au lieu de Golden Delicious et tomates grappe au lieu de tomates rondes.

⁶ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources :

Lait, œufs, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG ; Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



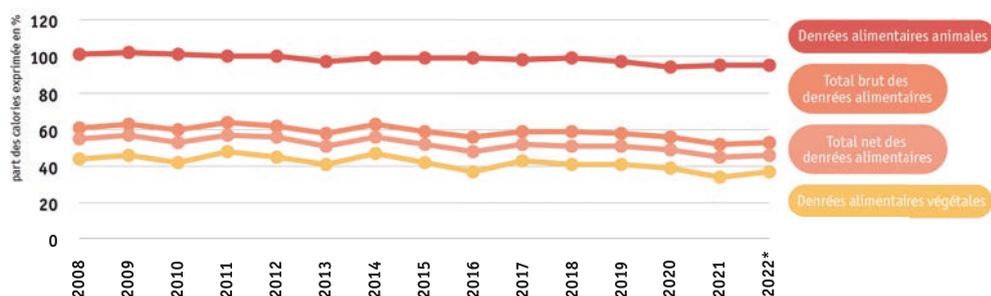
Taux d'autosuffisance

L'agriculture contribue de manière déterminante à l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires. En 2022, le taux d'autosuffisance a augmenté d'un point de pourcentage par rapport à l'année précédente, s'élevant à 53 % en valeur brute et à 46 % en valeur nette. Cette légère hausse s'explique par une augmentation de la production végétale.

Le taux d'autosuffisance pour les denrées alimentaires végétales a augmenté de trois points de pourcentage par rapport à l'année précédente, pour atteindre 37 %. Avec une augmentation de dix points de pourcentage chacun, les taux d'autosuffisance en pommes de terre de table (79 %), en légumes (49 %) et en fruits à pépins et à noyau (75 %) ont connu les plus fortes hausses, suivis par les céréales et les céréales panifiables (49 % et 68 %), qui ont connu une augmentation de respectivement trois et deux points de pourcentage. En 2022, ce sont à nouveau les graisses et les huiles végétales qui affichent le taux d'autosuffisance le plus bas (25 %), malgré une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. L'augmentation de la production végétale est principalement due aux meilleures conditions météorologiques par rapport à l'année précédente. En revanche, le taux d'autosuffisance en sucre a légèrement diminué (-1 %), pour atteindre 55 %. Ce recul s'explique par la diminution des surfaces cultivées de betteraves sucrières par rapport à l'année précédente.

En raison des structures de production de l'agriculture suisse, le taux d'autosuffisance est nettement plus élevé pour les denrées alimentaires animales que pour les denrées alimentaires végétales. En 2022, le taux est resté constant à 95 % en termes bruts et a baissé d'un point en termes nets pour passer à 96 %. Le taux d'autosuffisance le plus élevé du pays est celui du lait et des produits laitiers, pour lesquels 106 % des besoins nationaux ont été couverts par des produits indigènes en 2022. Pour la viande, les poissons et les fruits de mer, le taux d'autosuffisance est resté largement constant à 78 %, de même que pour la viande de veau et de porc, avec 96 % chacun ; pour la viande de volaille, il est resté au niveau de l'année précédente, à 60 %.

Évolution du taux d'autosuffisance



Source : Agristat

* provisoire

Taux d'autosuffisance

Le taux d'autosuffisance se définit comme la part de la production indigène dans la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse. La consommation totale est calculée selon la formule suivante : production + importations – exportations et variations de stocks. On distingue en outre un taux brut et un taux net. Le taux net tient compte du fait qu'une partie de la production indigène fait appel à des importations d'aliments pour animaux. La part produite

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



avec des aliments importés est déduite de la production animale indigène lors du calcul du taux net d'autosuffisance.

Taux d'autosuffisance

Produit	2011 ^f	2012 ^f	2013 ^f	2014 ^f	2015 ^f	2016 ^f	2017 ^f	2018 ^f	2019 ^f	2020 ^f	2021	2022	2011/13-2020/22
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Part en termes de volume :													
Total céréales ¹	52	50	46	52	47	38	51	45	47	52	39	41	-10.3
Céréales fourragères ²	56	52	49	59	53	44	51	53	53	61	49	47	0.5
Part énergétique selon le bilan alimentaire³ :													
Céréales (y c. le riz)	55	56	58	52	54	47	58	53	55	55	46	49	-11.7
Céréales panifiables ⁴	82	79	81	75	76	67	83	76	80	81	66	68	-11.2
Pommes de terre de table	95	89	76	95	71	70	93	88	87	90	69	79	-8.7
Sucre	94	82	64	93	70	62	72	67	68	61	56	55	-28.6
Graisses végétales, huiles	23	23	23	28	28	23	25	24	23	24	22	25	4.5
Fruits à pépins et à noyau ⁵	111	70	69	83	78	79	52	116	72	86	65	75	-9.8
Légumes	54	50	48	52	49	50	54	50	49	48	39	49	-10.6
Lait de consommation	95	95	96	96	95	95	95	95	95	95	94	94	-1.1
Beurre	109	113	100	107	106	105	98	100	93	85	84	75	-24.3
Fromage (y compris le séré)	116	117	115	115	114	110	112	112	111	108	109	110	-5.8
Lait et produits laitiers (y compris le beurre)	116	116	111	114	113	112	111	113	111	106	107	106	-6.9
Viande de veau	98	98	98	98	98	97	97	97	98	97	96	96	-1.3
Viande de bœuf	88	90	85	86	86	88	86	89	87	85	80	82	-6.1
Viande de porc	94	96	93	95	96	95	95	94	92	92	94	96	-0.4
Viande de mouton	47	45	44	43	40	42	44	48	51	46	46	48	2.7
Volaille	49	49	51	52	53	55	57	58	58	60	60	60	20.7
Viande, poisson et fruits de mer⁶	79	80	77	79	79	79	79	79	78	77	77	78	-1.4
Œufsetconserved'œufs	49	49	50	52	54	54	55	56	56	56	59	61	18.8
Denrées alimentaires végétales	48	45	41	47	42	37	43	41	41	39	34	37	-18.4
Denrées alimentaires animales, brut	100	100	96	99	99	99	98	99	97	94	95	95	-4.4
Denrées alimentaires animales, net ⁷	78	78	73	77	75	73	74	74	73	73	70	69	-7.8
Total des denrées alimentaires, brut⁸	64	62	58	63	59	56	59	59	58	56	52	53	-12.6
Total des denrées alimentaires, net⁷	57	56	51	56	52	48	52	51	51	49	45	46	-14.6

¹ Bilan des céréales : céréales panifiables et fourragères, y compris le blé dur, sans le riz

² Bilan des aliments pour animaux : y compris les produits de la minoterie et les céréales panifiables germées, sans le riz

³ En fonction de l'énergie assimilable selon le bilan des denrées alimentaires

⁴ Blé tendre, épeautre, amidonnier, engrain et seigle ; sans l'amidon de froment

⁵ Pommes, poires, cerises, quetsches et prunes, abricots et pêches

⁶ Y compris la viande de cheval, de chèvre, de lapin ainsi que le gibier, les poissons, les crustacés et les mollusques

⁷ Sans les produits animaux fabriqués à partir d'aliments pour animaux importés

⁸ En fonction de l'énergie assimilable, boissons alcoolisées comprises, selon le bilan alimentaire

^f Avec les valeurs révisées de la méthode « Bilan alimentaire 08 ». Toutes les valeurs des années suivantes sont calculées exclusivement à l'aide de cette méthode. Toute la série du BA 08 à compter de 2007 a été recalculée jusqu'en 2007.

Source : Agristat



Fruits

Une faible récolte de fruits à pépins ainsi que d'abricots et de cerises a entraîné une augmentation des importations de fruits de table. En raison des faibles quantités de fruits à cidre suisses, le contingent tarifaire d'importation a été temporairement augmenté.

Quantités récoltées

Un quart de fruits de table en moins par rapport à l'année précédente

En 2023, un total de 104 322 tonnes de fruits (y c. petits fruits) ont été récoltées en qualité de table, soit 26,3 % de moins qu'en 2022 (141 601 t) et 29,7 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes (148 443 t). Vous trouverez les volumes de production d'une sélection d'espèces fruitières dans le tableau ci-dessous.



Les fruits à cidre, une denrée rare en 2023

En 2023, les cidreries ont transformé 43 006 tonnes de pommes à cidre, soit 40 % de moins que l'année précédente (61 150 t) et un tiers de moins que la moyenne des quatre années précédentes (62 365 t). Pour les poires à cidre, la quantité transformée en 2023 (2512 t) était encore plus faible que l'année précédente (3767 t). Ce volume était donc inférieur d'environ 60 % à la moyenne des quatre années précédentes (6204 t).

Vous trouverez sur le site de l'OFAG un aperçu des volumes de fruits à cidre transformés dans les cidreries ainsi que les indices des quantités de jus et de cidre de fruits à pépins écoulées au cours des dernières années : Statistiques fruits.

Surfaces

Cultures fruitières

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



En 2023, la superficie totale des cultures fruitières s'élevait à 6086 hectares. Elle était inférieure de 63 hectares à celle de l'année précédente (-1,0 %). L'OFAG recense les surfaces des cultures fruitières et établit chaque année sur cette base la Statistique des cultures fruitières en Suisse.

L'augmentation de la surface des petits fruits arbustifs compense la diminution des fraises

Les relevés de Fruit-Union Suisse montrent qu'en 2023, la superficie des cultures de petits fruits (917 ha) est restée à peu près la même qu'en 2022 (914 ha).

Vous trouverez une vue d'ensemble pluriannuelle des différentes surfaces de petits fruits et davantage d'informations sur les vergers dans le Rapport agricole sous la rubrique principale « Production », sous-rubrique « Production végétale, cultures spéciales fruits, vignes et légumes » :

Commerce

Plus de fruits frais importés que l'année précédente

S'agissant des principaux types de fruits frais cultivés en Suisse (pommes, poires, abricots, cerises, pruneaux/prunes, fraises ; sans les fruits à cidre et le raisin), environ 53 400 tonnes ont été importées en 2023, soit 4800 tonnes de plus qu'en 2022 et 7 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes. La hausse des importations a été due aux faibles récoltes en Suisse, surtout pour les pommes, les abricots et les cerises.

Environ 400 tonnes de fruits ont été exportées en 2023, soit seulement un tiers de la quantité exportée l'année précédente (1200 t). Comme pour les augmentations d'importations, cette diminution est probablement imputable aux faibles récoltes, surtout de pommes. Se montant à 240 tonnes, les exportations de pommes en 2023 ne représentaient que 25 % de la quantité exportée l'année précédente.

Augmentation temporaire du contingent tarifaire pour les fruits à cidre frais

En 2023, les besoins en pommes à cidre fraîches étaient supérieurs à l'offre suisse. C'est pourquoi le contingent tarifaire OMC « Fruits pour la cidrerie et la distillation » (172 t) a été augmenté temporairement (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023) de 500 tonnes. Au total, 274 tonnes de pommes à cidre ont été dédouanées dans les limites du contingent tarifaire. Il n'a pas été importé de poires à cidre, ni dans le cadre du contingent tarifaire ni en dehors de celui-ci. Les 106 tonnes de pommes à cidre importées hors contingent tarifaire comprenaient les importations effectuées dans le contexte du trafic de perfectionnement actif ainsi que celles en provenance des zones franches. Il n'a pas été exporté de fruits à cidre.

Consommation par habitant

La consommation par habitant des principaux types de fruits produits en Suisse (p. ex. pommes, poires, abricots et cerises) s'est élevée à 17 kilos en 2023, soit 23 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes (22 kg). Cette consommation est calculée sur la base du volume du marché des types de fruits sélectionnés et de la population résidente permanente de la Suisse. Le volume du marché correspond à la production suisse de fruits en qualité de table plus les importations, moins les exportations de fruits frais. Les fruits à cidre et les fruits tropicaux

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



ne sont pas inclus. La raison principale de la faible consommation par habitant en 2023 est la baisse de 3 kilos de la consommation de pommes par rapport à l'année précédente (2023 : 9,6 kg, 2022 : 12,7 kg). Ce phénomène s'explique par le fait que la faible récolte de pommes en Suisse de 2023 n'a pas été compensée par des importations de même ampleur.

Prix

Fruit-Union Suisse et l'Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre (SWISSCOFEL) fixent, au sein d'organes communs, les prix indicatifs à la production et à la consommation des différentes variétés de fruits. Une analyse des prix est disponible dans la rubrique principale « Marché », sous-rubrique « Développement du marché ».

Prix à la production, bio non compris**Prix à la consommation, bio non compris****Prix du bio à la consommation**

Production

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	415 571	410 165	403 970	-19.0
Crème	t	68 213	66 014	67 114	66 785	-2.3
Beurre	t	40 247	39 700	37 710	42 093	-1.0
Poudre de lait	t	47 152	47 348	50 491	49 775	4.4
Fromage	t	166 668	207 155	201 937	197 260	21.3
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	118 847	117 728	119 108	17.3
Viande de veau	t PM	34 202	24 431	23 834	24 046	-29.5
Viande de porc	t PM	231 645	229 628	232 377	219 387	-1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 096	4 944	5 135	-12.6
Viande de chèvre	t PM	534	518	556	532	0.2
Viande de cheval	t PM	1 164	362	290	270	-73.6
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	86 806	88 596	87 699	197.9
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 145	1 135	1 093	63.1
Céréales		1 112 267	782 374	863 869	808 027	- 26
blé tendre	t	521 667	382 425	396 636	364 544	-26.9
blé fourrager	t	–	52 763	57 040	49 415	
Seigle	t	20 833	7 948	10 485	10 343	-54.0
Orge	t	255 500	169 718	183 159	163 329	-32.7
Avoine	t	22 533	7 359	12 790	12 899	-51.1
Mais grain	t	206 333	98 216	125 317	135 140	-36.9
Triticale	t	75 067	37 747	42 854	36 100	-48.2
Autres	t	10 333	124 414	35 588	36 257	533.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	342 752	381 380	359 692	-33.1
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 102 116	1 353 352	1 199 626	-5.5
Oléagineux		59 956	94 475	113 059	107 534	75
Colza	t	43 684	77 030	92 059	82 291	91.8
Tournesol	t	12 972	11 142	14 225	17 913	11.2
Autres	t	3 300	6 303	6 775	7 330	106.1
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	103 275	104 460	74 727	1.2 (3)
Poires	t	15 523 (2)	17 061	15 916	11 538	2.8 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	1 840	5 060	3 124	152.9 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 515	2 141	1 527	-.3 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	1 279	3 440	2 211	16.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 028	6 711	7 729	41.3
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	65 472	55 492		15.6
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	47 366	48 161		81.3
Céleris-raves ⁴	t	10 359	12 169	8 248		3.6
Tomates (toutes)	t	30 398	38 637	40 446		33.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	11 546	12 081		-26.3
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	5 992	7 770		10.1
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 239	16 441		82.3
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	292 814	493 727	500 600	-25.3
Vin blanc	hl	613 076	316 224	498 598	508 941	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviform

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2021	2022	2023	2000/02 –
	t	t	t	t	2021/23
Pommes de terre	474 300	342 800	382 000	360 000	-23.8
Pommes de terre de table	169 433	156 700	150 100	151 700	-9.8
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	134 400	145 600	160 900	15.3
Semences	28 300	20 000	18 900	16 400	-34.9
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	23 500	56 600	19 800	-76.7
Exportations	6 000	8 200	10 800	10 800	65.6
Pommes et poires à cidre suisses					
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	47 193	64 917	45 518	- 57.0 (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	47 193	64 839	45 518	- 56.9 (2)
fraîchement pressés	9 376 (1)	3 332	4 799	2 897	- 60.5 (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	0	0	0	- 100.0 (2)
concentré de jus	140 271 (1)	40 012	50 632	31 972	- 61.4 (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	3 791	8 408	13 545	371.4 (2)
Fruits foulés	204 (1)	0	78	0	- 90.4 (2)
Fabrication de spiritueux					
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	5 977	3 910	4 166 (3)	- 77.2 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	4 353	2 419	3 184 (3)	- 66.7 (2)
Légumes frais suisses destinés à la transformation					
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinard)	28 863	24 558	28 335	25 139	-9.9
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	2 764	4 169	4 437	-41.0
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	30 437	26 956	28 573	129.8

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2020/23

³ Provisoire, état au 04.06.2024

Sources :

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2021		2022		2023		2000/02 – 2021/23	
	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations %	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	2 685	27 162	1 377	25 694	939	26 953	9436.8	18.1
Yoghourts	3 494	148	4 310	8 853	4 935	8 418	4 591	8 155	27.4	5645.9
Crème	918	246	1 483	1 521	1 559	1 940	1 400	1 519	57.0	517.1
Beurre	447	4 960	152	4 311	19	9 092	19	6 730	-85.8	11.3
Poudre de lait	11 688	1 076	10 875	1 563	5 964	1 623	10 873	3 159	-21.0	96.6
Fromage et séché	52 295	31 087	77 779	75 794	72 585	73 098	69 378	74 279	40.7	141.4
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	6 200	26 853	5 507	23 065	4 468	20 178	515.5	197.7
Viande de veau	0	1 115	3	673	1	767	1	456	-	-43.3
Viande de porc	249	9 753	3 189	14 223	4 488	11 690	7 159	10 019	1886.1	22.8
Viande de mouton	0	6 940	1	5 658	1	5 193	4	5 222	-	-22.8
Viande de chèvre	0	359	0	152	0	217	0	94	-	-57.0
Viande de cheval	0	4 117	3	2 082	0	1 956	0	1 835	-	-52.4
Volaille ⁴	332	42 770	2 040	45 296	3 191	48 162	2 812	47 470	707.5	9.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 699	22 403	15 016	20 787	14 130	4 114	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	572	0	519	0	608	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	209	76 198	206	77 196	309	72 780	190.8	116.9
Céréales										
Blé	74	284 629	250	427 787	113	584 082	530	416 923	301.3	67.3
Seigle	1	7 250	1	2 246	4	3 005	47	1 453	1677.5	-69.2
Orge	11	52 079	704	56 121	684	83 437	710	38 814	6274.8	14.2
Avoine	5 540	50 469	3	49 243	3	53 064	125	36 392	-99.2	-8.4
Maïs grain	196	26 496	75	158 252	230	251 163	391	177 728	18.5	638.7
Cultures sarrées										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 929	49 208	8 147	92 724	8 329	90 927	135.5	152.8
Sucre	152 572	188 008	6 549	84 752	7 682	91 117	6 388	80 099	-95.5	-54.6
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	1 339	40 040	376	35 306	492	31 732	5.3	-66.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 863	130 560	1 768	133 322	1 653	120 429	-76.0	33.8
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	692	9 160	1 066	8 595	242	11 311	-46.5	25.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	16	8 485	14	9 322	44	9 110	-58.5	-4.1
Abricots ^{1,2}	31	9 154	41	10 371	20	6 484	48	8 004	3.8	-10.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	10	3 693	7	2 992	0	3 945	-4.9	-1.4
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	50	7 115	60	7 044	67	7 722	302.3	31.5
Fraises	23	11 424	11	14 686	2	14 187	15	13 310	-60.4	23.1
Raisins	60	38 447	57	31 041	104	29 449	121	29 379	56.7	-22.1
Agrumes	107	124 102	260	152 689	309	149 181	193	144 508	138.1	19.9
Bananes	3	73 363	4	102 252	59	100 231	61	103 562	1514.8	39.1
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	0	2 938	87	4 628	141	8 693	189.1	-19.6
Oignons (tous)	51	6 432	21	5 565	68	11 692	617	2 068	364.6	0.1
Céleris-raves	0	287	0	11	0	47	0	37	-	-88.9
Tomates (toutes)	25	42 449	52	43 129	6	40 468	18	3 698	2.5	-31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	5	4 707	20	3 912	1	8 807	157.8	128.9
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	3	10 146	1	9 809	1	22 735	70.7	56.9
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	6	21 855	20	21 717	13	41 708	-37.5	66.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 391	1 216 901	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	4.9	-21.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	4 719	415 061	3 992	407 862	3 682	393 834	-31.1	89.2

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 -2020/23

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviform, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02– 2021/23
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	47.20	46.00	44.80	n/a
Yoghourts	16.57	15.40	15.30	15.30	-7.4
Beurre	5.93	5.20	5.30	5.00	-12.9
Crème	9.27	7.64	7.78	7.66	-17.0
Fromages et fromages fondus	19.63	23.20	22.90	22.70	16.8
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.56	10.98	10.77	8.6
Viande de veau	3.75	2.24	2.17	2.13	-41.9
Viande de porc	25.39	21.22	20.70	19.01	-20.0
Viande de mouton	1.51	1.08	1.00	1.01	-31.8
Viande de chèvre	0.11	0.06	0.07	0.06	-40.6
Viande de cheval	0.64	0.26	0.24	0.22	-62.3
Volaille	9.46	14.78	14.99	14.69	56.7
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	195.20	185.60	188.80	1.2
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				n/a
Cultures sardées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.60	46.80	46.80	4.5
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	35.70	41.00	41.00	-3.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	16.00	17.00	17.00	11.3
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	12.79	12.71	9.57	-14. (3)
Poires ³	3.32 (2)	2.92	2.86	2.30	-16.6 (3)
Abricots ³	1.46 (2)	1.39	1.31	1.24	-6.8 (3)
Cerises ³	.71 (2)	0.59	0.58	0.61	-18.2 (3)
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	0.96	1.18	1.10	4.7 (3)
Fraises	2.27	2.48	2.37	2.35	5.8
Agrumes	17.09	17.47	16.89	16.11	-1.5
Bananes	10.11	11.67	11.37	11.55	14.1
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	7.83	6.81	6.82	-18.0
Oignons (tous)	4.49	6.05	6.78	5.94	39.2
Céleris-raves	1.47	1.39	0.94	1.10	-22.2
Tomates (toutes)	10.07	9.35	9.18	9.02	-8.8
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	1.86	1.75	1.70	-32.8
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.85	1.99	1.74	-13.5
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	4.36	4.33	4.54	56.8
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	19.10	17.42	19.80	-33.6
Vin blanc (en l)	12.45	10.09	9.49	11.21	-17.5
Vin total (en l)	40.73	29.20	26.91	34.01	-26.2

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclus, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre, oléagineux: USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre, huile: USP

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023	2000/02 – 2021/23 %
Lait¹⁶						
CH total ¹⁶	ct./kg	79.19	69.75	75.32	76.36	14.5
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	72.47	76.88	78.41	10.5
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	9.04	9.44	9.23	75.9
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	9.23	9.61	9.40	54.1
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	10.21	10.41	9.97	33.3
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	10.20	10.40	9.97	33.7
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	10.21	10.40	9.97	37.8
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	15.09	15.95	15.20	24.5
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.93	3.36	3.54	-17.9
Agneaux jusqu'à 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	14.42	14.60	13.94	16.1
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	Rp./pièce	22.89	20.70	21.63	20.77	-8.1
Œufs issus d'élevage en plein air	Rp./pièce	25.67	22.33	23.39	24.15	-9.3
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	53.83	59.11	59.03	-4.8
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	52.44	56.50	56.88	-3.7
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.98	39.88	38.22	-15.1
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	41.32	43.60	42.45	-4.0
Orge, fourragère, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.43	36.78	35.44	-16.7
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	30.40	32.81	30.98	-20.4
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.11	39.21	37.18	-17.2
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	54.26	57.28	58.50	25.7
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	48.37	51.95	52.60	20.4
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	43.58	46.06	50.70	13.3
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	91.00	81.58	89.55	10.1
Betteraves sucrières ¹²	fr./100 kg	12.21	5.57	5.26	6.27	-53.3
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	96.15	114.87	87.86	19.8
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	92.13	107.38	84.84	12.0
Fruits⁷						
Pommes : Golden Delicious, catégorie ^{9,10,11,17}	fr./kg	1.00	1.00	1.18	1.25	13.5
Pommes : Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11,17}	fr./kg	1.13	1.16	1.21	1.31	6.0
Poires : Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.33	1.38	1.41	24.3
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	3.33	3.17	3.37	16.5
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.76	6.49	6.72	72.9
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.45	2.35	2.45	5.0
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.96	6.93	7.04	24.4
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.10	1.38	1.27	14.7
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.79	0.87	0.71	-21.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.47	2.69	3.35	62.1
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.68	2.90	3.13	38.9
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.30	1.26	1.20	36.2
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	3.59	3.23	3.66	71.2
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.22	1.38	1.36	34.7

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² 2000/02 : prix conventionnel

³ 2000/02 : la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie / (PI) ; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs à la production définitifs ; à partir de 2022, prix indicatifs à la production définitifs pour les fruits à pépins de table conformément au programme « Durabilité des fruits (NHF) » (+ 0.06 fr./kg)

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Évolution 2000/03 – 2020/23

¹² Agroscope : changement du système de calcul en 2003

¹³ y c. frais d'emballage ; depuis 2023 classes 24+ et 28+, base 5 kg en vrac (la classe 22+ n'est plus cotée depuis 2023) ; 2020–2023 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base barquette / sachet de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus ; 2019 – 2022 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Évolution 2009/11–2021/23 CH total : bio incl.

¹⁷ 2022 : pas de prix indicatifs à la production définitifs disponibles pour la branche ; valeur moyenne des prix indicatifs à la production définitifs proposés par les partenaires

Sources :

Lait, œufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (pommes de terre), Agroscope-INH (betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.62	1.64	1.70	6.2
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.32	1.30	1.33	1.43	2.2
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.60	1.63	1.70	6.0
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.44	1.46	1.62	4.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.15	19.76	20.99	-2.0
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	20.65	21.20	22.82	5.3
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	17.28	17.59	20.90	5.3
Camembert 60 % (ES)	fr./125 g	2.68	2.32	2.45	2.85	-5.3
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.42	3.59	4.09	5.7
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.47	1.54	1.67	-33.4
Beurre de choix	fr./200 g	3.09	3.28	3.44	3.63	11.4
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.39	3.55	3.90	20.1
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.26	3.30	3.48	-31.5
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.81	1.86	1.99	-25.1
Yogourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.55	0.58	0.63	-15.6
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	59.06	58.02	61.03	–
Tranche	fr./kg	–	39.50	40.26	40.93	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	31.20	29.51	30.53	–
Viande hachée	fr./kg	–	15.47	16.06	16.83	–
Viande de veau						
Côtelettes	fr./kg	–	59.89	63.54	64.00	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	39.91	41.87	41.14	–
Ragoût	fr./kg	–	33.98	36.43	37.40	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	14.84	14.24	14.58	–
Tranche	fr./kg	–	23.25	23.37	23.79	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	13.39	13.62	15.91	–
Ragoût, épaule	fr./kg	–	12.83	12.49	12.13	–
Viande d'agneau suisse fraîche						
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	50.623	49.645	51.482	–
Produits à base de viande						
Jambon arrière	fr./kg	–	26.19	26.35	23.73	–
Cervelas	fr./100 g	–	1.12	1.05	1.01	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	1.18	1.17	1.14	–
Saucisse à rôtir de veau	fr./100 g	–	1.52	1.44	1.47	–
Salami suisse	fr./100 g	–	3.11	3.06	2.96	–
Poulet						
Entier / demi, suisse	fr./kg	–	9.13	9.47	9.83	–
Poitrine	fr./kg	–	25.72	26.72	26.20	–
Cuisse	–	–	9.74	10.47	10.99	–
Œufs⁷						
Œufs crus d'élevage au sol	ct./pièce	–	40.66	39.86	40.59	–
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	–	59.72	59.00	61.88	–
Œufs crus d'élevage en plein air	ct./pièce	–	59.02	58.43	62.03	–
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	–	69.49	66.80	69.94	–
Œufs crus importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	22.09	24.08	28.24	–
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	30.85	32.21	33.79	–
Farine et pain⁶						
Farine bise	fr./kg	1.9	2.01	2.01	2.19	10.0
Farine mi-blanche	fr./kg	2.0	1.99	2.05	3.40	27.0
Farine blanche	fr./kg	1.8	1.88	1.90	2.05	11.0
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	0.9	0.90	0.91	0.97	3.4
Pain bis 500 g	fr./pièce	–	1.19	1.32	1.44	–
Pain mi-blanc 500 g	fr./pièce	–	1.16	1.30	1.38	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.41	1.53	1.76	-18.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.52	1.60	1.68	-14.8
Raclette	fr./kg	1.82	1.48	1.53	1.62	-15.1
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.41	1.50	1.58	-19.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.19	1.91	2.09	-9.5
Sucre cristallisé						
	fr./kg	1.43	1.83	1.91	2.25	39.2
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.21	3.21	3.24	-3.7
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	2.93	2.99	3.27	-0.8
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	7.15	9.69	7.90	38.7
Cerises ⁵	fr./kg	9.27	9.93	11.54	11.45	31.3
Pruneaux ⁵	fr./kg	3.96	4.92	5.15	4.64	15.5
Fraises	fr./kg	10.03	10.62	10.70	10.81	6.8

Légumes ⁴						
Carottes	fr./kg	2.00	1.87	2.00	1.95	-3.0
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.00	2.01	2.24	-5.3
Céleris-raves	fr./kg	3.59	2.72	3.00	3.09	-18.2
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.48	3.57	3.90	4.8
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.69	1.63	1.57	-5.3
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.09	3.72	4.17	1.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.35	1.41	1.47	-12.0

¹ 2000/02 : la moyenne de 2009/11 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids en kilogrammes de la farine dans le segment des prix bas sont ramenés à un kilogramme ; pour le pain, le prix unitaire est indiqué pour un pain de 500 grammes.

³ 2000/02 : les données de 2005/07 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais ; provenance : Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03 ; variation 2000/03–2018/21

⁶ 2000/02 : la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁷ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources :

Lait, œufs, farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG. Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

Sucre cristallisé : OFS

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2021	2022	2023	2002/04 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.87	1.96	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.79	1.82	1.86	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.87	1.96	–
Emmentaler	1 kg	–	20.48	21.94	23.65	–
Gruyère	1 kg	–	22.78	24.34	26.95	–
Tilsiter	1 kg	–	21.45	21.45	21.66	–
Mozzarella	1 kg	–	14.60	14.56	14.94	–
Beurre de choix	1 kg	–	19.98	21.00	21.93	–
Crème entière, emballée	1 l	–	13.54	13.68	14.44	–
Yogourt, aromatisé ou contenant des fruits	1 kg	–	4.56	4.50	4.64	–
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	79.50	84.90	89.10	–
Tranche	fr./kg	–	51.73	53.49	55.58	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	39.14	31.73	42.99	–
Viande hachée	fr./kg	–	22.75	23.10	24.61	–
Viande de veau						
Steak d'ailoyau	fr./kg	–	–	–	–	–
Tranche, coin	fr./kg	–	–	–	–	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	28.96	28.58	59.64	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	26.69	28.85	32.31	–
Tranche	fr./kg	–	40.19	37.60	35.07	–
Produits à base de viande						
Cervelas	fr./100 g	–	1.99	1.89	1.91	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	2.19	2.16	2.18	–
Saucisse à rôtir de veau	fr./100 g	–	2.33	2.67	2.40	–
Salami suisse	fr./100 g	–	6.36	6.53	5.59	–
Poulet						
Entier / demi, suisse	fr./kg	–	18.06	17.98	17.44	–
Poitrine	fr./kg	–	57.11	56.62	56.25	–
Cuisse	fr./kg	–	21.15	18.40	17.94	–
Œufs⁶						
Œufs crus issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	82.58	82.46	86.66	–
Œufs cuits issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	97.10	97.74	100.37	–
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.73	2.63	3.07	-9.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	2.71	2.66	3.06	-1.5
Raclette	fr./kg	3.30	2.63	2.44	2.88	-19.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	–	3.31	3.17	3.11	–
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious ⁴	fr./kg	5.57	6.63	6.03	5.78	17.4
Poires, Conférence ^{3,4}	fr./kg	5.64	6.27	6.17	6.56	13.5
Abricots ⁴	fr./kg	8.48	11.30	10.73	10.07	35.2
Cerises ⁴	fr./kg	12.40	16.40	15.69	16.59	38.3
Pruneaux ⁴	fr./kg	6.36	10.11	8.67	11.00	57.6
Fraises	fr./kg	16.00	13.24	11.38	12.43	-22.8
Légumes²						
Carottes	fr./kg	3.39	3.64	3.47	3.23	1.7
Oignons	fr./kg	5.28	4.80	4.92	4.98	-7.1
Céleris-raves	fr./kg	6.16	6.41	5.71	5.39	-5.2
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.62	6.19	6.45	2.2
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.76	2.54	2.55	-1.2
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	7.05	6.24	6.73	2.8
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.23	2.20	2.25	-22.8

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/07

² Consommation à l'état frais ; provenance : Suisse et étranger

⁴ Moyenne des années 2002/05 ; variation 2002/05–2018/21

⁵ À partir de 2017 : pommes Gala catégorie 1 au lieu de Golden Delicious et tomates grappe au lieu de tomates rondes.

⁶ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources :

Lait, œufs, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG ; Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants



Vin

La surface viticole suisse a diminué, mais la récolte 2023 a augmenté de 2 % par rapport à 2022. La consommation de vins en 2023 a reculé, mais les vins suisses ont gagné des parts de marché. Les importations, effectuées à l'intérieur du contingent tarifaire de 170 millions de litres, ont reculé pour atteindre 138 millions de litres. Les exportations de vins suisses restaient à un niveau très bas.

Les données du présent article s'appuient sur les statistiques viti-vinicoles présentées dans le rapport « L'année viticole 2023 ». Ce rapport donne des informations sur les stocks au 31 décembre 2023, la production, la consommation, les importations et les exportations de vin pendant l'année sous revue.

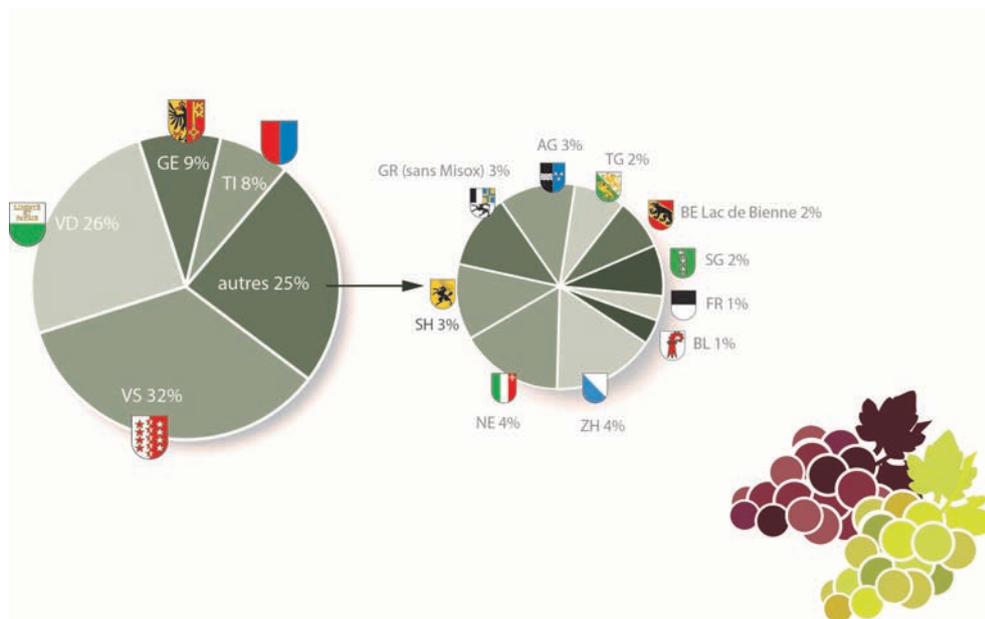


La surface viticole suisse en régression

En 2023, la surface totale du vignoble suisse recouvrait 14 569 hectares, soit une diminution de 36 ha; -0,3 % par rapport à 2022. Les cépages blancs s'étendaient sur 6 483 hectares (+32 ha; +0,5 %), et les rouges sur 8 086 hectares (-69 ha; -0,8 %). Comme en 2022, les cépages blancs représentaient 44 % de la surface totale, et les rouges 56 %.

Répartition des surfaces viticoles selon les cantons (total)

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Source : Rapport année viticole 2023

Vendange 2023 plus tardive que 2022, mais qualité et quantité au rendez-vous

En 2023, la production suisse de vin a atteint au total 101 millions de litres, soit une progression d'environ 2 % par rapport à 2022. La Suisse romande a enregistré une augmentation de presque 1,5 % avec un volume total de 79,5 millions de litres de vin. La Suisse alémanique enregistre une progression de près de 4 %, pour un total de 16,5 millions de litres. Un léger recul (-1 %) s'affiche en Suisse italienne (Tessin et Mesolcina) où 4,9 millions de litres ont été produits.

L'année 2023 a aussi été caractérisée par une absence quasi totale de gel printanier. Vers la fin du mois de juillet, la grêle a causé des pertes parfois considérables dans certaines zones. Mais les vignes ont néanmoins bien pu récupérer grâce à des conditions météorologiques favorables. Si la sécheresse et la canicule ont soumis les vignes à un certain stress hydrique, les systèmes d'irrigation ont réussi à limiter les pertes de récolte. Grâce à une météo clémente et à des températures élevées, les vendanges ont pu se dérouler dans d'excellentes conditions.

Les vins suisses augmentent leurs parts de marché dans une consommation en baisse

La consommation totale de vin a baissé en 2023, pour atteindre 235,9 millions de litres. Il s'agit d'une diminution de 1,3 million de litres (-0,5%). Elle se répartit en 85,3 millions de litres de vins blancs et 150,6 millions de litres de vins rouges (rosés inclus). La baisse de consommation est due à une diminution dans les vins rouges non compensée par l'augmentation dans les vins blancs. Il ressort d'une comparaison entre les vins suisses et les vins étrangers que les premiers enregistrent une meilleure évolution de leur consommation. En effet, 91 millions de litres de vins suisses ont été bus en 2023, ce qui représente une augmentation de 3,8 % par rapport à 2022. La consommation de vins étrangers a atteint 144,9 millions de litres, soit une baisse de 3,1 %. La part de marché du vin suisse a donc progressé, passant de 37 % en 2022 à 38,6 % en 2023 (+1,6 %).

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



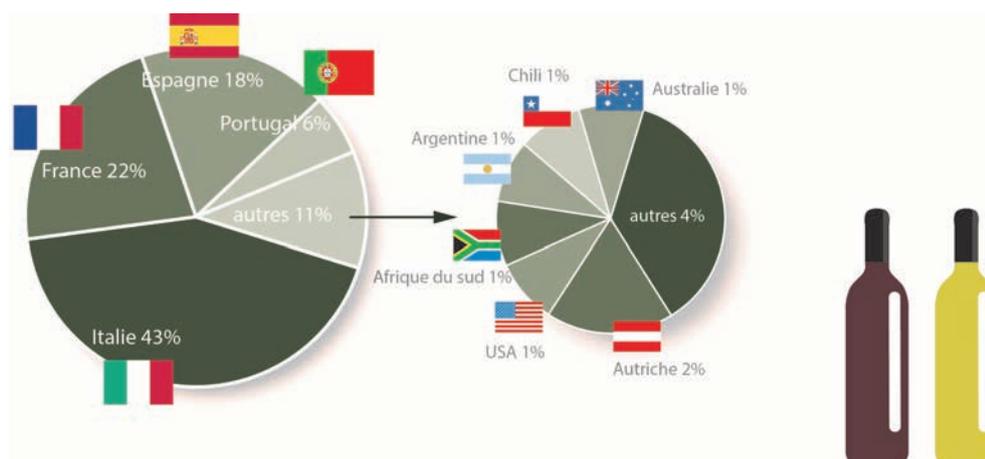
Recul des importations de vins étrangers, exportations de vins suisses stables et faibles

Avec un total de 169 millions de litres, les importations de vin ont affiché un recul de 9,7 millions (-5,5 %) par rapport à 2022. Le volume des vins sous contingent a également continué à régresser de manière significative atteignant 138 millions de litres (-10,1 millions de litres; -6,8 %). La baisse est beaucoup plus marquée au niveau du volume de vins rouges (-7,4 %) que celui de vins blancs (-3,4 %). Le contingent tarifaire de 170 millions de litres n'a donc pas été atteint.

En 2023, les importations totales de vins rouges se sont élevées à 103 millions de litres, dont 69 millions en bouteilles et 34 millions en vrac (y compris en cubis). Les volumes de vins blancs importés ont, quant à eux, atteint un total de 39,4 millions de litres, dont 22,4 millions en bouteilles et 17 millions en vrac. Les importations de vins mousseux ont connu une baisse pour la première fois depuis 2015, stagnant à 23,6 millions de litres, soit légèrement en dessous du niveau de 2022 (-44 300 litres; -0,2 %).

Les exportations de vins suisses restent stables et à un niveau très faible (1,1 million de litres). Ce volume se constitue de vins indigènes et de vins étrangers réexportés depuis la Suisse.

Importation par pays (total)



Source : Rapport année viticole 2023

» [L'année viticole 2023 – statistique vitivinicole \(éditeur Office fédéral de l'agriculture\)](#)

Production

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	415 571	410 165	403 970	-19.0
Crème	t	68 213	66 014	67 114	66 785	-2.3
Beurre	t	40 247	39 700	37 710	42 093	-1.0
Poudre de lait	t	47 152	47 348	50 491	49 775	4.4
Fromage	t	166 668	207 155	201 937	197 260	21.3
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	118 847	117 728	119 108	17.3
Viande de veau	t PM	34 202	24 431	23 834	24 046	-29.5
Viande de porc	t PM	231 645	229 628	232 377	219 387	-1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 096	4 944	5 135	-12.6
Viande de chèvre	t PM	534	518	556	532	0.2
Viande de cheval	t PM	1 164	362	290	270	-73.6
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	86 806	88 596	87 699	197.9
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 145	1 135	1 093	63.1
Céréales		1 112 267	782 374	863 869	808 027	- 26
blé tendre	t	521 667	382 425	396 636	364 544	-26.9
blé fourrager	t	–	52 763	57 040	49 415	
Seigle	t	20 833	7 948	10 485	10 343	-54.0
Orge	t	255 500	169 718	183 159	163 329	-32.7
Avoine	t	22 533	7 359	12 790	12 899	-51.1
Mais grain	t	206 333	98 216	125 317	135 140	-36.9
Triticale	t	75 067	37 747	42 854	36 100	-48.2
Autres	t	10 333	124 414	35 588	36 257	533.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	342 752	381 380	359 692	-33.1
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 102 116	1 353 352	1 199 626	-5.5
Oléagineux		59 956	94 475	113 059	107 534	75
Colza	t	43 684	77 030	92 059	82 291	91.8
Tournesol	t	12 972	11 142	14 225	17 913	11.2
Autres	t	3 300	6 303	6 775	7 330	106.1
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	103 275	104 460	74 727	1.2 (3)
Poires	t	15 523 (2)	17 061	15 916	11 538	2.8 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	1 840	5 060	3 124	152.9 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 515	2 141	1 527	-.3 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	1 279	3 440	2 211	16.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 028	6 711	7 729	41.3
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	65 472	55 492		15.6
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	47 366	48 161		81.3
Céleris-raves ⁴	t	10 359	12 169	8 248		3.6
Tomates (toutes)	t	30 398	38 637	40 446		33.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	11 546	12 081		-26.3
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	5 992	7 770		10.1
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 239	16 441		82.3
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	292 814	493 727	500 600	-25.3
Vin blanc	hl	613 076	316 224	498 598	508 941	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviform

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02– 2021/23
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	47.20	46.00	44.80	n/a
Yoghourts	16.57	15.40	15.30	15.30	-7.4
Beurre	5.93	5.20	5.30	5.00	-12.9
Crème	9.27	7.64	7.78	7.66	-17.0
Fromages et fromages fondus	19.63	23.20	22.90	22.70	16.8
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.56	10.98	10.77	8.6
Viande de veau	3.75	2.24	2.17	2.13	-41.9
Viande de porc	25.39	21.22	20.70	19.01	-20.0
Viande de mouton	1.51	1.08	1.00	1.01	-31.8
Viande de chèvre	0.11	0.06	0.07	0.06	-40.6
Viande de cheval	0.64	0.26	0.24	0.22	-62.3
Volaille	9.46	14.78	14.99	14.69	56.7
Œufs en coquille (pcs) ⁴	187.67	195.20	185.60	188.80	1.2
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				n/a
Cultures sardées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.60	46.80	46.80	4.5
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	35.70	41.00	41.00	-3.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	16.00	17.00	17.00	11.3
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	12.79	12.71	9.57	-14. (3)
Poires ³	3.32 (2)	2.92	2.86	2.30	-16.6 (3)
Abricots ³	1.46 (2)	1.39	1.31	1.24	-6.8 (3)
Cerises ³	.71 (2)	0.59	0.58	0.61	-18.2 (3)
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	0.96	1.18	1.10	4.7 (3)
Fraises	2.27	2.48	2.37	2.35	5.8
Agrumes	17.09	17.47	16.89	16.11	-1.5
Bananes	10.11	11.67	11.37	11.55	14.1
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	7.83	6.81	6.82	-18.0
Oignons (tous)	4.49	6.05	6.78	5.94	39.2
Céleris-raves	1.47	1.39	0.94	1.10	-22.2
Tomates (toutes)	10.07	9.35	9.18	9.02	-8.8
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	1.86	1.75	1.70	-32.8
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.85	1.99	1.74	-13.5
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	4.36	4.33	4.54	56.8
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	19.10	17.42	19.80	-33.6
Vin blanc (en l)	12.45	10.09	9.49	11.21	-17.5
Vin total (en l)	40.73	29.20	26.91	34.01	-26.2

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclus, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre, oléagineux: USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre, huile: USP

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2021		2022		2023		2000/02 – 2021/23	
	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations %	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	2 685	27 162	1 377	25 694	939	26 953	9436.8	18.1
Yoghourts	3 494	148	4 310	8 853	4 935	8 418	4 591	8 155	27.4	5645.9
Crème	918	246	1 483	1 521	1 559	1 940	1 400	1 519	57.0	517.1
Beurre	447	4 960	152	4 311	19	9 092	19	6 730	-85.8	11.3
Poudre de lait	11 688	1 076	10 875	1 563	5 964	1 623	10 873	3 159	-21.0	96.6
Fromage et séré	52 295	31 087	77 779	75 794	72 585	73 098	69 378	74 279	40.7	141.4
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	6 200	26 853	5 507	23 065	4 468	20 178	515.5	197.7
Viande de veau	0	1 115	3	673	1	767	1	456	-	-43.3
Viande de porc	249	9 753	3 189	14 223	4 488	11 690	7 159	10 019	1886.1	22.8
Viande de mouton	0	6 940	1	5 658	1	5 193	4	5 222	-	-22.8
Viande de chèvre	0	359	0	152	0	217	0	94	-	-57.0
Viande de cheval	0	4 117	3	2 082	0	1 956	0	1 835	-	-52.4
Volaille ⁴	332	42 770	2 040	45 296	3 191	48 162	2 812	47 470	707.5	9.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 699	22 403	15 016	20 787	14 130	4 114	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	572	0	519	0	608	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	209	76 198	206	77 196	309	72 780	190.8	116.9
Céréales										
Blé	74	284 629	250	427 787	113	584 082	530	416 923	301.3	67.3
Seigle	1	7 250	1	2 246	4	3 005	47	1 453	1677.5	-69.2
Orge	11	52 079	704	56 121	684	83 437	710	38 814	6274.8	14.2
Avoine	5 540	50 469	3	49 243	3	53 064	125	36 392	-99.2	-8.4
Maïs grain	196	26 496	75	158 252	230	251 163	391	177 728	18.5	638.7
Cultures sarrées										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 929	49 208	8 147	92 724	8 329	90 927	135.5	152.8
Sucre	152 572	188 008	6 549	84 752	7 682	91 117	6 388	80 099	-95.5	-54.6
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	1 339	40 040	376	35 306	492	31 732	5.3	-66.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 863	130 560	1 768	133 322	1 653	120 429	-76.0	33.8
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	692	9 160	1 066	8 595	242	11 311	-46.5	25.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	16	8 485	14	9 322	44	9 110	-58.5	-4.1
Abricots ^{1,2}	31	9 154	41	10 371	20	6 484	48	8 004	3.8	-10.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	10	3 693	7	2 992	0	3 945	-4.9	-1.4
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	50	7 115	60	7 044	67	7 722	302.3	31.5
Fraises	23	11 424	11	14 686	2	14 187	15	13 310	-60.4	23.1
Raisins	60	38 447	57	31 041	104	29 449	121	29 379	56.7	-22.1
Agrumes	107	124 102	260	152 689	309	149 181	193	144 508	138.1	19.9
Bananes	3	73 363	4	102 252	59	100 231	61	103 562	1514.8	39.1
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	0	2 938	87	4 628	141	8 693	189.1	-19.6
Oignons (tous)	51	6 432	21	5 565	68	11 692	617	2 068	364.6	0.1
Céleris-raves	0	287	0	11	0	47	0	37	-	-88.9
Tomates (toutes)	25	42 449	52	43 129	6	40 468	18	3 698	2.5	-31.5
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	5	4 707	20	3 912	1	8 807	157.8	128.9
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	3	10 146	1	9 809	1	22 735	70.7	56.9
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	6	21 855	20	21 717	13	41 708	-37.5	66.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 391	1 216 901	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	4.9	-21.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	4 719	415 061	3 992	407 862	3 682	393 834	-31.1	89.2

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 -2020/23

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviform, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP



Légumes

Alors que les surfaces dédiées à la culture de légumes frais n'ont pas varié par rapport à 2022, les récoltes ont été relativement faible en raison de la météo. Pour la quatrième année consécutive, les importations de légumes sont donc restées élevées.

Récolte de légumes frais relativement faible

En 2023, 353 631 tonnes de légumes frais suisses (légumes de garde compris, mais hors légumes destinés à la transformation) ont été mises sur le marché. Ce chiffre représente une baisse de 3 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. La récolte globale relativement faible est due à un nouvel été chaud et localement sec, à un printemps plutôt humide et à un automne particulièrement pluvieux. Les quantités produites de certains produits phares figurent dans le tableau suivant :

La récolte 2023 de légumes destinés à la transformation s'est élevée à 58 149 tonnes, soit 1 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes.



Source : Pexels

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



La superficie des terres affectées à la culture de légumes frais reste stable

S'élevant à 14 268 hectares (-29 ha), la surface destinée à la culture de légumes frais (légumes de garde compris) est restée stable par rapport à l'année précédente. La surface de récolte des légumes destinés à la transformation continue quant à elle d'augmenter : elle s'élevait en 2023 à 2571 hectares, soit 100 hectares de plus qu'un an auparavant. On obtient donc une superficie totale affectée à la culture de légumes, y compris les cultures successives, de 16 839 hectares. Cette surface totale correspond à une hausse de 1,5 % (+248 ha) par rapport à la moyenne des quatre dernières années. La Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales (CCM) est responsable du relevé de ces chiffres.

Les importations de légumes restent élevées

Le volume du marché des espèces de légumes frais cultivées en Suisse s'est élevé durant l'année sous revue à 624 399 tonnes (2022 : 638 704 t). Ce chiffre inclut les légumes frais destinés à la transformation, mais pas les légumes typiquement réservés à la transformation tels que les épinards en branches et les épinards hachés. Il était inférieur de 2 % à la moyenne des quatre années précédentes (637 229 tonnes). La part des légumes frais produits en Suisse (zones frontalières et zones franches comprises) se monte à 61 % de ce volume, ce qui correspond à la moyenne des quatre dernières années. La part des légumes importés était encore relativement élevée, à l'instar des trois années précédentes. Ces importations accrues de légumes quatre ans de suite s'expliquent par les conséquences de la pandémie et la météo. On obtient le volume du marché en additionnant la production nationale et les importations (quantités nettes) et en soustrayant au résultat la quantité exportée conformément à la statistique du commerce extérieur suisse.

Les chiffres détaillés du commerce extérieur de certaines espèces de légumes sont présentés dans le tableau suivant :

Prix

Les prix des légumes frais à différents échelons du commerce pour certains produits phares sont indiqués dans les tableaux suivants :

Prix à la production, bio non compris

Prix du bio à la production

Prix à la consommation, bio non compris

Prix du bio à la consommation

Consommation élevée

En 2023, la consommation de légumes frais par habitant s'est élevée à près de 67 kilos, soit 3 kilos de moins qu'en 2022 et 3 kilos de moins que la moyenne des quatre années précédentes. Ces quantités tiennent compte des espèces de légumes cultivées en Suisse. Il s'agit de la consommation par habitant basée sur la production nationale de légumes frais (y compris ceux stockés, à l'exclusion de ceux destinés à la transformation) à laquelle s'ajoutent les importations et sont soustraites les exportations selon la statistique du commerce extérieur de la Suisse.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Les données relatives à la consommation de certains produits phares figurent dans le tableau suivant :

Informations complémentaires

» www.szg.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	415 571	410 165	403 970	-19.0
Crème	t	68 213	66 014	67 114	66 785	-2.3
Beurre	t	40 247	39 700	37 710	42 093	-1.0
Poudre de lait	t	47 152	47 348	50 491	49 775	4.4
Fromage	t	166 668	207 155	201 937	197 260	21.3
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	118 847	117 728	119 108	17.3
Viande de veau	t PM	34 202	24 431	23 834	24 046	-29.5
Viande de porc	t PM	231 645	229 628	232 377	219 387	-1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 096	4 944	5 135	-12.6
Viande de chèvre	t PM	534	518	556	532	0.2
Viande de cheval	t PM	1 164	362	290	270	-73.6
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	86 806	88 596	87 699	197.9
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 145	1 135	1 093	63.1
Céréales		1 112 267	782 374	863 869	808 027	- 26
blé tendre	t	521 667	382 425	396 636	364 544	-26.9
blé fourrager	t	–	52 763	57 040	49 415	
Seigle	t	20 833	7 948	10 485	10 343	-54.0
Orge	t	255 500	169 718	183 159	163 329	-32.7
Avoine	t	22 533	7 359	12 790	12 899	-51.1
Mais grain	t	206 333	98 216	125 317	135 140	-36.9
Triticale	t	75 067	37 747	42 854	36 100	-48.2
Autres	t	10 333	124 414	35 588	36 257	533.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	342 752	381 380	359 692	-33.1
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 102 116	1 353 352	1 199 626	-5.5
Oléagineux		59 956	94 475	113 059	107 534	75
Colza	t	43 684	77 030	92 059	82 291	91.8
Tournesol	t	12 972	11 142	14 225	17 913	11.2
Autres	t	3 300	6 303	6 775	7 330	106.1
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	103 275	104 460	74 727	1.2 (3)
Poires	t	15 523 (2)	17 061	15 916	11 538	2.8 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	1 840	5 060	3 124	152.9 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 515	2 141	1 527	-.3 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	1 279	3 440	2 211	16.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 028	6 711	7 729	41.3
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	65 472	55 492		15.6
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	47 366	48 161		81.3
Céleris-raves ⁴	t	10 359	12 169	8 248		3.6
Tomates (toutes)	t	30 398	38 637	40 446		33.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	11 546	12 081		-26.3
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	5 992	7 770		10.1
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 239	16 441		82.3
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	292 814	493 727	500 600	-25.3
Vin blanc	hl	613 076	316 224	498 598	508 941	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviform

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2021	2022	2023	2000/02 –
	t	t	t	t	2021/23
Pommes de terre	474 300	342 800	382 000	360 000	-23.8
Pommes de terre de table	169 433	156 700	150 100	151 700	-9.8
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	134 400	145 600	160 900	15.3
Semences	28 300	20 000	18 900	16 400	-34.9
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	23 500	56 600	19 800	-76.7
Exportations	6 000	8 200	10 800	10 800	65.6
Pommes et poires à cidre suisses					
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	47 193	64 917	45 518	- 57.0 (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	47 193	64 839	45 518	- 56.9 (2)
fraîchement pressés	9 376 (1)	3 332	4 799	2 897	- 60.5 (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	0	0	0	- 100.0 (2)
concentré de jus	140 271 (1)	40 012	50 632	31 972	- 61.4 (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	3 791	8 408	13 545	371.4 (2)
Fruits foulés	204 (1)	0	78	0	- 90.4 (2)
Fabrication de spiritueux					
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	5 977	3 910	4 166 (3)	- 77.2 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	4 353	2 419	3 184 (3)	- 66.7 (2)
Légumes frais suisses destinés à la transformation					
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinard)	28 863	24 558	28 335	25 139	-9.9
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	2 764	4 169	4 437	-41.0
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	30 437	26 956	28 573	129.8

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2020/23

³ Provisoire, état au 04.06.2024

Sources :

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2021		2022		2023		2000/02 – 2021/23	
	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations %	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	2 685	27 162	1 377	25 694	939	26 953	9436.8	18.1
Yoghourts	3 494	148	4 310	8 853	4 935	8 418	4 591	8 155	27.4	5645.9
Crème	918	246	1 483	1 521	1 559	1 940	1 400	1 519	57.0	517.1
Beurre	447	4 960	152	4 311	19	9 092	19	6 730	-85.8	11.3
Poudre de lait	11 688	1 076	10 875	1 563	5 964	1 623	10 873	3 159	-21.0	96.6
Fromage et séché	52 295	31 087	77 779	75 794	72 585	73 098	69 378	74 279	40.7	141.4
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	6 200	26 853	5 507	23 065	4 468	20 178	515.5	197.7
Viande de veau	0	1 115	3	673	1	767	1	456	-	-43.3
Viande de porc	249	9 753	3 189	14 223	4 488	11 690	7 159	10 019	1886.1	22.8
Viande de mouton	0	6 940	1	5 658	1	5 193	4	5 222	-	-22.8
Viande de chèvre	0	359	0	152	0	217	0	94	-	-57.0
Viande de cheval	0	4 117	3	2 082	0	1 956	0	1 835	-	-52.4
Volaille ⁴	332	42 770	2 040	45 296	3 191	48 162	2 812	47 470	707.5	9.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 699	22 403	15 016	20 787	14 130	4 114	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	572	0	519	0	608	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	209	76 198	206	77 196	309	72 780	190.8	116.9
Céréales										
Blé	74	284 629	250	427 787	113	584 082	530	416 923	301.3	67.3
Seigle	1	7 250	1	2 246	4	3 005	47	1 453	1677.5	-69.2
Orge	11	52 079	704	56 121	684	83 437	710	38 814	6274.8	14.2
Avoine	5 540	50 469	3	49 243	3	53 064	125	36 392	-99.2	-8.4
Maïs grain	196	26 496	75	158 252	230	251 163	391	177 728	18.5	638.7
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 929	49 208	8 147	92 724	8 329	90 927	135.5	152.8
Sucre	152 572	188 008	6 549	84 752	7 682	91 117	6 388	80 099	-95.5	-54.6
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	1 339	40 040	376	35 306	492	31 732	5.3	-66.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 863	130 560	1 768	133 322	1 653	120 429	-76.0	33.8
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	692	9 160	1 066	8 595	242	11 311	-46.5	25.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	16	8 485	14	9 322	44	9 110	-58.5	-4.1
Abricots ^{1,2}	31	9 154	41	10 371	20	6 484	48	8 004	3.8	-10.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	10	3 693	7	2 992	0	3 945	-4.9	-1.4
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	50	7 115	60	7 044	67	7 722	302.3	31.5
Fraises	23	11 424	11	14 686	2	14 187	15	13 310	-60.4	23.1
Raisins	60	38 447	57	31 041	104	29 449	121	29 379	56.7	-22.1
Agrumes	107	124 102	260	152 689	309	149 181	193	144 508	138.1	19.9
Bananes	3	73 363	4	102 252	59	100 231	61	103 562	1514.8	39.1
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	0	2 938	87	4 628	141	8 693	189.1	-19.6
Oignons (tous)	51	6 432	21	5 565	68	11 692	617	2 068	364.6	0.1
Céleris-raves	0	287	0	11	0	47	0	37	-	-88.9
Tomates (toutes)	25	42 449	52	43 129	6	40 468	18	3 698	2.5	-31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	5	4 707	20	3 912	1	8 807	157.8	128.9
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	3	10 146	1	9 809	1	22 735	70.7	56.9
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	6	21 855	20	21 717	13	41 708	-37.5	66.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 391	1 216 901	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	4.9	-21.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	4 719	415 061	3 992	407 862	3 682	393 834	-31.1	89.2

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 -2020/23

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviform, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023	2000/02 – 2021/23 %
Lait¹⁶						
CH total ¹⁶	ct./kg	79.19	69.75	75.32	76.36	14.5
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	72.47	76.88	78.41	10.5
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	9.04	9.44	9.23	75.9
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	9.23	9.61	9.40	54.1
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	10.21	10.41	9.97	33.3
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	10.20	10.40	9.97	33.7
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	10.21	10.40	9.97	37.8
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	15.09	15.95	15.20	24.5
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.93	3.36	3.54	-17.9
Agneaux jusqu'à 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	14.42	14.60	13.94	16.1
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	Rp./pièce	22.89	20.70	21.63	20.77	-8.1
Œufs issus d'élevage en plein air	Rp./pièce	25.67	22.33	23.39	24.15	-9.3
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	53.83	59.11	59.03	-4.8
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	52.44	56.50	56.88	-3.7
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.98	39.88	38.22	-15.1
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	41.32	43.60	42.45	-4.0
Orge, fourragère, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.43	36.78	35.44	-16.7
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	30.40	32.81	30.98	-20.4
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.11	39.21	37.18	-17.2
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	54.26	57.28	58.50	25.7
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	48.37	51.95	52.60	20.4
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	43.58	46.06	50.70	13.3
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	91.00	81.58	89.55	10.1
Betteraves sucrières ¹²	fr./100 kg	12.21	5.57	5.26	6.27	-53.3
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	96.15	114.87	87.86	19.8
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	92.13	107.38	84.84	12.0
Fruits⁷						
Pommes : Golden Delicious, catégorie ^{9,10,11,17}	fr./kg	1.00	1.00	1.18	1.25	13.5
Pommes : Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11,17}	fr./kg	1.13	1.16	1.21	1.31	6.0
Poires : Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.33	1.38	1.41	24.3
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	3.33	3.17	3.37	16.5
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.76	6.49	6.72	72.9
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.45	2.35	2.45	5.0
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.96	6.93	7.04	24.4
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.10	1.38	1.27	14.7
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.79	0.87	0.71	-21.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.47	2.69	3.35	62.1
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.68	2.90	3.13	38.9
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.30	1.26	1.20	36.2
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	3.59	3.23	3.66	71.2
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.22	1.38	1.36	34.7

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² 2000/02 : prix conventionnel

³ 2000/02 : la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie / (PI) ; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs à la production définitifs ; à partir de 2022, prix indicatifs à la production définitifs pour les fruits à pépins de table conformément au programme « Durabilité des fruits (NHF) » (+ 0.06 fr./kg)

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Évolution 2000/03 – 2020/23

¹² Agroscope : changement du système de calcul en 2003

¹³ y c. frais d'emballage ; depuis 2023 classes 24+ et 28+, base 5 kg en vrac (la classe 22+ n'est plus cotée depuis 2023) ; 2020–2023 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base barquette / sachet de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus ; 2019 – 2022 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Évolution 2009/11–2021/23 CH total : bio incl.

¹⁷ 2022 : pas de prix indicatifs à la production définitifs disponibles pour la branche ; valeur moyenne des prix indicatifs à la production définitifs proposés par les partenaires

Sources :

Lait, œufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (pommes de terre), Agroscope-INH (betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production bio

Produit	Unité	2002/04	2021	2022	2023	2002/04 – 2021/23 %
Lait⁷						
Lait biologique	ct./kg	89.28	82.24	88.05	91.06	13.8
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'étaal T3	fr./kg PM	8.76	10.22	10.60	10.11	17.7
Bœufs T3	fr./kg PM	-	-	-	10.11	-
Génisses T3	fr./kg PM	-	-	-	10.11	-
Vaches T3	fr./kg PM	-	-	-	9.90	-
Veaux d'étaal T3	fr./kg PM	13.20	16.08	16.61	15.56	21.8
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.56	7.75	7.80	11.9
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	15.98	16.13	15.53	21.2
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	43.07	44.30	45.61	12.0
Céréales²						
Blé panifiable	fr./100 kg	-	102.42	107.55	106.84	-
Épeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	-	109.86	115.96	116.88	-
Blé, fourrager ³	fr./100 kg	-	82.51	86.70	88.90	-
Orge, fourragère ³	fr./100 kg	-	75.60	77.41	79.47	-
Maïs grain ³	fr./100 kg	-	81.71	84.74	84.52	-
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	97.16	87.12	99.45	11.1
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	97.16	84.29	99.45	30.1
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	72.20	82.46	82.88	86.53	16.3
Pommes de terre précoces de table ⁵	fr./100 kg	108.57	179.40	157.39	178.98	58.4
Oléagineux²						
Tournesol	fr./100 kg	-	146.20	151.20	153.12	-
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	2.28	2.46	1.94	15.4
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	3.16	3.21	2.17	-4.5
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	4.56	4.98	5.05	41.8
Tomates rondes	fr./kg	3.26	5.00	4.80	5.20	53.4
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.74	1.72	1.83	26.0
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	5.31	5.01	5.63	51.5
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.45	1.91	2.16	2.00	39.5

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

³ Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁵ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution ; sans frais d'emballage, lavés, ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁷ Évolution 2009/11–2021/23

Sources :

Lait, œufs : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande, Bio Suisse, Vache mère Suisse, FCM

Céréales et oléagineux : Bio Suisse

Cultures sarclées : Swisspatat (pommes de terre)

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.62	1.64	1.70	6.2
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.32	1.30	1.33	1.43	2.2
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.60	1.63	1.70	6.0
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.44	1.46	1.62	4.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.15	19.76	20.99	-2.0
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	20.65	21.20	22.82	5.3
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	17.28	17.59	20.90	5.3
Camembert 60 % (ES)	fr./125 g	2.68	2.32	2.45	2.85	-5.3
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.42	3.59	4.09	5.7
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.47	1.54	1.67	-33.4
Beurre de choix	fr./200 g	3.09	3.28	3.44	3.63	11.4
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.39	3.55	3.90	20.1
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.26	3.30	3.48	-31.5
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.81	1.86	1.99	-25.1
Yogourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.55	0.58	0.63	-15.6
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	59.06	58.02	61.03	–
Tranche	fr./kg	–	39.50	40.26	40.93	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	31.20	29.51	30.53	–
Viande hachée	fr./kg	–	15.47	16.06	16.83	–
Viande de veau						
Côtelettes	fr./kg	–	59.89	63.54	64.00	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	39.91	41.87	41.14	–
Ragoût	fr./kg	–	33.98	36.43	37.40	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	14.84	14.24	14.58	–
Tranche	fr./kg	–	23.25	23.37	23.79	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	13.39	13.62	15.91	–
Ragoût, épaule	fr./kg	–	12.83	12.49	12.13	–
Viande d'agneau suisse fraîche						
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	50.623	49.645	51.482	–
Produits à base de viande						
Jambon arrière	fr./kg	–	26.19	26.35	23.73	–
Cervelas	fr./100 g	–	1.12	1.05	1.01	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	1.18	1.17	1.14	–
Saucisse à rôtir de veau	fr./100 g	–	1.52	1.44	1.47	–
Salami suisse	fr./100 g	–	3.11	3.06	2.96	–
Poulet						
Entier / demi, suisse	fr./kg	–	9.13	9.47	9.83	–
Poitrine	fr./kg	–	25.72	26.72	26.20	–
Cuisse	–	–	9.74	10.47	10.99	–
Œufs⁷						
Œufs crus d'élevage au sol	ct./pièce	–	40.66	39.86	40.59	–
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	–	59.72	59.00	61.88	–
Œufs crus d'élevage en plein air	ct./pièce	–	59.02	58.43	62.03	–
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	–	69.49	66.80	69.94	–
Œufs crus importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	22.09	24.08	28.24	–
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	30.85	32.21	33.79	–
Farine et pain⁶						
Farine bise	fr./kg	1.9	2.01	2.01	2.19	10.0
Farine mi-blanche	fr./kg	2.0	1.99	2.05	3.40	27.0
Farine blanche	fr./kg	1.8	1.88	1.90	2.05	11.0
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	0.9	0.90	0.91	0.97	3.4
Pain bis 500 g	fr./pièce	–	1.19	1.32	1.44	–
Pain mi-blanc 500 g	fr./pièce	–	1.16	1.30	1.38	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.41	1.53	1.76	-18.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.52	1.60	1.68	-14.8
Raclette	fr./kg	1.82	1.48	1.53	1.62	-15.1
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.41	1.50	1.58	-19.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.19	1.91	2.09	-9.5
Sucre cristallisé						
	fr./kg	1.43	1.83	1.91	2.25	39.2
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.21	3.21	3.24	-3.7
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	2.93	2.99	3.27	-0.8
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	7.15	9.69	7.90	38.7
Cerises ⁵	fr./kg	9.27	9.93	11.54	11.45	31.3
Pruneaux ⁵	fr./kg	3.96	4.92	5.15	4.64	15.5
Fraises	fr./kg	10.03	10.62	10.70	10.81	6.8

Légumes ⁴						
Carottes	fr./kg	2.00	1.87	2.00	1.95	-3.0
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.00	2.01	2.24	-5.3
Céleris-raves	fr./kg	3.59	2.72	3.00	3.09	-18.2
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.48	3.57	3.90	4.8
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.69	1.63	1.57	-5.3
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.09	3.72	4.17	1.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.35	1.41	1.47	-12.0

¹ 2000/02 : la moyenne de 2009/11 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids en kilogrammes de la farine dans le segment des prix bas sont ramenés à un kilogramme ; pour le pain, le prix unitaire est indiqué pour un pain de 500 grammes.

³ 2000/02 : les données de 2005/07 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais ; provenance : Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03 ; variation 2000/03–2018/21

⁶ 2000/02 : la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁷ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources :

Lait, œufs, farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG. Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

Sucre cristallisé : OFS

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2021	2022	2023	2002/04 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.87	1.96	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.79	1.82	1.86	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.87	1.96	–
Emmentaler	1 kg	–	20.48	21.94	23.65	–
Gruyère	1 kg	–	22.78	24.34	26.95	–
Tilsiter	1 kg	–	21.45	21.45	21.66	–
Mozzarella	1 kg	–	14.60	14.56	14.94	–
Beurre de choix	1 kg	–	19.98	21.00	21.93	–
Crème entière, emballée	1 l	–	13.54	13.68	14.44	–
Yogourt, aromatisé ou contenant des fruits	1 kg	–	4.56	4.50	4.64	–
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	79.50	84.90	89.10	–
Tranche	fr./kg	–	51.73	53.49	55.58	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	39.14	31.73	42.99	–
Viande hachée	fr./kg	–	22.75	23.10	24.61	–
Viande de veau						
Steak d'ailoyau	fr./kg	–	–	–	–	–
Tranche, coin	fr./kg	–	–	–	–	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	28.96	28.58	59.64	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	26.69	28.85	32.31	–
Tranche	fr./kg	–	40.19	37.60	35.07	–
Produits à base de viande						
Cervelas	fr./100 g	–	1.99	1.89	1.91	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	2.19	2.16	2.18	–
Saucisse à rôtir de veau	fr./100 g	–	2.33	2.67	2.40	–
Salami suisse	fr./100 g	–	6.36	6.53	5.59	–
Poulet						
Entier / demi, suisse	fr./kg	–	18.06	17.98	17.44	–
Poitrine	fr./kg	–	57.11	56.62	56.25	–
Cuisse	fr./kg	–	21.15	18.40	17.94	–
Œufs⁶						
Œufs crus issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	82.58	82.46	86.66	–
Œufs cuits issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	97.10	97.74	100.37	–
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.73	2.63	3.07	-9.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	2.71	2.66	3.06	-1.5
Raclette	fr./kg	3.30	2.63	2.44	2.88	-19.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	–	3.31	3.17	3.11	–
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious ⁴	fr./kg	5.57	6.63	6.03	5.78	17.4
Poires, Conférence ^{3,4}	fr./kg	5.64	6.27	6.17	6.56	13.5
Abricots ⁴	fr./kg	8.48	11.30	10.73	10.07	35.2
Cerises ⁴	fr./kg	12.40	16.40	15.69	16.59	38.3
Pruneaux ⁴	fr./kg	6.36	10.11	8.67	11.00	57.6
Fraises	fr./kg	16.00	13.24	11.38	12.43	-22.8
Légumes²						
Carottes	fr./kg	3.39	3.64	3.47	3.23	1.7
Oignons	fr./kg	5.28	4.80	4.92	4.98	-7.1
Céleris-raves	fr./kg	6.16	6.41	5.71	5.39	-5.2
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.62	6.19	6.45	2.2
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.76	2.54	2.55	-1.2
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	7.05	6.24	6.73	2.8
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.23	2.20	2.25	-22.8

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/07

² Consommation à l'état frais ; provenance : Suisse et étranger

⁴ Moyenne des années 2002/05 ; variation 2002/05–2018/21

⁵ À partir de 2017 : pommes Gala catégorie 1 au lieu de Golden Delicious et tomates grappe au lieu de tomates rondes.

⁶ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources :

Lait, œufs, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG ; Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02– 2021/23
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	47.20	46.00	44.80	n/a
Yoghourts	16.57	15.40	15.30	15.30	-7.4
Beurre	5.93	5.20	5.30	5.00	-12.9
Crème	9.27	7.64	7.78	7.66	-17.0
Fromages et fromages fondus	19.63	23.20	22.90	22.70	16.8
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.56	10.98	10.77	8.6
Viande de veau	3.75	2.24	2.17	2.13	-41.9
Viande de porc	25.39	21.22	20.70	19.01	-20.0
Viande de mouton	1.51	1.08	1.00	1.01	-31.8
Viande de chèvre	0.11	0.06	0.07	0.06	-40.6
Viande de cheval	0.64	0.26	0.24	0.22	-62.3
Volaille	9.46	14.78	14.99	14.69	56.7
Œufs en coquille (pcs) ⁴	187.67	195.20	185.60	188.80	1.2
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				n/a
Cultures sardées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.60	46.80	46.80	4.5
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	35.70	41.00	41.00	-3.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	16.00	17.00	17.00	11.3
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	12.79	12.71	9.57	-14. (3)
Poires ³	3.32 (2)	2.92	2.86	2.30	-16.6 (3)
Abricots ³	1.46 (2)	1.39	1.31	1.24	-6.8 (3)
Cerises ³	.71 (2)	0.59	0.58	0.61	-18.2 (3)
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	0.96	1.18	1.10	4.7 (3)
Fraises	2.27	2.48	2.37	2.35	5.8
Agrumes	17.09	17.47	16.89	16.11	-1.5
Bananes	10.11	11.67	11.37	11.55	14.1
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	7.83	6.81	6.82	-18.0
Oignons (tous)	4.49	6.05	6.78	5.94	39.2
Céleris-raves	1.47	1.39	0.94	1.10	-22.2
Tomates (toutes)	10.07	9.35	9.18	9.02	-8.8
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	1.86	1.75	1.70	-32.8
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.85	1.99	1.74	-13.5
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	4.36	4.33	4.54	56.8
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	19.10	17.42	19.80	-33.6
Vin blanc (en l)	12.45	10.09	9.49	11.21	-17.5
Vin total (en l)	40.73	29.20	26.91	34.01	-26.2

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclus, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre, oléagineux: USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre, huile: USP

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

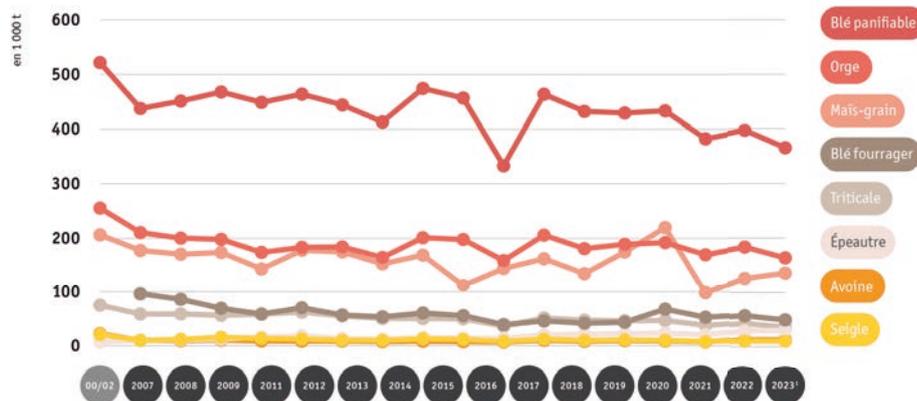


Céréales

Grâce aux bonnes récoltes de céréales à travers le monde en 2023, la normalisation des prix internationaux des céréales s’est poursuivie. En Suisse, les rendements ont été inférieurs à la moyenne. Des importations complémentaires ont couvert les besoins en céréales panifiables et en aliments pour animaux.

En 2023, la surface totale de céréales cultivée a reculé de 2,5 % par rapport à 2022 pour s’établir à 141 400 hectares. Avec ses 80 300 hectares, la surface de céréales panifiables a diminué de 1,6 % par rapport à l’année précédente. La surface de céréales fourragères a quant à elle baissé de 4,4 %, pour atteindre 60 100 hectares. La récolte de 345 000 tonnes de blé panifiable a tout juste permis de couvrir la demande. La production de céréales fourragères était de seulement 385 000 tonnes, un résultat qui s’explique par la diminution de la surface cultivée et par une baisse des rendements.

Évolution de la production céréalière (production utilisable, en tonnes)



Source : USP

¹provisoire

Surface agricole utile selon le mode d’exploitation

Production



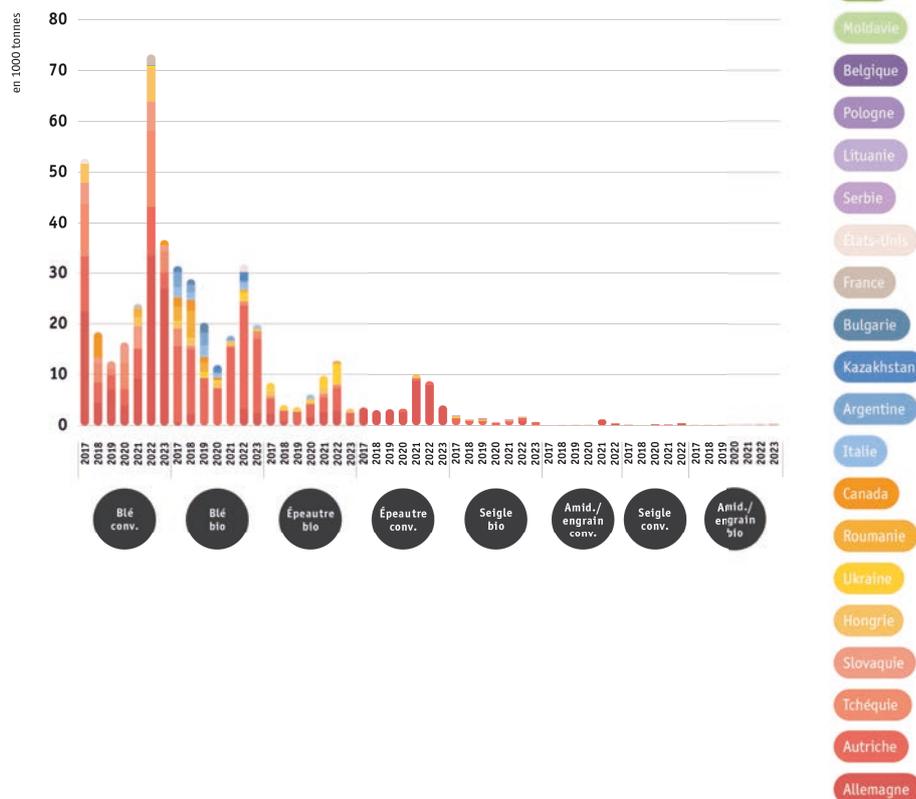
Importations de céréales panifiables dans les limites du contingent tarifaire

Le blé, issu de l'agriculture conventionnelle ou bio, domine les importations dans les limites du contingent tarifaire des céréales panifiables. Les importations proviennent principalement d'Allemagne pour la culture conventionnelle et d'Autriche pour la culture biologique. Pour ce qui est de l'épeautre, les importations sont en majorité bio. En 2021 et 2022, les quantités d'épeautre bio d'origine ukrainienne et d'origine autrichienne étaient presque équivalentes. Les importations de seigle, d'amidonnier et d'engrain sont comparativement insignifiantes.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Importations de céréales panifiables dans le cadre du contingent tarifaire selon la provenance (tonnes)



Source : OFDF

Turbulences sur les marchés agricoles internationaux

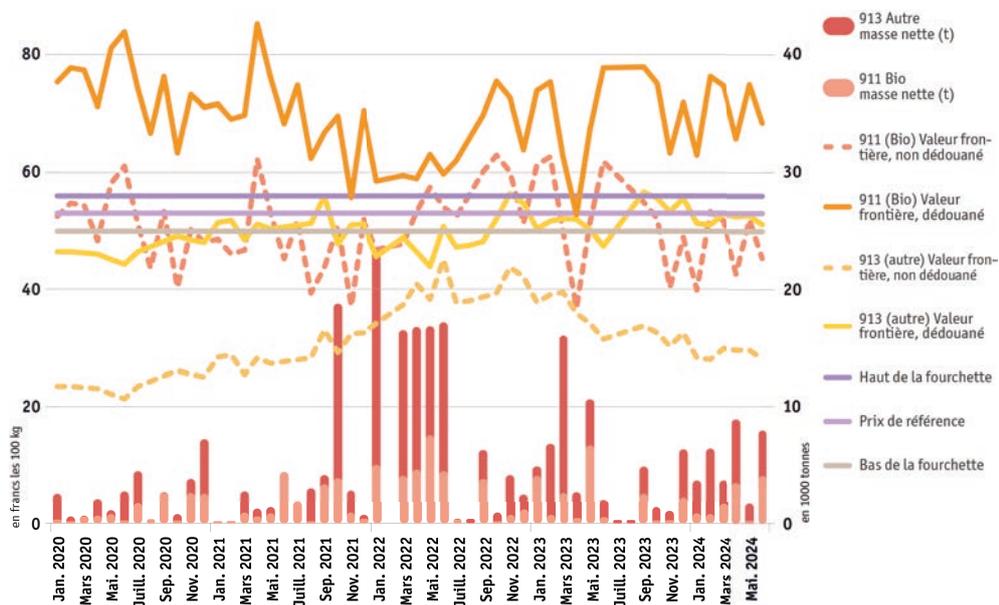
Un système de prix-cible est appliqué pour les céréales panifiables, avec un prix de référence de 53 francs par 100 kilos de blé, une fourchette de +/- 3 francs par 100 kilos et une protection douanière maximale de 23 francs par 100 kilos. L'Office fédéral de l'agriculture contrôle la protection douanière tous les trimestres. Le prix du blé a certes reculé sur les marchés internationaux en 2023, mais les incertitudes et la volatilité des prix persistent. Depuis juillet 2023, les céréales panifiables importées dans le cadre du contingent tarifaire ordinaire de 70 000 tonnes sont à nouveau soumises à la protection douanière maximale de 23 francs par 100 kilos.

Le taux d'autosuffisance pour les céréales panifiables varie en fonction du volume récolté en Suisse. Le blé tendre est la principale céréale panifiable, loin devant l'épeautre et le seigle. Lorsque les récoltes ne sont pas marquées par d'importantes pertes de qualité dues à la météo, le blé panifiable atteint un taux d'autosuffisance supérieur à 80 %. Les importations viennent compléter l'offre suisse pour couvrir les besoins en différents types de céréales et qualités.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Importations de blé panifiable (ZTN 1001.9921 ; 911, 913) dans le cadre du contingent tarifaire



Source : OFDF

Commerce extérieur

Importations complémentaires d'aliments pour animaux

Les importations d'aliments pour animaux sont soumises au système dit de prix-seuils incluant le contrôle mensuel de la protection douanière. Celle-ci se compose des droits de douane et de la contribution au fonds de garantie. Les prix-seuils correspondent aux prix d'importation visés, et la différence par rapport aux prix des marchandises franco frontière douanière suisse est perçue à titre de protection douanière. La coopérative « réservesuisse », qui est l'organisation chargée des réserves obligatoires, prélève sur la plupart des aliments pour animaux des contributions au fonds de garantie pour financer les réserves obligatoires. D'autres taxes douanières sont prélevées sous forme de droits de douane et finissent dans la caisse générale de la Confédération.

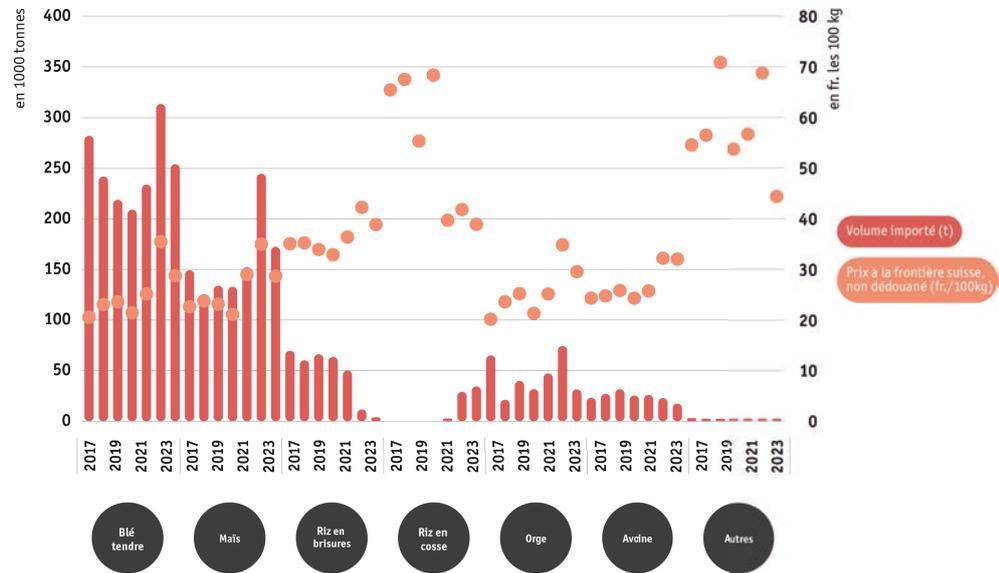
L'offre de céréales fourragères suisses dépend de la surface cultivée, des rendements (qui varient en fonction de la météo), du volume de céréales panifiables déclassées et de la quantité de maïs utilisé sous forme de fourrage vert ou d'ensilage. Les années sèches où les rendements des surfaces herbagères sont faibles, on ensile parfois du maïs plante entière, qui aurait été battu à maturité si les rendements des herbages avaient été plus élevés. La Suisse importe en outre des céréales fourragères, des protéagineux et d'autres sous-produits destinés à la fabrication d'aliments concentrés, lesquels s'ajoutent aux sous-produits de l'industrie alimentaire tels que la pulpe de betterave sucrière, le son de blé, la drêche (résidu du brassage de la bière) et les tourteaux de presse de colza ou de tournesol.

Le blé tendre peut être largement utilisé dans la production d'aliments concentrés, raison pour laquelle environ 250 000 tonnes sont importées chaque année. Comme l'orge fourragère provient principalement de la production nationale, les importations sont relativement basses. Les prix franco frontière douanière suisse sont soumis aux fluctuations des marchés internationaux. En ce qui concerne les céréales fourragères, ces fluctuations peuvent être en grande partie absorbées par le système de protection douanière.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Volume des importations de céréales fourragères et valeur marchande



Source : OFDF

» [swiss granum](https://www.swissgranum.ch)

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	146 210	144 814	140 863	-19.4
Céréales panifiables	96 527	81 614	81 602	80 336	-15.9
Blé	91 045	72 721	71 331	69 245	-21.9
Epeautre	1 878	6 650	7 966	8 496	310.2
Amidonnié, engrain	46	283	387	432	698.6
Seigle	3 518	1 918	1 854	2 110	-44.3
Méteil de céréales panifiable	39	42	64	53	35.9
Céréales fourragères	82 049	64 596	63 212	60 527	-23.5
Blé	–	9 713	9 293	8 510	-
Orge	42 916	28 008	27 620	26 346	-36.3
Avoine	4 342	1 824	2 816	2 871	-42.3
Méteil de céréales fourragères	311	199	242	236	-27.4
Maïs grain	22 280	17 214	15 836	15 654	-27.1
Triticale	12 201	7 425	7 123	6 518	-42.4
Millet	–	213	282	392	-
Légumineuses	3 514	4 462	3 675	3 480	10.2
Pois protéagineux	3 165	3 436	2 569	2 430	-11.2
Féveroles	294	722	759	732	150.6
Lupins	55	304	347	318	487.3
Cultures sarclées	34 229	27 268	26 747	27 158	-21.0
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 711	10 749	10 704	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	16 186	15 647	16 132	-10.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	371	351	322	-86.3
Oléagineux	18 535	32 141	33 295	34 894	80.4
Colza	13 126	24 970	25 038	25 339	91.3
Tournesol	4 389	4 818	5 228	6 360	24.6
Soja	989	2 240	2 895	3 079	176.9
Courges à huile	32	113	134	116	282.1
Matières premières renouvelables	1 304	256	278	225	-80.6
Colza	1 137	149	155	115	-87.7
Tournesol	35	23	43	33	-5.7
Autres	132	84	80	77	-39.1
Légumes de plein champ	8 489	12 359	12 612	12 290	46.3
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 667	46 636	47 140	14.3
Jachères vertes et florales	3 392	3 120	3 061	3 191	-7.9
Autres terres ouvertes	1 770	5 083	4 996	5 655	196.3
Terres ouvertes	290 462	276 566	276 114	274 896	-5.0
Prairies artificielles	117 671	118 476	120 005	121 065	1.9
Autres	2 427	492	480	460	-80.3
Terres arables total	410 560	395 534	396 599	396 421	-3.5
Cultures fruitières ²	6 913	6 111	6 149	6 086	-11.5
Vigne	15 053	14 629	14 606	14 569	-3.0
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	81	79	76	-69.4
Prairies naturelles, pâturages	627 938	606 886	605 607	605 437	-3.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 812	18 974	19 441	83.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 053	1 042 014	1 042 030	-2.7

¹ provisoire

² Depuis 2020/2021, la saisie des données des cultures fruitières est effectuée selon un nouveau système. Les différences de surface entre les années 2020 et 2021, de même qu'entre 2021 et 2022 ne peuvent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	415 571	410 165	403 970	-19.0
Crème	t	68 213	66 014	67 114	66 785	-2.3
Beurre	t	40 247	39 700	37 710	42 093	-1.0
Poudre de lait	t	47 152	47 348	50 491	49 775	4.4
Fromage	t	166 668	207 155	201 937	197 260	21.3
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	118 847	117 728	119 108	17.3
Viande de veau	t PM	34 202	24 431	23 834	24 046	-29.5
Viande de porc	t PM	231 645	229 628	232 377	219 387	-1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 096	4 944	5 135	-12.6
Viande de chèvre	t PM	534	518	556	532	0.2
Viande de cheval	t PM	1 164	362	290	270	-73.6
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	86 806	88 596	87 699	197.9
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 145	1 135	1 093	63.1
Céréales		1 112 267	782 374	863 869	808 027	- 26
blé tendre	t	521 667	382 425	396 636	364 544	-26.9
blé fourrager	t	–	52 763	57 040	49 415	
Seigle	t	20 833	7 948	10 485	10 343	-54.0
Orge	t	255 500	169 718	183 159	163 329	-32.7
Avoine	t	22 533	7 359	12 790	12 899	-51.1
Mais grain	t	206 333	98 216	125 317	135 140	-36.9
Triticale	t	75 067	37 747	42 854	36 100	-48.2
Autres	t	10 333	124 414	35 588	36 257	533.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	342 752	381 380	359 692	-33.1
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 102 116	1 353 352	1 199 626	-5.5
Oléagineux		59 956	94 475	113 059	107 534	75
Colza	t	43 684	77 030	92 059	82 291	91.8
Tournesol	t	12 972	11 142	14 225	17 913	11.2
Autres	t	3 300	6 303	6 775	7 330	106.1
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	103 275	104 460	74 727	1.2 (3)
Poires	t	15 523 (2)	17 061	15 916	11 538	2.8 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	1 840	5 060	3 124	152.9 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 515	2 141	1 527	-.3 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	1 279	3 440	2 211	16.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 028	6 711	7 729	41.3
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	65 472	55 492		15.6
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	47 366	48 161		81.3
Céleris-raves ⁴	t	10 359	12 169	8 248		3.6
Tomates (toutes)	t	30 398	38 637	40 446		33.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	11 546	12 081		-26.3
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	5 992	7 770		10.1
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 239	16 441		82.3
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	292 814	493 727	500 600	-25.3
Vin blanc	hl	613 076	316 224	498 598	508 941	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviform

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2021		2022		2023		2000/02 – 2021/23	
	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations %	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	2 685	27 162	1 377	25 694	939	26 953	9436.8	18.1
Yoghourts	3 494	148	4 310	8 853	4 935	8 418	4 591	8 155	27.4	5645.9
Crème	918	246	1 483	1 521	1 559	1 940	1 400	1 519	57.0	517.1
Beurre	447	4 960	152	4 311	19	9 092	19	6 730	-85.8	11.3
Poudre de lait	11 688	1 076	10 875	1 563	5 964	1 623	10 873	3 159	-21.0	96.6
Fromage et séré	52 295	31 087	77 779	75 794	72 585	73 098	69 378	74 279	40.7	141.4
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	6 200	26 853	5 507	23 065	4 468	20 178	515.5	197.7
Viande de veau	0	1 115	3	673	1	767	1	456	-	-43.3
Viande de porc	249	9 753	3 189	14 223	4 488	11 690	7 159	10 019	1886.1	22.8
Viande de mouton	0	6 940	1	5 658	1	5 193	4	5 222	-	-22.8
Viande de chèvre	0	359	0	152	0	217	0	94	-	-57.0
Viande de cheval	0	4 117	3	2 082	0	1 956	0	1 835	-	-52.4
Volaille ⁴	332	42 770	2 040	45 296	3 191	48 162	2 812	47 470	707.5	9.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 699	22 403	15 016	20 787	14 130	4 114	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	572	0	519	0	608	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	209	76 198	206	77 196	309	72 780	190.8	116.9
Céréales										
Blé	74	284 629	250	427 787	113	584 082	530	416 923	301.3	67.3
Seigle	1	7 250	1	2 246	4	3 005	47	1 453	1677.5	-69.2
Orge	11	52 079	704	56 121	684	83 437	710	38 814	6274.8	14.2
Avoine	5 540	50 469	3	49 243	3	53 064	125	36 392	-99.2	-8.4
Maïs grain	196	26 496	75	158 252	230	251 163	391	177 728	18.5	638.7
Cultures sarrées										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 929	49 208	8 147	92 724	8 329	90 927	135.5	152.8
Sucre	152 572	188 008	6 549	84 752	7 682	91 117	6 388	80 099	-95.5	-54.6
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	1 339	40 040	376	35 306	492	31 732	5.3	-66.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 863	130 560	1 768	133 322	1 653	120 429	-76.0	33.8
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	692	9 160	1 066	8 595	242	11 311	-46.5	25.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	16	8 485	14	9 322	44	9 110	-58.5	-4.1
Abricots ^{1,2}	31	9 154	41	10 371	20	6 484	48	8 004	3.8	-10.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	10	3 693	7	2 992	0	3 945	-4.9	-1.4
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	50	7 115	60	7 044	67	7 722	302.3	31.5
Fraises	23	11 424	11	14 686	2	14 187	15	13 310	-60.4	23.1
Raisins	60	38 447	57	31 041	104	29 449	121	29 379	56.7	-22.1
Agrumes	107	124 102	260	152 689	309	149 181	193	144 508	138.1	19.9
Bananes	3	73 363	4	102 252	59	100 231	61	103 562	1514.8	39.1
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	0	2 938	87	4 628	141	8 693	189.1	-19.6
Oignons (tous)	51	6 432	21	5 565	68	11 692	617	2 068	364.6	0.1
Céleris-raves	0	287	0	11	0	47	0	37	-	-88.9
Tomates (toutes)	25	42 449	52	43 129	6	40 468	18	3 698	2.5	-31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	5	4 707	20	3 912	1	8 807	157.8	128.9
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	3	10 146	1	9 809	1	22 735	70.7	56.9
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	6	21 855	20	21 717	13	41 708	-37.5	66.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 391	1 216 901	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	4.9	-21.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	4 719	415 061	3 992	407 862	3 682	393 834	-31.1	89.2

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 -2020/23

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviform, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP



Oléagineux

Production élevée en dépit de la sécheresse. Les cultures de tournesol et de soja notamment ont le vent en poupe. Ventes d'huiles alimentaires en baisse sauf pour l'huile de tournesol.



La production suisse d'oléagineux s'effectue sur la base de contrats-cadre convenus entre la production et la transformation (huileries). L'écoulement des quantités déterminées dans le cadre de cette convention est garanti et les quantités correspondent aux besoins du marché. La contractualisation permet en outre d'offrir aux producteurs les meilleurs prix possibles. La prise en charge par les huileries des éventuelles quantités excédentaires (hors contrat) n'est pas garantie. Ces contrats-cadre sont gérés par le « Pool de production oléagineux » de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), qui est financé aux deux tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries. Le soutien particulier versé par le pool de production oléagineux aux cultures de tournesol (2023 : 7 fr./100 kg et 5 fr./100 kg pour le High Oleic) et de semences de soja (2023 : 15 fr./100 kg) améliore leur rentabilité et contribue à maintenir une diversité dans la production et la transformation des oléagineux en Suisse.

Production de l'huile de tournesol en hausse

Production de graines et d'huile en 2023

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Unité	Contrat-cadre (graines) t	Quantités attribuées t	Production de graines t	Production d'huile t	Production de graines : différence : 2022/2023 %
Colza	106 000 dont 30 000 HOLL	101 260	82 291	30 447	-10
Tournesol	20 000 dont 13 000 HO	19 199	17 913	6 090	+26
Soja	7 000 ¹	6 367	6 949	Pas applicable	+21

¹ intégralement pour le secteur fourrager HOLL : High Oleic Low Linoleic HO : High Oleic Sources : swiss granum / SwissOlio / FSPC

Malgré la sécheresse qui a sévi dans tout le pays, la production indigène d'oléagineux se maintient à un haut niveau. Le contrat-cadre total 2023 pour les oléagineux (colza et tournesol) s'est monté à 126 000 tonnes, en hausse de 6000 tonnes. Cette évolution est à mettre intégralement au profit du tournesol. Dans le détail, 95 % des 106 000 tonnes de colza et des 20 000 tonnes de tournesol fixées dans le contrat-cadre avec les huileries ont été attribuées. En 2023, 7000 tonnes de soja étaient prévues au contrat-cadre (utilisation fourragère uniquement). 91 % de cette quantité a été attribuée pour une récolte finale qui a pratiquement rempli le contrat-cadre (6949 t.). Le canton de Vaud demeure le plus gros producteur d'oléagineux, tous types confondus, suivi des cantons de Berne et de Zürich.

Surface agricole utile

Production

Le détail des superficies est décrit dans l'article «Grandes cultures» sous la rubrique principale Production.

Prix producteurs à la baisse

Influencés par les cotations sur les marchés internationaux, les prix moyens du marché 2023 pour le colza ont baissé : pour le colza classique, ils sont passés de 115 fr./dt en 2022 à 91 fr./dt, soit une baisse de 21 % (HOLL : -22 %). Les prix moyens du tournesol, tant classique que HO, ont été très légèrement orientés à la baisse, les prix passant sur une année respectivement de 107 fr./dt à 105 fr./dt et de 121 fr./dt à 119 fr./dt, soit une baisse comprise entre 1 et 2 %.

Marché en baisse

En 2023, 5,5 millions de litres d'huile de colza ont été vendus dans le commerce de détail suisse, soit 12,8 % de moins que l'année précédente. Les ventes d'huile d'olive ont également diminué de 4,7 %, mais les achats d'huile de tournesol ont augmenté de 22,7 % en 2023. Au total, les ventes d'huile alimentaire ont diminué de 6,2 % par rapport à l'année précédente.

Commerce extérieur

» [Swiss granum](#)

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	146 210	144 814	140 863	-19.4
Céréales panifiables	96 527	81 614	81 602	80 336	-15.9
Blé	91 045	72 721	71 331	69 245	-21.9
Epeautre	1 878	6 650	7 966	8 496	310.2
Amidonnié, engrain	46	283	387	432	698.6
Seigle	3 518	1 918	1 854	2 110	-44.3
Méteil de céréales panifiable	39	42	64	53	35.9
Céréales fourragères	82 049	64 596	63 212	60 527	-23.5
Blé	–	9 713	9 293	8 510	-
Orge	42 916	28 008	27 620	26 346	-36.3
Avoine	4 342	1 824	2 816	2 871	-42.3
Méteil de céréales fourragères	311	199	242	236	-27.4
Maïs grain	22 280	17 214	15 836	15 654	-27.1
Triticale	12 201	7 425	7 123	6 518	-42.4
Millet	–	213	282	392	-
Légumineuses	3 514	4 462	3 675	3 480	10.2
Pois protéagineux	3 165	3 436	2 569	2 430	-11.2
Féveroles	294	722	759	732	150.6
Lupins	55	304	347	318	487.3
Cultures sarclées	34 229	27 268	26 747	27 158	-21.0
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 711	10 749	10 704	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	16 186	15 647	16 132	-10.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	371	351	322	-86.3
Oléagineux	18 535	32 141	33 295	34 894	80.4
Colza	13 126	24 970	25 038	25 339	91.3
Tournesol	4 389	4 818	5 228	6 360	24.6
Soja	989	2 240	2 895	3 079	176.9
Courges à huile	32	113	134	116	282.1
Matières premières renouvelables	1 304	256	278	225	-80.6
Colza	1 137	149	155	115	-87.7
Tournesol	35	23	43	33	-5.7
Autres	132	84	80	77	-39.1
Légumes de plein champ	8 489	12 359	12 612	12 290	46.3
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 667	46 636	47 140	14.3
Jachères vertes et florales	3 392	3 120	3 061	3 191	-7.9
Autres terres ouvertes	1 770	5 083	4 996	5 655	196.3
Terres ouvertes	290 462	276 566	276 114	274 896	-5.0
Prairies artificielles	117 671	118 476	120 005	121 065	1.9
Autres	2 427	492	480	460	-80.3
Terres arables total	410 560	395 534	396 599	396 421	-3.5
Cultures fruitières ²	6 913	6 111	6 149	6 086	-11.5
Vigne	15 053	14 629	14 606	14 569	-3.0
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	81	79	76	-69.4
Prairies naturelles, pâturages	627 938	606 886	605 607	605 437	-3.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 812	18 974	19 441	83.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 053	1 042 014	1 042 030	-2.7

¹ provisoire

² Depuis 2020/2021, la saisie des données des cultures fruitières est effectuée selon un nouveau système. Les différences de surface entre les années 2020 et 2021, de même qu'entre 2021 et 2022 ne peuvent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	415 571	410 165	403 970	-19.0
Crème	t	68 213	66 014	67 114	66 785	-2.3
Beurre	t	40 247	39 700	37 710	42 093	-1.0
Poudre de lait	t	47 152	47 348	50 491	49 775	4.4
Fromage	t	166 668	207 155	201 937	197 260	21.3
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	118 847	117 728	119 108	17.3
Viande de veau	t PM	34 202	24 431	23 834	24 046	-29.5
Viande de porc	t PM	231 645	229 628	232 377	219 387	-1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 096	4 944	5 135	-12.6
Viande de chèvre	t PM	534	518	556	532	0.2
Viande de cheval	t PM	1 164	362	290	270	-73.6
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	86 806	88 596	87 699	197.9
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 145	1 135	1 093	63.1
Céréales		1 112 267	782 374	863 869	808 027	- 26
blé tendre	t	521 667	382 425	396 636	364 544	-26.9
blé fourrager	t	–	52 763	57 040	49 415	
Seigle	t	20 833	7 948	10 485	10 343	-54.0
Orge	t	255 500	169 718	183 159	163 329	-32.7
Avoine	t	22 533	7 359	12 790	12 899	-51.1
Mais grain	t	206 333	98 216	125 317	135 140	-36.9
Triticale	t	75 067	37 747	42 854	36 100	-48.2
Autres	t	10 333	124 414	35 588	36 257	533.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	342 752	381 380	359 692	-33.1
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 102 116	1 353 352	1 199 626	-5.5
Oléagineux		59 956	94 475	113 059	107 534	75
Colza	t	43 684	77 030	92 059	82 291	91.8
Tournesol	t	12 972	11 142	14 225	17 913	11.2
Autres	t	3 300	6 303	6 775	7 330	106.1
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	103 275	104 460	74 727	1.2 (3)
Poires	t	15 523 (2)	17 061	15 916	11 538	2.8 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	1 840	5 060	3 124	152.9 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 515	2 141	1 527	-3 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	1 279	3 440	2 211	16.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 028	6 711	7 729	41.3
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	65 472	55 492		15.6
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	47 366	48 161		81.3
Céleris-raves ⁴	t	10 359	12 169	8 248		3.6
Tomates (toutes)	t	30 398	38 637	40 446		33.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	11 546	12 081		-26.3
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	5 992	7 770		10.1
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 239	16 441		82.3
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	292 814	493 727	500 600	-25.3
Vin blanc	hl	613 076	316 224	498 598	508 941	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2021		2022		2023		2000/02 – 2021/23	
	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations %	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	2 685	27 162	1 377	25 694	939	26 953	9436.8	18.1
Yoghourts	3 494	148	4 310	8 853	4 935	8 418	4 591	8 155	27.4	5645.9
Crème	918	246	1 483	1 521	1 559	1 940	1 400	1 519	57.0	517.1
Beurre	447	4 960	152	4 311	19	9 092	19	6 730	-85.8	11.3
Poudre de lait	11 688	1 076	10 875	1 563	5 964	1 623	10 873	3 159	-21.0	96.6
Fromage et séché	52 295	31 087	77 779	75 794	72 585	73 098	69 378	74 279	40.7	141.4
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	6 200	26 853	5 507	23 065	4 468	20 178	515.5	197.7
Viande de veau	0	1 115	3	673	1	767	1	456	-	-43.3
Viande de porc	249	9 753	3 189	14 223	4 488	11 690	7 159	10 019	1886.1	22.8
Viande de mouton	0	6 940	1	5 658	1	5 193	4	5 222	-	-22.8
Viande de chèvre	0	359	0	152	0	217	0	94	-	-57.0
Viande de cheval	0	4 117	3	2 082	0	1 956	0	1 835	-	-52.4
Volaille ⁴	332	42 770	2 040	45 296	3 191	48 162	2 812	47 470	707.5	9.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 699	22 403	15 016	20 787	14 130	4 114	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	572	0	519	0	608	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	209	76 198	206	77 196	309	72 780	190.8	116.9
Céréales										
Blé	74	284 629	250	427 787	113	584 082	530	416 923	301.3	67.3
Seigle	1	7 250	1	2 246	4	3 005	47	1 453	1677.5	-69.2
Orge	11	52 079	704	56 121	684	83 437	710	38 814	6274.8	14.2
Avoine	5 540	50 469	3	49 243	3	53 064	125	36 392	-99.2	-8.4
Maïs grain	196	26 496	75	158 252	230	251 163	391	177 728	18.5	638.7
Cultures sarrées										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 929	49 208	8 147	92 724	8 329	90 927	135.5	152.8
Sucre	152 572	188 008	6 549	84 752	7 682	91 117	6 388	80 099	-95.5	-54.6
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	1 339	40 040	376	35 306	492	31 732	5.3	-66.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 863	130 560	1 768	133 322	1 653	120 429	-76.0	33.8
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	692	9 160	1 066	8 595	242	11 311	-46.5	25.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	16	8 485	14	9 322	44	9 110	-58.5	-4.1
Abricots ^{1,2}	31	9 154	41	10 371	20	6 484	48	8 004	3.8	-10.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	10	3 693	7	2 992	0	3 945	-4.9	-1.4
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	50	7 115	60	7 044	67	7 722	302.3	31.5
Fraises	23	11 424	11	14 686	2	14 187	15	13 310	-60.4	23.1
Raisins	60	38 447	57	31 041	104	29 449	121	29 379	56.7	-22.1
Agrumes	107	124 102	260	152 689	309	149 181	193	144 508	138.1	19.9
Bananes	3	73 363	4	102 252	59	100 231	61	103 562	1514.8	39.1
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	0	2 938	87	4 628	141	8 693	189.1	-19.6
Oignons (tous)	51	6 432	21	5 565	68	11 692	617	2 068	364.6	0.1
Céleris-raves	0	287	0	11	0	47	0	37	-	-88.9
Tomates (toutes)	25	42 449	52	43 129	6	40 468	18	3 698	2.5	-31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	5	4 707	20	3 912	1	8 807	157.8	128.9
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	3	10 146	1	9 809	1	22 735	70.7	56.9
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	6	21 855	20	21 717	13	41 708	-37.5	66.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 391	1 216 901	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	4.9	-21.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	4 719	415 061	3 992	407 862	3 682	393 834	-31.1	89.2

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 -2020/23

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviform, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP



Pommes de terre

En 2023, les caprices de la météo n'ont pas été du côté des producteurs qui ont enregistré une année à peine meilleure qu'en 2022. Le contingent OMC a été relevé plusieurs fois.



Source : Agroscope

Sur la base des estimations de rendements, la récolte 2023 a été estimée à près de 360 000 tonnes, soit 5,7% de moins qu'une année auparavant. Cela représente un déficit d'environ 100 000 tonnes par rapport à une année de bonne récolte. Les quantités déclassées ont été bien inférieures (20 000 t versus 56 000 t en 2022), ce qui donnait une part utilisable (pommes de terre de table, d'industrie et plants) légèrement supérieure en 2023. Dans le détail, la récolte 2023 des pommes de terre de table était identique à celle de 2022 alors que celle des pommes de terre destinées à la transformation enregistre une hausse d'environ 10 % ou 15 000 tonnes. La production de plants baissait de 13 % (2500 tonnes). Comparées à l'année 2022, les surfaces cultivées ont très légèrement diminué, passant de 10 749 à 10 704 hectares. Le nombre de producteurs a encore diminué de 1 % pour atteindre 3975 producteurs. Depuis 2012, seuls les producteurs au bénéfice d'un contrat de prise en charge peuvent profiter du fonds de mise en valeur des excédents de l'interprofession.

Mise en valeur de la récolte 2023 (tonnes)

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Pommes de terre de table	151 700
Pommes de terre destinées à la transformation	160 900
Pommes de terre de semence	16 400
Affouragement	19 800
Exportations	10 800

Source : swisspatat

Surface agricole utile

Production

Le détail des superficies est décrit dans l'article « Grandes cultures » sous la rubrique principale « Production ».

Les prix au niveau du producteur et du consommateur se trouvent dans les articles « Prix à la production » et « Prix à la consommation ».

Une année de culture exigeante

La campagne 2023 a été, à nouveau, un défi pour les producteurs. En raison du printemps humide, la plantation a souvent eu lieu dans de mauvaises conditions ou tardivement. De plus, le temps sec et très chaud pendant l'été a aussi fait souffrir les cultures. Or, les pommes de terre n'apprécient pas les températures supérieures à 25°C. En raison de la plantation tardive, beaucoup de cultures ont pris du retard dans leur développement, retardant d'autant la récolte. Les principaux défauts constatés étaient des tubercules difformes, la formation de cœurs creux et des fissures de croissance. La maladie fongique *Verticillium sp.* a également été relevée pour diverses variétés de transformation. Celle-ci se caractérise par un brunissement des faisceaux vasculaires qui virent au noir lors de la friture.

Pour la troisième année consécutive, la production a été décevante, poussant les prix producteurs en-haut de la bande de prix. Ils sont généralement fixés pour la saison une fois que les estimations de rendements ont été effectuées, soit au mois de septembre.

Production biologique : augmentation des surfaces

En 2023, les surfaces dédiées à la culture biologique ont atteint 988 ha, soit une augmentation de 100 ha sur une année. Le nombre d'exploitants a augmenté également, passant de 775 à 798. La récolte 2023 a baissé d'environ 4500 tonnes, passant de 22 900 à 18 400 tonnes. En dépit de surfaces supérieures, les fortes chaleurs ont influé négativement sur la récolte. Entre 2022 et 2023, la part de marché des pommes de terre bio (indigènes et importées) dans le commerce de détail est passé de 20,3 % à 22,8 %, un chiffre encore jamais atteint.

Source : Bioacutalités et swisspatat

Gestion des contingents

Les accords de l'OMC requièrent des possibilités d'accès au marché de 23 750 tonnes d'équivalent pommes de terre. 19 750 tonnes se répartissent entre les contingents tarifaires partiels n°14.1 (pommes de terre de semence), n°14.2 (pommes de terre destinées à la

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



transformation), n°14.3 (pommes de terre de table), et 4000 tonnes sont prévues pour le contingent tarifaire partiel n°14.4 (produits de pommes de terre). En 2023, les contingents tarifaires partiels n°14.1 à 14.3 ont été augmentés temporairement et utilisés en moyenne à plus de 80 %

Répartition des quantités des contingents tarifaires partiels n° 14.1 à 14.4

Catégorie de marchandises	Contingent tarifaire partiel	Augmentations temporaires des contingents tarifaires partiels en 2023
Pommes de terre de semence	4 000 t	7 500 t
Pommes de terre de table	6 500 t	10 000 t
Pommes de terre destinées à la transformation	9 250 t	63 500 t
Produits de pommes de terre	4 000 t	0
Total	23 750 t	81 000 t

Source : UFAG

Commerce extérieur

» [swisspatat](#)

» [Bioacutalités](#)

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	146 210	144 814	140 863	-19.4
Céréales panifiables	96 527	81 614	81 602	80 336	-15.9
Blé	91 045	72 721	71 331	69 245	-21.9
Epeautre	1 878	6 650	7 966	8 496	310.2
Amidonnié, engrain	46	283	387	432	698.6
Seigle	3 518	1 918	1 854	2 110	-44.3
Méteil de céréales panifiable	39	42	64	53	35.9
Céréales fourragères	82 049	64 596	63 212	60 527	-23.5
Blé	–	9 713	9 293	8 510	-
Orge	42 916	28 008	27 620	26 346	-36.3
Avoine	4 342	1 824	2 816	2 871	-42.3
Méteil de céréales fourragères	311	199	242	236	-27.4
Maïs grain	22 280	17 214	15 836	15 654	-27.1
Triticale	12 201	7 425	7 123	6 518	-42.4
Millet	–	213	282	392	-
Légumineuses	3 514	4 462	3 675	3 480	10.2
Pois protéagineux	3 165	3 436	2 569	2 430	-11.2
Féveroles	294	722	759	732	150.6
Lupins	55	304	347	318	487.3
Cultures sarclées	34 229	27 268	26 747	27 158	-21.0
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 711	10 749	10 704	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	16 186	15 647	16 132	-10.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	371	351	322	-86.3
Oléagineux	18 535	32 141	33 295	34 894	80.4
Colza	13 126	24 970	25 038	25 339	91.3
Tournesol	4 389	4 818	5 228	6 360	24.6
Soja	989	2 240	2 895	3 079	176.9
Courges à huile	32	113	134	116	282.1
Matières premières renouvelables	1 304	256	278	225	-80.6
Colza	1 137	149	155	115	-87.7
Tournesol	35	23	43	33	-5.7
Autres	132	84	80	77	-39.1
Légumes de plein champ	8 489	12 359	12 612	12 290	46.3
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 667	46 636	47 140	14.3
Jachères vertes et florales	3 392	3 120	3 061	3 191	-7.9
Autres terres ouvertes	1 770	5 083	4 996	5 655	196.3
Terres ouvertes	290 462	276 566	276 114	274 896	-5.0
Prairies artificielles	117 671	118 476	120 005	121 065	1.9
Autres	2 427	492	480	460	-80.3
Terres arables total	410 560	395 534	396 599	396 421	-3.5
Cultures fruitières ²	6 913	6 111	6 149	6 086	-11.5
Vigne	15 053	14 629	14 606	14 569	-3.0
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	81	79	76	-69.4
Prairies naturelles, pâturages	627 938	606 886	605 607	605 437	-3.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 812	18 974	19 441	83.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 053	1 042 014	1 042 030	-2.7

¹ provisoire

² Depuis 2020/2021, la saisie des données des cultures fruitières est effectuée selon un nouveau système. Les différences de surface entre les années 2020 et 2021, de même qu'entre 2021 et 2022 ne peuvent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	415 571	410 165	403 970	-19.0
Crème	t	68 213	66 014	67 114	66 785	-2.3
Beurre	t	40 247	39 700	37 710	42 093	-1.0
Poudre de lait	t	47 152	47 348	50 491	49 775	4.4
Fromage	t	166 668	207 155	201 937	197 260	21.3
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	118 847	117 728	119 108	17.3
Viande de veau	t PM	34 202	24 431	23 834	24 046	-29.5
Viande de porc	t PM	231 645	229 628	232 377	219 387	-1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 096	4 944	5 135	-12.6
Viande de chèvre	t PM	534	518	556	532	0.2
Viande de cheval	t PM	1 164	362	290	270	-73.6
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	86 806	88 596	87 699	197.9
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 145	1 135	1 093	63.1
Céréales		1 112 267	782 374	863 869	808 027	- 26
blé tendre	t	521 667	382 425	396 636	364 544	-26.9
blé fourrager	t	–	52 763	57 040	49 415	
Seigle	t	20 833	7 948	10 485	10 343	-54.0
Orge	t	255 500	169 718	183 159	163 329	-32.7
Avoine	t	22 533	7 359	12 790	12 899	-51.1
Mais grain	t	206 333	98 216	125 317	135 140	-36.9
Triticale	t	75 067	37 747	42 854	36 100	-48.2
Autres	t	10 333	124 414	35 588	36 257	533.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	342 752	381 380	359 692	-33.1
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 102 116	1 353 352	1 199 626	-5.5
Oléagineux		59 956	94 475	113 059	107 534	75
Colza	t	43 684	77 030	92 059	82 291	91.8
Tournesol	t	12 972	11 142	14 225	17 913	11.2
Autres	t	3 300	6 303	6 775	7 330	106.1
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	103 275	104 460	74 727	1.2 (3)
Poires	t	15 523 (2)	17 061	15 916	11 538	2.8 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	1 840	5 060	3 124	152.9 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 515	2 141	1 527	-.3 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	1 279	3 440	2 211	16.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 028	6 711	7 729	41.3
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	65 472	55 492		15.6
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	47 366	48 161		81.3
Céleris-raves ⁴	t	10 359	12 169	8 248		3.6
Tomates (toutes)	t	30 398	38 637	40 446		33.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	11 546	12 081		-26.3
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	5 992	7 770		10.1
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 239	16 441		82.3
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	292 814	493 727	500 600	-25.3
Vin blanc	hl	613 076	316 224	498 598	508 941	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviform

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2021		2022		2023		2000/02 – 2021/23	
	t Expor-tations	t Impor-tations	% Expor-tations	% Impor-tations						
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	2 685	27 162	1 377	25 694	939	26 953	9436.8	18.1
Yoghourts	3 494	148	4 310	8 853	4 935	8 418	4 591	8 155	27.4	5645.9
Crème	918	246	1 483	1 521	1 559	1 940	1 400	1 519	57.0	517.1
Beurre	447	4 960	152	4 311	19	9 092	19	6 730	-85.8	11.3
Poudre de lait	11 688	1 076	10 875	1 563	5 964	1 623	10 873	3 159	-21.0	96.6
Fromage et séré	52 295	31 087	77 779	75 794	72 585	73 098	69 378	74 279	40.7	141.4
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	6 200	26 853	5 507	23 065	4 468	20 178	515.5	197.7
Viande de veau	0	1 115	3	673	1	767	1	456	-	-43.3
Viande de porc	249	9 753	3 189	14 223	4 488	11 690	7 159	10 019	1886.1	22.8
Viande de mouton	0	6 940	1	5 658	1	5 193	4	5 222	-	-22.8
Viande de chèvre	0	359	0	152	0	217	0	94	-	-57.0
Viande de cheval	0	4 117	3	2 082	0	1 956	0	1 835	-	-52.4
Volaille ⁴	332	42 770	2 040	45 296	3 191	48 162	2 812	47 470	707.5	9.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 699	22 403	15 016	20 787	14 130	4 114	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	572	0	519	0	608	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	209	76 198	206	77 196	309	72 780	190.8	116.9
Céréales										
Blé	74	284 629	250	427 787	113	584 082	530	416 923	301.3	67.3
Seigle	1	7 250	1	2 246	4	3 005	47	1 453	1677.5	-69.2
Orge	11	52 079	704	56 121	684	83 437	710	38 814	6274.8	14.2
Avoine	5 540	50 469	3	49 243	3	53 064	125	36 392	-99.2	-8.4
Maïs grain	196	26 496	75	158 252	230	251 163	391	177 728	18.5	638.7
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 929	49 208	8 147	92 724	8 329	90 927	135.5	152.8
Sucre	152 572	188 008	6 549	84 752	7 682	91 117	6 388	80 099	-95.5	-54.6
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	1 339	40 040	376	35 306	492	31 732	5.3	-66.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 863	130 560	1 768	133 322	1 653	120 429	-76.0	33.8
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	692	9 160	1 066	8 595	242	11 311	-46.5	25.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	16	8 485	14	9 322	44	9 110	-58.5	-4.1
Abricots ^{1,2}	31	9 154	41	10 371	20	6 484	48	8 004	3.8	-10.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	10	3 693	7	2 992	0	3 945	-4.9	-1.4
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	50	7 115	60	7 044	67	7 722	302.3	31.5
Fraises	23	11 424	11	14 686	2	14 187	15	13 310	-60.4	23.1
Raisins	60	38 447	57	31 041	104	29 449	121	29 379	56.7	-22.1
Agrumes	107	124 102	260	152 689	309	149 181	193	144 508	138.1	19.9
Bananes	3	73 363	4	102 252	59	100 231	61	103 562	1514.8	39.1
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	0	2 938	87	4 628	141	8 693	189.1	-19.6
Oignons (tous)	51	6 432	21	5 565	68	11 692	617	2 068	364.6	0.1
Céleris-raves	0	287	0	11	0	47	0	37	-	-88.9
Tomates (toutes)	25	42 449	52	43 129	6	40 468	18	3 698	2.5	-31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	5	4 707	20	3 912	1	8 807	157.8	128.9
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	3	10 146	1	9 809	1	22 735	70.7	56.9
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	6	21 855	20	21 717	13	41 708	-37.5	66.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 391	1 216 901	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	4.9	-21.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	4 719	415 061	3 992	407 862	3 682	393 834	-31.1	89.2

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 -2020/23

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviform, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Sucre

En 2023, les semailles ont connu des retards et se sont parfois déroulées jusqu'en juin. Les betteraves sucrières ont d'abord souffert de la fraîcheur des conditions météorologiques, puis de la sécheresse. À partir de la mi-octobre, les précipitations persistantes ont dominé jusqu'à la fin de l'année, affectant les récoltes. Au total, Sucre Suisse SA a transformé 1,5 million de tonnes de betteraves, composées de betteraves suisses et d'importations complémentaires.

L'hiver 2022/2023 a été l'un des plus doux depuis le début des relevés météorologiques, avec des précipitations inférieures à la moyenne sur une grande partie de la Suisse. À la mi-mars et fin mars, les pluies ont été plus abondantes que la moyenne. En avril, les températures sont restées inférieures à la norme, et le temps maussade et pluvieux a duré jusqu'à la fin mai. Les semailles de betteraves sucrières ont eu lieu de début mars à début juin. Une période de chaleur et de sécheresse a suivi. À la fin du mois d'août, de fortes précipitations ont mis un terme à cette sécheresse dans le sud et l'est de la Suisse. Un temps doux et peu pluvieux s'est maintenu jusqu'à la mi-octobre, puis le temps est devenu plus humide jusqu'à la fin de l'année.

Au cours de l'année sous revue, les betteraves sucrières semées début mars dans de bonnes conditions pédologiques, tout comme celles semées en avril et mai, ont souffert d'un développement tardif et des dommages causés par les organismes nuisibles. En Suisse romande, le temps sec et chaud a favorisé la propagation du charançon de la betterave, qui creuse des galeries par lesquelles la pourriture peut se propager dans le collet de la racine. À partir de la mi-octobre, la récolte des betteraves s'est faite sur des sols peu portants, ce qui a également compliqué les semailles des céréales d'automne. Sur quelques hectares, les betteraves sucrières n'ont pu être récoltées qu'après la fin de la campagne de transformation, en raison de sols impraticables. En moyenne, les teneurs en sucre ont atteint 14,9 % à la sucrerie d'Aarberg et 16,4 % à celle de Frauenfeld. À partir de la mi-octobre, les sols humides, la terre adhérant aux betteraves et la pourriture ont rendu difficiles la logistique et la transformation. Au total, Sucre Suisse SA a transformé 1,5 million de tonnes de betteraves, composées de betteraves suisses et d'importations complémentaires, qui ont permis de produire 205 000 tonnes de sucre ; la durée de transformation a été de 80 jours à Aarberg et de 101 jours à Frauenfeld.

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production



La surface dédiée à la culture de betteraves sucrières augmente timidement

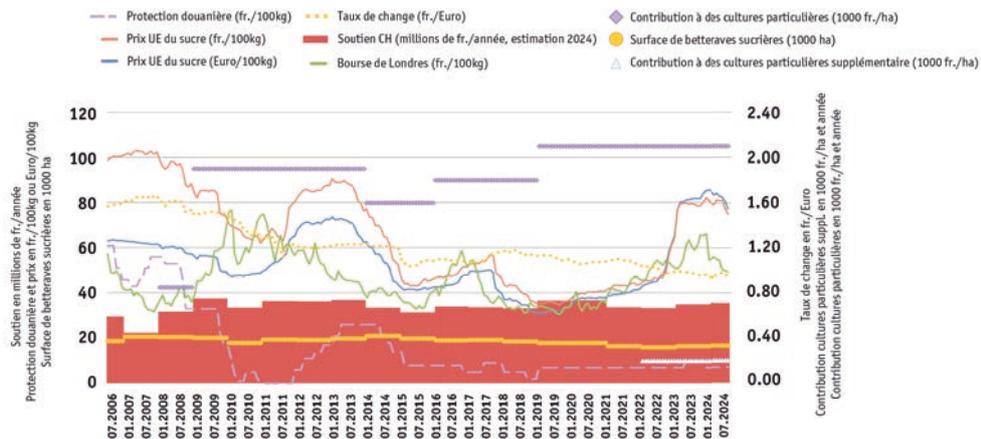
Malgré les prix élevés du sucre dans l'UE et sur le marché mondial, la protection douanière pour le sucre et les contributions substantielles à la surface, la superficie des cultures de betteraves sucrières suisses n'augmente que timidement. Il existe encore un écart considérable entre la surface cultivée de 20 000 hectares visée par Sucre Suisse SA et la surface effectivement

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



cultivée, estimée à 16 700 hectares pour l'année 2024. D'après les résultats des branches de production publiés chaque année par Agroscope, la culture de betteraves sucrières est, avec une marge brute comparable de 5 500 francs par hectare (2022), tout à fait attrayante par rapport à d'autres cultures économiquement intéressantes comme les céréales panifiables et le colza.

Sucre : évolution des prix, des soutiens et de la surface de betteraves sucrières

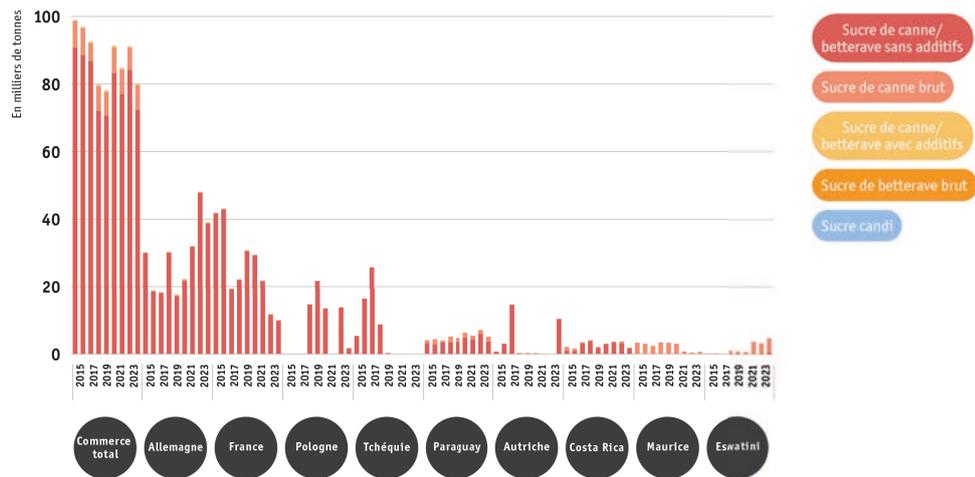


Sources : LSEG, Commission de l'UE, BNS, OFDF/réservesuisse, Compte d'Etat, USP

Dominance des importations de sucre des pays voisins

La Suisse importe chaque année environ 90 000 tonnes de sucre cristallisé (à 1701 du tarif douanier), principalement d'Allemagne et de France. Le sucre brut de canne, provenant de pays tropicaux, ne représente qu'une faible part de ces importations (8 000 tonnes).

Importations par type de sucre pour les principaux pays d'origine



Source : OFDF

Commerce extérieur

» Agroscope

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	146 210	144 814	140 863	-19.4
Céréales panifiables	96 527	81 614	81 602	80 336	-15.9
Blé	91 045	72 721	71 331	69 245	-21.9
Epeautre	1 878	6 650	7 966	8 496	310.2
Amidonnié, engrain	46	283	387	432	698.6
Seigle	3 518	1 918	1 854	2 110	-44.3
Méteil de céréales panifiable	39	42	64	53	35.9
Céréales fourragères	82 049	64 596	63 212	60 527	-23.5
Blé	–	9 713	9 293	8 510	-
Orge	42 916	28 008	27 620	26 346	-36.3
Avoine	4 342	1 824	2 816	2 871	-42.3
Méteil de céréales fourragères	311	199	242	236	-27.4
Maïs grain	22 280	17 214	15 836	15 654	-27.1
Triticale	12 201	7 425	7 123	6 518	-42.4
Millet	–	213	282	392	-
Légumineuses	3 514	4 462	3 675	3 480	10.2
Pois protéagineux	3 165	3 436	2 569	2 430	-11.2
Féveroles	294	722	759	732	150.6
Lupins	55	304	347	318	487.3
Cultures sarclées	34 229	27 268	26 747	27 158	-21.0
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 711	10 749	10 704	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	16 186	15 647	16 132	-10.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	371	351	322	-86.3
Oléagineux	18 535	32 141	33 295	34 894	80.4
Colza	13 126	24 970	25 038	25 339	91.3
Tournesol	4 389	4 818	5 228	6 360	24.6
Soja	989	2 240	2 895	3 079	176.9
Courges à huile	32	113	134	116	282.1
Matières premières renouvelables	1 304	256	278	225	-80.6
Colza	1 137	149	155	115	-87.7
Tournesol	35	23	43	33	-5.7
Autres	132	84	80	77	-39.1
Légumes de plein champ	8 489	12 359	12 612	12 290	46.3
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	45 667	46 636	47 140	14.3
Jachères vertes et florales	3 392	3 120	3 061	3 191	-7.9
Autres terres ouvertes	1 770	5 083	4 996	5 655	196.3
Terres ouvertes	290 462	276 566	276 114	274 896	-5.0
Prairies artificielles	117 671	118 476	120 005	121 065	1.9
Autres	2 427	492	480	460	-80.3
Terres arables total	410 560	395 534	396 599	396 421	-3.5
Cultures fruitières ²	6 913	6 111	6 149	6 086	-11.5
Vigne	15 053	14 629	14 606	14 569	-3.0
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	81	79	76	-69.4
Prairies naturelles, pâturages	627 938	606 886	605 607	605 437	-3.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 812	18 974	19 441	83.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 053	1 042 014	1 042 030	-2.7

¹ provisoire

² Depuis 2020/2021, la saisie des données des cultures fruitières est effectuée selon un nouveau système. Les différences de surface entre les années 2020 et 2021, de même qu'entre 2021 et 2022 ne peuvent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02 – 2021/23 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	415 571	410 165	403 970	-19.0
Crème	t	68 213	66 014	67 114	66 785	-2.3
Beurre	t	40 247	39 700	37 710	42 093	-1.0
Poudre de lait	t	47 152	47 348	50 491	49 775	4.4
Fromage	t	166 668	207 155	201 937	197 260	21.3
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	118 847	117 728	119 108	17.3
Viande de veau	t PM	34 202	24 431	23 834	24 046	-29.5
Viande de porc	t PM	231 645	229 628	232 377	219 387	-1.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 096	4 944	5 135	-12.6
Viande de chèvre	t PM	534	518	556	532	0.2
Viande de cheval	t PM	1 164	362	290	270	-73.6
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	86 806	88 596	87 699	197.9
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 145	1 135	1 093	63.1
Céréales		1 112 267	782 374	863 869	808 027	- 26
blé tendre	t	521 667	382 425	396 636	364 544	-26.9
blé fourrager	t	–	52 763	57 040	49 415	
Seigle	t	20 833	7 948	10 485	10 343	-54.0
Orge	t	255 500	169 718	183 159	163 329	-32.7
Avoine	t	22 533	7 359	12 790	12 899	-51.1
Mais grain	t	206 333	98 216	125 317	135 140	-36.9
Triticale	t	75 067	37 747	42 854	36 100	-48.2
Autres	t	10 333	124 414	35 588	36 257	533.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	342 752	381 380	359 692	-33.1
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 102 116	1 353 352	1 199 626	-5.5
Oléagineux		59 956	94 475	113 059	107 534	75
Colza	t	43 684	77 030	92 059	82 291	91.8
Tournesol	t	12 972	11 142	14 225	17 913	11.2
Autres	t	3 300	6 303	6 775	7 330	106.1
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	103 275	104 460	74 727	1.2 (3)
Poires	t	15 523 (2)	17 061	15 916	11 538	2.8 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	1 840	5 060	3 124	152.9 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 515	2 141	1 527	-.3 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	1 279	3 440	2 211	16.8 (3)
Fraises	t	5 064	7 028	6 711	7 729	41.3
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	65 472	55 492		15.6
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	47 366	48 161		81.3
Céleris-raves ⁴	t	10 359	12 169	8 248		3.6
Tomates (toutes)	t	30 398	38 637	40 446		33.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	11 546	12 081		-26.3
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	5 992	7 770		10.1
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 239	16 441		82.3
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	292 814	493 727	500 600	-25.3
Vin blanc	hl	613 076	316 224	498 598	508 941	-28.0

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviform

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2021		2022		2023		2000/02 – 2021/23	
	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations %	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	2 685	27 162	1 377	25 694	939	26 953	9436.8	18.1
Yoghourts	3 494	148	4 310	8 853	4 935	8 418	4 591	8 155	27.4	5645.9
Crème	918	246	1 483	1 521	1 559	1 940	1 400	1 519	57.0	517.1
Beurre	447	4 960	152	4 311	19	9 092	19	6 730	-85.8	11.3
Poudre de lait	11 688	1 076	10 875	1 563	5 964	1 623	10 873	3 159	-21.0	96.6
Fromage et séché	52 295	31 087	77 779	75 794	72 585	73 098	69 378	74 279	40.7	141.4
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	6 200	26 853	5 507	23 065	4 468	20 178	515.5	197.7
Viande de veau	0	1 115	3	673	1	767	1	456	-	-43.3
Viande de porc	249	9 753	3 189	14 223	4 488	11 690	7 159	10 019	1886.1	22.8
Viande de mouton	0	6 940	1	5 658	1	5 193	4	5 222	-	-22.8
Viande de chèvre	0	359	0	152	0	217	0	94	-	-57.0
Viande de cheval	0	4 117	3	2 082	0	1 956	0	1 835	-	-52.4
Volaille ⁴	332	42 770	2 040	45 296	3 191	48 162	2 812	47 470	707.5	9.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 699	22 403	15 016	20 787	14 130	4 114	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	572	0	519	0	608	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	209	76 198	206	77 196	309	72 780	190.8	116.9
Céréales										
Blé	74	284 629	250	427 787	113	584 082	530	416 923	301.3	67.3
Seigle	1	7 250	1	2 246	4	3 005	47	1 453	1677.5	-69.2
Orge	11	52 079	704	56 121	684	83 437	710	38 814	6274.8	14.2
Avoine	5 540	50 469	3	49 243	3	53 064	125	36 392	-99.2	-8.4
Maïs grain	196	26 496	75	158 252	230	251 163	391	177 728	18.5	638.7
Cultures sarrées										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 929	49 208	8 147	92 724	8 329	90 927	135.5	152.8
Sucre	152 572	188 008	6 549	84 752	7 682	91 117	6 388	80 099	-95.5	-54.6
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	1 339	40 040	376	35 306	492	31 732	5.3	-66.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 863	130 560	1 768	133 322	1 653	120 429	-76.0	33.8
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	692	9 160	1 066	8 595	242	11 311	-46.5	25.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	16	8 485	14	9 322	44	9 110	-58.5	-4.1
Abricots ^{1,2}	31	9 154	41	10 371	20	6 484	48	8 004	3.8	-10.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	10	3 693	7	2 992	0	3 945	-4.9	-1.4
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	50	7 115	60	7 044	67	7 722	302.3	31.5
Fraises	23	11 424	11	14 686	2	14 187	15	13 310	-60.4	23.1
Raisins	60	38 447	57	31 041	104	29 449	121	29 379	56.7	-22.1
Agrumes	107	124 102	260	152 689	309	149 181	193	144 508	138.1	19.9
Bananes	3	73 363	4	102 252	59	100 231	61	103 562	1514.8	39.1
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	0	2 938	87	4 628	141	8 693	189.1	-19.6
Oignons (tous)	51	6 432	21	5 565	68	11 692	617	2 068	364.6	0.1
Céleris-raves	0	287	0	11	0	47	0	37	-	-88.9
Tomates (toutes)	25	42 449	52	43 129	6	40 468	18	3 698	2.5	-31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	5	4 707	20	3 912	1	8 807	157.8	128.9
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	3	10 146	1	9 809	1	22 735	70.7	56.9
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	6	21 855	20	21 717	13	41 708	-37.5	66.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 391	1 216 901	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	4.9	-21.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	4 719	415 061	3 992	407 862	3 682	393 834	-31.1	89.2

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 -2020/23

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviform, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX

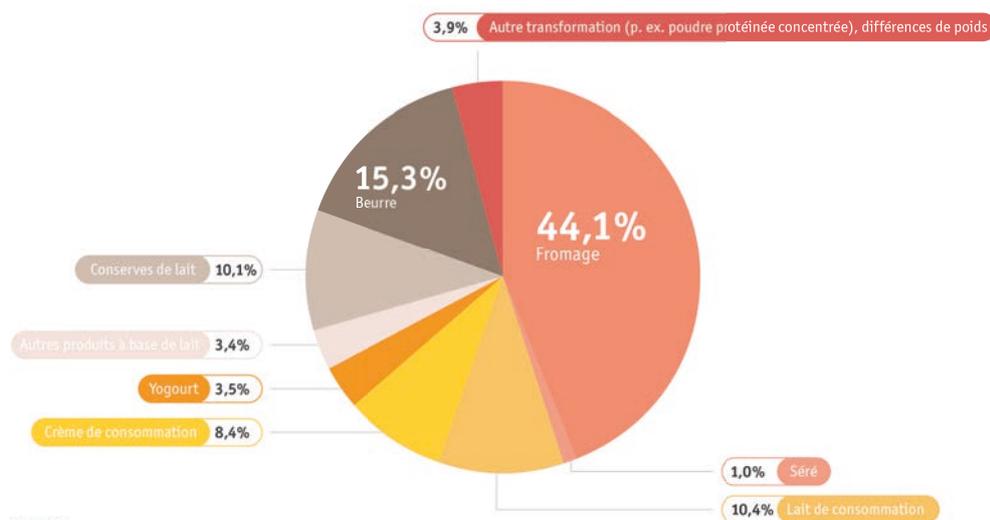


Lait et produits laitiers

Comme en 2022, les ventes de produits laitiers ont légèrement diminué pendant l'année sous revue. Cette tendance est étroitement liée au recul des exportations de ces denrées alimentaires.

Valorisation

Transformation du lait 2023, en équivalents lait (Total 3 335 730 t de lait)



Source: TSM

En 2023, le lait produit en Suisse a principalement servi à la fabrication de fromage, mais aussi de beurre et de lait de consommation. Le fromage a néanmoins vu sa production baisser de 4,5 % par rapport à 2022 et atteindre 197 258 tonnes, le recul le plus important ayant été enregistré dans la catégorie des fromages à pâte dure. Cette évolution s'explique par le fléchissement de la demande de fromage suisse à l'étranger. En revanche, un volume plus important de lait a été transformé en beurre et en séré en 2023, soit une hausse respectivement de 10,7 et 4,2 %.

Types de fromages

Les 197 258 tonnes de fromages produits en Suisse en 2023 appartiennent aux catégories suivantes :

Fromage	Quantité produite en 2023 (en tonnes)
Fromage frais	60 921
Fromage à pâte molle	5 873
Fromage à pâte mi-dure	68 438
Fromage à pâte dure	58 712
Fromage à pâte extra-dure	1 532
Produits spéciaux	1 782
Total	197 258

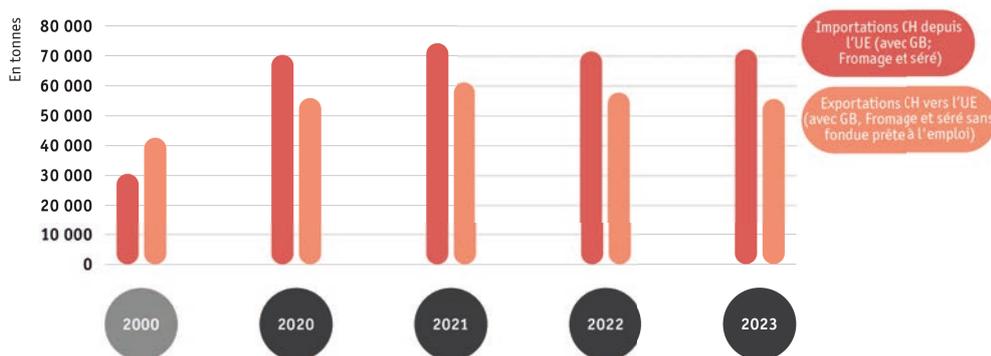
MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Comme les années précédentes, la mozzarella est restée la championne incontestée des fromages frais, avec une production de 25 449 tonnes. S’agissant des fromages à pâte mi-dure, la première place a été raflée par le fromage à raclette suisse (16 711 t). Le Gruyère AOP (29 344 t) reste le fromage à pâte dure le plus produit, suivi de l’Emmentaler AOP (13 390 t). Par contre, ces deux fromages ont baissé respectivement de plus de 2593 tonnes (-8 %) et de plus de 1683 tonnes (-11 %).

Commerce extérieur

Commerce de fromage Suisse-UE



Source : Swiss-ImpeX

En 2023, le volume des exportations a atteint 117 286 tonnes dans le secteur du lait et des produits laitiers (lait, produits laitiers frais comme le yogourt, la crème, les conserves de lait telles que la poudre de lait et la poudre de lait écrémé, le petit-lait et le petit-lait en poudre ainsi que le beurre et le fromage). À noter que ce volume comprenait 69 000 tonnes de fromage, d’une valeur de près de 745 millions de francs. Pendant l’année sous revue, la quantité de lait et de produits laitiers exportés a diminué d’environ 10 % par rapport à 2022. Le recul le plus marqué a été accusé par les exportations de petit-lait et de produits à base de petit-lait. Le lait et les produits laitiers suisses sont surtout exportés en Europe et en Amérique, les principaux acheteurs étant l’Allemagne et, en deuxième position, les États-Unis.

Contrairement aux exportations, les importations de lait et de produits laitiers ont augmenté de près de 2000 tonnes par rapport à 2022. Les volumes importés d’Europe ont totalisé 128 106 tonnes, dont un quart consistait en fromage frais et en séré. La valeur des importations s’élevait à près de 650 millions de francs, soit environ 95 millions de moins que celle des exportations de lait et de produits laitiers. Les fromages importés provenaient principalement de pays voisins, à savoir d’Italie (26 709 t), d’Allemagne (18 779 t) et de France (12 626 t).

Consommation

En 2023, la consommation de lait et de produits laitiers par personne est restée relativement stable par rapport à l’année précédente. Le changement le plus notable concerne le lait de consommation (sans compter le lait qu’utilisent les exploitations agricoles pour leur propre consommation), dont la consommation a baissé de 1,2 kilo par personne. Si l’on compare les valeurs moyennes des années 2000/2002 et 2021/2023, la consommation par habitant a fortement reculé pour le lait de consommation, les yogourts, le beurre et la crème de consommation que pour le fromage, le fromage fondu et la fondue.

Comparaison des prix à la consommation entre la Suisse et l’UE

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Comme le laissait prévoir le niveau élevé des prix aux stades de la production et de la valorisation, les consommateurs paient le lait et les produits laitiers plus cher en Suisse qu'en Allemagne, en France et en Autriche. La différence de prix est plus flagrante pour le beurre (18.13 fr./kg en Suisse contre 5.95 fr. en Allemagne). En 2023, le lait entier pasteurisé le meilleur marché coûtait 1.02 franc le litre en France, contre 1.70 franc en Suisse.

Sources Agristat : Statistique laitière de la Suisse, 2023 TSM Fiduciaire Sàrl : Statistique annuelle du marché du lait 2023 Secteur Analyse du marché

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2021		2022		2023		2000/02 – 2021/23	
	t Expor-tations	t Impor-tations	Expor-tations %	Impor-tations						
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	2 685	27 162	1 377	25 694	939	26 953	9436.8	18.1
Yoghourts	3 494	148	4 310	8 853	4 935	8 418	4 591	8 155	27.4	5645.9
Crème	918	246	1 483	1 521	1 559	1 940	1 400	1 519	57.0	517.1
Beurre	447	4 960	152	4 311	19	9 092	19	6 730	-85.8	11.3
Poudre de lait	11 688	1 076	10 875	1 563	5 964	1 623	10 873	3 159	-21.0	96.6
Fromage et séré	52 295	31 087	77 779	75 794	72 585	73 098	69 378	74 279	40.7	141.4
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	6 200	26 853	5 507	23 065	4 468	20 178	515.5	197.7
Viande de veau	0	1 115	3	673	1	767	1	456	-	-43.3
Viande de porc	249	9 753	3 189	14 223	4 488	11 690	7 159	10 019	1886.1	22.8
Viande de mouton	0	6 940	1	5 658	1	5 193	4	5 222	-	-22.8
Viande de chèvre	0	359	0	152	0	217	0	94	-	-57.0
Viande de cheval	0	4 117	3	2 082	0	1 956	0	1 835	-	-52.4
Volaille ⁴	332	42 770	2 040	45 296	3 191	48 162	2 812	47 470	707.5	9.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 699	22 403	15 016	20 787	14 130	4 114	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	572	0	519	0	608	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	209	76 198	206	77 196	309	72 780	190.8	116.9
Céréales										
Blé	74	284 629	250	427 787	113	584 082	530	416 923	301.3	67.3
Seigle	1	7 250	1	2 246	4	3 005	47	1 453	1677.5	-69.2
Orge	11	52 079	704	56 121	684	83 437	710	38 814	6274.8	14.2
Avoine	5 540	50 469	3	49 243	3	53 064	125	36 392	-99.2	-8.4
Maïs grain	196	26 496	75	158 252	230	251 163	391	177 728	18.5	638.7
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 929	49 208	8 147	92 724	8 329	90 927	135.5	152.8
Sucre	152 572	188 008	6 549	84 752	7 682	91 117	6 388	80 099	-95.5	-54.6
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	1 339	40 040	376	35 306	492	31 732	5.3	-66.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 863	130 560	1 768	133 322	1 653	120 429	-76.0	33.8
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	692	9 160	1 066	8 595	242	11 311	-46.5	25.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	16	8 485	14	9 322	44	9 110	-58.5	-4.1
Abricots ^{1,2}	31	9 154	41	10 371	20	6 484	48	8 004	3.8	-10.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	10	3 693	7	2 992	0	3 945	-4.9	-1.4
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	50	7 115	60	7 044	67	7 722	302.3	31.5
Fraises	23	11 424	11	14 686	2	14 187	15	13 310	-60.4	23.1
Raisins	60	38 447	57	31 041	104	29 449	121	29 379	56.7	-22.1
Agrumes	107	124 102	260	152 689	309	149 181	193	144 508	138.1	19.9
Bananes	3	73 363	4	102 252	59	100 231	61	103 562	1514.8	39.1
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	0	2 938	87	4 628	141	8 693	189.1	-19.6
Oignons (tous)	51	6 432	21	5 565	68	11 692	617	2 068	364.6	0.1
Céleris-raves	0	287	0	11	0	47	0	37	-	-88.9
Tomates (toutes)	25	42 449	52	43 129	6	40 468	18	3 698	2.5	-31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	5	4 707	20	3 912	1	8 807	157.8	128.9
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	3	10 146	1	9 809	1	22 735	70.7	56.9
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	6	21 855	20	21 717	13	41 708	-37.5	66.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 391	1 216 901	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	4.9	-21.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	4 719	415 061	3 992	407 862	3 682	393 834	-31.1	89.2

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 -2020/23

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviform, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2021	2022	2023 ¹	2000/02– 2021/23
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	47.20	46.00	44.80	n/a
Yoghourts	16.57	15.40	15.30	15.30	-7.4
Beurre	5.93	5.20	5.30	5.00	-12.9
Crème	9.27	7.64	7.78	7.66	-17.0
Fromages et fromages fondus	19.63	23.20	22.90	22.70	16.8
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.56	10.98	10.77	8.6
Viande de veau	3.75	2.24	2.17	2.13	-41.9
Viande de porc	25.39	21.22	20.70	19.01	-20.0
Viande de mouton	1.51	1.08	1.00	1.01	-31.8
Viande de chèvre	0.11	0.06	0.07	0.06	-40.6
Viande de cheval	0.64	0.26	0.24	0.22	-62.3
Volaille	9.46	14.78	14.99	14.69	56.7
Œufs en coquille (pcs) ⁴	187.67	195.20	185.60	188.80	1.2
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				n/a
Cultures sardées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.60	46.80	46.80	4.5
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	35.70	41.00	41.00	-3.1
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	16.00	17.00	17.00	11.3
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	12.79	12.71	9.57	-14. (3)
Poires ³	3.32 (2)	2.92	2.86	2.30	-16.6 (3)
Abricots ³	1.46 (2)	1.39	1.31	1.24	-6.8 (3)
Cerises ³	.71 (2)	0.59	0.58	0.61	-18.2 (3)
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	0.96	1.18	1.10	4.7 (3)
Fraises	2.27	2.48	2.37	2.35	5.8
Agrumes	17.09	17.47	16.89	16.11	-1.5
Bananes	10.11	11.67	11.37	11.55	14.1
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	7.83	6.81	6.82	-18.0
Oignons (tous)	4.49	6.05	6.78	5.94	39.2
Céleris-raves	1.47	1.39	0.94	1.10	-22.2
Tomates (toutes)	10.07	9.35	9.18	9.02	-8.8
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	1.86	1.75	1.70	-32.8
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.85	1.99	1.74	-13.5
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	4.36	4.33	4.54	56.8
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	19.10	17.42	19.80	-33.6
Vin blanc (en l)	12.45	10.09	9.49	11.21	-17.5
Vin total (en l)	40.73	29.20	26.91	34.01	-26.2

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2020/23

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclus, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre, oléagineux: USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre, huile: USP

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Viande et œuf

En 2023, la production nationale a été influencée par l'offre excédentaire d'œufs et de viande de porc qui avait marqué l'année précédente ; celle-ci explique la hausse des importations d'œufs et des exportations de viande de porc en 2023. La viande et les œufs représentaient durant l'année sous revue 26,5 % de la valeur totale de la production agricole suisse.



Alors que l'offre de viande en Suisse se montait à 452 241 tonnes en 2022, elle s'élevait à 436 359 tonnes en 2023, soit un recul de 3,5 % en glissement annuel. Malgré ce recul de l'offre, la part de viande suisse a néanmoins augmenté pour s'établir à 82,9 % de l'offre de viande.

La viande et les œufs suisses représentent ensemble 26,5 % de la valeur totale de la production agricole nationale, qui s'élève à quelque 11,9 milliards de francs.



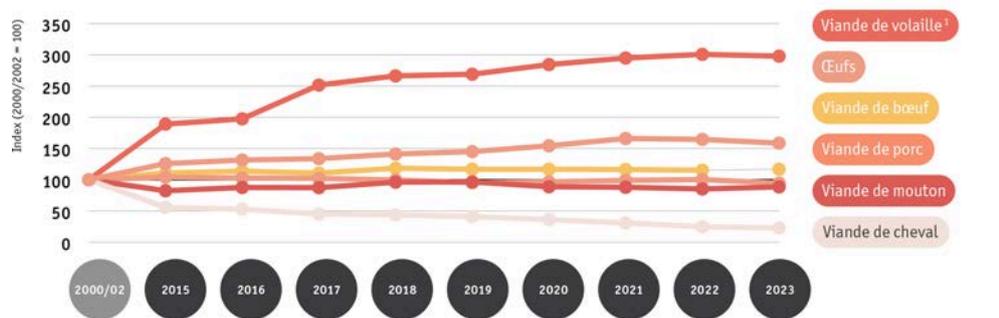
Valeur des productions 2023 (Office fédéral de la statistique) :

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



- Bœuf : 1 554 millions de francs
- Porc : 789 millions de francs
- Volaille + œufs : 741 millions de francs

Évolution de la production de viande et d'œufs



Sources : Proviande/Aviforum

¹Viande de volaille : nouvelles méthodes de calcul à partir de 2017

Commerce extérieur

En 2023, 88 432 tonnes de viande ont été importées et 14 550 tonnes ont été exportées (hors poissons et crustacés) ; les quantités sont indiquées en poids prêt à la vente dans le commerce de détail.

Les importations concernaient principalement la viande de volaille, de bœuf, de mouton et de cheval ainsi que la charcuterie et le jambon cru. Les importations de viande ont toutefois reculé de près de 6000 tonnes par rapport à 2022. Ce recul touche surtout la viande de bœuf, de volaille et de porc.

Les exportations de viande ont augmenté de 11 % par rapport à l'année précédente, principalement à cause de la hausse des exportations de viande de porc. En 2022 et 2023, le cycle de production des porcs a entraîné une offre excédentaire sur le marché suisse. L'excédent a été écoulé en augmentant les exportations. Les exportations concernaient en 2023 la viande, les abats et les préparations de viande de bœuf, de porc et de volaille.

Le marché des œufs a quant à lui été marqué en 2023 par une hausse des importations : +28 % d'œufs de consommation et +25 % d'œufs destinés à l'industrie alimentaire par rapport à 2022. Le contingent tarifaire partiel pour les œufs de consommation, qui s'élevait à un total de 285 millions d'œufs, a été entièrement épuisé, et ce, bien qu'il comptât 90 millions d'œufs de plus qu'en 2022. En revanche, seuls 48 % du contingent partiel pour les œufs destinés à l'industrie alimentaire, qui s'élevait à 267 millions d'œufs, ont été utilisés. Les œufs importés provenaient principalement des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Italie.

Offre

La statistique « Le marché de la viande en chiffres » de Proviande, qui est une référence citée dans le Rapport agricole, parle désormais d'« offre par habitant » plutôt que de « consommation par habitant ». Cette nouvelle dénomination montre en effet plus clairement qu'il s'agit non pas de la quantité de viande mangée par les consommateurs, mais bien de la quantité de viande proposée à la consommation dans la restauration et le commerce de détail (gaspillage alimentaire inclus). Il n'existe pas de chiffres couvrant la consommation de viande par la

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



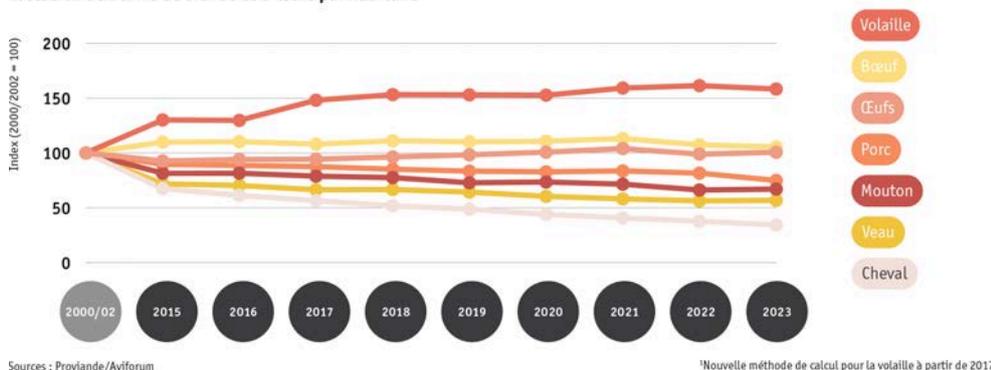
population suisse à l'échelle nationale. Pour en savoir plus sur la méthode utilisée : Le marché de la viande en chiffres – Proviande

En 2023, l'offre de viande vendue en Suisse par habitant, en poids prêt à la vente, s'est élevée à 48,43 kilos, soit la valeur la plus basse depuis l'an 2000. À noter que ces chiffres n'englobent pas la viande étrangère achetée par l'intermédiaire du tourisme d'achat. En comparaison internationale, l'offre de viande par habitant en Suisse est largement inférieure à la valeur de l'OCDE, qui s'élève à 71,6 kilos (données 2019). La principale différence concerne la viande de volaille (avec 14,7 kg par habitant en Suisse contre 31,3 kg par habitant pour l'OCDE).

L'offre de viande de porc par habitant a reculé de plus de 1 kilo en 2023 par rapport à l'année précédente. Avec ses 19 kilos, le porc reste toutefois la viande la plus populaire en 2023, suivi de la volaille (14,69 kg) et du bœuf (10,77 kg).

Contrairement à la viande, l'offre d'œufs par habitant a quant à elle augmenté de 3 œufs pour s'établir à 188,8 œufs par personne.

Évolution de l'offre de viande et d'œufs par habitant



Informations complémentaires

Sources : Proviande : Le marché de la viande 2023 Aviforum : Aviculture en chiffres 2023 Données OCDE OFS : Production totale de l'agriculture OFAG : Analyse du marché des œufs OFDF : État des contingents

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2021		2022		2023		2000/02 – 2021/23	
	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	t Expor- tations	t Impor- tations	Expor- tations %	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	2 685	27 162	1 377	25 694	939	26 953	9436.8	18.1
Yoghourts	3 494	148	4 310	8 853	4 935	8 418	4 591	8 155	27.4	5645.9
Crème	918	246	1 483	1 521	1 559	1 940	1 400	1 519	57.0	517.1
Beurre	447	4 960	152	4 311	19	9 092	19	6 730	-85.8	11.3
Poudre de lait	11 688	1 076	10 875	1 563	5 964	1 623	10 873	3 159	-21.0	96.6
Fromage et séché	52 295	31 087	77 779	75 794	72 585	73 098	69 378	74 279	40.7	141.4
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	6 200	26 853	5 507	23 065	4 468	20 178	515.5	197.7
Viande de veau	0	1 115	3	673	1	767	1	456	-	-43.3
Viande de porc	249	9 753	3 189	14 223	4 488	11 690	7 159	10 019	1886.1	22.8
Viande de mouton	0	6 940	1	5 658	1	5 193	4	5 222	-	-22.8
Viande de chèvre	0	359	0	152	0	217	0	94	-	-57.0
Viande de cheval	0	4 117	3	2 082	0	1 956	0	1 835	-	-52.4
Volaille ⁴	332	42 770	2 040	45 296	3 191	48 162	2 812	47 470	707.5	9.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 699	22 403	15 016	20 787	14 130	4 114	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	572	0	519	0	608	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	209	76 198	206	77 196	309	72 780	190.8	116.9
Céréales										
Blé	74	284 629	250	427 787	113	584 082	530	416 923	301.3	67.3
Seigle	1	7 250	1	2 246	4	3 005	47	1 453	1677.5	-69.2
Orge	11	52 079	704	56 121	684	83 437	710	38 814	6274.8	14.2
Avoine	5 540	50 469	3	49 243	3	53 064	125	36 392	-99.2	-8.4
Maïs grain	196	26 496	75	158 252	230	251 163	391	177 728	18.5	638.7
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 929	49 208	8 147	92 724	8 329	90 927	135.5	152.8
Sucre	152 572	188 008	6 549	84 752	7 682	91 117	6 388	80 099	-95.5	-54.6
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	1 339	40 040	376	35 306	492	31 732	5.3	-66.2
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 863	130 560	1 768	133 322	1 653	120 429	-76.0	33.8
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	692	9 160	1 066	8 595	242	11 311	-46.5	25.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	16	8 485	14	9 322	44	9 110	-58.5	-4.1
Abricots ^{1,2}	31	9 154	41	10 371	20	6 484	48	8 004	3.8	-10.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	10	3 693	7	2 992	0	3 945	-4.9	-1.4
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	50	7 115	60	7 044	67	7 722	302.3	31.5
Fraises	23	11 424	11	14 686	2	14 187	15	13 310	-60.4	23.1
Raisins	60	38 447	57	31 041	104	29 449	121	29 379	56.7	-22.1
Agrumes	107	124 102	260	152 689	309	149 181	193	144 508	138.1	19.9
Bananes	3	73 363	4	102 252	59	100 231	61	103 562	1514.8	39.1
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	0	2 938	87	4 628	141	8 693	189.1	-19.6
Oignons (tous)	51	6 432	21	5 565	68	11 692	617	2 068	364.6	0.1
Céleris-raves	0	287	0	11	0	47	0	37	-	-88.9
Tomates (toutes)	25	42 449	52	43 129	6	40 468	18	3 698	2.5	-31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	5	4 707	20	3 912	1	8 807	157.8	128.9
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	3	10 146	1	9 809	1	22 735	70.7	56.9
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	6	21 855	20	21 717	13	41 708	-37.5	66.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 391	1 216 901	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	4.9	-21.1
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	4 719	415 061	3 992	407 862	3 682	393 834	-31.1	89.2

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 -2020/23

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviform, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP

ENVIRONNEMENT



30 ans de monitoring agro-environnemental

Depuis 1990, l’Office fédéral de l’agriculture (OFAG) dispose de séries chronologiques sur le monitoring agro-environnemental (MAE). L’analyse de ces données permet de représenter l’impact environnemental de l’agriculture et de le mettre en relation avec les changements de la politique agricole.

L’OFAG observe l’impact de l’agriculture dans différents domaines environnementaux. Le MAE se fonde sur l’ordonnance sur l’évaluation de la durabilité de l’agriculture et comprend des observations à l’échelle nationale et régionale ainsi que par type d’exploitation.

Tableau synoptique des indicateurs agro-environnementaux

	Forces motricesPratiques agricoles	Impact sur l’environnementProcessus agricoles	État de l’environnement
Azote (N)	Bilan N ^c	Émissions d’ammoniac ^c Lessivage des nitrates ^b	Nitrate dans les eaux souterraines ¹
Phosphore (P)	Bilan P ^c	Teneur en P des sols ^b	Présence de P dans les lacs ¹
Énergie/Climat	Besoins énergétiques ^c	Émissions de gaz à effet de serre ^c Efficiéce énergétique ^c	
Produits phytosanitaires	Ventes de PPh ^a Utilisation de PPh ^b	Risques liés aux PPh ^b	PPh dans les cours d’eau ¹
Sol	Bilan de métaux lourds ^b	Risque d’érosion ^b Bilan d’humus ^b	Teneurs en polluants dans le sol,NABO ²
Biodiversité	Surfaces de promotion de la biodiversité ^a	Indicateur de biodiversité ^b	Espèces et milieux ALL-EMA ² Index des oiseaux nicheurs ^a
Système alimentaire	Concurrence alimentaire et concurrence pour l’utilisation des surfaces ^b		

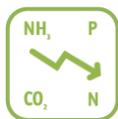
a) Nationalb) MAUSc) National et MAUS1) OFEV2) OFEV et OFAGNABO : Observatoire national des solsALL-EMA : Arten und Lebensräume Landwirtschaft – Espèces et milieux agricoles

Les données du monitoring agro-environnemental régional et spécifique au type d’exploitation ont été collectées entre 2009 et 2022 par l’intermédiaire du Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE). Le DC-IAE a été remplacé par le monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS), dont Agroscope publiera les premiers résultats partiels en 2024. Les données et la méthode du monitoring seront optimisées et complétées au fur et à mesure, par exemple en y intégrant des sources de données supplémentaires telles que les données satellitaires.

Analyses des séries chronologiques sur les bilans d’azote et de phosphore ainsi que sur les émissions d’ammoniac de 1990 à 2024

Une utilisation efficiente des éléments fertilisants (azote et phosphore) est nécessaire pour assurer une agriculture productive et durable tout en protégeant l’environnement. Dans le cadre du monitoring agro-environnemental, les bilans d’azote et de phosphore sont calculés au moyen de la méthode OSPAR. Celle-ci considère l’agriculture suisse en tant que système,

ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL



presque comme une exploitation. Les excédents au bilan et les pertes d'éléments fertilisants de l'agriculture sont calculés sous forme de différence entre les entrées (p. ex. engrais minéraux, aliments pour animaux, fixation biologique de l'azote) et les sorties (produits végétaux et animaux). L'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise en outre un calcul à l'échelon national, basé sur la méthode de l'OCDE.

Les méthodes statistiques d'analyse des séries chronologiques permettent non seulement de décrire l'augmentation ou la diminution d'un processus, mais aussi de mieux comprendre les raisons de ces changements. Les résultats sont présentés dans les graphiques interactifs suivants.

Dès le début de l'observation, au début des années 1990, l'utilisation d'engrais minéraux a légèrement diminué grâce à la promotion de modes d'exploitation écologiques, tandis que les rendements restaient quasiment stables. Cette tendance s'est nettement renforcée au milieu des années 1990, avec l'accroissement de la participation à la production intégrée et l'annonce des prestations écologiques requises (PER) pour l'obtention des paiements directs. Au début des années 2000, la baisse de l'utilisation des engrais minéraux s'est ralentie ; ce ralentissement se poursuit depuis.

Le bilan du phosphore a quant à lui considérablement diminué au cours des 30 dernières années. Comme pour le bilan d'azote, cette réduction est liée à l'introduction des paiements directs écologiques et des PER. Les aliments pour animaux importés et les engrais minéraux représentent la part la plus élevée des entrées totales. Alors que la quantité de P dans les produits animaux augmente de manière constante depuis 1990, elle reste à un niveau stable dans les produits végétaux.

Les émissions d'ammoniac ont baissé de 23 % depuis 1990. Cette baisse a principalement été enregistrée avant 2004, surtout en raison de la diminution des effectifs d'animaux à l'époque. Par la suite, les facteurs favorables et défavorables se sont largement neutralisés.

Les séries de données sur les IAE

Vous trouverez ci-dessous les liens vers les données du MAE et d'autres monitorings agro-environnementaux nationaux et internationaux.

- » [Niveau national](#)
- » [Niveau régional et par types d'exploitation](#)
- » [Programme de monitoring « Espèces et milieu » – ALL-EMA](#)
- » [Observatoire national des sols \(NABO\)](#)
- » [Niveau international : Indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE](#)
- » [Niveau international : Indicateurs agro-environnementaux d'Eurostat](#)

Sources Spiess E., Liebisch F. (2023), Nährstoffbilanz der schweizerischen Landwirtschaft für die Jahre 1975 bis 2021 Baumgartner S., Spiess E., Liebisch F., Gilgen A. (2024), Regionale Stickstoffbilanzen



Fin du Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux

Entre 2009 et 2022, le Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) a évalué les effets de l'agriculture sur l'environnement. Dans ce but, les données provenant d'un réseau d'environ 300 exploitations agricoles ont été utilisées et évaluées selon les régions et les types d'exploitation. En prenant pour exemple deux indicateurs, nous examinons l'évolution de l'impact environnemental dans ces deux domaines sur une période de 14 ans.

Le DC-IAE a été créé en 2009 pour le monitoring agro-environnemental régional et spécifique aux entreprises. Environ 300 exploitations agricoles fournissaient chaque année des données à Agroscope, lui permettant ainsi de calculer des indicateurs pour établir l'impact de l'agriculture sur l'environnement. On compte notamment parmi les indicateurs calculés les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de produits phytosanitaires et le risque d'érosion. Les données DC-IAE ont été relevées pour la dernière fois en 2022.

Analyse des séries chronologiques

Procédure

Des séries chronologiques ont été calculées et analysées de 2009 à 2022 pour chaque indicateur agro-environnemental, en tenant compte des variations légères des échantillons d'une année à l'autre : chaque année, quelques exploitations quittaient le programme et de nouvelles étaient ajoutées. C'est pourquoi deux moyennes différentes ont été utilisées pour l'analyse : 1) la moyenne annuelle de toutes les exploitations, et 2) la moyenne annuelle des exploitations qui ont livré des données pendant l'ensemble de la période de 14 ans.

Résultats

L'analyse a révélé que, pour la plupart des indicateurs, on ne constate aucun changement significatif sur les 14 ans. En revanche, des améliorations significatives ont été enregistrées pour certains indicateurs. Nous examinons ci-dessous plus en détail les émissions de gaz à effet de serre, qui ont fortement baissé, et l'indicateur de biodiversité, qui n'a pas évolué de manière significative.

La moyenne des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des exploitations a baissé de 16 % entre 2009–2011 et 2020–2022 ; la moyenne des exploitations ayant participé au programme depuis le début a quant à elle baissé de 8 % (cf. fig. 1). En comparaison, les chiffres de l'inventaire national des gaz à effet de serre ont diminué de 4 % pendant la même période. Seules les sources qui sont directement attribuables à l'agriculture selon le GIEC sont prises en considération pour le calcul.

La baisse des émissions de gaz à effet de serre s'explique principalement par la diminution des effectifs d'animaux. Si l'on considère toutes les exploitations DC-IAE, la réduction est plus marquée que pour les exploitations ayant participé au programme depuis le début, car au fil du temps, des exploitations ayant une densité d'animaux plus faible sont venues s'ajouter à l'échantillon alors que des exploitations ayant une densité d'animaux plus élevée l'ont quitté.

ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL

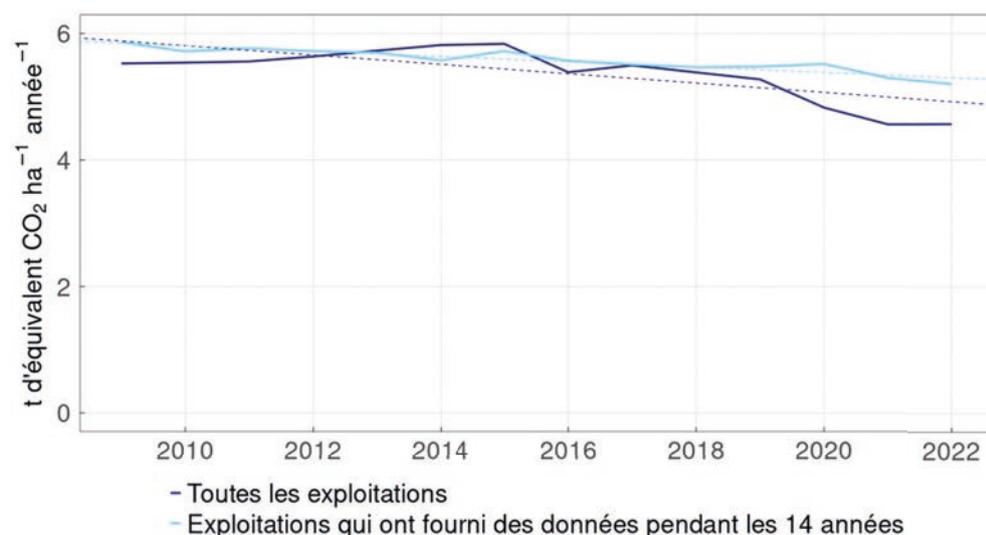


Figure 1 : Émissions de gaz à effet de serre de toutes les exploitations DC-IAE (ligne bleu foncé) et des exploitations qui ont fourni des données pendant les 14 années (ligne bleu clair). La tendance est représentée en pointillés.

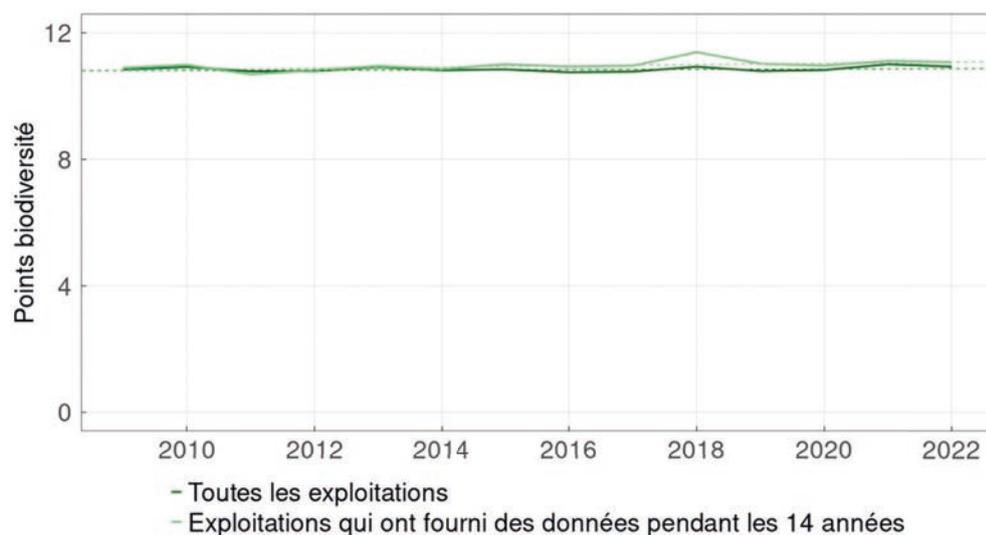


Figure 2 : Points de biodiversité de toutes les exploitations DC-IAE (ligne vert foncé) et des exploitations qui ont fourni des données pendant les 14 années (ligne vert clair). La tendance est représentée en pointillés.

Par contre, aucun changement significatif n'est visible pour les valeurs de l'indicateur de biodiversité. Cet indicateur est donné en points de biodiversité. Il est influencé par divers facteurs – outre les surfaces de promotion de la biodiversité, il tient compte par exemple des cultures, du niveau de fumure et de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Tous les indicateurs DC-IAE peuvent être consultés sous forme interactive ou téléchargés sous forme de tableau Excel. Les séries chronologiques sont quant à elles disponibles pour toutes les exploitations, mais aussi par zone de production et par type d'exploitation.

Utilisation des données DC-IAE

Les séries chronologiques DC-IAE présentées ci-dessus illustrent l'évolution de l'impact environnemental de l'agriculture. Alors qu'il existe un équivalent national pour certains indicateurs DC-IAE (p. ex. émissions de gaz à effet de serre, bilan d'azote), certains ne sont calculés que dans le cadre du DC-IAE (p. ex. risque d'érosion, bilan des métaux lourds). En

ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL



outre, le DC-IAE calcule également des séries chronologiques par zone de production et par type d'exploitation, ce qui n'est pas possible pour les indicateurs nationaux.

À notre connaissance, le jeu de données DC-IAE est actuellement la source la plus complète de données agronomiques spécifiques à l'exploitation en Suisse, couvrant de nombreux aspects tels que l'assolement complet, la fertilisation spécifique au champ et l'utilisation de produits phytosanitaires. Les données ont ainsi été utilisées ces dernières années dans de nombreux projets de recherche, par exemple pour le bilan écologique du vin, la comparaison des indicateurs quantitatifs des produits phytosanitaires avec les risques, la cartes des risques des produits phytosanitaires ou l'évaluation des mesures de protection des eaux souterraines contre les produits phytosanitaires.

Le DC-IAE est remplacé par MAUS

Les données du DC-IAE représentaient une pièce essentielle du monitoring agro-environnemental et des projets de recherche. Un aspect unique de ces données était leur profondeur, qui est élevée pour 300 exploitations. En même temps, l'échantillon de 300 exploitations est trop petit pour pouvoir tirer des conclusions fiables pour toutes les régions et tous les types d'exploitations pertinents. Ce problème est aggravé par la composition changeante de l'échantillon, comme évoqué plus haut.

C'est pourquoi le DC-IAE a été remplacé par le monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS). Le MAUS vise un échantillon un peu moins détaillé, mais plus grand. Pour ce faire, différentes sources de données existantes seront utilisées (p. ex. données SIPA) et complétées par des enquêtes ciblées, ce qui permettra de résoudre également le problème des relevés effectués à double.

Informations complémentaires

- » [Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux 2009–2022](#)
- » [Aperçu interactif des données DC-IAE](#)
- » [MAUS](#)

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Bilan national d'azote

Disponible dans les protéines, l'azote (N) est essentiel pour l'alimentation humaine et animale. L'azote est également nécessaire pour obtenir de bons rendements dans la production végétale.

L'azote se répand toutefois dans l'environnement par l'intermédiaire de la production animale et végétale. L'analyse des flux d'azote permet de déterminer où des mesures peuvent être prises.

Flux de N à l'intérieur de l'agriculture suisse

Agroscope dresse chaque année un bilan de l'azote qui se retrouve dans nos assiettes ou dans l'environnement à l'aide de la méthode OSPAR (bilan apparent à l'exploitation). Pour ce faire, on considère l'agriculture suisse comme une seule exploitation. Est considéré comme intrant tout ce qui parvient dans cette exploitation depuis l'extérieur : aliments pour animaux importés, engrais minéraux, engrais de recyclage et autres engrais (compost, chaux de betterave, etc.), semences importées, azote fixé, ainsi que les dépôts atmosphériques de N. Environ un tiers de l'azote utilisé quitte l'agriculture sous forme d'extrants : il se retrouve dans nos assiettes sous forme de protéines dans la viande, les œufs, les produits laitiers, les céréales et les légumes. La différence (pertes) est répandue sous diverses formes dans l'environnement. Les composés azotés réactifs peuvent y causer des dommages s'ils dépassent le niveau tolérable :

- L'ammoniac (NH_3) perturbe les écosystèmes sensibles tels que les marais et les forêts.
- Les nitrates (NO_3) polluent les eaux souterraines et nuisent à notre santé. Ils peuvent en outre être transportés par les eaux superficielles, ce qui entraîne par exemple l'eutrophisation de la mer du Nord.
- Le protoxyde d'azote (N_2O) est un gaz à effet de serre ayant un fort impact sur le climat.

Bilan d'azote de l'agriculture suisse selon la méthode OSPAR pour les années 1990 à 2022. L'affichage peut être modifié au moyen des filtres à gauche. Source des données : Agroscope (2024), Agroscope Science 198

Quatre aspects ressortent clairement du bilan actuel :

- Les quantités d'azote dans les aliments pour animaux importés ont atteint un nouveau record en 2022. Les aliments concentrés suisses restent à un niveau constant. L'agriculture suisse dans son ensemble utilise toujours plus d'aliments concentrés.
- L'utilisation d'engrais minéraux a continué à baisser en 2022.
- Les importations de paille et surtout de fourrage grossier affichent une tendance à la hausse sur le long terme. Les quantités de N dans les produits animaux augmentent légèrement à long terme.
- Les variations annuelles des engrais minéraux et des aliments pour animaux sont importantes en raison des conditions météorologiques, des prix des moyens de production et d'autres facteurs. Les fluctuations des engrais minéraux sont principalement dues à l'augmentation des coûts de l'énergie, et donc des prix des moyens de production, en raison du conflit ukrainien.

ENVIRONNEMENT > AZOTE



La trajectoire de réduction des éléments fertilisants, décidée dans le cadre de l’initiative parlementaire Iv. pa. 19.475, prévoit de réduire ces pertes dans l’environnement de 15 % d’ici 2030 par rapport à la période 2014-2016.

Flux d’azote sur l’ensemble de la chaîne de création de valeur

Une étude d’Infras a effectué le bilan des flux de N sur l’ensemble de la chaîne de création de valeur pour l’année 2018. Celle-ci met en évidence le fait que l’azote se retrouve également dans l’environnement via les eaux usées et donc indirectement via la consommation. Toutefois, la quantité d’azote dans les eaux usées (45,6 kt par année) n’équivaut qu’à la moitié des émissions de N par l’agriculture (128 kt par année, la fig. 1 ne montre pas tous les flux issus de l’agriculture).

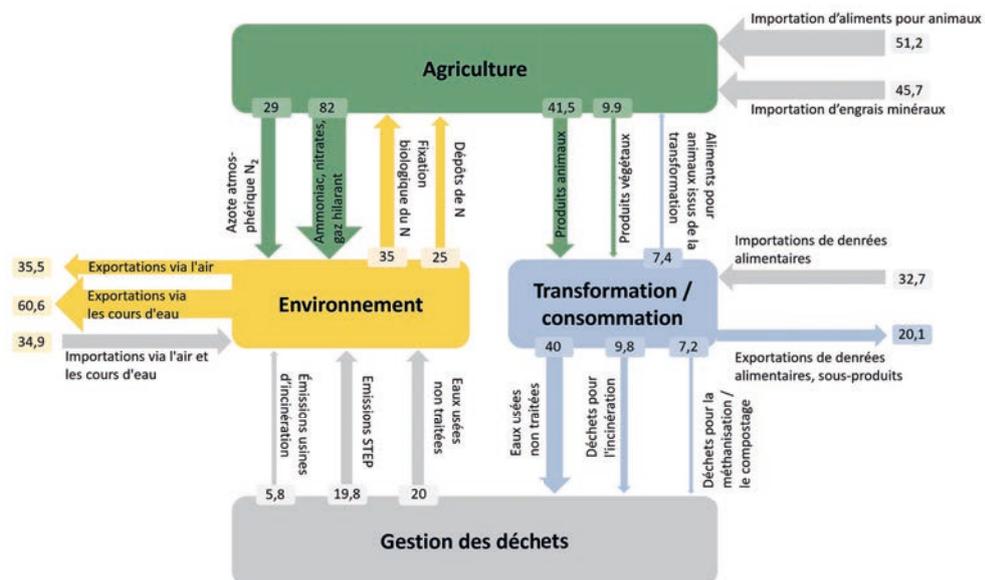


Figure 1 : flux d’azote sur l’ensemble de la chaîne de création de valeur. Le volume des flux d’azote est indiqué en kt N/année et se réfère à l’année 2018. Source : INFRAS 2022, représentation simplifiée OFAG

Recyclage de l’azote à partir des eaux usées

D’une manière générale, l’agriculture est la principale responsable des émissions de composés azotés réactifs (surtout les nitrates, l’ammoniac et le protoxyde d’azote). Néanmoins, on peut se demander s’il serait judicieux de recycler l’azote des eaux usées sous forme d’engrais.

Le recyclage de l’azote à partir des eaux usées est techniquement possible. Ce processus nécessite cependant beaucoup d’énergie et a un coût relativement élevé. L’influence sur les pertes de N issues de l’agriculture dans l’environnement est en outre limitée. Certes, si l’azote qui se trouve dans les eaux usées pouvait être utilisé comme engrais, il faudrait importer moins d’engrais minéraux. La gestion des déchets serait également plus efficace, car une partie des émissions de N finirait dans l’agriculture. Cependant, sans mesures d’amélioration de l’efficacité de l’agriculture (p. ex. une fumure plus précise), le flux d’azote est seulement redistribué au sein du système global.

Pour préserver l’environnement, il serait plus judicieux de se tourner vers la transformation de l’azote des eaux usées en azote atmosphérique (N₂) par le biais du procédé Anammox, qui est moins énergivore et nettement moins chère. Le problème, toutefois, est que cet azote n’est alors plus disponible pour l’agriculture. Il ne s’agit pas d’un procédé de recyclage, mais du

ENVIRONNEMENT > AZOTE



processus inverse de la production d'engrais et de la fixation biologique de l'azote. Divers cantons mettent actuellement en place ce procédé dans leurs stations d'épuration (STEP).

Pour de plus amples informations

» [Azote \(admin.ch\)](#)

Sources

Aktualisierung Stoffflussanalyse Stickstoff für das Jahr 2018 INFRAS 2022 Agroscope (2023), Agroscope Science 198



Bilans régionaux d'azote

Dans le cadre du monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS), des bilans d'azote sont calculés à l'échelon des exploitations, afin de mettre en évidence les différences régionales concernant les excédents d'éléments fertilisants. La base de données actuellement utilisée ne permet pas encore de calculer avec précision des bilans totaux, mais il est possible de repérer des points sensibles dans les régions. À l'avenir, d'autres sources de données seront intégrées dans le calcul, afin de le rendre plus robuste.

Le Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) a permis de calculer l'influence de l'agriculture sur l'environnement selon les régions et les types d'exploitation. Le DC-IAE, réalisé pour la dernière fois en 2022, a été remplacé par le nouveau monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS).

Dans la mesure du possible, ce monitoring s'appuiera sur les données existantes. Il s'agit notamment de données de l'Office fédéral de l'agriculture (SIPA, Hoduflu) ainsi que de différentes interprofessions et instituts de recherche. L'une des premières valeurs ainsi calculées est le bilan d'azote (bilan N), qui permet de quantifier les excédents d'éléments fertilisants dans l'environnement. Le bilan N dans le système MAUS est calculé comme un bilan de surface selon la méthode de l'OCDE. Tous les apports (l'ensemble des engrais, la fixation biologique de l'azote, les semences et les dépôts atmosphériques) sont comparés aux sorties (prélèvement par l'intermédiaire des produits récoltés). Le bilan est calculé de manière approximative pour chaque exploitation agricole afin d'agrèger les données au niveau souhaité (p. ex. canton).

Le premier calcul dans MAUS a été effectué pour l'année 2021. Comme le bilan d'azote a également été calculé pour les exploitations DC-IAE en 2021, les résultats du MAUS peuvent être comparés à ceux du DC-IAE. Le bilan d'azote MAUS est en moyenne de 35 % plus bas que le DC-IAE. Si l'on agrège les résultats du bilan d'azote MAUS à l'ensemble de la Suisse, cette valeur nationale est également nettement inférieure au bilan national d'azote publié chaque année par l'Office fédéral de la statistique.

L'une des raisons pour lesquelles les bilans sont nettement plus bas dans le MAUS est le manque d'informations sur les engrais minéraux utilisés à l'échelon de l'exploitation. Le calcul actuel est donc fondé sur une utilisation fixe d'engrais minéraux par culture. Cette approche sous-estime toutefois la quantité d'engrais minéraux utilisée au niveau national (Baumgartner et al., 2024).

Bien que les résultats du bilan d'azote MAUS sous-estiment les excédents absolus d'azote, ils permettent de bien représenter la répartition régionale de ces excédents. La base de calcul dans le MAUS permet d'agrèger et de présenter les résultats à n'importe quel niveau. Ainsi, il est également possible de montrer dans quelles parties de la Suisse les excédents d'azote sont plus élevés ou plus faibles que la moyenne nationale. La carte montre que les excédents sont généralement plus élevés sur le Plateau, les valeurs les plus hautes étant enregistrées dans le canton de Lucerne (figure 1). Cependant, le Plateau bernois, la région de Thurgovie et la vallée du Rhin saint-galloise enregistrent également des excédents supérieurs à la moyenne. En revanche, les régions alpines présentent des bilans nettement plus bas.

De nouvelles sources de données sont continuellement intégrées dans le calcul afin d'améliorer les résultats du bilan d'azote MAUS. Le manque de données sur l'utilisation d'engrais minéraux montre justement que les données concernant la gestion individuelle des exploitations sont importantes pour un monitoring efficace. C'est pourquoi, à partir de cette année, les données des carnets des champs pourront être transmises à Agroscope via le module MAUS du logiciel agricole Barto. Plus les exploitations sont nombreuses à partager leurs données, plus les hypothèses de calcul sont pertinentes. Même si les données de cette année doivent être transmises par l'intermédiaire de Barto, il sera possible de faire appel à d'autres fournisseurs

ENVIRONNEMENT > AZOTE



de logiciels au cours des prochaines années. En outre, une enquête ciblée sera menée dans le cadre du MAUS afin de collecter les données individuelles manquantes. Petit à petit, des données satellitaires seront également utilisées.

Bilan N (MAUS)

Concordance régional par rapport à la moyenne nationale (100 %)

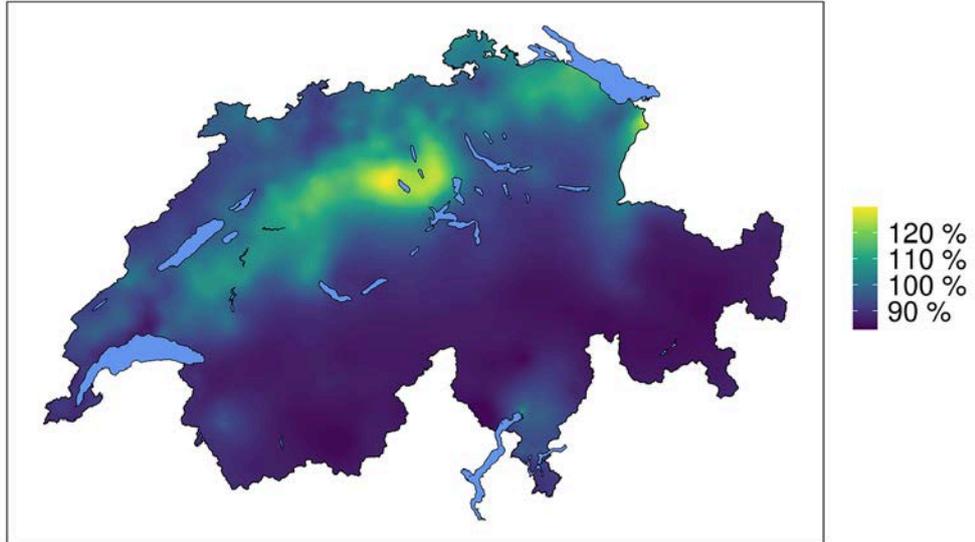
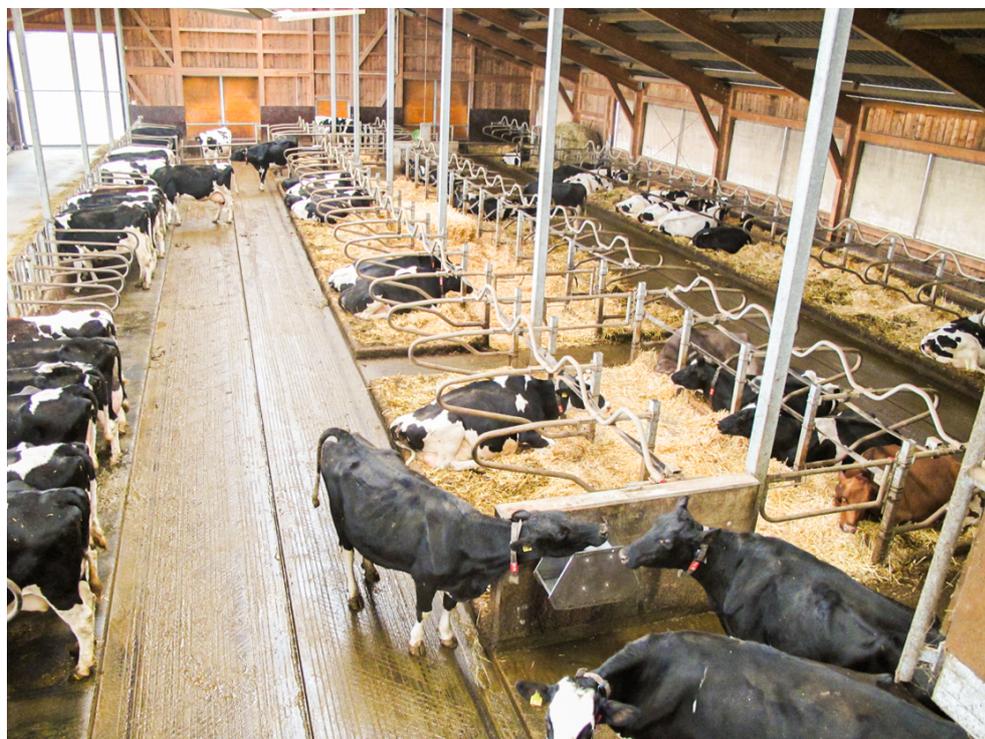


Figure 1 : Écart en pourcentage des bilans d'azote calculés (agrégés au niveau communal) par rapport à la moyenne nationale.

Source Baumgartner, S., Spiess, E., Liebisch, F. & Gilgen, A., 2024 : Regionale Stickstoffbilanzen : Erste Ergebnisse von MAUS (Monitoring des Agrarumweltsystems Schweiz). Agroscope Science, 185, 2024, 1-43.



Plateforme nationale d'ammoniac



Source : Markus Bucheli, BBZN Hohenrein

La réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture est importante pour protéger les écosystèmes sensibles tels que les forêts et les marais d'un apport trop important d'azote. Pour relever ce défi, l'OFAG soutient la Plateforme nationale d'ammoniac, un projet de vulgarisation visant à diffuser des solutions scientifiquement validées et respectueuses des animaux. En sensibilisant les acteurs et en facilitant l'implémentation des mesures, cette plateforme joue un rôle pertinent dans la transition vers une agriculture plus durable.

Les émissions d'ammoniac dans l'air ont des effets néfastes sur l'environnement et représentent une perte d'azote (N) pour la production agricole. La réduction des émissions d'ammoniac demeure un défi majeur pour l'agriculture. Dans ce cadre, l'OFAG soutient un projet de vulgarisation : la Plateforme nationale d'ammoniac.

Différentes mesures pour la réduction des émissions d'ammoniac sont disponibles et validées scientifiquement mais ne sont pas encore assez répandues.

Pour aider les mesures à s'imposer dans la pratique, la Plateforme nationale d'ammoniac sensibilise les acteurs concernés et tente d'améliorer la mise en place de mesures existantes et nouvelles. Elle relie la pratique, la mise en œuvre des bases légales et la recherche. Les différents acteurs peuvent y trouver des retours d'expériences, des informations techniques, une vue d'ensemble des bases actuelles, des recommandations de mise en œuvre et les activités en cours. La plateforme a trois tâches principales :

Transfert de connaissances

ENVIRONNEMENT > AZOTE



La plateforme rassemble de nouvelles connaissances, discute des questions issues de la pratique et de l'exécution et y apporte des réponses. Les connaissances sont rassemblées sur la plateforme et utilisées pour le conseil.

Pour ce faire, les étapes suivantes, permettant un vaste transfert des connaissances, sont réalisées :

- Évaluation scientifique des mesures (en dehors du mandat de la plateforme), qui sont ensuite discutées au sein du groupe d'experts de la plateforme constitués de représentants de l'OFAG et des coachs en construction. Ceci dans le but de garantir la faisabilité pratique.
- Si la mesure est approuvée (effet confirmé et faisabilité assurée), le groupe de travail (GT) Ammoniac, dans lequel sont représentés la Confédération (OFAG, OFEV), les cantons (services agricoles et environnementaux), la recherche et le conseil, est consulté.
- Si le GT Ammoniac approuve la mesure et qu'il existe ainsi un large consensus, elle est présentée sur la plateforme et les informations à ce sujet sont largement diffusées par le biais de Newsletters.

Coaching en construction

Les coachs en construction sont un point de contact pour les personnes qui souhaitent construire des bâtiments d'élevage ou les organes d'exécution. Ils accompagnent les maîtres d'ouvrage, les services spécialisés, les autorités, la branche et les entreprises de planification jusqu'à la mise en œuvre avec des compétences professionnelles dépassant le cadre cantonal. Pour ce faire, quatre coachs en construction sont disponibles. Ils se concertent entre eux sur les demandes et harmonisent ainsi le conseil.

Harmonisation

Les résultats des travaux de la plateforme sont mis à disposition sur la plateforme. En outre, lorsque les nouvelles connaissances sont suffisantes, des courts métrages et des fiches techniques sont réalisés, des conférences sont organisées et des articles sont publiés. Les connaissances issues d'autres projets, par exemple les projets de ressources « Efficacité de l'azote » et « Ammoniac et odeurs en Suisse centrale », sont intégrées dans la plateforme. Trois portraits d'exploitations ont été réalisés et mis en ligne en 2023.

Exemples de mesures

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Source : Markus Bucheli, BBZN Hohenreïn

Bovins : Tapis de couloir avec pente de 3 % et rigole de collecte de l'urine qui permet une évacuation rapide de l'urine. Réduction jusqu'à 20 % des émissions d'ammoniac.



Source : Huber Kontech AG

Épurateurs d'air biologiques ou acides pour les porcheries ventilées mécaniquement qui sépare l'ammoniac de l'air vicié. Les épurateurs d'air biologiques atteignent une réduction des émissions d'ammoniac de 70 % et ceux acides jusqu'à 95 %.

» www.ammoniac.ch



Émissions d'ammoniac

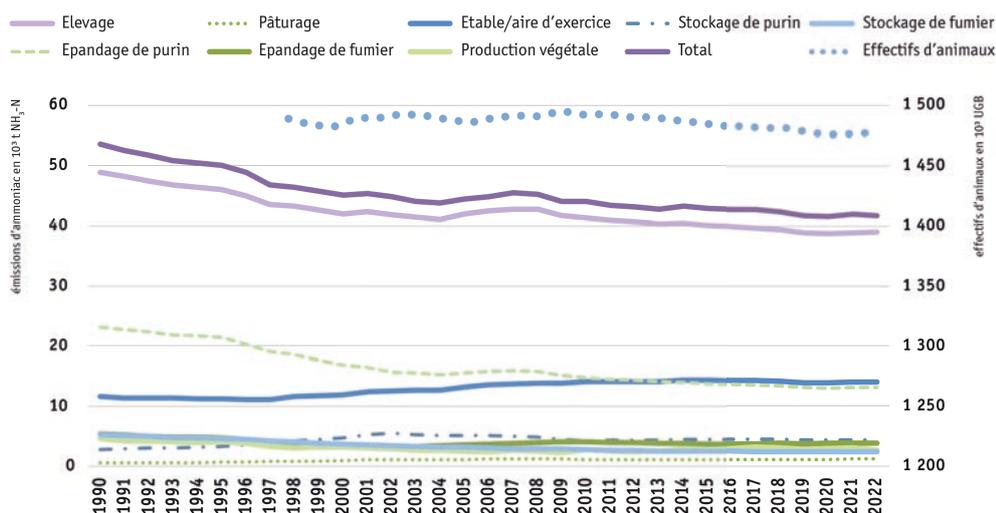
L'ammoniac, une substance qui perturbe les écosystèmes sensibles

La décomposition des protéines ou de l'urée présentes dans les déjections des animaux de rentes produit notamment de l'ammoniac (NH₃). Les émissions d'ammoniac sont indésirables pour plusieurs raisons. D'une part, l'azote qu'elles contiennent est perdu pour l'agriculture. En Suisse ces pertes ont atteint en moyenne, entre 2020 et 2022, 40 kg d'azote/ha SAU, ce qui correspond à une perte annuelle d'environ 41 700 tonnes d'azote (N).

D'autre part, l'ammoniac est charrié par l'air et se dépose sous forme sèche ou humide dans des écosystèmes sensibles, tels que les forêts, les prairies maigres, les marais et les landes, où il entraîne une fertilisation excessive et une acidification des sols. Ces phénomènes provoquent à leur tour une modification des processus pédologiques, de l'équilibre des éléments nutritifs et de la diversité des espèces. Des charges critiques (*critical loads*, OFEV) ont été établies pour déterminer si ces accumulations sont excessives pour un écosystème donné. Les charges critiques d'azote varient de 4 à 25 kg N/ha par année en fonction de l'écosystème. En 2020, les dépôts totaux s'élevaient à 59 kt N. Les valeurs les plus élevées (65 kg N/ha par année) ont été observées en plaine. Bien que les dépôts totaux de composés azotés aient diminués de 26 % entre 1990 et 2020, les charges critiques de 87 % des sites forestiers étaient dépassées en 2020 (Meteotest, 2023).

L'ammoniac se forme lorsque l'uréase, une enzyme présente dans les matières fécales des animaux, se combine avec l'urée que contient l'urine. L'ammoniac ainsi produit se dégage à plusieurs étapes de la production et de l'emploi des engrais de ferme. En Suisse, l'agriculture, et plus particulièrement l'élevage, sont à l'origine de plus de 90 % des émissions d'ammoniac. Bien que ces dernières aient reculéées de 22 % entre 1990 et 2020, suite notamment à la mise en place de mesures, elles n'en restent pas moins à un niveau élevé (HAFL, 2022). Une grande partie des émissions d'ammoniac (environ 34 %) ont lieu lors de l'épandage du lisier. Les émissions dépendent beaucoup de la taille du cheptel.

Evolution des émissions d'ammoniac issues de l'agriculture suisse et des effectifs d'animaux



Source : HAFL (émissions d'ammoniac) et OFS (effectifs d'animaux)

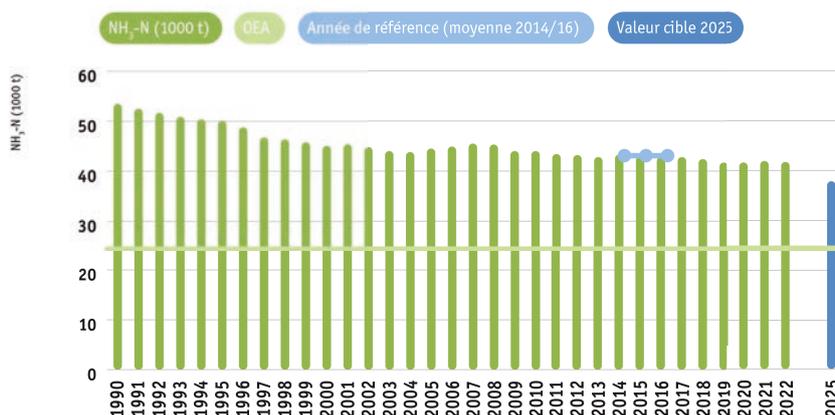
Objectif du Conseil fédéral

ENVIRONNEMENT > AZOTE



Afin de protéger les écosystèmes contre l'accumulation d'azote, les émissions d'ammoniac ont été plafonnées dans les objectifs environnementaux pour l'agriculture à 25 000 tonnes de NH₃-N par an (OFEV et OFAG, 2008). Le Conseil fédéral, dans son message relatif à l'évolution de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+), propose de réduire les émissions de 10 % d'ici à 2025 par rapport à 2015/2017 (c'est-à-dire 38 070 t NH₃-N). À ce jour, l'objectif fixé n'est pas atteint. Les mesures mises en place jusqu'ici doivent être poursuivies et même renforcées.

Evolution des émissions d'ammoniac depuis 1990 avec la valeur cible 2025



Source : HAFL/OFAG

Stratégie de réduction des émissions d'ammoniac

La stratégie pour diminuer les émissions d'ammoniac se base sur les bonnes pratiques ci-dessous. Il convient d'appliquer les mesures dans toute l'exploitation en la considérant dans son ensemble.

- Réduire les émissions causées lors de l'épandage d'engrais liquides

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les engrais liquides doivent être épandus selon des techniques appropriées afin de limiter les émissions d'ammoniac et d'odeur (annexe 2, ch. 552 OPair). L'OFEV et l'OFAG ont rédigé une aide à l'exécution (« Éléments fertilisants et utilisation des engrais dans l'agriculture ») qui porte notamment sur cette thématique. L'utilisation de pendillards lors de l'application de lisier peut réduire les émissions d'ammoniac de 30 à 35 %.

- Étendre la pratique de la pâture

Par rapport à ce qui se passe dans une étable, l'urine des animaux au pâturage s'infiltré plus rapidement dans le sol et entre moins en contact avec les excréments : les déjections de ces animaux dégagent moins d'ammoniac. Mais cette bonne pratique ne produit ses effets que si l'étable et l'aire d'exercice sont maintenues propres pendant la période de pâturage. La Confédération encourage la pâture par l'intermédiaire des contributions SRPA.

- Améliorer les équipements des étables et l'alimentation des animaux

Il existe également diverses possibilités de réduire les émissions d'ammoniac dans les étables. La plateforme Ammoniak.ch dresse une vue d'ensemble des mesures pouvant être mises en place dont l'efficacité est reconnue. Par le biais des contributions aux améliorations structurelles, la Confédération subventionne les mesures portant sur la construction ou l'équipement des bâtiments. De même, l'optimisation de l'alimentation du bétail permet de réduire les émissions d'ammoniac ; elle présente par ailleurs un intérêt économique.

ENVIRONNEMENT > AZOTE

**Sources**

Meteotest (2023), Nitrogen deposition and exceedances of critical loads for nitrogen in Switzerland 1990–2020. HAFL (2022), Émissions d’ammoniac agricoles en Suisse de 1990 à 2020. Conseil fédéral (2020), Message relatif à l’évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). OFEV/OFAG (2008), Objectifs environnementaux pour l’agriculture, série « Connaissance de l’environnement », n° 0820, Office fédéral de l’environnement, Berne.



L'utilisation de produits phytosanitaires en Suisse

Si l'on veut évaluer les mesures de réduction des produits phytosanitaires (PPH) employés dans l'agriculture, il est important de connaître les quantités appliquées et les cultures concernées. C'est pourquoi Agroscope, dans le cadre du dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux DC-IAE (Gilgen et al. 2023), relève depuis 2009 des données détaillées sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture, les évalue (de Baan et al. 2020) et les utilise dans le cadre de divers projets de recherche (Lutz et al 2023, Mathis et al. 2023, Waldvogel et al. 2018).

Le DC-IAE a été supprimé en 2022, 14 ans après son introduction, et a été remplacé en 2023 par le nouveau monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS). Une visualisation interactive des données collectées dans le cadre du DC-IAE se trouve ici : Application Agroscope.

L'utilisation de produits phytosanitaires varie selon les cultures

Les données du DC-IAE permettent de calculer la fréquence de l'utilisation de produits phytosanitaires (nombre d'interventions) et la quantité moyenne appliquée (en kg/ha) pour chaque culture et groupe de substances actives (fig. 1 ; pour la méthode exacte de calcul, cf. de Baan et al. 2015). Comme il n'existe actuellement pas de données représentatives pour toutes les cultures et les systèmes de culture, l'évaluation figurant dans ce rapport se limite aux cultures conventionnelles et exclut les cultures sous-représentées (p. ex. cultures maraîchères).

ENVIRONNEMENT > EAU

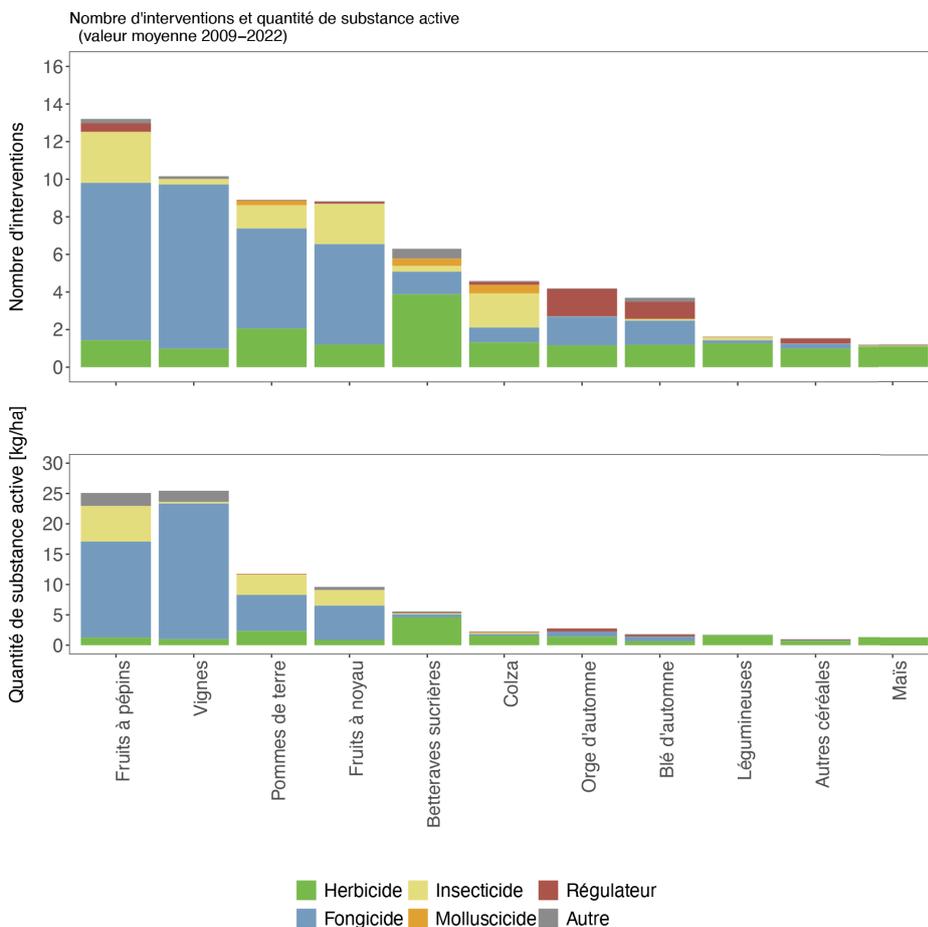


Fig. 1 : en haut : moyenne du nombre d'interventions par culture et par groupe de substances actives (2009–2022). En bas : moyenne de la quantité de substance active (en kg/ha) utilisée par type de culture et groupe de substances (2009–2022). En ce qui concerne le blé d'automne, l'orge d'automne et le colza, les cultures Extensio ne sont pas prises en compte. Certaines substances actives peuvent être attribuées à plusieurs groupes de substances. En principe, cette classification est conforme au système EURSTAT, c'est-à-dire que les huiles minérales/huiles de paraffine sont attribuées au groupe des insecticides, l'hydrogénocarbonate de potassium aux fongicides et l'huile de colza au groupe « autres ».

L'intensité du traitement n'est pas le même pour toutes les cultures

Les données concernant les années 2009 à 2022 montrent que les traitements les plus intensifs ont été pratiqués dans les cultures pérennes telles que les fruits à pépins et la vigne, aussi bien du point de vue du nombre d'interventions par année que de la quantité moyenne de substance active appliquée (fig. 1). Ces cultures font principalement l'objet de traitements aux fongicides et aux insecticides. Par contre, la plupart des grandes cultures (orge d'automne, blé d'automne, colza, légumineuses, autres céréales, maïs) ont été plus rarement traitées au moyen de produits phytosanitaires, et la quantité appliquée était plus faible que dans les cultures pérennes.

Quantité utilisée par culture, par année et par groupe de substances

En multipliant le quantité moyenne de substance active par culture avec la surface totale de chaque culture en Suisse, on obtient une estimation de la quantité totale de substances actives utilisée (en tonnes) par culture et par groupe de substances actives (fig. 2).

ENVIRONNEMENT > EAU

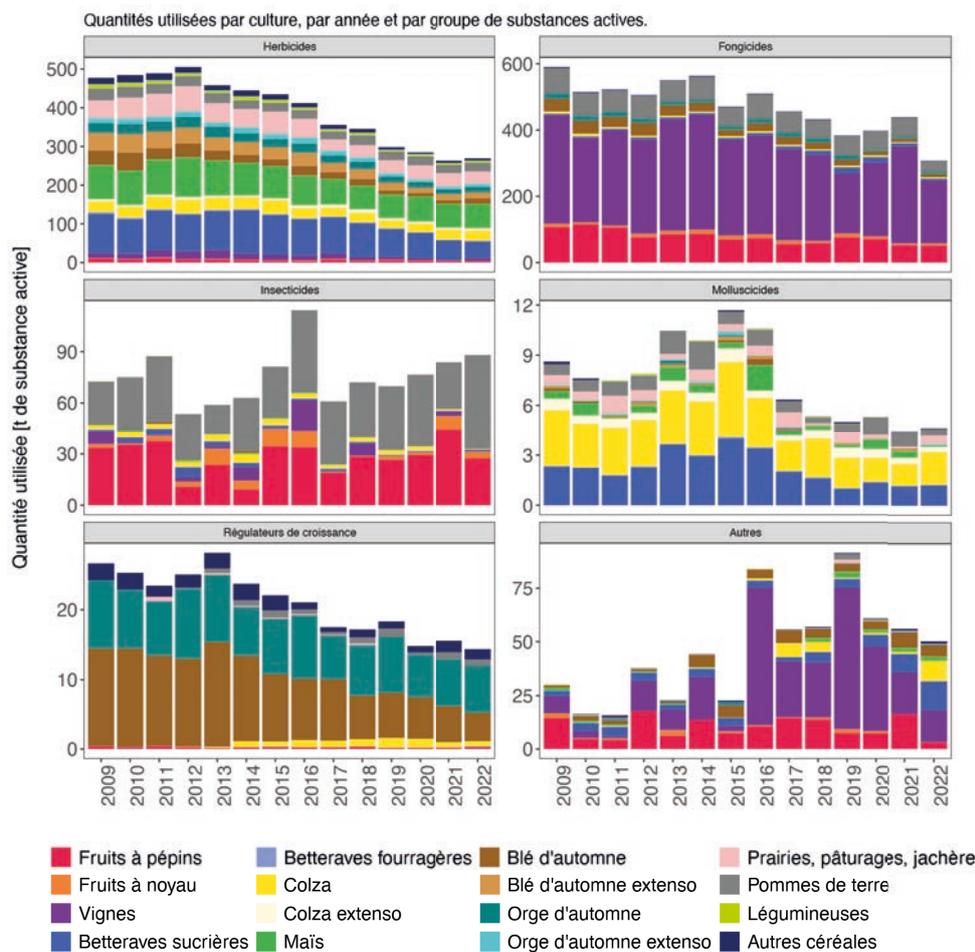


Fig. 2 : extrapolation pour toute la Suisse de l'utilisation de substances actives en tonnes [t] d'herbicides, de fongicides, d'insecticides, de molluscicides, de régulateurs de croissance et d'autres substances sur la base des données du monitoring agro-environnemental et des surfaces spécifiques aux cultures pour les années 2009 à 2022. Comme les données de l'agriculture biologique ne sont pas représentatives, elles n'ont pas été prises en compte.

Utilisation prédominante d'herbicides et de fongicides

D'une manière générale, les fongicides et les herbicides sont les groupes de substances qui comptent les quantités extrapolées les plus élevées (en moyenne 475 t et 394 t par année, respectivement), suivis par les insecticides (76 t).

Sur la période 2009–2022, toutes les cultures examinées ont enregistré une baisse de 56 % des quantités extrapolées d'herbicides. Les herbicides ont été principalement utilisés dans les cultures de betteraves sucrières (en moyenne 22 % de l'utilisation extrapolée) et de maïs (20 %). Bien que les prairies, les pâturages et les jachères n'aient reçu que de faibles quantités d'herbicides par hectare, ces utilisations ont représenté 11 % de la quantité totale extrapolée d'herbicides en raison de la surface totale importante concernée.

En ce qui concerne les fongicides, une légère tendance à la baisse est également perceptible au cours de la période examinée. Cela s'explique principalement par le fait que la surface cultivée de céréales bio et Extenso (sur laquelle les fongicides, les insecticides et les régulateurs de croissance ne sont pas employés) a augmenté durant cette période, alors que la surface de céréales cultivées de manière conventionnelle a diminué. La plus grande part de la quantité extrapolée de fongicides a été enregistrée dans la vigne (en moyenne 58 %), suivie par les fruits à pépins (16 %) et les pommes de terre (13 %). Les fruits à noyau n'ont fait l'objet que de 2 %

ENVIRONNEMENT > EAU



des traitements fongicides, car la surface cultivée d'arbres fruitiers à noyau est relativement petite comparée à d'autres cultures.

Autres groupes de substances actives

La plus grande part de la quantité extrapolée d'insecticides a été enregistrée dans les pommes de terre (45 %), suivie par les fruits à pépins (37 %), les fruits à noyau (6 %) et la vigne (4 %).

Une tendance à la baisse est également visible pour les molluscicides, dont la plus grande part a été employée dans les cultures de colza (35 %) et de betteraves sucrières (29 %). Le recul de l'utilisation de régulateurs de croissance, principalement employés pour le blé d'automne (46 %) et l'orge d'automne (38 %), s'explique également par l'augmentation des surfaces de blé Extensio, qui s'accompagne d'un recul des surfaces de blé conventionnel. Les autres substances actives (y compris l'huile de colza) sont surtout utilisées dans la vigne (51 % de la quantité extrapolée) et pour les fruits à pépins (22 %).

La quantité de substance active fournit à elle seule peu d'informations sur le risque

L'utilisation de PPh ne permet pas à elle seule de tirer des conclusions sur les risques pour l'environnement. Il est donc prévu d'analyser les données de l'ensemble de la série chronologique de 2009 à 2022 du point de vue de l'utilisation de PPh et des risques qu'elle représente pour les organismes aquatiques, afin de montrer l'évolution des risques dans le temps.

Bibliographie

Baan, L. de, Blom, J. F. & Daniel, O. Produits phytosanitaires dans les grandes cultures : utilisation et risques pour les eaux de 2009 à 2018. Recherche Agronomique Suisse 11, 162–174 (2020). Baan, L. de, Spycher, S. & Daniel, O. Utilisation des produits phytosanitaires en Suisse de 2009 à 2012. Recherche Agronomique Suisse 6, 48–55 (2015). Gilgen, A., Blaser, S., Schneuwly, J., Liebisch, F. & Merbold, L. The Swiss agri-environmental data network (SAEDN) : Description and critical review of the dataset. Agricultural Systems 205, 103576 (2023). Lutz, E., Blom, J. F., Schneuwly, J. & Baan, L. de. Analyse zum Einsatz von Pflanzenschutzmitteln in der Schweiz. Agros. Sci. 173, 1–109 (2023). Mathis, M., Ranke, J., Blom, J. F., Balmer, M. E. & Baan, L. de. Teil 2 : Räumliche Modellierung des ökotoxikologischen Risikopotenzials von Pflanzenschutzmitteln für Einzugsgebiete in der Schweiz. (2023). Waldvogel, T. et al. Bewertung der Umweltwirkungen und Risiken verschiedener Pflanzenschutzstrategien für fünf Kulturen in der Schweiz. Agros. Sci 64, 1–174 (2018).



Lessivage des nitrates dans l'agriculture

Près de 20 % des apports azotés dans l'agriculture se retrouvent dans les cours d'eau sous forme de nitrates. Les surfaces maraîchères et les surfaces de grandes cultures présentent un lessivage des nitrates plus important que les surfaces herbagères. Dans les régions dominées par les grandes cultures, environ la moitié des stations de mesure des eaux souterraines ont enregistré des teneurs en nitrates trop élevées. L'accent est actuellement mis sur la prise en compte de l'azote disponible pour les plantes dans le sol lors de la fertilisation.

Lessivage de l'azote dans l'agriculture

L'azote parvient dans les cours d'eau à partir de sources ponctuelles comme les stations d'épuration, de sources diffuses comme les surfaces agricoles, et d'autres surfaces. Le modèle MODIFFUS calcule ces pollutions diffuses. Près de 20 % des intrants azotés dans l'agriculture se retrouvent dans les cours d'eau. En 2020, 40 % de tous les apports azotés dans les cours d'eau, à savoir près de 28 000 tonnes, provenaient des surfaces agricoles (Hutchings et al, 2023).

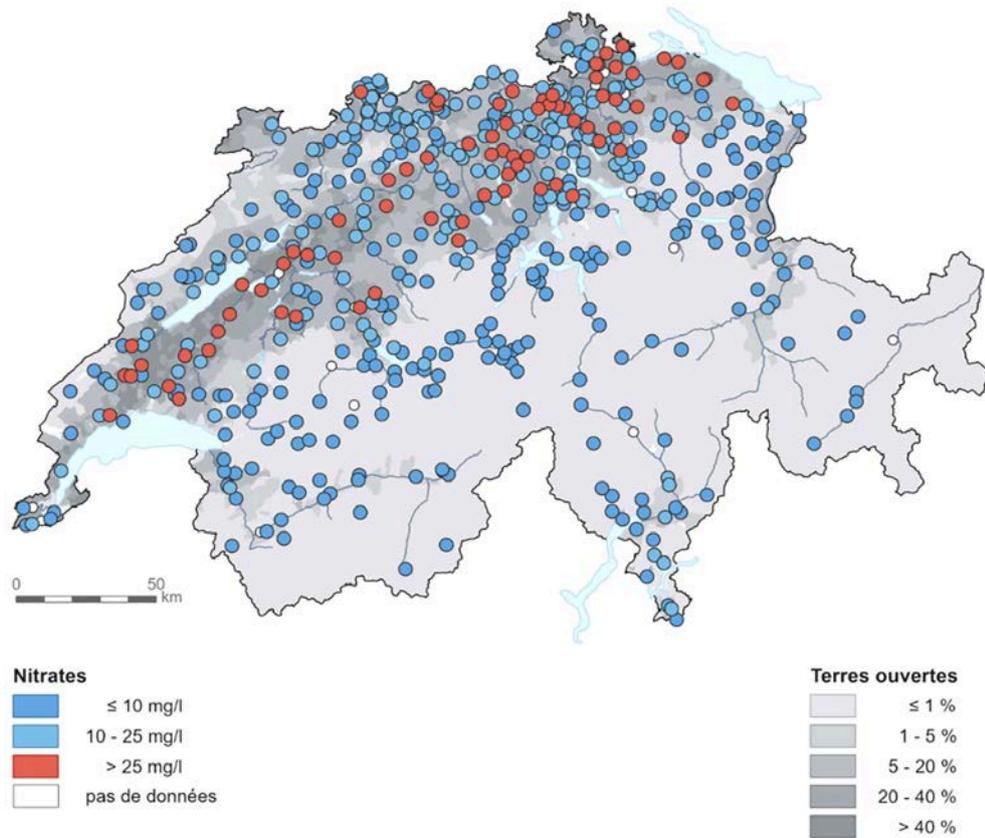
Les processus modélisés révèlent que l'azote d'origine agricole entraîné dans les cours d'eau était légèrement plus bas en 2020 qu'en 2010. Cela s'explique principalement par le recul des surfaces agricoles (notamment des terres assolées), de la quantité d'eau de percolation (en raison du climat) et des dépôts d'azote à partir de l'air (succès des mesures de protection de l'air). Tous ces facteurs ont eu un effet considérable sur les résultats des modélisations.

Il existe deux objectifs environnementaux pour l'agriculture qui concernent les nitrates. L'un d'entre eux vise à protéger les mers contre des apports excessifs d'azote et consiste à réduire de 50 % l'azote d'origine agricole entraîné dans les eaux par rapport à 1985. Cette année-là, il était de 40 070 tonnes (Prasuhn, 2016). En 2020, il restait donc un écart de près de 8000 tonnes par rapport à l'objectif.

Teneur en nitrates dans les eaux souterraines

Le deuxième objectif environnemental relatif aux nitrates concerne les eaux souterraines qui sont utilisées ou qu'il est prévu d'utiliser comme eau potable. L'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) en fixe la limite à 25 milligrammes par litre. En 2022, dans les régions dominées par les grandes cultures, cette valeur a été dépassée dans 47 % des stations de mesure de l'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA. Dans les zones à vocation herbagère, les exigences relatives à la teneur en nitrates n'ont pas été respectées dans 16 % des stations de mesure.

ENVIRONNEMENT > EAU



Exigence chiffrée de l'OEaux: 25 mg/l

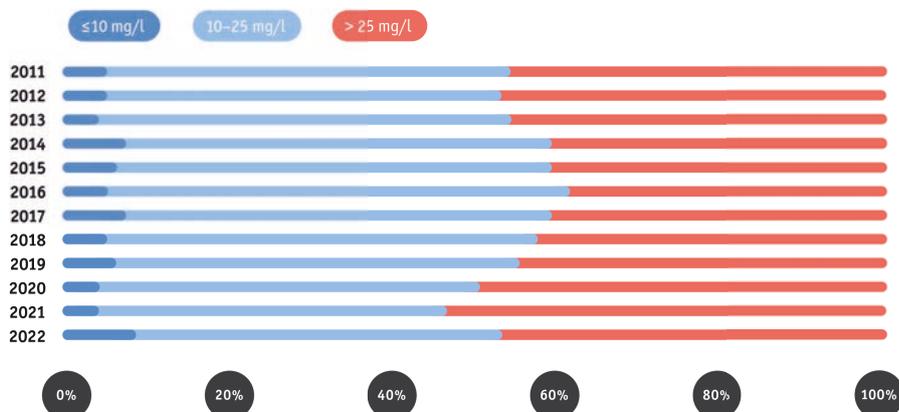
Nitrates dans les eaux souterraines et les terres ouvertes. Données : NAQUA 2022. Source : OFEV

Les concentrations en nitrates varient quelque peu d'une année à l'autre, pour des raisons de nature hydrologique ou agronomique.

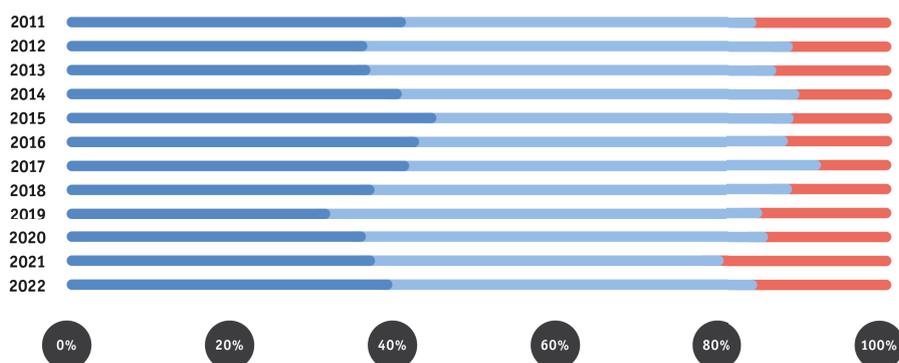
ENVIRONNEMENT > EAU



Grandes cultures



Cultures herbagères & production animale



Teneurs en nitrates dans les régions agricoles selon le mode d'utilisation. Données : NAQUA 2022. Source : OFEV

Mesures de réduction du lessivage des nitrates

Dans le cadre des projets de protection des eaux selon l'article 62a, la Confédération soutient les projets cantonaux visant à réduire la teneur en nitrates des eaux souterraines. La mesure appliquée la plus fréquente consiste à convertir une partie des terres assolées en prairies. Le projet de recherche NitroGäu a examiné les mesures du projet 62a Niederbipp-Gäu-Olten. Il s'est avéré qu'il fallait mieux tenir compte de la fertilisation, notamment des réserves d'azote dans le sol. C'est pourquoi les mesures « fertilisation selon la norme corrigée » et « fertilisation selon Nmin » ont été introduites à grande échelle dans ce projet sur les nitrates. Ces mesures sont également recommandées dans les « Principes de la fertilisation des cultures agricoles en Suisse » (Richner et al. 2017). L'objectif est d'obtenir le même rendement avec la même qualité, mais en réduisant les excédents d'azote et donc le lessivage de nitrates. Le projet de recherche CriticalN accompagne la mise en œuvre sur le plan scientifique. Les premiers résultats montrent qu'il est possible de réduire les pertes potentielles d'azote sans diminuer le rendement ni la rentabilité. Le potentiel d'économies d'engrais est particulièrement élevé dans les cultures maraîchères.

Sources Hutchings C., Spiess E., Prasuhn V., 2023: Abschätzung diffuser Stickstoff- und Phosphoreinträge in die Gewässer der Schweiz mit MODIFFUS 3.1, Stand 2020. Agroscope Science, 155, 2023, 1#161. Richner W., Sinaj S.,

ENVIRONNEMENT > EAU



2017 : Principes de fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF 2017). Recherche Agronomique Suisse (6), Publication spéciale, 276 p.

POLITIQUE



Promotion des ventes

Une grande variété d'opérations de communication marketing ont été menées en 2023, comme les années précédentes. Les organisations de promotion ont lancé des projets novateurs en vue de conquérir de nouveaux marchés.

La Confédération peut subventionner les opérations de communication marketing visant les produits agricoles suisses à hauteur de 50 % des coûts imputables au maximum. La moitié au moins des coûts doit donc être prise en charge par les organisations ou les interprofessions concernées. Il leur appartient aussi de définir les objectifs de communication, de déterminer les groupes cibles et de contrôler l'efficacité des mesures. L'engagement et la responsabilité des acteurs de la branche sont par conséquent d'une importance capitale pour la promotion des ventes. Le financement par la Confédération est de nature subsidiaire.

En 2023, le Parlement a décidé pour la première fois d'augmenter les aides financières à la vente de vins suisses, des aides qui ont atteint quelque 8,7 millions de francs. Le secteur vinicole espère renforcer ainsi la position des vins suisses sur le marché.

Des projets novateurs

La Confédération soutient aussi, depuis 2018, les projets complémentaires de marketing novateurs. Limitées à quatre ans, ces aides fédérales ont pour but de faire naître de nouvelles façons de promouvoir les produits agricoles suisses et durcissent la concurrence entre les demandeurs de subsides fédéraux dans ce domaine.

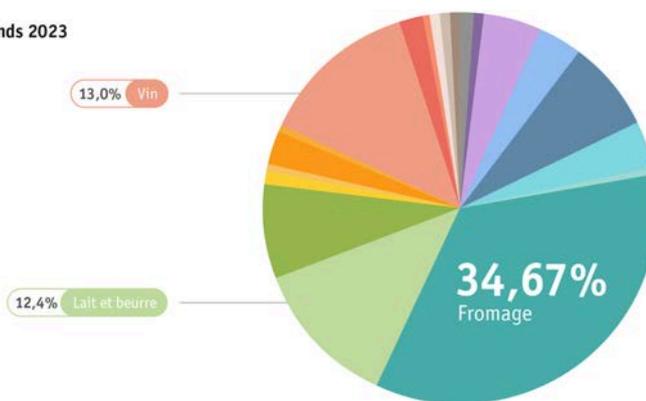
Voici les projets de marketing novateurs qui ont reçu une aide en 2023 :

- la troisième édition de la Quinzaine de la restauration IGP, qui a mis en vedette les produits de charcuterie IGP et les vins suisses ;
- la création d'un podcast consacré au lait, à la production laitière, ainsi qu'à l'ensemble de l'agriculture suisse et à la valeur qu'elle crée ;
- la conception d'un projet de jeu visant à faire connaître le lait et les produits laitiers suisses ;
- une campagne publicitaire de base visant les produits régionaux certifiés (regio.garantie) ;
- des analyses en vue d'imaginer une communication climatiquement neutre sur le thème du fromage.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Répartition des fonds 2023



Source : OFAG

Appui donné aux initiatives visant à soutenir les exportations vers plusieurs pays

L'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles autorise le cofinancement de mesures de communication et d'analyse sur de nouveaux marchés à hauteur de 50 % des coûts imputables pour une durée maximale de cinq ans.

Pendant l'année sous revue, plusieurs initiatives ont à nouveau été menées avec le concours de la Confédération :

- initiatives visant à stimuler les exportations de fromage au Brésil et au Mexique ;
- campagne de communication marketing dans le domaine du matériel génétique porcine et bovine, et dans le domaine des (sous-)produits d'abattage des porcs, et analyse du marché dans le domaine des (sous-)produits d'abattage des bovins ;
- constitution d'un centre de compétences ayant pour mission d'aider les entreprises à pénétrer sur les marchés étrangers (Plate-forme pour les exportations agricoles).

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché/organisation	Comptes 2022	Comptes 2023 ¹⁾	Décision 2024
	Fr.	Fr.	Fr.
Production laitière	31 200 000	31 200 000	31 200 000
Fromage Suisse / Etranger	23 000 000	23 000 000	23 000 000
<i>Switzerland Cheese Marketing SA (SCM)</i>	23 000 000	23 000 000	23 000 000
Lait et beurre	8 200 000	8 200 000	8 200 000
<i>Producteurs suisses de lait (PSL)</i>	8 200 000	8 200 000	8 200 000
Production animale	7 448 396	6 889 937	6 828 113
Viande	5 750 000	5 200 000	5 200 000
<i>Proviande société coopérative</i>	5 750 000	5 200 000	5 200 000
Œufs	1 350 000	1 347 442	1 268 113
<i>GalloSuisse</i>	1 350 000	1 347 442	1 268 113
Animaux sur pied	348 396	342 495	360 000
<i>Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS)</i>	300 000	300 000	300 000
<i>Fédération Suisse des Franches Montagnes (FM)</i>	48 396	42 495	60 000
Production végétale	8 943 670	13 554 322	14 064 986
Légumes	781 952	724 151	800 000
<i>Union maraîchère suisse (UMS)</i>	781 952	724 151	800 000
Champignons	244 915	240 299	260 000
<i>Union Suisse des producteurs de champignons (USPC)</i>	244 915	240 299	260 000
Fruits	2 100 000	1 929 687	1 924 986
<i>Fruit-Union Suisse (FUS)</i>	2 100 000	1 929 687	1 924 986
Céréales	350 000	350 000	390 000
<i>Association Pain suisse (APS)</i>	350 000	350 000	390 000
Pommes de terre	600 000	600 000	600 000
<i>Swisspatat</i>	600 000	600 000	600 000
Oléagineux	489 389	512 442	520 000
<i>Association Huile de colza suisse (ACS)</i>	489 389	512 442	520 000
Plantes ornementales	495 614	563 382	570 000
<i>JardinSuisse</i>	495 614	563 382	570 000
Vin	3 881 800	8 634 361	9 000 000
<i>Swiss Wine Promotion (SWP)</i>	3 881 800	8 634 361	9 000 000
D'autres domaines	14 083 627	13 971 696	14 036 960
Agritourisme	300 000	300 000	300 000
<i>Agritourisme Suisse</i>	300 000	300 000	300 000
Mesures communes	2 494 254	2 425 622	2 475 000
<i>Agro-Marketing Suisse</i>	2 264 254	2 195 622	2 245 000
<i>Centre Vert - Nature et alimentation</i>	140 000	140 000	140 000
<i>Exposition des produits à la foire de l'OLMA</i>	40 000	40 000	40 000
<i>Semaine du Goût</i>	50 000	50 000	50 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 855 000	4 895 000	5 135 000
<i>Bio Suisse</i>	1 940 000	1 980 000	2 220 000
<i>IP-Suisse</i>	1 650 000	1 650 000	1 650 000
<i>Association suisse des AOP-IGP</i>	1 265 000	1 265 000	1 265 000
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général	2 675 060	2 675 060	2 670 960
<i>Union Suisse des Paysans (USP)</i>	2 205 060	2 205 060	2 200 960
<i>Information et communication agricoles LID</i>	470 000	470 000	470 000
Projets suprarégionaux	3 270 300	3 220 000	3 166 000
<i>Alpinavera</i>	642 300	667 000	634 000
<i>Culinarium</i>	637 100	662 000	670 000
<i>Das Beste der Region</i>	997 100	947 000	900 000
<i>Pays romand- pays gourmand</i>	993 800	944 000	962 000
Projets complémentaires	489 013	456 015	290 000
<i>Producteurs suisses de lait (PSL)</i>	197 998	265 000	
<i>Alpinavera</i>	76 626		
<i>Association Suisse des Produits Régionaux</i>	50 000	27 159	150 000
<i>Association suisse des AOP-IGP</i>	140 000	140 000	140 000
<i>Organics Europe Youth Event OEYE</i>	24 389		
<i>Switzerland Cheese Marketing SA (SCM)</i>		23 856	
Initiative d'exportation	1 489 844	716 674	1 033 500
Fromage	54 464	43 636	0
<i>Switzerland Cheese Marketing SA (SCM)</i>	54 464	43 636	0
Viande	360 920	257 458	458 500
<i>Proviande société coopérative</i>	341 285	257 458	458 500
<i>Suisseporc</i>	19 635		
Génétique bovine	40 000	37 500	35 000
<i>Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS)</i>	40 000	37 500	35 000
Vin	0	100 000	0
<i>Swiss Wine Promotion (SWP)</i>		100 000	
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	600 000	0	0
<i>Bio Suisse</i>	600 000		
Plateforme pour les exportations agricoles	205 472	192 319	290 000
<i>Plateforme pour les exportations agricoles</i>	205 472	192 319	290 000
Inspections des exportations et entraide judiciaire	228 988	85 761	250 000
<i>Interprofession du Gruyère IPG</i>	116 272	25 424	
<i>Emmentaler Switzerland</i>	97 148	48 931	
<i>Interprofession Tête de Moine</i>	15 569	11 406	
	63 165 536	66 332 629	67 163 559

1) Compte final encore ouvert dans certains cas

Source : OFAG; Etat 16.05.2024



Promotion de la qualité et de la durabilité

En 2023, sept projets novateurs ont bénéficié d'un soutien financier par l'intermédiaire de l'OQuaDu. Au total, environ 1,6 million de francs ont été dépensés pour la promotion de la qualité et de la durabilité.



Source : page d'accueil OQuaDu

L'innovation joue un rôle clé dans le succès économique. Elle améliore la compétitivité du secteur agroalimentaire suisse et crée de la valeur ajoutée à long terme sur le marché. Au moyen de l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu), l'OFAG soutient des projets novateurs qui améliorent la qualité et la durabilité de produits ou de procédés de production entiers. Les acteurs concernés peuvent ainsi mieux positionner leurs produits face à la concurrence étrangère et créer une valeur ajoutée supplémentaire. Pour bénéficier d'un soutien au titre de l'OQuaDu, le projet doit être porté conjointement par des producteurs, des transformateurs ou des commerçants.

Une grande diversité de projets

L'année dernière également, les projets ont porté sur une large palette de thèmes. Mentionnons, par exemple, le projet novateur « *Robuste und resistente Kernobstsorten für morgen* » (Variétés de fruits à pépins robustes et résistantes pour demain), qui vise à élaborer des recommandations concernant la robustesse, la résistance des variétés de fruits à pépins ainsi que le caractère durable de leur production. L'objectif est de contribuer à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et à une plus grande sécurité de planification pour les producteurs de fruits.

Une enquête préliminaire sur le développement d'un lait bio équitable a été lancée dans le domaine des normes de production. Ce projet, intitulé « Mise sur le marché d'un lait équitable bio », vise à élargir la gamme de produits suisses équitables et à générer pour les producteurs une valeur financière qui leur permettra d'investir dans le bien-être des animaux, dans de nouvelles installations ou dans des technologies modernes.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Une vue d'ensemble des projets OQuaDu financés est disponible dans la base de données des projets de regiosuisse.

Par ailleurs, l'OFAG a procédé à une révision de l'OQuaDu l'année dernière. L'accent reste sur la création de valeur ajoutée. L'ordonnance révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.



Désignation des produits agricoles

L'année 2023 est marquée par le dépôt de plusieurs demandes de modification des cahiers des charges de produits enregistrés en tant qu'AOP et IGP

Le Registre fédéral des AOP et des IGP n'a pas enregistré de nouvelles désignations en 2023. Cinq demandes de modification de cahier des charges ont été partiellement ou entièrement acceptées. Elles concernent les AOP *Emmentaler*, *Pain de seigle valaisan*, *Raclette du Valais* ainsi que les IGP *Appenzeller Mostbröckli* et *Berner Zungenwurst*. Les demandes de modification de la forme de l'AOP *Pain de seigle valaisan* et de l'autorisation de poudre favorisant l'ouverture pour l'AOP *Emmentaler* ont été refusées. Un recours a été déposé contre la décision en question par le groupement de l'*Emmentaler*. Trois demandes de modification de cahier des charges ont été déposées. Elles concernent les AOP *Formaggio d'alpe ticinese*, *Zuger Kirsch* / *Rigi Kirschet* l'IGP *Saucisse d'Ajoie*. Les demandes d'enregistrement de l'AOP *Grappa Ticino* et de l'IGP *Absinthe du Val de Travers* sont toujours en cours d'instruction.

Le registre suisse compte 42 inscriptions, dont 25 appellations d'origine protégées (AOP) et 17 indications géographiques protégées (IGP).

Registre des AOP/IGP au 31 décembre 2023 (avec nombre d'entreprises et quantités produites)

Protection internationale des indications géographiques

Sur le plan international, les échanges avec la Commission européenne relatifs à l'accord agricole CH-UE se sont poursuivis. Les AOP *Huile de noix vaudoise*, le *Jambon de la Borne* et le *Boutefas* ont fait l'objet d'une demande d'actualisation de la liste des IG reconnues réciproquement.

La Confédération a également maintenu son soutien aux interprofessions sur le plan international sur la base de l'art. 16b de la loi sur l'agriculture. La Confédération prend en charge une partie des frais découlant des procédures engagées par les filières, par exemple dans le cadre de la procédure d'enregistrement de la marque *Gruyère* aux États-Unis.

Forum national des AOP et IGP

La quatrième édition du Forum national des AOP et IGP a eu lieu le 6 septembre 2023. Elle a été organisée conjointement aux journées de réflexion de l'Association suisse des AOP-IGP. L'objectif de cette plateforme est de maintenir de bonnes relations avec les différents acteurs et experts des filières AOP et IGP, l'administration fédérale ainsi que d'autres institutions (organismes de certification, chimistes cantonaux, etc.) en favorisant le dialogue autour des thèmes actuels. Une trentaine de personnes y ont participé. Le thème abordé a été celui de la répression des fraudes et de la lutte contre les imitations.

Activité de surveillance de l'OFAG des désignations de produits agricoles

Dans le cadre de son activité de surveillance de l'ensemble des désignations de produits agricoles, l'OFAG a procédé en 2023 aux inspections annuelles des six organismes de certification actifs dans le domaine de la désignation des produits agricoles. Cette activité couvre le respect des exigences des ordonnances suivantes : ordonnance sur l'agriculture biologique, ordonnance sur les AOP et les IGP et ordonnance sur les dénominations

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



« montagne » et « alpage ». Six audits de bureau (*office audits*) ainsi qu'une vingtaine d'audits d'accompagnement (*witness audits*) couvrant les trois ordonnances ont été effectués.

Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2023

Dénomination	Protection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite certifiée 2022	Quantité produite certifiée 2023	Organisme de certification
		nombre	nombre	t	t	
Fromage						
L'Étivaz	AOP	–	68	400	464	OIC
Emmentaler	AOP	1914	116	15073	13390	OIC
Gruyère	AOP	1750	230	31937	29344	OIC
Sbrinz	AOP	244	35	1495	1693	ProCert
Tête de Moine	AOP	232	9	3331	3048	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOP	–	37	260	273	OIC
Vacherin fribourgeois	AOP	899	113	3142	2922	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOP	84	12	547	501	OIC
Berner Alpkäse / Hobelkäse	AOP	48	419	914	948	OIC
Raclette du Valais	AOP	352	86	1962	2027	OIC
Werdenberger Sauerkäse,						
Liechten-steiner Sauerkäse et	AOP	83	5	24	24	ProCert
Glarner Alpkäse	AOP	–	33	89	92	ProCert
Produits à base de viande						
Bündnerfleisch	IGP	–	77	2761	2672	ProCert
Longeole	IGP	–	15	16	17	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP	–	8	53	50	OIC
Viande séchée du Valais	IGP	–	31	466	482	OIC
Jambon cru du Valais	IGP	–	30	369	336	OIC
Lard sec du Valais	IGP	–	30	269	283	OIC
Saucisson neuchâtelois						
Saucisse neuchâteloise	IGP	–	9	108	103	OIC
Saucisson vaudois	IGP	–	39	573	560	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP	–	39	422	462	ProCert
St. Galler Bratwurst/						
St. Galler Kalbsbratwurst	IGP	–	36	4000	4050	ProCert
Glarner Kalberwurst	IGP	–	6	27	26	ProCert
Appenzeller Mostbröckli	IGP	–	15	246	235	ProCert
Appenzeller Pantli	IGP	–	15	45	30	ProCert
Appenzeller Siedwurst	IGP	–	15	100	85	ProCert
Berner Zungenwurst	IGP	–	18	51	49	OIC
Boutefas	AOP	5	28		14	OIC
Jambon de la Borne	AOP	5	9		30	OIC
Spiritueux (litres 100% alcool)						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOP	160	15	5630 lt	15659 lt	OIC
Abricotine / Eau-de-vie d'Abricot du Valais	AOP	83	8	0 lt	6933 lt	OIC
Damassine	AOP	92	80	376 lt	7931 lt	OIC
Zuger Kirsch / Rigi Kirsch	AOP	–	20	11476 lt	26000lt	ProCert
Autres produits						
Rheintaler Ribel	AOP	42	1	47	40	ProCert
Cardon épineux genevois	AOP	4	1	45	43	ProCert
Pain de seigle valaisan	AOP	34	41	504	468	OIC
Safran de Mund	AOP	20	–	0.002	0,002	OIC
Poire à Botzi	AOP	21	3	30	60	ProCert
Cuchaule	AOP	–	52	249	264	ProCert
Zuger Kirschtorte	IGP	–	9	118	159	ProCert
Huile de noix vaudoise	AOP	47	2	0.268	0.625	OIC

Source : OFAG



Fruits, vins et légumes

Les contributions à la valorisation des fruits sont restées en 2023 inférieures au niveau atteint l'année précédente. Consécutivement à la motion 22.3928 « Renforcer la production maraîchère indigène », les maraîchers et les négociants se sont unis pour demander un compromis sur l'adaptation de la réglementation des importations de légumes.

Baisse des contributions à la valorisation des fruits

L'ensemble des contributions à la valorisation des fruits s'est monté en 2024 à 2 millions de francs, soit 400 000 francs de moins que l'année précédente (2,4 millions de francs en 2022).

Pas de réserve de concentré de jus de poire

Les cidreries ont constitué en automne 2022 une réserve de 3248 tonnes de jus de pomme concentré pour 2022 et 2023, soit un volume correspondant à 25 007 tonnes de pommes à cidre. Par ailleurs, aucune réserve de jus de poire concentré n'a été constituée en 2022, vu le faible niveau de la production et la situation sur le marché. Les contributions à la formation de réserves de concentré de jus de fruits à pépins ont atteint 670 000 francs en 2023 (840 000 francs en 2022).



Moins de contributions à la fabrication de produits à base de fruits

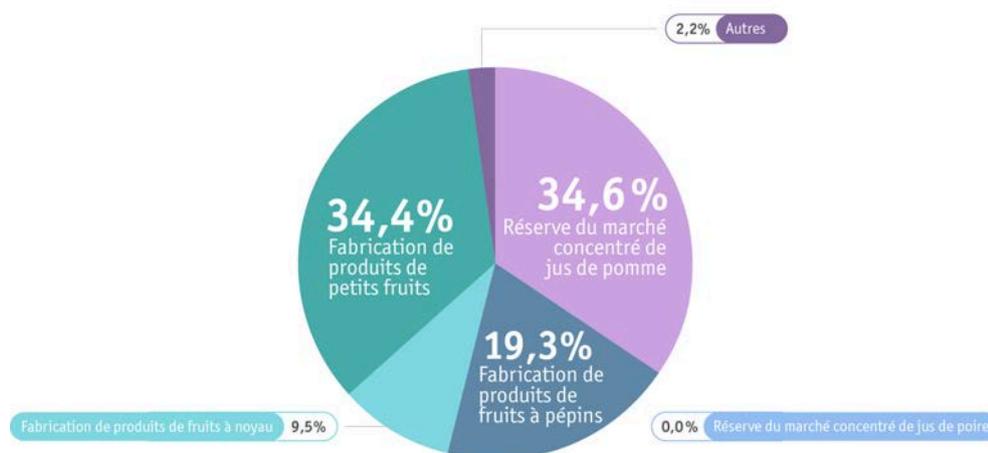
Les contributions à la fabrication de produits à base de fruits à pépins, de fruits à noyau et de petits fruits se sont montées dans l'ensemble à 1,2 million de francs, soit environ 300 000 francs de moins qu'en 2022. Ces aides ont permis de valoriser au total 4249 tonnes de fruits.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Vous trouverez ici de plus amples informations concernant ces mesures et la législation sur laquelle elles reposent.

Dépenses pour les mesures concernant les fruits 2023 (Total 1,9 mio. de fr.)



Source : OFAG

Contributions au contrôle de la vendange

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



La Confédération participe au contrôle de la vendange, un contrôle visé à l'art. 64, al. 3, de la loi sur l'agriculture et effectué par les cantons. Le contrôle, qui couvre toutes les étapes de la production, de la vigne à la cave de vinification, porte sur le respect de la réglementation (rendements maximums, teneur minimale en sucre, etc.). La contribution se compose d'un subside de base de 1 000 francs auquel s'ajoute un montant de 55 francs par hectare, en fonction de la superficie du vignoble dans le canton. En 2023, la Confédération a versé au total 821 070 francs de contributions au contrôle de la vendange.

Protection douanière : adaptations pour 27 sortes de légumes

Les légumes frais dont la production en Suisse est significative sont soumis à une protection douanière : leur importation sous un régime douanier de droits modérés est limitée lorsque la production nationale bat son plein ; la production suisse est ainsi protégée de la concurrence étrangère. La période des importations administrées est fixée selon la sorte de légume. Lorsque la production nationale couvre la demande au cours de la période administrée, les importations peuvent uniquement s'effectuer sous un régime de droits de douane élevés (taux hors contingent). Lorsque l'offre indigène ne couvre pas la demande, l'Office fédéral de l'agriculture OFAG peut autoriser des importations pour des quantités limitées, soumises à des droits modérés (autorisation de parties de contingent tarifaire). Les périodes administrées sont notifiées à l'OMC. L'OFAG est chargé d'appliquer le règlement d'importation exclusivement lors des périodes dites *effectivement* administrées. La plupart de celles-ci ont été fixées il y a une trentaine d'années. Ces périodes sont parfois plus courtes que les périodes administrées et notifiées auprès de l'OMC. Les importations de certains légumes comportant une période enregistrée ne sont pas du tout administrées, c'est-à-dire que l'OFAG renonce à les réglementer. Les périodes effectivement administrées sont fixées à l'annexe 1 de l'ordonnance de l'OFAG sur la fixation des périodes et des délais ainsi que sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire de légumes frais et de fruits frais (Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP ; RS 916.121.100). La motion 22.3928 « Renforcer la production maraîchère indigène » chargeait le Conseil fédéral d'actualiser dès que possible l'annexe 1 de l'ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP, en collaboration avec l'Union maraîchère suisse. Cette motion demandait la modification concrète des périodes effectivement administrées de 27 sortes de légumes et proposait de nouvelles périodes. Le Conseil des États a accepté la motion. Le Conseil national l'a acceptée, moyennant un certain nombre de modifications : il faudrait notamment associer le commerce aux travaux menés conjointement par l'OFAG et l'Union maraîchère suisse pour adapter les périodes effectivement administrées d'importation de certains légumes dans l'annexe 1 de l'ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP. Par la suite, le Conseil des États a suspendu le traitement de la motion modifiée dans le but d'attendre la médiation de l'OFAG dans la recherche d'un compromis entre les acteurs mentionnés. La production (Union maraîchère suisse, UMS) et le commerce (Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre SWISSCOFEL et Swiss Retail Federation) ont pu trouver un compromis pour l'ensemble des 27 sortes de légumes. En fonction de ces dernières, ce compromis prévoit le maintien, la prolongation ou le raccourcissement de la période effectivement administrée et actuellement valide, ou l'introduction d'une nouvelle période effectivement administrée. Suivant ce compromis, la production et le commerce chargent conjointement l'OFAG d'adapter en conséquence l'annexe 1 de l'ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP. L'OFAG a intégré la modification de l'ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP dans le train d'ordonnances 2024 en vue de la faire entrer en vigueur au 1.1.2025.

Pour de plus amples informations

» [Production végétale](#)

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



» Fruits

» Vins



Production végétale, et grandes cultures en particulier

En 2023, la Confédération a versé un total de 84,6 millions de francs pour les mesures relatives à la production végétale. Le plus gros poste de coûts est celui des contributions à des cultures particulières fixées selon des principes bien définis.

En complètement à la protection douanière, la Confédération soutient la production végétale par des mesures spécifiques. Dans les grandes cultures, elle verse des aides sous forme de contributions à des cultures particulières, fixées selon des principes bien définis. Le supplément pour les céréales, proportionnel à la surface cultivée, a remplacé en 2019 les contributions fédérales à l'exportation pour les céréales utilisées comme matières premières.

Dans le domaine de l'arboriculture, la Confédération verse des contributions pour la mise en valeur des fruits suisses. En ce qui concerne la viticulture, le contrôle de la vendange est cofinancé.

Enfin, 78 % du montant total consacré à ces mesures ont été alloués à la promotion des cultures particulières, 19 % au supplément pour les céréales, 2 % à la mise en valeur des fruits et 1 % au contrôle de la vendange.



Mesures 2023

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Mesure/ Culture	Céréales	Légumi- neuses	Oléagi- neux	Pommes de terre	Betteraves sucrières	Semences	Légumes, viticulture	Fruits
Protection douanière ¹	X	X	X	X	X	X	X	X
Contributions aux mesures de valorisation								X ²
Contribution spécifique à la surface	X ⁴	X	X		X	X ³		

1) Selon l'utilisation ou le numéro du tarif douanier, le prélèvement à la frontière est réduit ou nul. 2) Ne concerne qu'une partie de la quantité récoltée (réserve due marché pour concentrés de jus de pomme et de poire / compensation partielle de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse pour la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau). 3) Ne concerne que les pommes de terre, le maïs et les plantes fourragères. 4) Sauf le maïs grain. Source : OFAG

Principes utilisés pour fixer les contributions à des cultures particulières

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné l'utilité des contributions à des cultures particulières dans l'agriculture et a publié son rapport (CDF-22403). Globalement, l'examen a montré une image positive, les objectifs inscrits dans la loi sont atteints. Étant donné que ni les bases juridiques ni les autres documents publiés n'indiquent selon quels principes sont sélectionnées les cultures subventionnées par des contributions à des cultures particulières, le CDF a formulé une recommandation à l'intention de l'OFAG. Suite à cette recommandation, l'OFAG publie ici un petit nombre de principes à utiliser pour fixer les contributions à des cultures particulières.

Dans son message relatif à la politique agricole 2011 (FF 2006 6027), le Conseil fédéral a notamment proposé au Parlement de transformer les conventions de prestations passées avec des organisations de producteurs et de traitement dans les domaines de la betterave sucrière et des semences et plants en contributions à la surface, qui sont versées directement à l'agriculture en conjointement aux contributions à la surface déjà existantes pour graines oléagineuses et légumineuses à grains. Selon le message relatif à la politique agricole 2014–2017 (FF 2012 1857), l'encouragement général des grandes cultures (appelée auparavant culture des champs) s'effectue par le biais des contributions à la sécurité de l'approvisionnement. La contribution à des cultures particulières doit par ailleurs favoriser des cultures classées comme importantes du point de vue de la sécurité de l'approvisionnement. Des critères tels que la rentabilité économique relative, le potentiel de production en termes caloriques, ou l'évolution du taux d'auto-approvisionnement doivent être pris en compte afin de déterminer l'éligibilité aux contributions et d'en fixer les montants.

Dans sa prise de position concernant l'interpellation « Perspectives pour la production de denrées alimentaires d'origine végétale » (24.3241), le Conseil fédéral a indiqué que des changements visant à renforcer la production végétale devaient être synchronisés aux niveaux de la production et de la consommation.

Dans ce contexte, il est possible de formuler les principes suivants pour autoriser et calculer les contributions à des cultures particulières **Cultures adaptées au site** : Les espèces / variétés adaptées au climat suisse ainsi qu'à la pression prévisible des organismes nuisibles et aux possibilités de les contrôler présentent des risques plus faibles de mauvaises récoltes. Dans l'idéal, l'aptitude à la culture et à la commercialisation est clarifiée préalablement aux demandes de soutien, par exemple dans le cadre de projets de recherche. L'OFAG peut soutenir

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



financièrement des projets de sélection, de recherche et de vulgarisation, et également des études de marché.

Pertinence : Les espèces / variétés auxquelles une certaine importance est reconnue pour la culture et la commercialisation sont susceptibles d'être sélectionnées pour recevoir des contributions. Les interprofessions jouent un rôle clé dans la coordination de quantités et de qualités et dans la définition de conditions de prise en charge et de prix indicatifs tout au long de la chaîne de création de valeur.

Rentabilité : Les coûts de production sont maintenus bas grâce à une gestion efficace des cultures et les meilleurs prix à la vente sont visés (quantités, qualité, différenciation des prix par rapport aux importations), en priorité pour l'alimentation humaine directe.

Mesure du soutien Dans le cadre du processus budgétaire annuel, l'OFAG vérifie l'évolution de la production et des surfaces sur la base des montants actuels des contributions à des cultures particulières. Les excédents de demandes non satisfaites pendant plusieurs années sont des indices révélant que le montant des contributions est trop faible. Les évaluations tiennent compte du fait que ce n'est pas uniquement la rentabilité qui détermine les préférences de culture.

Les finances limitées de la Confédération et la charge restreinte pouvant être engagée le long de la chaîne de création de valeur, telle le nettoyage et la séparation des flux de marchandises, plaident pour que la liste des cultures soutenues par les contributions à des cultures particulières reste relativement restreinte, tout en étant ouverte à de nouvelles tendances.

Contributions à des cultures particulières dans le domaine des grandes cultures

En 2023, la culture de betteraves sucrières et la culture d'oléagineux ont notamment bénéficié d'un soutien financier respectif de 35 et 25 millions de francs. Les contributions destinées aux autres cultures ont été nettement moins élevées.

Contribution en 2023 conformément à l'ordonnance sur les contributions à des cultures particulières (OCCP)

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Culture	Surface	Contribution	Total
	ha	fr. / ha	milliers de fr.
Betteraves sucrières	16 039	2 100	33 682
Betteraves sucrières Contribution supplémentaire	6 943	200	1 389
Oléagineux hors soja	31 265	700	21 886
Soja	2 939	1 000	2 939
Plantes protéagineuses	4 508	1 000	4 508
Plans de pommes de terre et maïs	1 592	700	1 115
Semences de graminées fourragères et de légumineuses fourragères	437	1 000	437
Réductions / versements antérieurs et ultérieurs, etc.			118
Total			66 075

Source : OFAG

Les contributions à des cultures particulières se fondent sur l’art. 54 de la loi sur l’agriculture (LAgr) et sont versées pour la culture des oléagineux, des légumineuses à graines, des betteraves sucrières, ainsi que pour la production de semences (pommes de terre, maïs, graminées fourragères et légumineuses fourragères). Pour des raisons pratiques, l’exécution de la mesure coïncide avec l’octroi des paiements directs (processus identiques).

Supplément pour les céréales

En 2023, le supplément pour les céréales s’est élevé 129 francs par hectare. Au total, 15,7 millions de francs ont donc été versés cette année-là.

Supplément pour les céréales 2023

Surface	Total	Supplément
ha	milliers de fr.	fr./ha
121 486	15 691	129

Le montant du supplément pour les céréales, proportionnel à la surface cultivée, dépend des moyens budgétés à cette fin (15,8 millions de fr. en 2023) et de la superficie éligible à ce programme d’aide supplémentaire. Le supplément pour les céréales se fonde sur l’art. 55 de la loi sur l’agriculture (LAgr).



Liens vers le site Web de l'OFAG :

» [Produits végétaux](#)

Dépenses production végétale

Dénomination	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Contributions à la culture des champs	63 475 841	63 265 401	66 074 886	69 289 400
Contributions à des cultures particulières pour oléagineux	22 905 082	21 043 250	24 873 190	25 833 400
Contributions à des cultures particulières pour légumineuses à graines	5 237 052	7 259 506	4 513 630	4 980 000
Contributions à des cultures particulières pour betteraves sucrières	33 722 996	33 415 111	35 134 555	36 820 000
Contributions à des cultures particulières pour semences	1 610 710	1 547 535	1 553 510	1 656 000
Mesures pour les fruits	2 789 822	2 422 480	1 968 874	2 970 000
Mise en valeur de fruits	2 753 374	2 397 480	1 943 874	2 970 000
Redesign obst.ch, divers	36 448	25 000	25 000	-
Promotion des produits viticoles	823 899	837 700	821 070	840 000
Contrôle de la vendange, autres	823 899	822 490	821 070	840 000
Déclassement de vins, y compris frais de contrôle	-	15 210	-	-
Aides à la production végétale Total	67 089 561	66 525 580	68 864 829	73 099 400
Supplément pour les céréales	15 618 195	15 633 026	15 690 881	15 788 000
Dépenses production végétale Total	82 707 756	82 158 605	84 555 710	88 887 400

Sources : Comptes d'Etat, OFAG



Élevage

En 2023, la Confédération a soutenu l'élevage animal au moyen de 38 millions de francs de subsides. Depuis 2023, des contributions sont aussi octroyées pour la préservation des races suisses des espèces bovine, équine, ovine, caprine, porcine et d'abeilles mellifères dont le statut est « critique » ou « menacé ».



Source : Unsplash

La Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 définit la direction générale que suivra la législation sur la sélection animale dans notre pays. La Suisse doit pouvoir compter sur la sélection indigène d'animaux sains et adaptés aux conditions locales. C'est pourquoi la Confédération soutient le travail des organisations d'élevage.

Soutien de la Confédération

L'ordonnance sur l'élevage (OE ; RS 916.310) régit les conditions d'octroi des contributions fédérales aux organisations d'élevage suisses. En 2023, 20 organisations d'élevage reconnues œuvrant pour les espèces bovine, porcine, ovine, caprine, équine ainsi que pour les abeilles mellifères et les camélidés du Nouveau Monde étaient éligibles pour recevoir des subsides. Les principales contributions versées à ces organisations sont celles pour la gestion du herd-book et celles pour les épreuves de performances.

La capacité d'adaptation de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses dépend notamment de la diversité génétique des espèces d'animaux de rente, qui présente en outre un intérêt patrimonial. C'est la raison pour laquelle l'OFAG soutient les mesures visant à préserver et à promouvoir les races d'animaux d'origine suisse qui sont menacées.

Type de contributions

Les contributions octroyées en 2023 pour l'élevage se sont élevées à 37,6 millions de francs. Elles ont servi à soutenir les mesures suivantes :

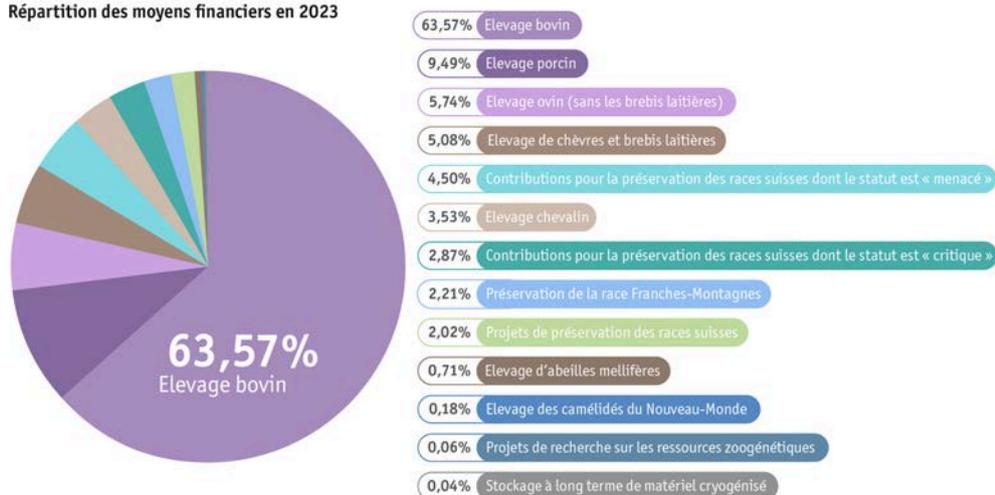
- Gestion du herd-book et épreuves de performances (33,2 millions de francs)

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



- Projets de recherche sur les ressources zoogénétiques, projets de préservation des races suisses et banques de gènes nationales (0,8 million de francs)
- Contributions pour la préservation des races suisses dont le statut est « critique » ou « menacé » (2,8 millions de francs)
- Préservation de la race des Franches-Montagnes (0,8 million de francs ; pour la dernière fois en 2023, fait désormais partie des contributions pour la préservation des races suisses)

Répartition des moyens financiers en 2023



Source : Compte d'Etat et OFAG

Races ayant le statut « critique » ou « menacé » : qu'est-ce que c'est ?

Le statut de menace des races suisses est calculé chaque année à l'aide du système de monitoring des ressources zoogénétiques suisse (GENMON). Celui-ci tient notamment compte de la taille de la population, de la répartition géographique, des liens de parenté et de l'évolution démographique de la race en question, et permet ainsi de calculer pour chaque race un indice de menace global. Plus la valeur obtenue est basse, plus la préservation de la race est menacée. L'atelier sur les ressources zoogénétiques organisé conjointement avec l'Association suisse pour les sciences animales (ASSA) a été l'occasion pour les participants de se familiariser avec ce nouvel outil qui permet de surveiller le statut de menace d'une race.

Informations complémentaires

Site Web de l'OFAG

Dépenses pour l'élevage

Espèce et mesure	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Organisations d'élevage reconnues, état 2023	Races 2023
	Fr.	Fr.	Fr.	Nombre	Nombre
Bovins	23'245'374	23'803'441	23'354'747	6	33
Gestion du herd-book	7'280'648	7'527'899	8'012'685		
Appréciation de la conformation	898'488	890'928	892'350		
Contrôle laitier (CL)	14'485'448	14'019'854	13'998'062		
CL délimitation	-55'000	655'000	-310'000		
Contrôle de la performance carnée	265'408	265'096	325'000		
Contrôles sanitaires	370'382	444'665	436'650		
Chevaux	1'293'578	1'339'790	1'294'710	2	4
Poulains identifiés et enregistrés	1'265'528	1'313'550	1'261'260		
Testage d'étalons en station	27'000	25'600	30'000		
Testage d'étalons sur le terrain	1'050	640	3'450		
Porcs	3'480'227	3'603'824	3'485'680	2	8
Gestion du herd-book	1'220'997	1'590'250	1'108'480		
Epreuves sur le terrain (ultra-sons, description linéaire, poids)	209'210	186'794	228'200		
Epreuves en station	1'550'020	1'326'780	1'649'000		
Testage de verrats sur le terrain (odeur)		-	-		
Infrastructure	500'000	500'000	500'000		
Moutons sans brebis laitières	2'153'181	2'178'501	2'107'039	6	18
Gestion du herd-book	1'417'784	1'378'728	1'383'719		
Epreuves de performance d'élevage	735'397	799'773	723'320		
Chèvres et brebis laitières	1'860'741	1'928'255	1'864'732	4	18
Gestion du herd-book	1'185'063	1'253'127	1'347'709		
Contrôle laitier (CL)	551'646	552'212	532'443		
CL délimitation	84'000	90'000	-50'000		
Epreuve de performance d'élevage (chèvres)	40'032	32'916	34'580		
Camélidés du Nouveau-monde	64'680	66'848	64'328	1	4
Gestion du herd-book	64'680	66'848	64'328		
Abeilles mellifères	259'220	268'160	256'860	1	2
Gestion du herd-book	19'950	20'700	18'900		
Pureté de race des reines	25'740	25'560	18'900		
Pureté de la race au moyen examen des ailes	216	240	160		
Epreuve de performance dans ruchers de testage	116'974	112'050	136'840		
Epreuve de testage	20'340	30'970	12'060		
Station de fécondation A	60'000	62'000	54'000		
Station de fécondation B	16'000	16'640	16'000		
Préservation des races suisses	1'637'227	4'401'729	5'464'444		
Préservation de la race Franches-Montagnes	860'000	832'500	-		
Préservation des races suisses dont le statut est critique *	0	1'079'000	1'858'102		
Préservation des races suisses dont le statut est menacé *	0	1'691'000	2'711'820		
Projets pour la préservation des races suisses	680'466	761'138	501'680		
Stockage à long terme d'échantillon congelés d'origine animale	14'797	14'797	14'797		
Contributions aux projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	81'964	23'294	378'046		
Total	33'994'228	37'590'548	37'892'540		

Sources : Compte d'Etat / Organisations d'élevage

* Nouvelle mesure à partir du 1.1.2023



Économie laitière

L'économie laitière est l'un des secteurs les plus importants de l'agriculture suisse et contribue de manière substantielle à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire de la population. C'est la raison pour laquelle la Confédération encourage la production et la mise en valeur du lait au moyen de divers instruments.



En Suisse, la production et la mise en valeur du lait font l'objet d'un soutien de la Confédération. Le tableau suivant présente les mesures de soutien pour les différents produits laitiers :

Produit	Lait cru	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Lait en poudre consommation,	Lait de crème, produits laitiers frais
Mesure						
Protection douanière	X	- ¹	X	X	X	X
Suppléments	X	X	-	-	-	-
Obligation de déclarer la production et la mise en valeur	X	X	X	X	X	X
Contrats d'achat de lait	X	-	-	-	-	-

Source: OFAG¹ La protection douanière subsiste uniquement à l'égard des pays non membres de l'Union européenne.



Soutien financier à l'économie laitière en 2023

Le seul soutien direct à l'économie laitière par la Confédération prend la forme de suppléments laitiers versés pour le lait commercialisé, pour le lait transformé en fromage, ainsi que pour le lait transformé en fromage produit sans ensilage. En 2023, les suppléments laitiers versés aux producteurs de lait ont représenté un total de 378 millions de francs.

Supplément	Montant par kg de lait (en ct.)	Total des suppléments versés (en milliers de francs)
Supplément pour le lait transformé en fromage	Lait de vache : 10 Lait de brebis / chèvre / bufflonne : 15	178 930
Supplément de non-ensilage	3	29 205
Supplément pour le lait commercialisé (seulement le lait de vache)	5	170 334
dont pour le lait transformé en fromage		88 465
Total		378 470

En 2023, en raison de la baisse de la demande de fromage suisse à l'étranger, la quantité de lait transformé en fromage a été nettement moins élevée que les années précédentes. En parallèle, la production de lait a légèrement baissé. La Confédération a donc versé environ neuf millions de francs de moins de suppléments laitiers qu'en 2022.

La gestion des données laitières et les moyens informatiques nécessaires à cet effet ont généré pour la Confédération des coûts de près de 3,3 millions de francs, à savoir moins de 1 % du volume des paiements.

Qui collecte les données relatives à la production et à la mise en valeur du lait ?

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a mandaté TSM Fiduciaire Sàrl (TSM), dans le cadre d'une convention de prestations, pour saisir les données relatives à la production et à la mise en valeur du lait et garantir leur qualité. Les utilisateurs de lait (acheteurs du premier échelon) doivent transmettre ces données à TSM chaque mois. Il incombe à TSM de s'assurer que les entreprises et exploitations respectent bien l'obligation de déclarer, et de les sanctionner lorsqu'elles ne le font pas.

TSM prépare le versement des suppléments laitiers sur la base des données reçues concernant la production et la mise en valeur du lait. En se fondant sur le décompte de TSM, l'OFAG verse aux utilisateurs de lait le supplément pour le lait transformé en fromage et le supplément de non-ensilage, qui sont destinés aux producteurs. En vertu de l'ordonnance sur le soutien du prix du lait (OSL ; RS 916.350.2), les utilisateurs de lait sont tenus de reverser ces suppléments dans un délai d'un mois aux producteurs qui leur ont livré le lait transformé en fromage. Contrairement aux deux « suppléments pour le lait transformé en fromage », le supplément pour le lait commercialisé est versé tous les mois directement aux producteurs par la Confédération sur la base du décompte de TSM.

Utilisateurs de lait

Au cours de l'année sous revue, 25 utilisateurs de lait ont reçu chacun des suppléments pour le lait transformé en fromage et pour l'affouragement sans ensilage s'élevant à plus d'un million

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



de francs (au total 96 millions de francs). Les autres utilisateurs de lait ont reçu un total de 112 millions de francs.

Le secteur Révisions et inspections de l’OFAG procède à des contrôles auprès des utilisateurs de lait qui fournissent des données laitières et font valoir des suppléments laitiers, suivant une approche fondée sur une appréciation du risque. Pendant l’année sous revue, 206 exploitations ont été contrôlées ; 102 d’entre elles ont fait l’objet d’une contestation de la part de l’Inspection de l’OFAG. L’OFAG a demandé le remboursement de suppléments laitiers dans 14 cas. La plupart des contestations ont donné lieu à un avertissement, par exemple en raison de petites erreurs de saisie ou d’un premier manquement. Les utilisateurs de lait doivent rembourser les suppléments reçus indûment sur la base de déclarations inexactes.

Interprofession du lait

Le contrat-type de l’Interprofession du lait (IP Lait), qui a été déclaré de force obligatoire en 2021 par le Conseil fédéral, prévoit que des contrats écrits d’une durée minimale d’un an doivent être conclus pour toutes les opérations d’achat et de vente de lait cru pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025. Les contrats doivent indiquer la répartition du lait dans les différents segments (A, B ou C) en fonction de leur utilisation.

Segmentation du lait selon l’utilisation faite en 2023

Segment	Description	Part de lait commercialisé en 2023
Lait A	Produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d’une protection douanière ou d’aides (supplément pour le lait transformé en fromage, compensation du prix de la matière première).	82,5 %
Lait B	Produits laitiers à valeur ajoutée restreinte, ne bénéficiant pas de protection douanière ni d’aides, destinés au marché intérieur et à l’exportation.	17,5 %
Lait C	Produits à faible valeur ajoutée destinés au marché mondial.	–

Les commerçants et les transformateurs de lait doivent annoncer chaque mois à la société TSM les quantités de lait achetées et vendues dans chaque segment. Ils doivent également déclarer à TSM les produits laitiers exportés qui ont été fabriqués avec du lait des segments B et C, afin que TSM puisse vérifier les données.

En 2023, l’évaluation de l’achat de lait au premier échelon a montré qu’une quantité moins importante de lait a été écoulee dans le segment A, et une quantité plus élevée dans le segment B. Comme l’année précédente, la part de lait écoulee dans le segment C était quant à elle nulle.

Les acheteurs de lait doivent communiquer aux producteurs de lait, jusqu’au 20 de chaque mois, les conditions (quantités et prix) concernant les segments A et B pour le mois suivant. Cette nouvelle prescription fournit aux vendeurs de lait, à savoir principalement les producteurs de lait, une base décisionnelle plus contraignante pour un éventuel ajustement des volumes de lait ou un changement du canal de distribution.

Sources

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



AFF : Compte d'État 2023, volume 2BOFAG : Évaluation des données sur la production de lait, année civile 2023OFAG : Bénéficiaires de suppléments 2023Agristat : Statistique laitière de la Suisse 2023Secteur Révisions et inspections de l'OFAG



La filière élevage et viande

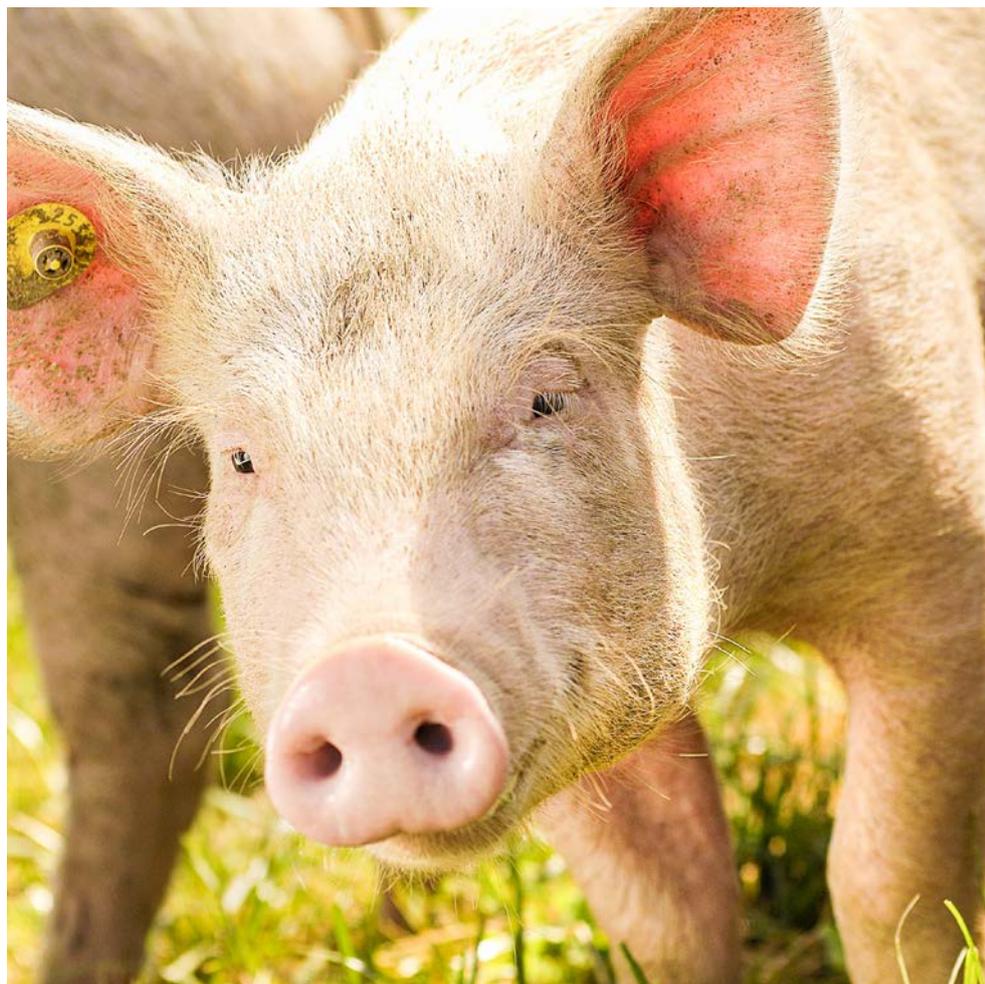
Les mesures relevant de la filière élevage et viande ont pour vocation de soutenir une production animale durable. En 2023, les contributions versées à cette filière se sont élevées à 56,2 millions de francs. Les dépenses ont été inférieures de presque 4 millions au montant inscrit au budget. Ce phénomène est principalement dû à la diminution des sommes consacrées au soutien du marché de la viande.

Répartition des moyens financiers en 2023 (Total 56,2 millions de francs)



Source : Compte d'Etat et OFAG

Marché du bétail de boucherie et marché de la viande



En 2023, le marché du bétail de boucherie et celui de la viande se sont caractérisés par une offre plus stable. Les fonds affectés au soutien du marché de la viande en 2023 ont nettement diminué par rapport aux années précédentes. Cette baisse s'explique par la faible offre intérieure de viande de veau pendant l'année sous revue et par le rééquilibrage du marché de la viande de porc.

L'Office de l'agriculture (OFAG) a conclu avec la coopérative Proviande une convention de prestations en vue de l'accomplissement des tâches liées à l'application de la réglementation sur le marché du bétail de boucherie et sur celui de la viande, lesquelles sont présentées ci-après.

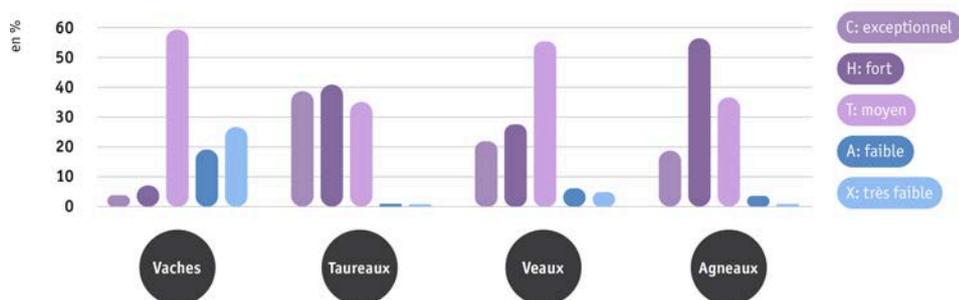
Classement neutre des animaux de boucherie

Établi en toute neutralité par la coopérative Proviande, le classement qualitatif des carcasses d'animaux de boucherie apporte de la transparence sur le marché. Ce classement (aussi appelé taxation) repose sur un système d'évaluation impartial et clair, ce qui renforce la position des producteurs sur le marché. En 2023, Proviande a effectué ce classement des animaux de boucherie dans vingt abattoirs.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Répartition des carcasses par classe de conformation en 2023



Source : Proviande

La classe de conformation est un critère qui joue un rôle important dans la formation du prix des carcasses. Le prix de base se réfère, pour la conformation, à la classe T et, pour l'état d'engraissement, à la classe 3. À ce prix de base sont ensuite appliqués des suppléments et des déductions en fonction de la classe de qualité (Proviande).

Surveillance des marchés et mesures de désengorgement

Surveillance des marchés publics de bétail de boucherie

Le nombre de marchés aux moutons (288) n'a pas changé en 2023 par rapport à l'année précédente, tandis que 64 844 animaux ont été vendus aux enchères sur ces marchés (+366). Par contre, le nombre de marchés au bétail bovin a diminué de 24 unités et celui des animaux vendus aux enchères de 4278 têtes (en 2023, 55 271 bovins ont été vendus aux enchères sur 623 marchés).

Mesures de désengorgement du marché

L'année sous revue a été caractérisée par des mesures de désengorgement de plus faible envergure qu'en 2022. Les dispositifs mis en place en 2022 pour désengorger le marché de la viande de porc ont pu être de nouveau supprimés début 2023. Il n'a pas non plus été nécessaire de prendre ce type de mesures pour le marché de la viande de veau en 2023.

Pesage des animaux abattus

Conformément à l'ordonnance du DEFR sur le pesage des animaux abattus (RS 916.341.1), Proviande effectue pour le compte de l'OFAG des contrôles dans les abattoirs afin de déterminer le poids des carcasses. Les 471 contrôles de base réalisés en 2023 ont permis de constater un cas de non-conformité.

Marché des œufs



En 2023, le marché des œufs a été plus stable que l'année précédente, ce qui signifie qu'il n'a pas été marqué par une offre saisonnière fortement excédentaire. L'offre a d'ailleurs été tellement restreinte au dernier trimestre qu'il a fallu importer davantage d'œufs. Ces importations ont augmenté de quelque 90 millions d'unités en 2023 par rapport à l'année précédente. Soucieuse d'atténuer les effets de ces fluctuations (surtout après Pâques), la Confédération a débloqué 2 millions de francs pour des mesures de valorisation. Le prix de 9,7 millions d'œufs a été abaissé. Une contribution de 5 centimes par œuf à prix réduit a permis d'investir près de 0,5 million de francs dans des campagnes de vente à prix réduit. Le montant restant de 1,5 million a été affecté à des campagnes de cassage d'œufs. En 2023, le nombre d'œufs cassés s'est élevé à 24,5 millions, soit tout juste la moitié de celui de l'année précédente.

Valorisation de la laine de mouton suisse

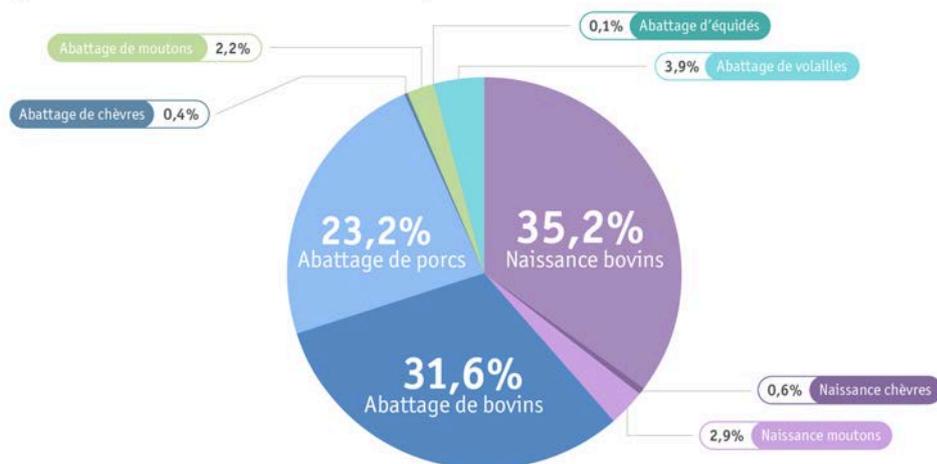
La valorisation de la laine de mouton suisse bénéficie d'un double soutien de la part de l'OFAG. Le premier réside dans le versement de contributions pour la laine récoltée, triée, lavée et transformée en Suisse (les opérations aux différents stades de la transformation doivent être effectuées dans le pays, sauf le lavage). Ces contributions ont atteint pendant l'année sous revue 0,6 million de francs, ce qui correspond à presque 300 tonnes de laine. Une aide est accordée par ailleurs à des projets novateurs de valorisation de la laine. En 2023, trois projets ont bénéficié au total d'un soutien financier de 0,2 million de francs.

Aides à l'élimination des sous-produits animaux

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Répartition des contributions à l'élimination des sous-produits animaux 2023



Source : Compte d'Etat et OFAG

Les contributions à l'élimination des sous-produits animaux représentent la plus grosse part des dépenses engagées pour la filière élevage et viande. En 2023, un montant total de 47,2 millions de francs a été affecté à l'élimination des sous-produits animaux, soit 84 % des dépenses de la filière. Ces subsides sont versés aux éleveurs et aux abattoirs. Les éleveurs reçoivent ces aides après avoir déclaré correctement la naissance de bovins, d'ovins ou de caprins. Quant aux abattoirs, ils les perçoivent après avoir dûment notifié l'abattage de bovins, d'ovins, de caprins, de porcs, de volailles et d'équidés. Ces versements rémunèrent l'élimination correcte de sous-produits animaux.

Identification des animaux d'élevage

La banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) garantit l'identification et la traçabilité des animaux d'élevage. Elle joue donc un rôle de premier plan dans la prévention et la lutte contre les épizooties, dans la sécurité sanitaire des aliments ainsi que dans le calcul des paiements directs qui concernent les animaux et dans les utilisations qui relèvent du droit privé, comme la sélection animale. En 2023, Identitas SA, qui gère la BDTA, a pour la première fois fait elle-même l'acquisition de marques auriculaires pour les prochaines années, après un appel d'offres public OMC. Un sondage réalisé en 2023 auprès des utilisateurs de la BDTA a révélé que les éleveurs étaient majoritairement satisfaits du système de la base de données et qu'ils appréciaient en particulier son haut niveau de disponibilité et l'assistance à l'utilisateur. Le premier module du renouvellement de la base de données du trafic des animaux a pu être achevé pendant l'année sous revue.

Effectifs maximaux

Le Conseil fédéral fixe un nombre maximal d'animaux par exploitation, comme le prévoit l'art. 46 de la loi sur l'agriculture (LAgr). Cette limite est valable pour l'élevage de porcs et de poules pondeuses ainsi que pour l'élevage destiné à l'engraissement de poulets de chair, de dindes et de veaux. En vigueur depuis 1979, l'ordonnance sur les effectifs maximums (OEM ; RS 916.344) a pour objectif d'encourager une production durable dans les exploitations agricoles. S'il constate une violation de l'OEM, l'OFAG réclame une taxe sur les animaux surnuméraires, calculée de telle sorte qu'un dépassement de la limite ne soit pas économiquement intéressant.

L'OFAG peut, sur demande, autoriser des effectifs plus importants. En 2023, cette autorisation a été accordée à 29 exploitations, à savoir :

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



- six exploitations satisfaisant aux règles des prestations requises (PER) sans céder d'engrais de ferme malgré un effectif plus important ;
- vingt-deux exploitations porcines dans lesquelles sont valorisés dans l'intérêt public des sous-produits de l'industrie laitière ou d'autres productions alimentaires ; au total, 126 000 tonnes de sous-produits ont été valorisés chaque année de cette façon ;
- Agroscope, la station de recherches agronomiques de la Confédération, également autorisé à titre exceptionnel à dépasser le nombre maximal d'animaux.

Informations complémentaires

» [Site Internet de l'OFAG: taxation neutre de la qualité](#)

Sources:- Aviforum, Aviculture en chiffres 2023- Proviande- Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Dépenses économie animale

Dénomination	Budget 2023 fr.	Comptes 2023 fr.	Budget 2024 fr.
Indemnités versées à des organisations privées du bétail	6 151 764	6 151 794	6 174 642
Soutien du marché de la viande	3 110 500	74 614	3 110 500
dont contributions pour le stockage de viande de porc	*	74 614	*
Soutien du marché des œufs	2 000 000	1 999 288	2 000 000
Campagnes de vente à prix réduits	*	484 928	*
Campagne d'œufs cassés	*	1 514 360	*
Laine de mouton	800 000	778 868	800 000
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton	*	560 868	*
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mc	*	218 000	*
Contributions pour les appareils et les équipements des i	50 000	31 066	50 000
Contributions aux frais d'élimination	48 589 200	47 172 144	48 773 900
Total	60 701 464	56 207 774	60 909 042

Sources : Comptes d'Etat et OFAG

* Le budget n'est pas détaillé pour ces sous-positions.



Moyens financiers pour les paiements directs

L'art. 104 de la Constitution fédérale donne mandat à l'agriculture de fournir des prestations d'intérêt général. Chacune de ces prestations est encouragée par un type de paiement direct spécifique. Elles comprennent par exemple la sécurité alimentaire de la population, les formes de production respectueuses de la nature, de l'environnement et des animaux, la préservation des ressources naturelles et l'entretien du paysage cultivé. En 2023, la Confédération a versé près de 2,8 milliards de francs de paiements directs destinés à l'agriculture.

La Politique agricole 2014–2017 a permis d'aligner les paiements directs plus clairement sur les objectifs fixés dans la Constitution fédérale. Lors de la session de printemps 2021, le Parlement a décidé de suspendre l'examen de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) et a, le 3 juin 2021, approuvé uniquement le plafond des dépenses pour la période 2022–2025. En parallèle, il a modifié la législation pour répondre à l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ». Le 13 avril 2022, le Conseil fédéral a adopté le premier train d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable, qui met en œuvre la partie essentielle de l'initiative parlementaire 19.475. Grâce aux nouvelles dispositions, l'environnement sera mieux protégé contre les effets des produits phytosanitaires et des excédents d'éléments fertilisants. La grande majorité des dispositions d'ordonnances correspondantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.



Depuis le 1^{er} janvier 2014, le système des paiements directs comprend sept types de contributions, dont le nom de chacune indique clairement son principal but. Des informations plus détaillées sur les différents programmes sont disponibles sous les articles correspondants.

Dépenses

En 2023, la Confédération a versé au total 2,791 milliards de francs de paiements directs. La plus grande partie a été versée pour les contributions à la sécurité de l'approvisionnement

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



(952 millions de francs), suivies des contributions au système de production (686 millions de francs), des contributions au paysage cultivé (530 millions de francs) et des contributions à la biodiversité (450 millions de francs).

Les dépenses pour les contributions au système de production ont augmenté de 178 millions de francs par rapport à l'année précédente. En mettant en œuvre l'initiative parlementaire 19.475, le Conseil fédéral a introduit, ou repris en les adaptant, des contributions au système de production. En conséquence, les moyens budgétés à ce poste en 2023 ont été plus importants qu'en 2022. Outre les nouvelles contributions au système de production, les dépenses liées aux anciens instruments des paiements directs augmentent également. Ces dépenses supplémentaires sont financées grâce à une réduction des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, de certaines contributions au système de production et des contributions à l'utilisation efficiente des ressources. Les dépenses pour les contributions au système de production ont baissé de 125 millions de francs par rapport à l'année précédente. Certaines mesures que la Confédération encourageait jusqu'à présent de manière temporaire dans le cadre des contributions à l'utilisation efficiente des ressources sont désormais soutenues plus largement au moyen de contributions au système de production.

Dépenses pour les paiements directs

Poste de dépenses	2021	2022	2023	2024 ¹
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Contributions au paysage cultivé	528	524	530	535
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement.	1 078	1 077	952	917
Contributions à la biodiversité	435	443	450	442
Contribution à la qualité du paysage	147	147	147	147
Contributions au système de production	501	508	686	714
Contributions à l'efficience des ressources	43	33	4	4
Contribution de transition	63	53	26	27
Réductions/versements anticipés et ultérieurs, etc.	- 8	- 5	- 5	-
Mesure d'économie Conseil fédéral				-55
Total	2 787	2 780	2 792	2 731²

¹ La répartition concrète des dépenses entre les différentes catégories de contributions a été fixée par le Conseil fédéral le 1^{er} novembre 2023 dans le train d'ordonnances 2023 : Train d'ordonnances 23_Ordonnance sur les paiements directs_Explications² Source : Budget 2024 avec plan intégré des tâches et des finances 2025-2027 des unités administratives, volume 2B. Administration fédérale des finances Source : OFAG



Nombre d'exploitations à l'année et d'exploitations d'estivage par canton en 2023

Répartition des moyens financiers

Le graphique ci-après montre la répartition des paiements directs.

Aperçu des types de contributions

Les tableaux ci-dessous comprennent des données plus détaillées sur les différents types de contributions et sur les contributions versées en 2023 selon le canton et la région :

Aperçu des paiements directs par canton

Aperçu des paiements directs par région

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de plaine et zone des collines)

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne I et II)

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne III et IV)

Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par région (plaine, collines, montagne)

Nombre d'exploitations à l'année et d'estivage par canton pour 2023

Exploitation à l'année avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	2 561
BE	9 061
LU	4 024
UR	492
SZ	1 347
OW	555
NW	383
GL	314
ZG	469
FR	2 233
SO	1 075
BL	739
SH	421
AR	576
AI	388
SG	3 252
GR	1 951
AG	2 324
TG	1 937
TI	667
VD	2 788
VS	2 254
NE	662
GE	232
JU	896
CH	41 601

Exploitation d'estivage avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	7
BE	1 406
LU	240
UR	299
SZ	406
OW	244
NW	129
GL	117
ZG	4
FR	578
SO	54
BL	9
SH	1
AR	109
AI	137
SG	355
GR	939
AG	3
TG	
TI	226
VD	624
VS	524
NE	147
GE	
JU	96
CH	6 654

Source : OFAG

Aperçu de tous les types de paiements directs selon les cantons 2023

Canton	Contributions au paysage cultivé	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Contributions à la biodiversité	Contributions à la qualité du paysage	Contributions au système de production	Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Contribution de transition	Réductions* / paiements préalables/ultérieurs / limitations	Total Paiements directs
ZH	8 556 729	57 060 938	31 691 406	8 715 959	43 247 098	145 977	1 621 502	- 286 031	150 753 577
BE	106 066 187	185 963 097	74 543 288	27 711 138	117 451 245	710 481	5 499 336	- 2 813 683	515 131 089
LU	27 552 462	69 431 376	31 877 633	9 803 561	61 215 812	1 479 476	2 605 972	- 571 194	203 395 098
UR	12 900 450	6 924 249	4 937 394	1 510 154	2 990 214	8 247	148 271	- 132 126	29 286 853
SZ	22 311 013	21 889 744	14 789 265	3 995 897	12 724 485	37 393	719 555	- 124 890	76 342 461
OW	12 307 624	7 847 810	4 000 762	1 688 397	5 380 386	38 375	236 657	- 61 210	31 438 801
NW	7 510 251	5 806 764	3 191 475	1 086 276	3 583 318	31 737	195 664	- 29 684	21 375 800
GL	9 932 483	6 863 954	4 413 942	1 418 585	4 226 145	714	205 819	31 109	27 092 751
ZG	3 646 097	9 215 489	6 604 623	1 299 346	6 565 173	10 978	317 566	- 15 740	27 643 532
FR	29 773 722	69 194 794	19 128 421	11 034 088	53 515 051	223 752	1 841 567	- 673 873	184 037 521
SO	7 050 638	27 412 047	14 557 702	4 078 949	19 618 487	77 393	788 116	- 88 749	73 494 584
BL	5 084 933	19 410 065	10 490 483	2 328 531	13 249 534	60 885	546 198	33 806	51 204 435
SH	1 274 010	12 593 392	7 733 808	1 521 423	9 699 138	85 075	250 658	- 162 717	32 994 787
AR	8 959 341	12 496 700	2 510 830	1 648 807	6 851 167	19 697	409 935	- 46 166	32 850 312
AI	6 043 889	7 487 624	1 756 121	650 800	4 551 355	42 562	244 589	- 110 599	20 666 340
SG	41 980 639	62 185 854	28 215 620	9 071 556	44 391 244	344 964	2 276 417	- 273 989	188 192 306
GR	81 226 973	56 500 849	41 357 326	11 143 754	34 599 143	31 189	1 418 048	- 368 720	225 908 561
AG	7 974 640	51 049 783	29 737 060	7 317 713	39 393 238	349 376	1 516 379	- 300 560	137 037 627
TG	3 272 922	38 749 976	15 091 553	5 990 210	37 056 540	353 960	1 278 243	- 422 143	101 371 262
TI	13 885 208	12 324 693	6 426 322	1 620 317	6 955 338	9 583	258 556	14 668	41 494 686
VD	38 854 673	96 847 203	44 750 135	16 012 141	83 452 940	184 589	1 659 401	2 606 535	284 367 618
VS	42 961 328	35 629 368	24 749 296	6 761 934	20 386 032	91 537	652 855	- 419 140	130 813 209
NE	13 285 300	32 146 004	8 336 868	4 198 669	18 476 741	48 081	635 210	- 248 698	76 878 175
GE	339 431	8 751 294	3 259 100	1 229 027	8 063 230	58 869	97 410	- 79 878	21 718 484
JU	17 361 384	38 054 287	15 776 437	5 616 198	28 333 882	41 596	968 721	- 79 712	106 072 794
CH	530 112 326	951 837 354	449 926 872	147 453 428	685 976 936	4 486 484	26 392 647	- 4 623 383	2 791 562 663
Zonen									
Tal	43 452 259	397 467 938	184 608 616	59 100 364	359 989 210	3 025 674	11 270 112	-1 785 087	1 057 129 085
Hügel	42 270 099	134 804 553	58 243 138	17 655 090	97 063 184	863 039	3 929 374	-1 223 155	353 605 320
BZ I	63 042 918	120 354 613	37 617 881	15 120 826	73 086 424	368 921	3 396 742	- 874 361	312 113 964
BZ II	110 895 441	162 034 001	58 065 876	21 140 113	85 936 531	209 641	4 316 610	-1 074 753	441 523 460
BZ III	83 341 817	82 482 757	41 223 138	13 743 052	42 650 554	13 826	2 095 776	- 547 671	265 003 249
BZ IV	56 562 212	54 693 493	38 097 549	10 052 099	27 251 034	5 384	1 384 033	- 463 268	187 582 535
SöG	130 547 581		32 070 674	10 641 885				1 344 912	174 605 051

*Sans les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources

Source : OFAG

Aperçu des paiements directs 2023

	Suisse 1000 Fr.	Région			
		Plaine 1000 Fr.	Collines 1000 Fr.	Montagne 1000 Fr.	Estivage 1000 Fr.
Contributions au paysage cultivé	530 112	43 452	105 313	250 799	130 548
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	139 934	3 890	39 192	96 852	
Contribution pour surfaces en pente	126 096	14 263	36 758	75 074	
Contribution pour surfaces en forte pente	10 884	26	618	10 240	
Contribution pour surfaces viticoles en pente	11 883	5 655	3 200	3 028	
Contribution de mise à l'alpage	110 768	19 618	25 544	65 605	
Contribution d'estivage	130 548	0	0	0	130 548
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	951 837	397 468	255 159	299 210	
Contribution de base	624 281	295 132	158 894	170 255	
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	214 463	8 087	79 521	126 855	
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	113 094	94 249	16 744	2 100	
Contributions à la biodiversité	449 927	184 609	95 861	137 387	32 071
Contribution pour la qualité I	165 326	86 225	37 235	41 866	0
Contribution pour la qualité II	169 608	53 270	33 695	50 572	32 071
Contribution pour la mise en réseau	114 993	45 114	24 931	44 948	0
Contribution à la qualité du paysage	147 453	59 100	32 776	44 935	10 642
Contributions au système de production	685 977	359 989	170 150	155 838	
Contribution pour l'agriculture biologique	71 723	40 260	13 421	18 042	
Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires	73 755	60 486	11 568	1 701	
Contribution pour la biodiversité fonctionnelle	978	878	97	3	
Contributions pour l'amélioration de la fertilité du sol	83 781	71 301	11 265	1 214	
Contribution pour une utilisation efficace de l'azote dans les grandes cultures	16 492	13 035	3 111	346	
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages	111 412	26 775	32 654	51 984	
Contributions au bien-être des animaux	327 836	147 253	98 034	82 549	
Contributions à l'utilisation efficace des ressources	4 486	3 026	1 232	229	
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise des produits phytosanitaires	532	464	44	24	
Contribution pour l'alimentation biphasée des porcs appauvrie en matière azotée	3 954	2 562	1 188	205	
Contribution de transition	26 393	11 270	7 326	7 796	
Réductions / paiements antérieurs et ultérieurs / limitations, etc.	- 4 623	- 1 785	- 2 098	- 2 086	1 345
Total des paiements directs	2 791 563	1 057 129	665 719	894 109	174 605

Remarque : les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources ainsi que les contributions *in situ* font partie du budget des paiements directs, mais ne figurent pas dans l'OPD : 28,1 millions de francs

Source : OFAG

Paiements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2023⁴

Paramètre	Unité	Zone de plaine			Zone des collines		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	173	222	233	104	107	96
Exploitations représentées	Nombre	2 354	3 173	3 745	1 257	1 233	1 081
Surface agricole utile	ha	15.9	24.8	37.9	15.3	24.8	39.2
Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	1 655	2 302	3 095	5 110	6 577	10 667
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	12 887	20 295	31 704	15 403	25 204	38 972
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 789	9 511	16 028	5 984	10 927	18 636
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 097	3 253	4 856	2 475	3 763	5 284
Contributions au système de production	Fr.	14 418	18 311	29 242	11 434	20 113	27 353
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	269	181	157	215	201	115
Contribution de transition	Fr.	573	779	983	559	903	1 143
Total paiements directs selon l'OPD	Fr.	37 576	54 667	86 042	41 102	67 692	102 093
Autres contributions ²	Fr.	1 487	3 146	6 197	569	1 291	1 793
Prestation brute³	Fr.	274 102	363 880	528 599	222 417	351 731	490 253
dont paiements directs	Fr.	39 780	59 673	95 656	42 677	71 386	107 922
Part des paiements directs à la prestation brute	%	15	16	18	19	20	22
Paiements directs par ha SAU	Fr./ha	2 495	2 406	2 524	2 793	2 884	2 756

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paiements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières, Contributions In situ et Suppléments pour les céréales

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paiements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2023⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne I			Zone de montagne II		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	102	64	50	93	95	76
Exploitations représentées	Nombre	1593	960	768	1645	1687	1161
Surface agricole utile	ha	14.7	24.7	36.8	14.8	24.4	37.2
Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	8 429	14 741	19 011	13 363	19 868	24 315
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	15 646	26 509	39 588	15 747	25 763	39 518
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 448	8 101	10 982	5 915	9 973	13 708
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 445	3 840	5 299	2 689	3 780	5 113
Contributions au système de production	Fr.	9 627	16 233	25 193	8 114	14 581	22 329
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	44	73	21	17	25	43
Contribution de transition	Fr.	590	869	944	535	762	1 159
Total paiements directs selon l'OPD	Fr.	42 103	70 366	100 690	46 355	74 634	106 114
Autres contributions ²	Fr.	85	281	582	39	84	173
Prestation brute³	Fr.	191 888	273 160	370 555	150 961	239 916	311 044
dont paiements directs	Fr.	43 767	73 617	106 832	52 413	82 192	112 372
Part des paiements directs à la prestation brute	%	23	27	29	35	34	36
Paiements directs par ha SAU	Fr./ha	2 974	2 985	2 905	3 530	3 372	3 017

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paiements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières, Contributions In situ et Suppléments pour les céréales

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paiements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2023⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne III			Zone de montagne IV		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	47	47	43	26	23	36
Exploitations représentées	Nombre	784	792	711	426	416	605
Surface agricole utile	ha	14.8	24.9	36.9	15.9	24.0	37.4
Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	17 759	29 499	38 552	20 180	25 080	40 487
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	15 597	26 516	39 084	16 349	24 450	37 700
Contributions à la biodiversité	Fr.	7 953	12 423	19 576	10 292	15 719	26 306
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 950	4 424	7 681	4 068	4 740	6 686
Contributions au système de production	Fr.	7 862	13 582	24 481	5 967	10 470	20 753
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	3	3	5	0	0	0
Contribution de transition	Fr.	415	698	1 085	597	682	1 078
Total paiements directs selon l'OPD	Fr.	52 434	87 107	130 180	57 414	80 975	132 847
Autres contributions ²	Fr.	71	47	148	0	0	58
Prestation brute³	Fr.	125 265	211 696	308 911	129 284	170 188	266 513
dont paiements directs	Fr.	60 851	97 709	141 016	64 762	90 223	143 454
Part des paiements directs à la prestation brute	%	49	46	46	50	53	54
Paiements directs par ha SAU	Fr./ha	4 099	3 921	3 818	4 085	3 758	3 833

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paiements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières, Contributions In situ et Suppléments pour les céréales

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

Paiements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2023⁴

Caractéristique		Toutes les exploitations	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Exploitations de référence	Nombre	2 243	930	702	611
Exploitations représentées	Nombre	31 964	13 360	8 768	9 836
Surface agricole utile	ha	28.0	30.6	25.7	26.5
Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)¹					
Contributions au paysage cultivé	Fr.	11 134	2 683	10 313	23 344
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	26 539	25 530	26 535	27 914
Contributions à la biodiversité	Fr.	11 430	11 911	9 794	12 235
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	4 127	4 071	3 772	4 519
Contributions au système de production	Fr.	19 743	23 873	18 343	15 382
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	159	241	172	35
Contribution de transition	Fr.	766	749	789	769
Total paiements directs selon l'OPD	Fr.	73 816	69 011	69 603	84 098
Autres contributions ²	Fr.	2 212	4 668	839	99
Prestation brute³	Fr.	363 333	482 884	325 663	234 529
dont paiements directs	Fr.	80 549	76 713	73 635	91 922
Part des paiements directs à la prestation brute	%	22	16	23	39
Paiements directs par ha SAU	Fr./ha	2 877	2 507	2 867	3 463

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paiements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agr

² Contributions à des cultures particulières, Contributions In situ et Suppléments pour les céréales

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope



Exécution

La Confédération a introduit en 2020 un système de contrôles en fonction des risques, afin que les cantons puissent diminuer la fréquence des inspections tout en les rendant plus efficaces. Ce changement de méthode a allégé les formalités pour les exploitations agricoles ainsi que le travail des services chargés d'appliquer la réglementation et des organes de contrôle.



Contrôles

Modalités du contrôle avant 2020

Avant 2020, les contrôleurs se rendaient dans chaque exploitation au moins une fois tous les quatre ans afin d'y effectuer un contrôle de base, autrement dit pour vérifier que les dispositions régissant les paiements directs étaient respectées dans tous les domaines. Les autres contrôles n'obéissaient à aucune prescription fédérale. Ce système entraînait des formalités administratives relativement lourdes, tant pour les exploitants que pour les services cantonaux chargés de l'application des dispositions. C'est pourquoi l'année 2020 a vu apparaître un nouveau système de contrôles fondés sur les risques.

Principe du contrôle en fonction des risques

Depuis 2020, les inspecteurs effectuent beaucoup moins de contrôles de base, entre lesquels l'intervalle est passé de quatre à huit ans. En revanche, les inspecteurs mènent plus de contrôles en fonction des risques. En résumé, le système est devenu plus efficace.

Quels sont les risques considérés ?

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les cantons déterminent les exploitations à inspecter en analysant le risque de non-conformité aux dispositions sur les paiements directs, sur la base des critères suivants :

- les manquements constatés lors de précédents contrôles ;
- de justes soupçons ;
- de profonds changements survenus dans l'exploitation ;
- des domaines d'activité, déterminés annuellement, où le risque de non-conformité est plus élevé.

Quels sont les domaines présentant le plus gros risque d'infraction ?

Certains domaines présentent un risque plus élevé d'infraction ; ils sont donc contrôlés plus fréquemment. Ceux que les cantons ont identifié en 2023 sont les suivants :

- les bandes refuge dans les projets de mise en réseau écologique ;
- l'emploi de produits phytosanitaires ;
- les bordures tampons, quelles qu'elles soient ;
- les litières en rapport avec les programmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) ;
- ainsi que d'autres domaines dont le choix est laissé aux cantons.

Contrôles en 2023 dans les exploitations à l'année ayant droit aux paiements directs*

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Domaine de contrôle	Exploitations (total) contrôlées		Exploitations avec manquement		Contrôles		Contrôles avec manquement	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Prestations écologiques requises	41 591	8 955	22	991	11	9 213	1 003	11
Surfaces de promotion de la biodiversité QI	40 778	6 711	16	540	8	6 959	551	8
Agriculture biologique	7 600	4 005	53	304	6	4 195	309	7
Production de lait et de viande basée sur les herbages ²⁸	679	16	253	5	4 771	256	5	
Programmes de bien-être des animaux	34 397	14 364	42	1 562	11	15 259	1 618	11

Source : SIPA, Acontrol et les cantons* Les données de ce tableau n'incluent pas celles des contrôles sur la sécurité sanitaire des aliments prévus par la législation relative aux affaires vétérinaires, ni celles des inspections concernant la santé et la protection des animaux. Elles ne tiennent pas compte non plus des exploitations à l'année qui n'ont reçu que des paiements effectués après coup.

Contrôles dans les exploitations d'estivage ayant droit aux paiements directs*

Domaine de contrôle	Exploitations (total) contrôlées		Exploitations avec manquement		Contrôles		Contrôles avec manquement	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Contributions d'estivage	6 566	937	14	134	14	954	138	14

Source : SIPA, Acontrol et les cantons* Les données de ce tableau n'incluent pas celles des contrôles sur la sécurité sanitaire des aliments prévus par la législation relative aux affaires vétérinaires, ni celles des inspections concernant la santé et la protection des animaux. Elles ne tiennent pas compte non plus des exploitations d'estivage qui ne reçoivent que des contributions à la biodiversité et à la qualité du paysage.

Prestations écologiques requises :

Estivage :

Production de lait et de viande basée sur les herbages :



Programme de bien-être animal :

Agriculture biologique :

Surface de promotion de la biodiversité QI :

Analyses de laboratoire dans le domaine des produits phytosanitaires :

Réductions des paiements directs

Comment les cantons sanctionnent-ils les infractions constatées ?

Si une exploitation ne se conforme pas entièrement aux dispositions de la réglementation, le canton réduit les paiements directs comme le prévoient les prescriptions fédérales. Les contributions à une exploitation peuvent être réduites suivant un montant unitaire fixe, ou proportionnellement. Les récidivistes s'exposent à des réductions qui peuvent atteindre le double ou le quadruple des réductions initiales.

Réductions appliquées aux exploitations à l'année

Réductions appliquées aux exploitations d'estivage

Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Des autorisations spéciales sont accordées pour le traitement de cultures au moyen de produits phytosanitaires interdits dans le programme des prestations écologiques requises (PER). En 2023, 6 409 autorisations spéciales ont été accordées pour traiter 24 952 hectares de surface agricole utile. La plupart de ces autorisations concernent la lutte contre les organismes nuisibles du colza et le doryphore.

Autorisation spéciales accordées en 2023 dans le domaine de la protection des végétaux

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Total	Autorisations		Surface	
	Nombre d'exploitations	% de toutes les autorisations	ha	% de la surface totale
Grandes cultures				
Application de produits phytosanitaires entre le 15.11 et le 15.02	81	1	609	3
Traitements au moyen d'herbicides non sélectifs	99	2	172	1
Traitement d'herbages permanents au moyen d'herbicides sélectifs	13	0	75	0
Traitement sur des terres assolées au moyen d'un herbicide non autorisé dans les PER	113	2	390	2
Traitement de céréales au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	20	0	181	0
Traitement de colza au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	3 848	62	14 919	62
Traitement de pommes de terre au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	1 289	21	5 050	21
Traitement de betteraves sucrières au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER ¹ .	609	10	2 393	10
Traitement d'autres cultures au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	111	2	445	2
Total dans les grandes cultures	6 183	100	24 234	100
Cultures maraichères				
Traitement de légumes de plein champ au moyen d'un herbicide non autorisé dans les PER	6	2	22	3
Traitement de légumes de conserve au moyen d'un herbicide non autorisé dans les PER	0	0	0	0
Traitement de légumes de plein champ au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	116	48	459	59
Traitement de légumes de plein champ au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	114	48	281	36

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : OFAG Un seul canton a accordé une autorisation spéciale valable dans une région pour un traitement.²
Seulement si un traitement réalisé au moyen d'un organisme utile ou d'un produit phytosanitaire autorisé dans les PER s'est révélé insuffisant.

Contrôles 2023 dans les exploitations à l'année dans le domaine des PER

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2 322	366	16	30	8	374	31	8
AI	388	153	39	5	3	154	5	3
AR	576	249	43	12	5	253	12	5
BE	9 056	1 484	16	190	13	1 492	191	13
BL/BS	739	120	16	9	8	122	9	8
FR	2 230	723	32	107	15	761	107	14
GE	232	99	43	7	7	120	7	6
GL	314	37	12	4	11	38	4	11
GR	1 951	312	16	61	20	317	64	20
JU	896	180	20	7	4	194	7	4
LU	4 029	1 013	25	56	6	1 013	56	6
NE	662	157	24	24	15	161	24	15
NW	383	113	30	6	5	117	6	5
OW	555	137	25	11	8	137	11	8
SG	3 251	493	15	59	12	507	60	12
SH	421	143	34	22	15	157	26	17
SO	1 075	330	31	18	5	342	18	5
SZ	1 347	386	29	11	3	394	11	3
TG	1 934	426	22	87	20	437	89	20
TI	667	38	6	5	13	38	5	13
UR	492	111	23	1	1	112	1	1
VD	2 788	727	26	94	13	798	94	12
VS	2 254	461	20	41	9	462	41	9
ZG	469	145	31	17	12	149	17	11
ZH	2 560	552	22	107	19	564	107	19
CH	41 591	8 955	22	991	11	9 213	1 003	11

Source: SIPA, Acontrol et cantons

Contrôles 2023 dans les exploitations d'estivage

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	3	3	100	0	0	3	0	0
AI	137	17	12	0	0	17	0	0
AR	107	20	19	1	5	20	1	5
BE	1 397	214	15	16	8	216	16	7
BL/BS	9	1	11	0	0	1	0	0
FR	574	80	14	4	5	80	4	5
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
GL	117	2	2	0	0	2	0	0
GR	939	157	17	26	17	168	28	17
JU	93	10	11	2	20	10	2	20
LU	240	34	14	7	21	34	7	21
NE	145	18	12	1	6	18	1	6
NW	129	15	12	2	13	15	2	13
OW	243	34	14	5	15	34	5	15
SG	349	50	14	10	20	50	10	20
SH	1	0	0	0	0	0	0	0
SO	54	11	20	0	0	11	0	0
SZ	406	47	12	15	32	47	15	32
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	226	23	10	3	19	23	3	13
UR	278	37	13	10	27	37	10	27
VD	589	122	21	29	24	126	31	25
VS	519	41	8	3	7	41	3	7
ZG	4	0	0	0	0	0	0	0
ZH	7	1	14	0	0	1	0	0
CH	6 566	937	14	134	14	954	138	14

Source: SIPA, Acontrol et cantons

Contrôles 2023 dans les exploitations à l'année dans le domaine PLVH

Cantons	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 213	208	17	9	4	212	9	4
AI	345	45	13	0	0	48	0	0
AR	535	67	13	0	0	67	0	0
BE	6 517	798	12	49	6	798	49	6
BL/BS	461	67	15	6	9	68	6	9
FR	1 541	177	11	18	10	177	18	10
GE	60	19	32	2	11	19	2	11
GL	304	38	13	2	5	38	2	5
GR	1 730	217	13	33	15	217	33	15
JU	646	104	16	3	3	104	3	3
LU	3 032	378	12	15	4	378	15	4
NE	521	78	15	6	8	78	6	8
NW	364	54	15	0	0	54	0	0
OW	516	77	15	4	5	77	4	5
SG	2 751	391	14	32	8	392	33	8
SH	93	24	26	0	0	26	0	0
SO	606	88	15	3	3	88	3	3
SZ	1 203	115	10	6	5	117	6	5
TG	959	134	14	9	7	211	11	5
TI	463	20	4	1	5	20	1	5
UR	478	53	11	0	0	53	0	0
VD	1 462	161	11	3	2	161	3	2
VS	1 341	195	15	6	3	196	6	3
ZG	353	38	11	1	3	38	1	3
ZH	1 172	1 133	97	45	4	1 134	45	4
CH	28 666	4 679	16	253	5	4 771	256	5

Source: SIPA, Acontrol et cantons

Contrôles 2023 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bien-être des animaux

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 689	772	46	36	5	842	39	5
AI	369	189	51	22	12	199	22	11
AR	555	281	51	25	9	302	27	9
BE	7 974	3 404	43	374	11	3 646	386	11
BL/BS	628	224	36	8	4	226	8	3
FR	1 961	878	45	154	18	912	158	17
GE	81	27	33	4	15	27	4	15
GL	297	139	47	20	14	161	21	13
GR	1 852	904	49	81	9	938	85	9
JU	834	284	34	23	8	397	27	7
LU	3 645	665	18	86	13	682	86	13
NE	572	213	37	7	3	305	7	2
NW	334	189	57	16	8	214	17	8
OW	495	119	24	15	13	119	19	16
SG	2 952	1 667	56	208	12	1 743	215	12
SH	254	116	46	5	4	123	6	5
SO	894	429	48	16	4	449	16	4
SZ	1 199	468	39	70	15	495	72	15
TG	1 469	517	35	48	9	527	52	10
TI	498	231	46	29	13	240	32	13
UR	427	86	20	10	12	90	10	11
VD	1 832	777	42	104	13	784	106	14
VS	1 255	494	39	63	13	513	63	12
ZG	426	151	35	15	10	164	16	10
ZH	1 905	1 140	60	123	11	1 161	124	11
CH	34 397	14 364	42	1 562	11	15 259	1 618	11

Source: SIPA, Acontrol et cantons

Contrôles 2023 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bio

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	313	56	18	7	13	56	7	13
AI	25	5	20	0	0	5	0	0
AR	130	6	5	0	0	6	0	0
BE	1 408	986	70	58	6	1 069	60	6
BL/BS	161	42	26	3	8	42	3	8
FR	239	88	37	6	7	104	6	6
GE	61	66	108	4	6	66	4	6
GL	100	8	8	0	0	8	0	0
GR	1 242	278	22	98	35	289	101	35
JU	202	192	95	12	6	207	12	6
LU	475	471	99	19	4	471	19	4
NE	120	114	95	5	4	116	5	4
NW	82	15	18	0	0	15	0	0
OW	192	189	98	5	3	189	5	3
SG	491	58	12	2	3	58	2	3
SH	51	52	102	1	2	52	1	2
SO	184	85	46	5	6	88	5	6
SZ	179	95	53	8	8	103	8	8
TG	376	197	52	10	5	214	10	5
TI	164	18	11	9	50	18	9	50
UR	58	6	10	1	17	6	1	17
VD	418	427	102	24	6	430	24	6
VS	374	364	97	12	3	396	12	3
ZG	95	93	98	2	2	93	2	2
ZH	460	94	20	13	14	94	13	14
CH	7 600	4 005	53	304	8	4 195	309	7

Source: SIPA, Acontrol et cantons

*Ces données contiennent les contrôles pertinent pour les paiements directs selon l'OPD. Elles peuvent toutefois également contenir des contrôles de labels selon l'ordonnance sur l'agriculture biologique. Le rythme des contrôles pertinents pour les paiements directs est déterminé par les directives de l'OCCEA. Les contrôles de labels ont lieu chaque année.

Contrôles 2023 dans les exploitations à l'année dans le domaine du SPB

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2 313	420	18	50	12	426	51	12
AI	376	46	12	2	4	46	2	4
AR	569	69	12	2	3	69	2	3
BE	9 042	1 278	14	138	11	1 294	140	11
BL/BS	736	84	11	0	0	84	0	0
FR	2 211	292	13	8	3	293	8	3
GE	232	53	23	4	7	53	4	8
GL	312	40	13	2	5	41	2	5
GR	1 940	464	23	66	15	516	71	14
JU	895	52	6	10	19	53	10	19
LU	4 025	488	12	23	5	488	23	5
NE	646	132	20	4	3	134	4	3
NW	380	66	17	3	5	67	3	4
OW	548	149	27	7	5	149	7	5
SG	3 220	439	14	28	6	439	28	6
SH	408	123	30	18	15	127	19	15
SO	1 073	143	13	5	4	145	5	3
SZ	1 343	198	15	5	3	198	5	3
TG	1 902	97	5	15	16	99	15	15
TI	613	94	15	7	7	97	7	7
UR	487	79	16	6	8	82	6	7
VD	2 656	772	29	24	3	874	24	3
VS	1 843	501	27	59	12	523	61	12
ZG	465	65	14	6	9	66	6	9
ZH	2 543	567	22	48	8	596	48	8
CH	40 778	6 711	16	540	8	6 959	551	8

Source: SIPA, Acontrol et cantons

Analyses de laboratoire de produits phytosanitaires sur des exploitations à l'année en 2023*

Canton	Analyses de laboratoire	Analyses de laboratoire avec manquement	Analyses de laboratoire avec manquement
	Nombre	Nombre	%
AG	31	3	10
AI	0	0	0
AR	0	0	0
BE	55	1	2
BL/BS	10	0	0
FR	123	18	15
GE	20	0	0
GL	0	0	0
GR	12	3	25
JU	12	0	0
LU	23	4	17
NE	10	1	10
NW	0	0	0
OW	0	0	0
SG	20	1	5
SH	11	3	27
SO	12	0	0
SZ	0	0	0
TG	24	8	33
TI	11	1	9
UR	0	0	0
VD	59	3	5
VS	21	5	24
ZG	8	0	0
ZH	40	2	5
CH	502	53	11

Source: Acontrol et cantons

*Lors de la campagne 2023, la Confédération a financé aux cantons 200 analyses de laboratoire des résidus de produits phytosanitaires. La répartition des échantillons entre les cantons se fait en fonction de la proportion de terres ouvertes et en tenant compte de la viticulture. C'est pourquoi certains cantons n'ont pas bénéficié d'analyses de laboratoire financées par la Confédération. Les cantons peuvent faire effectuer des analyses de laboratoire supplémentaires à leurs propres frais.

Réductions des paiements directs en 2023 dans les exploitations à l'année

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations sanctionnées par des réductions	Réduction moyenne par exploitation
	Francs	Nombre	Nombre	%	Francs
ZH	429 256	2 561	360	14%	1 192
BE	2 269 975	9 061	1 512	17%	1 501
LU	630 516	4 024	491	12%	1 284
UR	79 833	492	43	9%	1 857
SZ	122 125	1 347	116	9%	1 053
OW	61 210	555	68	12%	900
NW	29 514	383	69	18%	428
GL	7 837	314	17	5%	461
ZG	52 159	469	33	7%	1 581
FR	856 613	2 233	419	19%	2 044
SO	161 870	1 075	118	11%	1 372
BL	14 589	739	25	3%	584
SH	119 766	421	110	26%	1 089
AR	64 427	576	59	10%	1 092
AI	103 455	388	58	15%	1 784
SG	681 138	3 252	529	16%	1 288
GR	558 198	1 951	445	23%	1 254
AG	380 258	2 324	296	13%	1 285
TG	592 560	1 937	400	21%	1 481
TI	81 007	667	70	10%	1 157
VD	816 981	2 788	367	13%	2 226
VS	367 092	2 254	332	15%	1 106
NE	75 313	662	53	8%	1 421
GE	39 604	232	52	22%	762
JU	186 371	896	98	11%	1 902
	8 781 666	41 601	6 140	15%	1 430

Source: SIPA, y compris les exploitations astreintes à une réduction de 100% des paiements directs

Réductions des paiements directs en 2023 dans les exploitations d'estivage

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations d'estivage sanctionnées	Part d'exploitations d'estivage sanctionnées
	Francs	Nombre	Nombre	%
ZH		7		
BE	82 351	1 406	45	3%
LU	3 527	240	10	4%
UR	4 026	299	6	2%
SZ	800	406	4	1%
OW		244		0%
NW		129		0%
GL		117		0%
ZG		4		0%
FR	9 963	578	4	1%
SO		54		0%
BL		9		0%
SH		1		0%
AR	2 383	109	6	6%
AI	400	137	1	1%
SG	12 932	355	10	3%
GR	49 615	939	41	4%
AG		3		0%
TG				
TI	6 000	226	1	0%
VD	103 239	624	31	5%
VS	49 902	524	30	6%
NE		147		0%
GE				
JU	12 000	96	2	2%
Suisse	337 139	6 654	191	3%

Source: SIPA, y compris les exploitations astreintes à une réduction de 100% des paiements directs



Contributions au paysage cultivé

La Confédération rétribue le travail fourni par l'agriculture pour conserver un paysage cultivé ouvert en octroyant des contributions qui se sont élevées en 2023 à 530 millions de francs, soit environ 6 millions de francs de plus que l'année précédente. Ces aides fédérales ne fluctuent que peu d'une année à l'autre ; leur progression reflète plutôt la longue évolution de l'exploitation agricole.



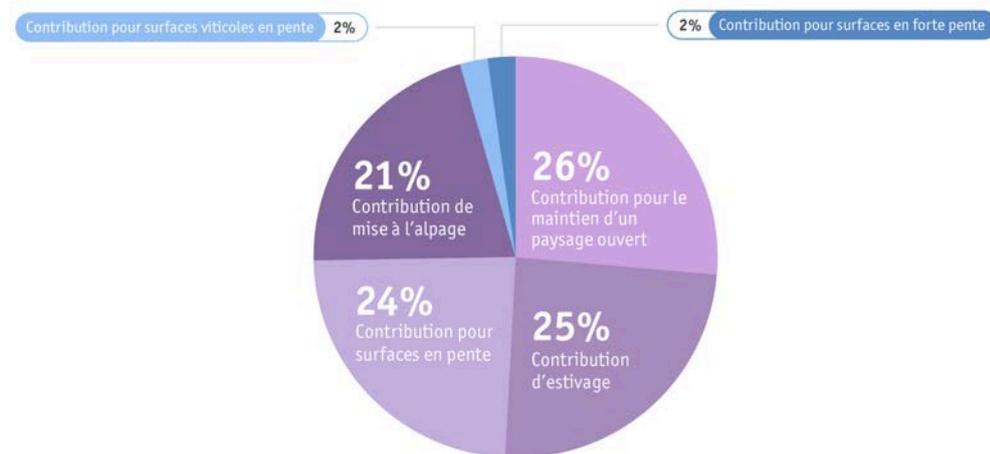
Les contributions au paysage cultivé sont au nombre de six :

- contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- contribution pour surfaces en pente
- contribution pour surfaces en forte pente
- contribution pour surfaces viticoles en pente
- contribution de mise à l'alpage
- contribution d'estivage

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Répartition des contributions au paysage cultivé 2023 (Total 530,1 millions de francs)



Source : OFAG

En 2023, les exploitations à l'année ont reçu 75 % des contributions au paysage cultivé. Les 25 % restants ont été versés à des exploitations d'estivage, sous la forme des contributions qui leur sont destinées.

Le tableau suivant permet de consulter les contributions au paysage cultivé versées aux exploitations à l'année, par zone agricole et par canton.

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert

La contribution pour le maintien d'un paysage ouvert compense de manière adéquate les charges supplémentaires occasionnées par le maintien d'un paysage ouvert dans les zones de plus haute altitude.

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert en 2023

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	25 413	231 380	281 134	537 926
Exploitations	Nombre	4 297	11 363	12 615	28 275
Surface par exploitation	ha	5.91	20.36	22.29	19.02
Contribution par exploitation	Fr.	905	3 449	7 678	4 949
Total des contributions	1 000 Fr.	3 890	39 192	96 852	139 934

Source : OFAG

Les fermes de plaine obtiennent également une contribution pour le maintien d'un paysage ouvert si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou dans la région de montagne. Les contributions versées en 2023 n'ont que peu varié par rapport à l'année précédente.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contribution pour surfaces en pente

La contribution pour surfaces en pente permet de rémunérer l'exploitation des terres d'une déclivité de 18 % ou plus, dans toutes les zones. Aucune contribution n'est versée pour les pâturages permanents, les surfaces viticoles et les haies.

Contribution pour surfaces en pente en 2023

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions, avec :					
- une déclivité de 18 à 35 %	ha	26 614	59 803	70 770	157 187
- une déclivité de 35 à 50 %	ha	2 841	11 632	33 857	48 330
- une déclivité de plus de 50 %	ha	1 363	4 097	22 358	27 818
Total	ha	30 818	75 532	126 985	233 335
Nombre d'exploitations	Nombre	10 468	10 584	12 093	33 145
Contribution par exploitation	Fr.	1 363	3 473	6 208	3 804
Total des contributions	1 000 Fr.	14 263	36 758	75 074	096

Source : OFAG

La superficie des terres faisant l'objet de contributions pour surfaces en pente est restée stable par rapport à l'année précédente. L'étendue des surfaces déclarées varie entre autres en fonction des conditions météorologiques qui influent sur le mode d'exploitation (plus ou moins de pâturages ou de prairies de fauche).

Contribution pour surfaces en forte pente

La contribution pour surfaces en forte pente est destinée aux exploitations comprenant plus de 30 % de surfaces en forte pente (déclivité de plus 35 %), particulièrement difficiles à exploiter.

Contribution pour surfaces en forte pente en 2023

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface donnant droit aux contributions (déclivité supérieure à 35 %)	ha	128	2 664	31 664	34 456
Nombre d'exploitations	Nombre	24	584	4 023	4 631
Surface par exploitation	ha	5.33	4.56	7.87	7.44
Contribution par exploitations	Fr.	1 103	1 055	2 562	2 364
Total des contributions	1 000 Fr.	26	616	10 305	10 948

Source : OFAG

La superficie des terres faisant l'objet de la contribution pour surfaces en forte pente a diminué de quelque 150 hectares par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces viticoles en pente

Cette contribution vise à pérenniser la culture des vignobles en forte pente ou en terrasses.

Contribution pour surfaces viticoles en pente en 2023

	Unité	Total
Somme des surfaces donnant droit à des contributions	ha	3 764
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 712
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	474
Terrasses	ha	1 579
Nombre d'exploitations	Nombre	2 148
Surface par exploitation	ha	1.75
Contribution par exploitation	Fr.	5 532
Total des contributions	1 000 Fr.	11 883

Source : OFAG

La part des vignobles en forte pente ou en terrasses qui sont éligibles à ces contributions représentent environ 30 % de la totalité du vignoble. Leur superficie a augmenté de 41 hectares par rapport à l'année précédente.

Contribution de mise à l'alpage

La contribution de mise à l'alpage incite financièrement les exploitations à estiver leurs animaux. Elle s'élève à 370 francs par pâquier normal (PN). Le pâquier normal équivaut à

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) pendant 100 jours. (voir l'article consacré aux exploitations d'estivage, dans le présent Rapport agricole) La contribution de mise à l'alpage est toujours calculée sur la base de la charge effective en bétail l'année précédente. En l'occurrence, les contributions 2023 se basent sur la saison d'alpage 2022.

Contribution de mise à l'alpage en 2023

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Pâquier normal	PN	53 022	69 039	177 312	299 373
Nombre d'exploitations	Nombre	4 311	5 118	9 364	18 793
PN par exploitation	PN	12.30	13.49	18.94	15.93
Contribution par exploitation	Fr.	4 551	4 991	7 006	5 894
Total des contributions	1 000 Fr.	19 618	25 544	65 605	110 768

Source : OFAG

La région de montagne compte plus de trois fois plus de pâquiers normaux (PN) pour l'estivage que la région de plaine. En 2022, chaque exploitation de base dans la région de montagne a estivé en moyenne 18,94 PN. Autrement dit, l'estivage permet de couvrir une grande partie des besoins de ces exploitations en fourrage.



Contribution d'estivage

Les contributions d'estivage ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages d'estivage dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage fournit quelque 300 000 PN aux animaux qui utilisent et entretiennent ces pâturages. En 2022 et en 2023, la contribution d'estivage a été rehaussée pour la faire passer de 400 fr. à 500

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



fr. par PN, afin de tenir compte de l'aggravation du problème des grands prédateurs et de compenser l'augmentation du coût de l'activité pastorale pour les moutons en cas de surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux.

Contribution d'estivage en 2023

Catégorie d'animaux	Contributions	Exploitations	PN
Unité	1000 Fr.	Nombre	Nombre
Moutons, brebis laitières exceptées	8 779	748	20 282
Autres animaux de rente consommant des fourrages grossiers	117 425	6 188	294 483
Contribution supplémentaire pour les vaches, les brebis et les chèvres laitières	4 344	4 373	109 103
Total	130 548	-	-

Le total des exploitations ne figure pas dans le tableau, car les exploitations peuvent élever des animaux appartenant à différentes catégories. Le total des PN n'y figure pas non plus, car la contribution supplémentaire est versée pour des animaux déjà comptés dans les PN des animaux de rente consommant des fourrages grossiers. Source : OFAG

Contribution d'estivage des moutons, par type d'activité pastorale en 2023

Activité pastorale	Exploitations	Animaux recevant des contributions	Contributions
Unité	Nombre	PN	1 000 Fr.
Surveillance permanente par un berger	284	15 388	7 676
Pâturages tournants	184	2 577	825
Autres pâturages	285	2 317	278
Total	753	20 282	8 779

Source : OFAG

La surveillance permanente par un berger n'a cessé de progresser ces dernières années, tandis que les autres activités pastorales d'estivage marquent un net recul.

Évolution de l'estivage par catégorie d'animaux entre 2020 et 2023

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégorie d'animaux		2020	2021*	2022*	2023*
Vaches laitières	Exploitations	4 521	4 448	4 429	4 256
	PN	108 153	102 160	106 055	105 682
Vaches mères et autres vaches	Exploitations	2 878	2 845	2 858	2 976
	PN	50 825	48 676	51 310	54 567
Autres bovins	Exploitations	5 991	5 865	5 848	5 807
	PN	117 242	108 841	113 988	118 954
Équidés	Exploitations	754	707	715	735
	PN	3 683	3 350	3 341	3 450
Moutons	Exploitations	879	859	839	839
	PN	22 776	20 947	22 473	22 365
Chèvres	Exploitations	1 255	1 255	1 211	1 172
	PN	6 149	5 889	6 118	5 861
Autres animaux estivés	Exploitations	499	577	43	52
	PN	1 299	1 390	94	117

*À compter de 2021 : seulement les exploitations et les animaux éligibles au programme de contributions. Source : OFAG

À compter de 2021, le chapitre consacré aux contributions au paysage cultivé ne concerne plus que les exploitations et les animaux éligibles au programme de contributions. En 2023, la charge en bétail effective totale a progressé d'environ 7600 PN pour atteindre quelque 311 000 PN. En résumé, la saison d'alpage 2023 se situe un peu au-dessus de la moyenne des dernières années.

Contributions d'estivage par canton et par catégorie d'animaux

Statistique d'estivage : exploitations et pâquiers normaux par canton

Paievements directs aux exploitations d'estivage par canton

Pour de plus amples informations

Informations sur les contributions au paysage cultivé : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au paysage cultivé

Contributions au paysage cultivé 2023 : contribution pour le maintien d'un paysage ouvert, contribution pour surfaces en pente, contribution pour surfaces en forte pente, contribution pour surfaces viticoles en pente, contribution de mise à l'alpage

Cant.	Contribution pour le maintien d'un			Contribution pour surfaces en			Contribution pour surfaces			Contribution pour surfaces			Contribution de mise à l'alpage		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	782	12 700	2 061 958	1 943	8 946	4 319 153	42	295	72 094	168	149	266 565	564	4 606	1 704 245
BE	6 770	119 697	31 503 796	7 461	47 728	25 935 994	1 069	6 841	2 043 750	55	103	425 178	4 610	58 225	21 543 236
LU	2 887	42 405	9 125 493	3 398	21 374	11 156 245	370	2 069	569 922	31	26	47 641	1 123	10 206	3 776 186
UR	490	6 520	2 236 668	459	4 388	3 247 578	349	2 790	1 512 195	3	1	1 680	448	6 179	2 286 283
SZ	1 259	19 063	5 681 524	1 260	9 832	5 610 073	291	1 771	602 689	17	9	18 060	973	13 220	4 891 453
OW	536	7 031	1 966 754	521	4 185	2 631 204	222	1 445	490 879	2	2	4 175	478	9 185	3 398 413
NW	365	5 166	1 445 664	361	3 322	2 155 073	183	1 349	510 190	1	1	1 515	291	3 914	1 448 209
GL	294	5 701	1 949 205	295	3 385	2 209 766	142	1 337	459 037	3	2	9 925	274	5 765	2 132 939
ZG	316	6 059	1 496 914	395	3 039	1 578 637	39	228	53 963	2	0	643	138	1 232	455 921
FR	1 381	35 306	6 692 034	1 810	8 729	3 963 334	7	43	8 587	20	34	63 633	1 270	24 526	9 074 550
SO	544	12 836	2 684 985	777	5 285	2 435 693				4	1	4 599	260	2 330	862 200
BL	608	13 559	2 000 709	650	5 648	2 565 501	2	16	4 090	43	34	56 541	122	842	311 591
SH	146	2 733	274 406	314	1 634	724 402				98	84	140 048	27	240	88 949
AR	570	11 538	3 246 643	564	6 066	2 966 892	28	153	33 403	4	4	8 790	339	4 330	1 601 956
AI	381	6 949	2 146 906	376	3 184	1 589 161	13	55	10 617	1	0	1 005	201	2 528	935 287
SG	2 450	40 277	10 253 943	2 785	23 426	12 618 901	365	2 739	771 076	56	95	283 105	1 895	24 901	9 213 449
GR	1 896	50 844	18 787 255	1 852	30 245	18 485 387	870	9 946	2 886 201	31	24	51 450	1 754	44 440	16 442 690
AG	1 206	17 803	1 942 193	1 865	10 470	4 736 075	5	24	4 460	127	139	234 015	260	2 633	974 206
TG	185	2 283	468 839	1 031	3 059	1 428 213	5	36	5 495	55	61	97 544	337	3 440	1 272 832
TI	604	9 939	3 318 028	491	3 784	2 482 140	144	993	294 628	180	206	455 369	363	7 821	2 893 826
VD	1 162	30 474	6 558 647	1 763	8 842	4 172 169	18	167	28 027	405	775	2 516 905	1 058	31 235	11 556 933
VS	2 168	28 967	10 030 617	1 446	9 341	5 805 361	376	1 985	508 194	741	1 888	6 965 893	1 252	20 242	7 489 431
NE	578	25 648	7 697 008	542	3 150	1 351 413	1	5	3 729	57	71	138 315	300	4 952	1 832 195
GE	1	12	3 869	43	83	36 901				41	50	82 515	22	584	216 146
JU	696	24 416	6 360 231	743	4 192	1 890 437	1	24	10 721	3	4	7 770	434	11 797	4 364 806
CH	28 275	537 926	139 934 288	33 145	233 335	126 095 701	4 542	34 310	10 883 945	2 148	3 764	11 882 880	18 793	299 373	110 767 931

Zonen

Plaine	4 297	25 413	3 889 987	10 468	30 818	14 263 422	23	123	25 758	1 257	1 968	5 655 005	4 311	53 022	19 618 086
Colline	5 916	121 482	13 874 816	5 376	34 897	16 239 673	52	207	36 935	317	728	2 541 889	2 164	25 883	9 576 786
ZM I	5 447	109 897	25 317 320	5 208	40 635	20 518 787	509	2 431	581 346	140	224	657 822	2 954	43 156	15 967 644
ZM II	6 698	150 649	47 540 011	6 268	56 925	31 215 981	1 342	8 523	2 497 829	303	776	2 763 823	4 222	72 643	26 877 796
ZM III	3 679	77 847	29 054 998	3 619	41 598	25 673 302	1 536	12 773	4 235 772	91	53	205 140	3 120	65 331	24 172 605
ZM IV	2 238	52 637	20 257 155	2 206	28 463	18 184 535	1 080	10 253	3 506 306	40	15	59 201	2 022	39 338	14 555 014

Source: OFAG

Contributions au paysage cultivé : contribution d'estivage 2023

	Moutons, brebis laitières exceptées			Autres animaux consomm. des fourr. grossiers			Vaches, brebis laitières et chèvres laitières ¹			Total	
	Charge usuelle			Charge usuelle			Charge usuelle			Expl.	Contr.
	Expl.		Contr.	Expl.		Contr.	Expl.		Contr.		
	No.	Pâquiers	fr.	No.	Pâquiers	fr.	No.	Pâquiers	fr.	No.	fr.
ZH				7	330	132 048	4	17	666	7	132 714
BE	128	1 826	605 282	1 323	57 558	23 008 141	999	25 048	1 000 810	1 397	24 614 233
LU	26	238	83 473	238	6 840	2 735 936	134	1 439	57 568	240	2 876 976
UR	74	1 491	562 981	231	7 272	2 905 182	185	3 705	147 884	278	3 616 047
SZ	37	777	340 026	388	12 531	5 012 248	301	3 873	154 939	406	5 507 213
OW	17	124	36 800	232	8 985	3 588 662	203	4 782	190 736	243	3 816 198
NW	10	161	54 868	125	4 551	1 820 320	91	1 860	74 413	129	1 949 601
GL	11	447	212 369	112	7 059	2 816 560	93	3 578	142 683	117	3 171 611
ZG				4	146	58 572	3	36	1 446	4	60 018
FR	29	604	254 952	555	23 568	9 427 237	356	7 235	289 396	574	9 971 585
SO	1	2	229	54	2 639	1 055 463	15	187	7 470	54	1 063 162
BL				9	366	146 404	2	2	97	9	146 501
SH				1	116	46 204				1	46 204
AR				107	2 610	1 043 909	82	1 444	57 749	107	1 101 658
AI	6	99	34 241	132	3 155	1 255 846	115	1 785	70 826	137	1 360 913
SG	22	957	426 028	338	20 364	8 122 718	252	7 302	291 420	349	8 840 165
GR	146	6 399	3 069 189	866	52 386	20 935 654	598	14 253	569 148	939	24 573 991
AG				3	209	83 600	1	2	91	3	83 691
TG											
TI	58	1 494	569 006	202	9 185	3 673 824	133	4 960	198 388	226	4 441 218
VD	30	1 078	510 166	573	33 183	13 048 774	369	11 896	463 053	589	14 021 992
VS	148	4 514	1 993 989	452	24 401	9 705 939	320	11 614	461 903	519	12 161 830
NE	3	18	8 765	143	5 585	2 223 062	69	771	30 814	145	2 262 641
GE											
JU	2	52	16 542	93	11 446	4 578 305	48	3 314	132 571	93	4 727 418
Total	748	20 282	8 778 904	6 188	294 483	117 424 605	4 373	109 103	4 344 072	6 566	130 547 581

Source : OFAG

Statistique d'estivage 2023 : exploitations et pâqueurs normaux par canton

Cant.	Vaches laitières		Vaches mères, vaches nourrices et «autres vaches»		Autres bovins		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge
	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN
ZH	4	17	4	48	7	230	1	1			2	2		
BE	978	24 482	514	6 898	1 291	23 326	116	523	150	2 400	289	707	12	59
LU	129	1 411	132	1 851	236	3 401	19	36	26	211	32	43	2	9
UR	177	3 525	63	845	175	2 413	12	22	76	1 594	57	287	11	13
SZ	294	3 723	175	2 019	373	6 257	39	89	45	815	82	197	4	3
OW	198	4 738	69	804	222	3 168	16	27	18	157	42	61	2	1
NW	90	1 824	51	664	121	1 793	5	6	10	211	23	64	1	0
GL	92	3 528	54	876	108	2 556	12	15	11	463	34	69	2	15
ZG	3	36	2	28	4	88								
FR	345	7 051	165	2 035	544	13 456	52	187	41	930	82	174	1	1
SO	15	187	37	773	54	1 498	5	65	2	4				
BL	2	2	5	121	9	240								
SH			1	115										
AR	81	1 412	11	83	103	1 016	5	13			32	35		
AI	113	1 705	13	36	127	1 146	5	4	7	102	39	85		
SG	248	7 058	174	3 175	333	9 009	20	40	31	1 481	104	372	4	4
GR	567	13 499	616	17 136	757	18 343	224	810	163	6 280	142	1 096	5	8
AG	1	2	1	3	3	185	1	4						
TG														
TI	101	3 622	110	1 620	134	1 419	40	145	60	1 446	84	1 925	1	0
VD	389	12 596	362	7 347	596	15 259	53	163	33	1 262	50	115	1	1
VS	311	11 108	281	4 391	377	6 416	66	176	156	4 930	74	622	5	2
NE	70	846	69	1 225	138	3 503	15	113	6	18	2	1	1	0
GE														
JU	48	3 310	68	2 589	94	4 117	29	1 011	4	60	2	7		
Total	4 256	105 682	2 976	54 567	5 807	118 954	735	3 451	839	22 365	1 172	5 861	52	117

Un PN = 1 UGB * durée d'estivage / 100 jours

Source : OFAG

Paielements directs aux exploitations d'estivage 2023

Cantons	Contributions d'estivage		Contributions à la biodiversité		Contributions à la qualité du paysage ^{a)}		Total ^{b)}	
	No.	Tot. contr. fr.	Expl. No.	Tot. Contr. fr.	Expl. No.	Tot. Contr. fr.	Expl. No.	Tot. Contr. fr.
ZH	7	132 714	5	8 645	4	19 818	7	161 176
BE	1 397	24 614 233	1 136	5 685 000	1 206	1 484 228	1 397	31 783 460
LU	240	2 876 976	184	482 302	213	285 543	240	3 644 821
UR	278	3 616 047	241	1 433 972	159	249 066	278	5 299 085
SZ	406	5 507 213	369	1 491 036	340	538 298	406	7 536 547
OW	243	3 816 198	233	937 244	208	389 263	243	5 142 705
NW	129	1 949 601	120	455 498	108	192 192	129	2 597 290
GL	117	3 171 611	116	1 317 191	107	208 511	117	4 697 313
ZG	4	60 018	3	5 316	3	3 593	4	68 928
FR	574	9 971 585	421	1 465 601	543	1 292 623	574	12 729 810
SO	54	1 063 162	53	166 620			54	1 229 782
BL	9	146 501	6	10 088			9	156 589
SH	1	46 204					1	46 204
AR	107	1 101 658	99	131 748	79	166 702	107	1 400 108
AI	137	1 360 913	115	146 442	106	122 344	137	1 629 699
SG	349	8 840 165	267	1 677 828	296	1 015 520	349	11 533 513
GR	939	24 573 991	829	8 861 579	23	88 770	939	33 524 339
AG	3	83 691			3	7 876	3	91 567
TG								
TI	226	4 441 218	147	849 547	144	220 170	226	5 510 935
VD	589	14 021 992	569	2 667 942	566	2 378 587	589	19 068 521
VS	519	12 161 830	503	4 080 677	376	879 037	519	17 121 544
NE	145	2 262 641	122	156 068	70	207 619	145	2 626 328
GE								
JU	93	4 727 418	38	40 332	72	892 124	93	5 659 874
Total	6 566	130 547 581	5 576	32 070 674	4 626	10 641 885	6 566	173 260 140

a) contribution fédéral

b) Avant réduction / paiement ultérieur

Source : OFAG



Contributions à la sécurité de l’approvisionnement

La Confédération a versé en 2023 des contributions à hauteur de 952 millions de francs pour le maintien de la sécurité de l’approvisionnement. La gestion des surfaces n’a guère connu de changements. Les dépenses pour les contributions à la sécurité de l’approvisionnement ont diminué de 125 millions de francs par rapport aux années précédentes, car des fonds ont été utilisés pour d’autres instruments des paiements directs.

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions à la sécurité de l’approvisionnement sous contributions à la sécurité de l’approvisionnement (admin.ch). Les contributions à la sécurité de l’approvisionnement sont constituées de trois éléments :

- Contribution de base
- Contribution pour la production dans des conditions difficiles
- Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

Représentant 66 % de cette contribution, la contribution de base se taille la part du lion. Le reste est réparti entre la contribution pour la production dans des conditions difficiles (22 %) et la contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes (12 %).

Contribution de base

La contribution de base, de 700 francs par hectare en 2023, a pour objectif de maintenir la capacité de production. Son montant est le même dans toutes les zones. Une demi-contribution de base est versée pour les surfaces herbagères permanentes déclarées en tant que surfaces de promotion de la biodiversité (SPB).

Contribution de base 2023

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	450 554	244 667	281 329	976 550
– dont SPB	ha	41 653	29 945	71 762	143 360
Nombre d’exploitations	Nombre	17 328	11 322	12 569	41 219
Surface par exploitation	ha	26	22	22	24
Contribution par exploitation	fr.	17 032	14 034	13 546	15 145
Total des contributions	1 000 fr.	295 132	158 894	170 255	624 281

Source : OFAG

La part de SPB est plus importante dans les régions des collines et en montagne qu’en plaine. En outre, les exploitations de plaine sont les plus grandes, avec 26 hectares en moyenne, et celles de la région des collines, les plus petites, avec 21,6 hectares. Elles sont cependant

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



à peine plus petites que les exploitations de montagne et leurs 22,4 hectares en moyenne. Pour ces deux raisons (part de SPB et surface par exploitation), la contribution moyenne par exploitation est la plus importante en plaine (17 032 francs) et la plus faible dans la région de montagne (13 546 francs). Les exploitations de la région des collines occupent une position intermédiaire, avec une contribution de base moyenne de 14 034 francs.

La contribution de base est échelonnée pour les exploitations à partir du 60^e hectare. Une contribution réduite est ainsi versée pour les surfaces entre 60 et 140 hectares. Au-delà du 140^e hectare, plus aucune contribution de base n'est versée par hectare supplémentaire. Pour les communautés d'exploitation, les limites de l'échelonnement sont multipliées par le nombre d'exploitations participantes.

Réduction sur la base de l'échelonnement de la contribution de base pour les exploitations de grande taille en 2022

Surface	Exploitations	Réduction	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	1 000 fr.	fr.
jusqu'à 60 ha	35	20 419	583
60 à 80 ha	947	1 025 369	1 083
80 à 100 ha	276	1 302 427	4 719
100 à 120 ha	86	966 095	11 234
120 à 140 ha	46	575 363	12 508
plus de 140 ha	36	1 475 878	40 997
Total	1 426	5 365 550	3 763

Source : OFAG

En 2023, la contribution de base a été réduite de 5,4 millions de francs au total pour 1426 exploitations. 36 exploitations obtenant des contributions à la sécurité de l'approvisionnement représentaient une surface de plus de 140 hectares. Rien que pour ces exploitations, la contribution de base a été réduite de 1,5 million de francs.

Contribution pour la production dans des conditions difficiles

La contribution pour la production dans des conditions difficiles tient compte des coûts élevés et des rendements réduits liés à la production dans les zones d'altitude. Elle a été augmentée en 2023 afin de compenser partiellement la réduction de la contribution de base. On garantit ainsi que les modifications apportées en 2023 dans le domaine des paiements directs n'entraînent pas de redistribution d'argent de la région de montagne vers la région de plaine.

Contribution pour la production dans des conditions difficiles 2023

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	24 659	228 019	276 474	529 153
Nombre d'exploitations	nombre	4 113	11 313	12 557	27 983
Surface par exploitation	ha	6,00	20,16	22,02	18,91
Contribution par exploitation	fr.	1 966	7 029	10 102	7 664
Total des contributions	1 000 fr.	8 087	79 521	126 855	214 463

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour la production dans des conditions difficiles si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou dans la région de montagne. La contribution moyenne par exploitation augmente avec la difficulté croissante : de 1966 francs en région de plaine, elle passe à 7029 francs en région des collines et à 10 102 francs en région de montagne.

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

La contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes rémunère la préservation du potentiel élevé de production de calories sur ces surfaces. Elle se monte à 400 francs par hectare dans toutes les zones.

Contribution 2023 pour terres ouvertes et cultures pérennes

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	235 623	41 861	5 521	282 735
Nombre d'exploitations	nombre	15 985	7 113	2 402	25 500
Surface par exploitation	ha	14,74	5,89	2,19	11,09
Contribution par exploitation	fr.	5 896	2 354	874	4 435
Total des contributions	1 000 fr.	94 249	16 744	2 100	113 094

Source : OFAG

Les grandes cultures et les cultures pérennes sont principalement aménagées en plaine et dans la région des collines, ce qui se reflète dans la surface par exploitation. C'est donc dans ces zones que la contribution par exploitation est la plus élevée.

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les trois types de contributions à la sécurité de l'approvisionnement octroyées selon les cantons et les zones agricoles.

Contributions 2023 à la sécurité de l’approvisionnement

Cantons	Contr. de base			Contr. pour la production dans des conditions difficiles			Contr. pour terres ouvertes et cultures pérennes		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	nbre	ha	fr.	nbre	ha	fr.	nbre	ha	fr.
ZH	2 530	64 705	41 648 721	746	12 132	4 073 250	2 080	28 347	11 338 968
BE	9 027	183 147	118 629 358	6 752	118 652	48 651 094	5 793	46 707	18 682 645
LU	3 997	72 012	47 651 952	2 858	41 803	15 657 011	2 457	15 306	6 122 413
UR	488	6 516	3 990 574	488	6 426	2 924 311	23	23	9 364
SZ	1 337	21 696	13 990 464	1 246	17 892	7 687 791	222	529	211 488
OW	545	7 569	4 895 906	533	6 950	2 929 504	61	56	22 400
NW	377	5 742	3 657 823	362	5 073	2 135 513	29	34	13 428
GL	313	6 787	4 256 053	294	5 622	2 566 697	41	103	41 204
ZG	465	9 519	6 308 458	312	5 562	2 258 154	230	1 622	648 877
FR	2 209	71 582	47 156 269	1 374	35 067	12 760 849	1 698	23 194	9 277 676
SO	1 058	29 281	18 605 991	535	12 697	4 740 542	827	10 164	4 065 513
BL	731	20 228	12 774 819	601	13 362	4 344 225	609	5 728	2 291 020
SH	418	12 865	8 303 521	136	2 535	712 446	405	8 944	3 577 425
AR	569	11 393	7 616 729	568	11 315	4 863 792	42	40	16 180
AI	377	6 738	4 503 109	377	6 708	2 972 767	34	29	11 748
SG	3 208	66 831	44 105 113	2 428	38 706	15 637 789	1 169	6 107	2 442 952
GR	1 940	54 520	31 691 321	1 883	50 636	23 830 923	636	2 447	978 604
AG	2 303	54 570	35 367 443	1 182	17 280	5 078 980	2 174	26 508	10 603 360
TG	1 895	45 347	30 115 122	181	2 243	824 879	1 681	19 525	7 809 975
TI	653	12 070	7 246 018	596	9 798	4 359 202	400	1 799	719 474
VD	2 756	99 947	63 579 674	1 127	30 024	11 213 745	2 439	55 134	22 053 784
VS	2 247	35 148	19 330 131	2 142	28 791	13 145 217	1 241	7 885	3 154 019
NE	656	30 811	19 070 050	570	25 585	11 148 134	309	4 820	1 927 820
GE	229	9 246	5 799 010	1	12	5 441	219	7 367	2 946 844
JU	891	38 280	23 987 315	691	24 280	9 940 356	681	10 317	4 126 616
CH	41 219	976 550	624 280 945	27 983	529 153	214 462 611	25 500	282 735	113 093 798

Zones									
Plaine	17 328	450 554	295 131 741	4 113	24 659	8 087 168	15 985	235 623	94 249 029
Collines	5 891	132 996	86 286 275	5 885	119 285	35 658 931	4 525	32 148	12 859 347
ZM I	5 431	111 671	72 607 658	5 428	108 734	43 861 892	2 588	9 713	3 885 064
ZM II	6 673	149 906	94 591 449	6 664	147 640	65 752 127	1 532	4 226	1 690 424
ZM III	3 666	77 903	46 236 691	3 664	76 782	35 910 061	632	840	336 005
ZM IV	2 230	53 520	29 427 132	2 229	52 052	25 192 432	238	185	73 928

Source : OFAG



Contributions à la qualité du paysage

Afin de préserver, de promouvoir et de développer des paysages attrayants, notamment en préservant les pâturages boisés, en entretenant les châtaigneraies ou en encourageant l'agriculture de montagne, la Confédération a octroyé des contributions à la qualité du paysage d'un montant de 147 millions de francs en 2023.

Objectif de la mesure

Cet instrument permet de préserver et d'encourager de manière ciblée la diversité des paysages suisses. Les contributions à la qualité du paysage (CQP) sont versées pour des projets précis, ce qui permet aux cantons de tenir compte des besoins régionaux.

Les subventions fédérales ont été plafonnées en fonction de la surface agricole utile (SAU) (120 francs par hectare) et du pâquier normal (80 francs par pâquier normal) et réparties de manière proportionnelle entre les cantons. Procéder ainsi permet de limiter les moyens financiers à disposition des projets de qualité du paysage aux dépenses communiquées dans le message du Conseil fédéral sur la politique agricole 2014–2017 et reconduites pour la période 2018–2025.

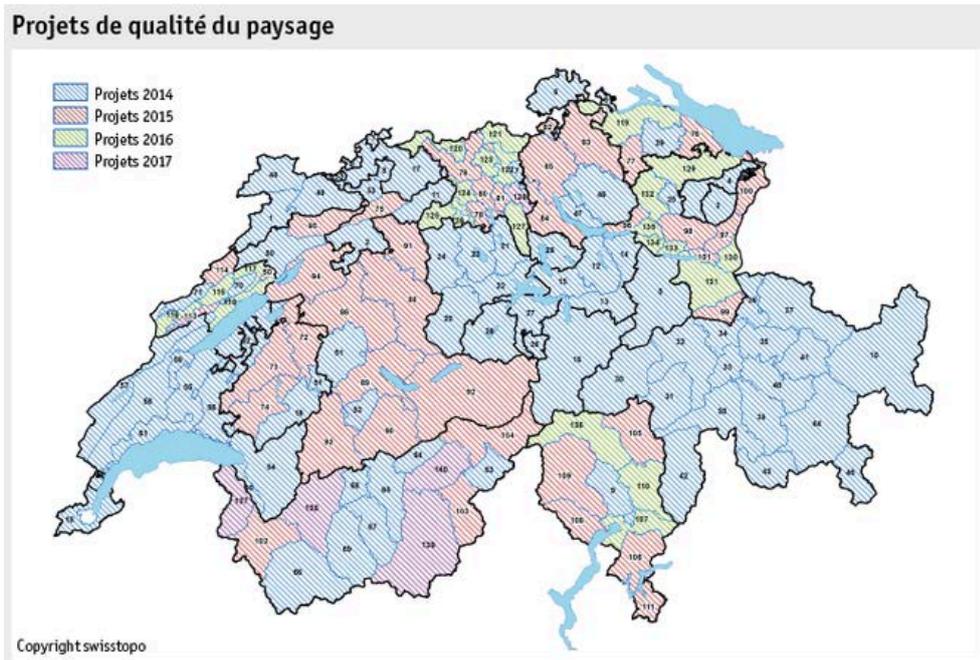


Moyens financiers et chiffres clés statistiques 2023

En tenant compte des projets autorisés entre 2014 et 2021, on dénombre au total 137 projets de qualité du paysage en cours, pour lesquels la Confédération a versé 147 millions de francs en 2023. Les cantons doivent en outre financer au moins 10 % des contributions.

Projets de qualité du paysage 2023

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Le tableau suivant sert de légende au graphique ci-dessus.

Le tableau synoptique ci-dessous présente toutes les données sur les projets de qualité du paysage expliquées plus loin.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2023

Actuellement, 35 084 exploitations à l'année et 4629 exploitations d'estivage ont conclu une convention sur huit ans concernant des mesures de qualité du paysage. Ainsi, 83 % des exploitations à l'année et 69 % des exploitations d'estivage ont une convention en cours. La Confédération a versé à ces exploitations en moyenne 3707 francs pour les mesures mises en œuvre. Les contributions par hectare de SAU sont légèrement plus basses dans la région de plaine que dans les régions de montagne ou de collines.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2023

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Région d'estivage	Total
Exploitations	Nombre	14 137	9 671	11 050	4 614	39 472
Contribution par ha ¹	Nombre	141	144	167	–	161
Contribution par exploitation	fr.	4 181	3 390	4 068	2 300	3 736
Total des contributions	1 000 fr.	59 102	32 784	44 954	10 613	147 453

¹ Seulement exploitations à l'année

Source : OFAG



Contributions à la qualité du paysage selon les cantons en 2023

Les contributions varient beaucoup d'un canton à l'autre, car le nombre de projets et de mesures mis en œuvre est différent dans chaque canton. Les contributions les plus élevées ont été versées dans les cantons de Berne (28 millions de francs) et de Vaud (16 millions de francs). La somme la plus élevée pour les régions d'estivage a été atteinte par le canton de Vaud.

Contributions à la qualité du paysage selon les projets en 2023

Le montant de la contribution pour chaque projet dépend de la SAU, du nombre d'exploitations dans le périmètre de projet et du niveau de participation de ces dernières au projet. Les données pour chaque projet figurent dans le tableau ci-dessous :

Contributions par catégorie de mesures en 2023

Près de 45 % des contributions ont été versées pour la diversification des herbages, des vignes et des grandes cultures. Les formes d'exploitation traditionnelles (comme les cultures en terrasses) ont été soutenues par 5 % des contributions. Les mesures relatives aux arbres fruitiers, aux arbres isolés, aux haies ou aux pâturages riches en éléments structurant le paysage ont reçu 29 % des contributions.

N°	Catégorie de mesure	Nombre	Contributions	Part
		Exploitations	fr.	Contributions
1	Paysage d'agriculture productrice	12 900	31 098 408	21%
2	Paysage d'agriculture extensive	990	1 211 310	1%
3	Paysage d'herbages productifs	14 053	21 033 732	14%
4	Paysage d'herbages extensifs	13 098	12 105 784	8%
5	Paysage viticole et d'arboriculture productive	1 494	1 645 809	1%
6	Paysage marqué par l'eau	7 783	3 057 510	2%
7	Paysage arborisé	31 085	26 712 709	18%
8	Paysage ouvert	4 265	3 473 633	2%
9	Paysage structuré	13 036	12 605 468	9%
10	Paysage de modes d'exploitation traditionnels	11 360	7 177 722	5%
11	Paysage du patrimoine	31 075	20 800 861	14%
12	Paysage accessible	14 808	6 230 863	4%
13	Dispositions diverses	2 213	299 612	<1%



Deuxième évaluation des contributions à la qualité du paysage

Sur mandat de l'OFAG, econcept SA et IC Infraconsult SA ont effectué une évaluation des CQP, introduites en 2014 ; ils ont étudié l'impact des projets QP, au plan individuel et dans leur ensemble, sur l'évolution du paysage cultivé, ainsi que les interactions fondamentales entre la conception instrumentale et les effets. L'enquête se fonde sur des données issues d'analyses de documents, d'entretiens dirigés, d'enquêtes en ligne, de six études de cas et d'un atelier scientifique. Les résultats ont été validés avec des représentants des offices fédéraux, des cantons et de fédérations agricoles.

L'évaluation a permis de tirer des conclusions sur quatre questions générales concernant la mise en œuvre, les prestations réalisées (outputs), les effets directs (outcomes) et les effets indirects (impacts) des CQP. Les principes instrumentaux des CQP et des projets de mise en œuvre régionaux ont été jugés adéquats et ciblés. Les résultats de l'évaluation ont permis de formuler des recommandations sur des thèmes tels que la régionalisation, les effets d'aubaine, la simplification administrative, les contributions bonus ou la communication. En outre, l'évaluation a permis de tirer des enseignements concernant le regroupement des contributions pour la mise en réseau et des contributions à la qualité du paysage.

Le rapport est disponible sous le lien suivant : [Rapport final sur la 2^e évaluation des contributions à la qualité du paysage \(en allemand, résumé en français\)](#)

Légende du projet QP

Numéro du projet	Nom du projet
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs (JU)
2	Solothurn-Grenchen (SO)
3	Appenzell Innerrhoden (AI)
4	Appenzell Ausserrhoden (AR)
5	Glarus (GL)
6	Schaffhausen (SH)
7	Limmattal (AG)
8	Leimental-Dorneckberg (SO)
9	Valle Verzasca (TI)
10	Engiadina Bassa (GR)
11	Olten-Gösigen-Gäu (SO)
12	Einsiedeln (SZ)
13	Fronalp-Pragel (SZ)
14	March (SZ)
15	Rigi-Mythen (SZ)
16	Uri (UR)
17	Basel-Land (BL)
18	Genf (GE)
19	Intyamou et Jogne (FR)
20	Entlebuch (LU)
21	Hochdorf (LU)
22	Luzern (LU)
23	Sursee (LU)
24	Willisau (LU)
25	Neckertal (SG)
26	Obwalden (OW)
27	Nidwalden (NW)
28	Zugerland (ZG)
29	Mittelthurgau (TG)
30	Cadi (GR)
31	Lumnezia/Vals (GR)
32	Foppa/Safiental (GR)
33	Heinzenberg/ Domleschg (GR)
34	Imboden (GR)
35	Plessur (GR)
36	Rheintal (GR)
37	Prättigau (GR)
38	Hinterrhein (GR)
39	Surses (GR)
40	Albulatal (GR)
41	Landschaft Davos (GR)
42	Mesolcina/ Calanca (GR)
43	Bregaglia (GR)
44	Oberengadin (GR)
45	Valposchiavo (GR)
46	Zürich Oberland (ZH)
47	Pfannenstiel (ZH)
48	Ajoie (JU)
49	Delémont (JU)
50	Chasseral (BE)
51	Gantrisch (BE/FR)
51	Gantrisch (BE/FR)
52	mtigtal 2014, ER Thun inkl. Diemtigtal 2015 (BE)
53	Thierstein (SO)
54	Alpes Vaudoises (VD)
55	Gros-de Vaud (VD)
56	Jorat (VD)
57	Jura (VD)
58	Pied-du-Jura (VD)
59	Plaine de l'Orbe (VD)
60	Plaine du Rhône (VD)
61	Rives lémaniques (VD)
62	Broye (VD/FR)
62	Broye (VD/FR)
63	Binntal (VS)
64	Lötschental (VS)
65	Pfyn (VS)
66	Entremont (VS)
67	Val d'Anniviers (VS)
68	Noble et Louable Contrée (VS)
69	Hérens (VS)
70	Val du Ruz (NE)
71	Vallée de la Brévine (NE)
72	Sense-See (FR)
73	Glâne-Sarine-Lac (FR)
74	Gruyère-Veveyse (FR)

Numéro du projet	Nom du projet
75	Thal (SO)
76	Oberthurgau (TG)
77	Hintethurgau-Immenberg (TG)
78	aargauSüd impuls (AG)
79	Jurapark (AG)
80	Lenzburg-Seetal (AG)
81	Unteres Büntzal (AG)
82	Rafzerfeld (ZH)
83	Winterthur-Andelfingen (ZH)
84	Zürich Süd (ZH)
85	Zürcher Unterland (ZH)
86	Berner Mittelland (BE)
88	Emmental (BE)
89	ER Thun (BE), ab 2016 inkl. Diemtigtal
90	Kandertal (BE)
91	Oberaargau (BE)
92	Oberland-Ost (BE)
93	Obersimmental-Saenenland (BE)
94	Seeland (BE)
95	Trois Vaux (BE)
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach (SG)
97	Werdenberg Nord (SG)
98	Obertoggenburg (SG)
99	Pfäfers (SG)
100	Rheintal (SG)
101	Walenstadt (SG)
102	Coude du Rhône (VS)
103	Simplon (VS)
104	Obergoms/Untergoms (VS)
105	Blenio (TI)
106	Luganese (TI)
107	Piano di Magadino (TI)
108	Onsernone, Centovalli (TI)
109	Vallemaggia (TI)
110	Interriviera (TI)
111	Mendrisiotto (TI)
113	Val-de-Travers Vallon (NE)
114	Chaux-de-Fonds/Le Locle (NE)
115	Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel (NE)
116	Val-de-Travers Montagne (NE)
117	Chasseral (NE)
118	Paysage littoral neuchâtelois (NE)
119	Unterthurgau-Seerücken (TG)
120	Fricktal (AG)
121	Zurzibiet (AG)
122	Baden (AG)
123	Brugg (AG)
124	Aarau (AG)
125	Zofingen (AG)
126	Suhrental (AG)
127	Oberes Freiamt (AG)
128	Mutschellen-Reusstal- Kelleramt (AG)
129	Fürstenland (SG)
130	Werdenberg Süd (SG)
131	Sarganserland (SG)
132	Unteres Toggenburg (SG)
133	Amden-Wesen (SG)
134	Benken-Schänis (SG)
135	Am Ricken (SG)
136	Leventina (TI)
137	Chablais valaisan (VS)
138	Valais central (VS)
139	Visp und Schattenberge (VS)
140	UNESCO (NE)
141	Estivages neuchâtelois (NE)

Contributions à la qualité du paysage 2023 – vue globale

		Exploitations à l'année			Exploitations		Contr. versées
		No. expl.	Ø contr. / SAU expl.	Contr. / surface (expl. SAU)	No. expl.	Ø contr. / expl. estiv.	
No. projet	Nom projet	No.	Fr. / expl.	Fr. / ha	No.	Fr. / expl.	Fr. / ha
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	284	5 123	132	33	20 529	2 132 266
2	Solothurn Grenchen	396	3 767	119	0	0	1 491 902
3	Kanton AI	274	1 880	95	106	1 154	637 513
4	Kanton AR	458	3 257	145	79	2 110	1 658 443
5	Kanton GL	268	4 515	192	107	1 949	1 418 585
6	Kanton SH	379	4 053	102	0	0	1 536 073
8	Leimental Dorneckberg	87	4 489	106	0	0	390 568
9	Valle Verzasca	30	1 791	99	18	1 111	73 734
10	Engadina Bassa Val Müstair	182	6 085	190	3	2 469	1 114 965
11	Oltén Gösgen Gäu	244	3 312	109	0	0	808 170
12	Einsiedeln	348	2 963	139	113	1 216	1 168 553
13	Fronalp Prigel	129	3 452	209	104	1 858	638 643
14	March	216	2 717	144	44	1 759	664 210
15	Rigi Mythen	449	3 105	197	79	1 649	1 524 490
16	Kanton UR	428	2 946	209	159	1 566	1 510 154
17	Kantone BL und BS	609	3 824	123	0	0	2 328 531
18	Kanton GE teilweise	173	7 104	135	0	0	1 229 027
19	Intyamon Jogne	124	3 050	65	270	3 210	1 244 913
20	Entlebuch	752	2 773	147	173	1 346	2 318 112
21	Hochdorf	531	2 704	133	0	0	1 436 075
22	Luzern	471	2 591	137	29	1 440	1 262 121
23	Sursee	780	2 736	135	0	0	2 134 349
24	Willisau	1 018	2 596	147	11	996	2 653 614
25	Neckertal	184	2 421	87	3	554	447 113
26	Kanton OW	473	2 747	184	208	1 871	1 688 397
27	Kanton NW	358	2 497	158	108	1 780	1 086 276
28	Kanton ZG	400	3 239	139	3	1 198	1 299 346
29	Mittelthurgau	376	3 578	141	0	0	1 345 387
30	Cadi	160	4 830	151	0	0	772 767
31	Lumnezia Vals	117	4 697	143	1	1 260	550 798
32	Foppa Safiental	232	5 529	142	6	1 782	1 293 338
33	Heinzenberg Domleschg	138	5 612	135	0	0	774 429
34	Imboden	63	5 272	96	0	0	332 151
35	Schanfigg Churwalden	108	6 025	141	2	4 826	660 308
36	Rheintal	141	4 987	181	0	0	703 134
37	Prättigau	285	4 712	172	0	0	1 342 950
38	Hinterrhein	107	9 655	245	4	1 620	1 039 615
39	Surses	60	6 207	124	1	4 680	377 079
40	Albulatal	103	4 880	120	1	1 350	504 011
41	Davos	76	4 248	137	1	1 080	323 959
42	Mesocina Clanca	82	4 705	259	1	9 828	395 656
43	Bregaglia	30	5 002	163	0	0	150 073
44	Oberengadin	65	5 527	127	1	8 600	367 824
45	Valposchiavo	71	5 816	226	2	13 870	440 697
46	Zürcher Oberland	618	3 901	134	2	6 455	2 423 712
47	Pfannenstiel Egg	129	4 094	155	0	0	528 114
48	Ajoie	259	6 747	118	12	3 480	1 789 111
49	Delémont	254	5 992	128	27	6 404	1 694 821
50	Chasseral	357	2 648	62	90	2 355	1 157 171
51	Gantrisch	949	2 514	99	151	857	2 515 138
53	Thierstein	119	5 451	121	0	0	648 622
54	Alpes Vaudoises	191	4 356	123	288	4 474	2 120 413

55	Gros-de-Vaud	413	5 779	132	0	0	2 386 565
56	Jorat	374	5 892	136	0	0	2 203 720
57	Jura vaudois	81	7 569	127	278	3 921	1 703 188
58	Pied du Jura	567	6 039	134	0	0	3 423 889
59	Pleine de l'Orbe	94	8 506	132	0	0	799 570
60	Plaine du Rhône	106	3 390	106	0	0	359 305
61	Rives lémaniques	398	3 979	128	0	0	1 583 583
62	Broye	577	6 158	138	0	0	3 553 306
63	Binntal	44	5 513	152	12	1 612	261 919
64	Lötschental	29	5 638	229	12	2 363	191 854
65	Regionaler Naturpark Pfyn	141	2 965	103	18	2 680	466 334
66	Grand Entremont	155	4 756	184	46	2 394	847 316
67	Val d'Anniviers	69	2 979	65	21	4 650	303 187
68	Noble et Louable Contrée	114	3 378	104	10	2 650	411 546
69	Hérens	104	4 458	134	26	2 918	539 467
70	Val-de-Ruz	80	8 992	103	0	0	719 376
71	Vallée de la Brévine	100	5 929	74	0	0	592 943
72	Sense-See	597	4 687	119	35	1 353	2 845 442
73	Glâne-Sarine-Lac	689	4 294	86	8	1 234	2 968 655
74	Gruyère-Veveyse	412	3 600	67	176	1 748	1 790 680
75	Thal	169	4 466	129	0	0	754 831
76	Oberthurgau	370	4 404	177	0	0	1 629 435
77	Hinterthurgau-Immenberg	231	3 389	115	0	0	782 882
78	Region Wynetal Aargau Süd	84	4 483	161	1	1 749	378 294
79	Jurapark	286	6 819	221	0	0	1 950 238
80	Region Lebensraum Lenzburg	87	4 737	158	0	0	412 106
81	Unteres Bünztal	80	3 645	133	0	0	291 617
82	Rafzerfeld	48	3 922	130	0	0	188 235
83	Winterthur-Andelfingen	572	4 557	148	2	3 454	2 613 542
84	Zürich Süd	360	3 569	134	0	0	1 284 741
85	Zürich Unterland	337	4 902	152	0	0	1 651 848
86	Berner Mittelland	1 632	2 548	90	3	1 046	4 162 168
88	Emmental	1 963	3 014	135	80	836	5 983 587
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)	989	2 615	111	279	1 062	2 882 202
90	Kandertal	433	3 087	156	174	954	1 502 783
91	Oberaargau	890	2 993	131	6	1 430	2 672 582
92	Oberland Ost	492	3 243	155	128	1 717	1 815 320
93	Obersimmental-Saanenland	564	3 630	145	293	952	2 326 281
94	Seeland	822	2 416	75	0	0	1 985 755
95	Trois-Vaux	193	3 746	93	79	2 081	887 373
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	129	3 444	123	8	1 320	454 778
97	Werdenberg Nord	135	4 116	144	33	2 447	636 479
98	Obertoggenburg	246	3 539	135	112	3 173	1 225 982
99	Pfäfers	32	3 274	88	17	5 193	193 050
100	Rheintal	202	4 513	152	15	2 540	949 709
101	Walenstadt	42	2 634	75	8	2 459	130 279
102	Coude du Rhône	173	4 041	143	23	2 060	746 545
103	Simplon	72	4 616	170	37	2 295	417 317
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	61	4 806	124	21	1 461	323 830
105	Blenio	86	4 071	128	29	2 127	411 788
106	Luganese	75	2 835	107	17	853	227 114
107	Piano di Magadino	61	2 783	102	6	1 378	178 017
108	Parco Nazionale del Locarnese	21	2 401	131	3	2 267	57 225
109	Vallemaggia	50	3 222	157	29	1 512	204 959
110	Interriviera	56	2 449	70	15	1 091	153 522
111	Mendrisiotto	60	1 903	120	0	0	114 206
113	Val-de-Travers Vallon	38	6 035	68	0	0	229 318
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle	117	5 424	86	0	0	634 582
115	Vallée de la Sagne et des Ponts	82	4 984	67	0	0	408 699
116	Val-de-Travers Montagne	71	5 934	60	0	0	421 294
117	Chasseral neuchâtelois	54	5 268	55	0	0	284 488

118	Paysage Littoral	119	4 781	104	0	0	568 982
119	LQ Unterthugau-Seerücken	488	4 438	145	0	0	2 165 711
120	Fricktal	87	6 544	171	0	0	569 285
121	Zurzibiet	156	4 187	159	0	0	653 209
122	Baden	122	4 905	176	0	0	598 377
123	Brugg	69	4 908	160	0	0	338 622
124	Aarau	45	7 033	238	0	0	316 472
125	Zofingen	74	5 607	223	0	0	414 949
126	Suhrental	84	4 615	216	0	0	387 675
127	Oberes Freiamt	217	3 484	139	1	5 233	761 192
128	Mutschellen-Reusstal- Kelleramt	68	3 600	125	1	895	245 679
129	Fürstenland	654	3 145	123	0	0	2 056 850
130	Werdenberg Süd	71	4 581	145	14	4 807	392 539
131	Sarganserland	223	3 434	144	52	4 758	1 013 216
132	Unteres Toggenburg	389	2 498	105	14	887	984 146
133	Amden-Weesen	42	2 604	116	5	6 135	140 063
134	Benken-Schänis	85	2 518	91	13	3 327	257 285
135	Am Ricken	106	2 366	80	4	5 024	270 920
136	Leventina	46	3 283	94	27	1 805	199 753
137	Chablais valaisan	65	6 942	149	78	1 505	568 575
138	Valais central	212	3 635	146	27	2 620	841 379
139	Visp und Schattenberge	116	3 391	135	27	3 014	474 697
140	UNESCO	139	2 356	97	18	2 250	367 968
141	Estivages neuchâtelois	0	0	0	70	2 966	207 619

Source : OFAG

Contributions à la qualité du paysage 2023

	No. expl. ayant conclu une convent. (SAU)	No. expl. ayant conclu une convent. (RE)	Ø Contr. / expl. SAU	Ø contr. / expl. RE	Contr. versées SAU	Contr. versées RE	Tot. contr. versées
	No.	No.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
ZH	2 045	4	4 252	4 955	8 696 141	19 818	8 715 959
BE	8 615	1 206	3 044	1 231	26 226 910	1 484 228	27 711 138
LU	3 551	213	2 680	1 341	9 518 018	285 543	9 803 561
UR	428	159	2 946	1 566	1 261 088	249 066	1 510 154
SZ	1 142	340	3 028	1 583	3 457 599	538 298	3 995 897
OW	473	208	2 747	1 871	1 299 134	389 263	1 688 397
NW	358	108	2 497	1 780	894 084	192 192	1 086 276
GL	268	107	4 515	1 949	1 210 074	208 511	1 418 585
ZG	400	3	3 239	1 198	1 295 753	3 593	1 299 346
FR	1 948	543	5 001	2 381	9 741 465	1 292 623	11 034 088
SO	960	0	4 249	0	4 078 949	0	4 078 949
BL	609	0	3 824	0	2 328 531	0	2 328 531
SH	377	0	4 036	0	1 521 423	0	1 521 423
AR	453	79	3 272	2 110	1 482 105	166 702	1 648 807
AI	274	106	1 929	1 154	528 456	122 344	650 800
SG	2 399	296	3 358	3 431	8 056 036	1 015 520	9 071 556
GR	1 880	23	5 880	3 860	11 054 984	88 770	11 143 754
AG	1 459	3	5 010	2 625	7 309 837	7 876	7 317 713
TG	1 457	0	4 111	0	5 990 210	0	5 990 210
TI	437	144	3 204	1 529	1 400 147	220 170	1 620 317
VD	2 442	566	5 583	4 202	13 633 554	2 378 587	16 012 141
VS	1 305	376	4 508	2 338	5 882 896	879 037	6 761 934
NE	596	70	6 696	2 966	3 991 050	207 619	4 198 669
GE	173	0	7 104	0	1 229 027	0	1 229 027
JU	797	72	5 927	12 391	4 724 074	892 124	5 616 198
Total	34 846	4 626	3 926	2 300	136 811 543	10 641 885	147 453 428

SAU = exploitations à l'année

RE = exploitations d'estivage

Source : OFAG

Beteiligungen nach Kanton 2023

Paramètre	No. expl. ayant	No. expl. ayant	Particip. expl. à	Particip. expl. d	Ø contr. / expl.	Ø contr. / expl.	Contr. versées SA	Contr. versées R	Tot. contr. versée
Unité	Nombre	Nombre	%	%	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
ZH	2045	4	80%	57%	4252	4955	8696141	19818	8715959
BE	8615	1206	95%	86%	3044	1231	26226910	1484228	27711138
LU	3551	213	88%	89%	2680	1341	9518018	285543	9803561
UR	428	159	87%	53%	2946	1566	1261088	249066	1510154
SZ	1142	340	85%	84%	3028	1583	3457599	538298	3995897
OW	473	208	85%	85%	2747	1871	1299134	389263	1688397
NW	358	108	93%	84%	2497	1780	894084	192192	1086276
GL	268	107	85%	91%	4515	1949	1210074	208511	1418585
ZG	400	3	85%	75%	3239	1198	1295753	3593	1299346
FR	1948	543	87%	94%	5001	2381	9741465	1292623	11034088
SO	960	0	89%	0%	4249	0	4078949	0	4078949
BL	609	0	82%	0%	3824	0	2328531	0	2328531
SH	377	0	90%	0%	4036	0	1521423	0	1521423
AR	453	79	79%	72%	3272	2110	1482105	166702	1648807
AI	274	106	71%	77%	1929	1154	528456	122344	650800
SG	2399	296	74%	83%	3358	3431	8056036	1015520	9071556
GR	1880	23	96%	2%	5880	3860	11054984	88770	11143754
AG	1459	3	63%	100%	5010	2625	7309837	7876	7317713
TG	1457	0	75%	0%	4111	0	5990210	0	5990210
TI	437	144	66%	64%	3204	1529	1400147	220170	1620317
VD	2442	566	88%	91%	5583	4202	13633554	2378587	16012141
VS	1305	376	58%	72%	4508	2338	5882896	879037	6761934
NE	596	70	90%	48%	6696	2966	3991050	207619	4198669
GE	173	0	75%	0%	7104	0	1229027	0	1229027
JU	797	72	89%	75%	5927	12391	4724074	892124	5616198
Schweiz	34846	4626	1	1	3926	2300	136811543	10641885	147453428

LN = exploitations à l'année

S0G= exploitations d'estivage

Qualité du paysage : Nombre des exploitations et contributions par projet

No. projet	Nom projet	Exploitations	Exploitations	Contr.
		à l'année	d'estivage	versées
		Nombre	Nombre	fr
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	284	33	2 132 266
2	Solothurn Grenchen	396		1 491 902
3	Kanton AI	274	106	637 513
4	Kanton AR	458	79	1 658 443
5	Kanton GL	268	107	1 418 585
6	Kanton SH	379		1 536 073
8	Leimental Dorneckberg	87		390 568
9	Valle Verzasca	30	18	73 734
10	Engadina Bassa Val Müstair	182	3	1 114 965
11	Olten Gösgen Gäu	244		808 170
12	Einsiedeln	348	113	1 168 553
13	Fronalp Prugel	129	104	638 643
14	March	216	44	664 210
15	Rigi Mythen	449	79	1 524 490
16	Kanton UR	428	159	1 510 154
17	Kantone BL und BS	609		2 328 531
18	Kanton GE teilweise	173		1 229 027
19	Intyamon Jogne	124	270	1 244 913
20	Entlebuch	752	173	2 318 112
21	Hochdorf	531		1 436 075
22	Luzern	471	29	1 262 121
23	Sursee	780		2 134 349
24	Willisau	1 018	11	2 653 614
25	Neckertal	184	3	447 113
26	Kanton OW	473	208	1 688 397
27	Kanton NW	358	108	1 086 276
28	Kanton ZG	400	3	1 299 346
29	Mittelthurgau	376		1 345 387
30	Cadi	160		772 767
31	Lumnezia Vals	117	1	550 798
32	Foppa Safiental	232	6	1 293 338
33	Heinzenberg Domleschg	138		774 429
34	Imboden	63		332 151
35	Schanfigg Churwalden	108	2	660 308
36	Rheintal	141		703 134
37	Prättigau	285		1 342 950
38	Hinterrhein	107	4	1 039 615
39	Surses	60	1	377 079
40	Albulatal	103	1	504 011
41	Davos	76	1	323 959
42	Mesocina Clanca	82	1	395 656
43	Bregaglia	30		150 073
44	Oberengadin	65	1	367 824
45	Valposchiavo	71	2	440 697
46	Zürcher Oberland	618	2	2 423 712
47	Pfannenstiel Egg	129		528 114
48	Ajoie	259	12	1 789 111
49	Delémont	254	27	1 694 821
50	Chasseral	357	90	1 157 171
51	Gantrisch	949	151	2 515 138
53	Thierstein	119		648 622
54	Alpes Vaudoises	191	288	2 120 413
55	Gros-de-Vaud	413		2 386 565

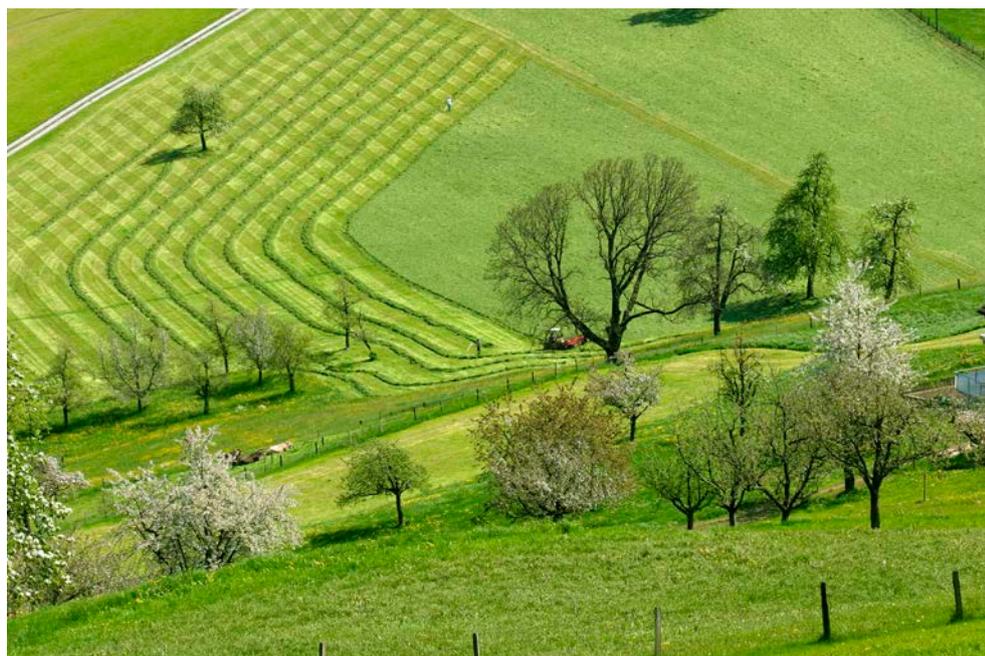
56	Jorat	374		2 203 720
57	Jura vaudois	81	278	1 703 188
58	Pied du Jura	567		3 423 889
59	Pleine de l'Orbe	94		799 570
60	Plaine du Rhône	106		359 305
61	Rives lémaniques	398		1 583 583
62	Broye	577		3 553 306
63	Binntal	44	12	261 919
64	Lötschental	29	12	191 854
65	Regionaler Naturpark Pfyn	141	18	466 334
66	Grand Entremont	155	46	847 316
67	Val d'Anniviers	69	21	303 187
68	Noble et Louable Contrée	114	10	411 546
69	Hérens	104	26	539 467
70	Val-de-Ruz	80		719 376
71	Vallée de la Brévine	100		592 943
72	Sense-See	597	35	2 845 442
73	Glâne-Sarine-Lac	689	8	2 968 655
74	Gruyère-Veveyse	412	176	1 790 680
75	Thal	169		754 831
76	Oberthurgau	370		1 629 435
77	Hinterthurgau-Immenberg	231		782 882
78	Region Wynetal Aargau Süd	84	1	378 294
79	Jurapark	286		1 950 238
80	Region Lebensraum Lenzburg	87		412 106
81	Unteres Büntzal	80		291 617
82	Rafzerfeld	48		188 235
83	Winterthur-Andelfingen	572	2	2 613 542
84	Zürich Süd	360		1 284 741
85	Zürich Unterland	337		1 651 848
86	Berner Mittelland	1 632	3	4 162 168
88	Emmental	1 963	80	5 983 587
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)	989	279	2 882 202
90	Kandertal	433	174	1 502 783
91	Oberaargau	890	6	2 672 582
92	Oberland Ost	492	128	1 815 320
93	Obersimmental-Saanenland	564	293	2 326 281
94	Seeland	822		1 985 755
95	Trois-Vaux	193	79	887 373
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	129	8	454 778
97	Werdenberg Nord	135	33	636 479
98	Obertoggenburg	246	112	1 225 982
99	Pfäfers	32	17	193 050
100	Rheintal	202	15	949 709
101	Walenstadt	42	8	130 279
102	Coude du Rhône	173	23	746 545
103	Simplon	72	37	417 317
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	61	21	323 830
105	Blenio	86	29	411 788
106	Luganese	75	17	227 114
107	Piano di Magadino	61	6	178 017
108	Parco Nazionale del Locarnese	21	3	57 225
109	Vallemaggia	50	29	204 959
110	Interriviera	56	15	153 522
111	Mendrisiotto	60		114 206
113	Val-de-Travers Vallon	38		229 318
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle	117		634 582
115	Vallée de la Sagne et des Pon	82		408 699

116	Val-de-Travers Montagne	71		421 294
117	Chasseral neuchâtelois	54		284 488
118	Paysage Littoral	119		568 982
119	LQ Unterthugau-Seerücken	488		2 165 711
120	Fricktal Regio	87		569 285
121	Zurzibiet Regio	156		653 209
122	Baden Regio	122		598 377
123	Brugg Regio	69		338 622
124	Region Aarau	45		316 472
125	zofingenregio	74		414 949
126	Suhrental	84		387 675
127	Oberes Freiamt	217	1	761 192
128	Mutschellen-Reusstal- Kelleramt (AG)	68	1	245 679
129	Fürstenland	654		2 056 850
130	Werdenberg Süd	71	14	392 539
131	Sarganserland	223	52	1 013 216
132	Unteres Toggenburg	389	14	984 146
133	Amden-Weesen	42	5	140 063
134	Benken-Schänis	85	13	257 285
135	Am Ricken	106	4	270 920
136	Leventina	46	27	199 753
137	Chablais valaisan (VS)	65	78	568 575
138	Valais central (VS)	212	27	841 379
139	Visp und Schattenberge (VS)	116	27	474 697
140	UNESCO (VS)	139	18	367 968
141	Estivages neuchâtelois (NE)		70	207 619
CH (Total):		34846	4626	147 453 428



Contributions à la biodiversité

La part moyenne des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sur la surface agricole utile était de 19,6 % en 2023, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente. La part moyenne de SPB sur les terres assolées a nettement augmenté. Un nouveau type de surface « céréales en lignes de semis espacées » a été introduit dans toute la Suisse.



État de la biodiversité sur la surface agricole

Les données du premier cycle de relevés quinquennaux du programme de monitoring « Espèces et habitats dans l'agriculture » (ALL-EMA) d'Agroscope permettent de tirer des conclusions sur l'état de la biodiversité dans les régions agricoles. Le premier rapport ALL-EMA est paru en 2021. Des informations détaillées seront disponibles à l'issue du deuxième cycle de relevés (2020–2024).

Évolution des contributions à la biodiversité

En 2023, 450 millions de francs de contributions à la biodiversité ont été octroyés par la Confédération (+1,6 % par rapport à l'année précédente). Cela correspond à 16 % de l'ensemble des paiements directs. Les contributions du niveau de qualité I correspondent à 36,7 %, celles du niveau de qualité II à 37,7 % et celles pour la mise en réseau à 25,6 % de la somme totale des contributions à la biodiversité. En 2023, la somme des contributions Q I et Q II a légèrement augmenté (Q I : +3,8 %, Q II : +1,5 % par rapport à l'année précédente), tandis que la somme des contributions pour la mise en réseau a légèrement diminué (-1,1 % par rapport à l'année précédente). Les taux de contribution par hectare ou par arbre pour les différents types de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et mesures de mise en réseau reste inchangé par rapport à l'année précédente. L'évolution des contributions à la biodiversité de 2014 à 2023 est

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



représentée dans les graphiques interactifs ci-dessous. Les données peuvent être filtrées par année, par canton et par zone.

Évolution des surfaces de promotion de la biodiversité : part de QII et de mise en réseau 2014–2023

Évolution des types de contributions pour la biodiversité 2019–2023

Aperçu des contributions 2023, selon les types de contributions (QI, QII et mise en réseau), les cantons et les zones agricoles :

Aperçu des contributions 2023 par type d'élément SPB, selon les types de contributions (QI, QII et mise en réseau) et les zones agricoles :

Part des surfaces de promotion de la biodiversité sur la surface agricole utile

Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) représentaient en 2023 17,8 % de la surface agricole utile (SAU), toutes zones confondues. Si les arbres fruitiers haute tige, les arbres isolés et les allées sont pris en compte à compter d'un are par arbre, la part de SPB sur la SAU est de 19,6 %. En 2023 également, la zone de montagne IV présente la part la plus élevée de SPB sur la SAU : 46,2 %. Les différences par rapport à l'année précédente, tant en termes de surface que de proportion, sont faibles. La plus grande augmentation de surface a été enregistrée dans la zone de plaine (+0,36 % par rapport à 2022), probablement du fait de l'introduction dans toute la Suisse du nouveau type de SPB « céréales en lignes de semis espacées » début 2023.

Surface agricole utile, surface imputable de SPB et part moyenne de SPB sur la SAU (entre parenthèses : sans prise en compte des arbres)

Zone	Total de la SAU [ha]	SPB sur la SAU [ha]	Part de SPB [%] ¹
Zone de plaine	473 678	72 264 (63 859)	15,3 (13,5)
Zone des collines	136 695	23 369 (20 077)	17,1 (14,7)
Zone de montagne I	113 920	18 368 (15 858)	16,1 (13,9)
Zone de montagne II	153 780	32 438 (30 339)	21,1 (19,7)
Zone de montagne III	79 423	26 520 (25 565)	33,4 (32,2)
Zone de montagne IV	54 657	25 236 (24 908)	46,2 (45,6)
Total	1 012 153	198 195 (180 607)	19,6 (17,8)

¹ Les données se basent sur le calcul de la part appropriée de SPB selon les exigences PER (art. 14 OPD). Source : OFAG

Contributions à la qualité

La somme des surfaces de promotion de la biodiversité (y c. les arbres) a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Le type de SPB « prairies peu intensives » continue à

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



diminuer, bien que moins fortement que les années précédentes. Les autres surfaces restent relativement stables par rapport à l'année précédente.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I entre 2014 et 2023.

La part des éléments SPB sur terres assolées (jachères florales et tournantes, ourlets sur terres assolées et bandes culturales extensives) et des bandes semées pour organismes utiles, qui font partie des contributions au système de production, est toujours très faible avec 5044 hectares, soit 1,3 % des terres assolées (1,9 % des terres ouvertes), mais elle a de nouveau nettement augmenté par rapport aux années précédentes (2022 : 3714 ha, 0,96 % des terres assolées ou 1,14 % des terres ouvertes). Les « céréales en lignes de semis espacées » ne sont pas comptabilisées dans ces chiffres. En plus des éléments de SPB sur terres ouvertes, des SPB sur terres assolées spécifiques à une région ont également été mises en place, mais elles n'ont que peu d'importance en termes de surface. Parmi celles-ci, on trouve par exemple des mesures visant à favoriser le vanneau huppé.

Le graphique suivant montre l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II entre 2014 et 2023.**Contributions pour la mise en réseau**

En 2023, le nombre d'exploitations, la surface totale et les montants versés pour les projets de mise en réseau n'étaient que légèrement différents de ceux de l'année précédente. Les prairies extensives, les pâturages extensifs et les pâturages boisés présentent de loin la part de surfaces mises en réseau la plus importante. Les bandes culturales extensives ont enregistré une augmentation marquée (+55 % par rapport à 2022). Le nombre d'arbres fruitiers de haute tige et de noyers, ainsi que le nombre d'exploitations disposant de ces éléments SPB, ont également augmenté dans le cadre de la mise en réseau.

Le tableau suivant donne un aperçu de surfaces mises en réseau en 2023 selon les types de biodiversité et les zones agricoles.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau entre 2014 et 2023 :**Informations sur les différents types de SPB**

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre d'exploitations, des surfaces et des contributions versées pour les différents éléments SPB. Une hausse a été enregistrée pour différentes SPB dans les grandes cultures, notamment les bandes culturales extensives. Les bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles font partie depuis 2023 des contributions au système de production, sous la forme de bandes semées pour organismes utiles.

Prairies extensives**Prairies extensives 2023 : nombre d'exploitations et surface**

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	16 471	5 343	15 008	36 822
Surface	ha	40 348	11 541	33 991	85 880
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	8 943	3 037	10 804	22 784
Surface	ha	13 782	5 179	22 388	41 350
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	13 400	4 546	13 368	31 314
Surface	ha	31 542	9 727	31 090	72 359

Source : OFAG

Le tableau suivant présente les contributions octroyées pour des prairies extensives, selon les cantons et les zones agricoles.

Prairies peu intensives

Prairies peu intensives 2023 : nombre d'exploitations et surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	1 952	1 299	7 592	10 843
Surface	ha	1 579	1 343	11 718	14 640
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	188	214	3 524	3 926
Surface	ha	134	156	3 848	4 137
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	817	694	5 544	7 055
Surface	ha	769	725	8 402	9 896

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies peu intensives, selon les cantons et les zones agricoles.

Pâturages extensifs et pâturages boisés

Pâturages extensifs et pâturages boisés 2023 : nombre d'exploitations et surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	4 856	2 315	11 160	18 331
Surface	ha	7 903	4 088	40 104	52 094
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	1 024	707	6 560	8 291
Surface	ha	1 671	1 320	19 468	22 460
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	3 046	1 691	8 952	13 689
Surface	ha	5 362	3 032	31 232	39 626

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des pâturages extensifs et des pâturages boisés, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces à litière

Surfaces à litière 2023 : nombre d'exploitations et surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	2 055	830	4 444	7 329
Surface	ha	2 386	697	5 065	8 148
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	1 490	635	3 845	5 970
Surface	ha	2 091	612	4 627	7 329
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 738	725	4 020	6 483
Surface	ha	2 098	627	4 719	7 444

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces à litière, selon les cantons et les zones agricoles.

Haies, bosquets champêtres et berges boisées

Haies, bosquets champêtres et berges boisées 2023 : nombre d'exploitations et surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	8 031	2 846	4 811	15 688
Surface	ha	2 578	924	1 144	4 646
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	4 087	1 509	1 858	7 454
Surface	ha	1 280	488	462	2 231
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	6 216	2 376	4 086	12 678
Surface	ha	2 063	786	979	3 827

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des haies, bosquets champêtres et berges boisées, selon les cantons et les zones agricoles.

Jachères florales

Jachères florales 2023 : nombre d'exploitations et surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	2 143	425	22	2 590
Surface	ha	2 183	275	13	2 472
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 578	364	14	1 956
Surface	ha	1 644	228	9	1 881

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères florales, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères florales, selon les cantons et les zones agricoles.

Jachères tournantes

Jachères tournantes 2023 : nombre d'exploitations et surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	601	75	2	678
Surface	ha	621	61	1	683
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	320	47	1	368
Surface	ha	382	39	0	421

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères tournantes, selon les cantons et les zones agricoles.

Ourlets sur terres assolées

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Ourllets sur terres assolées 2023 : nombre d'exploitations et surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	966	252	52	1 270
Surface	ha	239	50	12	301
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	769	218	40	1 027
Surface	ha	192	43	10	245

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les ourlets sur terres assolées, selon les cantons et les zones agricoles.

Bandes culturelles extensives

Bandes culturelles extensives 2023 : nombre d'exploitations et surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	255	60	66	381
Surface	ha	945	229	159	1 333
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	106	31	54	191
Surface	ha	273	102	107	482

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes culturelles extensives, selon les cantons et les zones agricoles.

Céréales en lignes de semis espacés

Céréales en lignes de semis espacés 2023 : nombre d'exploitations et surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	1 535	487	167	2 189
Surface	ha	6 736	1 540	319	8 595
Vernetzung					
Exploitations	Nombre	1 245	436	154	1 835
Surface	ha	5 510	1 370	296	7 176

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les céréales en lignes de semis espacées, selon les cantons et les zones agricoles.

Prairies riveraines

Prairies riveraines 2023 : nombre d'exploitations et surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	584	190	265	1 039
Surface	ha	131	30	88	249
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	148	34	101	283
Surface	ha	51	6	18	75

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les prairies riveraines, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle 2023 : nombre d'exploitations et surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	444	97	158	699
Surface	ha	1 400	257	226	1 883
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	612	111	173	896
Surface	ha	2 578	303	257	3 138

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions versées pour les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle selon les cantons et les zones agricoles.

Arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers)

Arbres fruitiers haute-tige 2023 (sans les noyers) : nombre d'exploitations concernées et d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	12 638	5 044	9 389	27 071
Arbres	Nombre	1 058 042	445 568	596 186	2 099 796
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	6 423	2 970	4 366	13 759
Arbres	Nombre	500 508	210 116	230 068	940 692
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	8 970	3 892	6 954	19 816
Arbres	Nombre	661 689	294 698	400 271	1 356 658

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les arbres fruitiers haute-tige, selon les cantons et les zones agricoles.

Noyers

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Noyers 2023 : nombre d'exploitations concernées et d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	7 728	2 867	4 310	14 905
Arbres	Nombre	75 955	19 287	25 287	120 529
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	2 895	1 253	1 500	5 648
Arbres	Nombre	34 227	7 150	7 292	48 669
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	4 136	1 654	2 494	8 284
Arbres	Nombre	45 151	10 415	13 410	68 976

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les noyers, selon les cantons et les zones agricoles.

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres 2023 : nombre d'exploitations concernées et d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	5 514	2 389	7 829	15 595
Arbres	Nombre	48 126	18 914	99 503	166 543

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des arbres isolés indigènes adaptés au site et des allées d'arbres, selon les cantons et les zones agricoles.

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région 2023 : nombre d'exploitations et surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	144	90	1 583	1 817
Surface	ha	207	119	3 389	3 715

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région, selon les cantons et les zones agricoles.

Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage

Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage 2023 : nombre d'exploitations et surface

	Unité	Zone d'estivage
Niveau de qualité II		
Exploitations	Nombre	5 576
Surface	ha	223 064

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces herbagères et à litière dans la région d'estivage, selon les cantons.

Informations complémentaires

Vous trouverez des informations générales détaillées sur les contributions à la biodiversité et sur la promotion de la biodiversité sous Contributions à la biodiversité (admin.ch), dans l'aide-mémoire d'Agriidea Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole ainsi que sous agrinatur.ch. Les données sur les contributions à la biodiversité dans les cantons et les zones agricoles sont également résumées dans le « Download Center ».

Contributions à la biodiversité 2023

Cantons	SPB qualité I			SPB qualité II			SPB mises en réseau		
	Exploitations Nombre	Surface ha	Contribution fr.	Exploitations Nombre	Surface ha	Contribution fr.	Exploitations Nombre	Surface ha	Contribution fr.
ZH	2 543	12 438	13 663 245	2 007	5 479	11 144 126	1 997	8 582	6 884 035
BE	9 042	35 898	25 718 061	7 787	52 760	26 062 692	8 677	33 796	22 762 535
LU	4 015	13 120	11 632 716	3 569	8 754	11 848 859	3 348	11 911	8 396 059
UR	487	1 774	924 357	600	10 965	2 568 658	425	1 781	1 444 379
SZ	1 343	5 123	3 822 912	1 606	14 568	7 688 466	1 211	4 468	3 277 887
OW	548	1 389	917 242	651	7 078	2 133 323	405	1 205	950 198
NW	380	1 197	768 774	432	3 885	1 671 736	314	927	750 965
GL	312	1 552	860 487	383	9 860	2 516 619	284	1 317	1 036 836
ZG	465	2 265	2 274 143	431	1 320	2 762 700	438	2 108	1 567 781
FR	2 211	9 490	9 206 416	1 572	11 759	4 768 363	1 567	6 698	5 153 642
SO	1 073	6 949	5 873 390	840	3 966	4 634 548	977	5 817	4 049 764
BL	736	4 626	4 430 636	654	2 608	4 278 861	659	2 900	1 780 986
SH	408	2 401	3 242 429	354	1 331	2 657 063	371	2 166	1 834 317
AR	569	1 393	952 219	503	1 420	1 095 332	340	594	463 280
AI	376	845	543 627	391	1 352	794 475	280	541	418 019
SG	3 220	11 232	9 822 939	2 849	16 664	11 805 298	2 758	8 778	6 587 384
GR	1 940	18 844	9 300 077	2 702	73 821	22 176 532	1 899	17 712	9 880 717
AG	2 313	11 748	12 488 010	1 669	5 394	10 984 765	1 483	8 498	6 264 285
TG	1 902	6 668	7 786 813	1 174	1 972	4 812 979	1 622	3 851	2 491 761
TI	613	3 492	2 146 307	561	7 500	2 135 615	487	3 106	2 144 401
VD	2 656	18 909	19 101 121	2 578	25 112	13 563 315	2 473	16 118	12 085 700
VS	1 843	14 895	7 909 917	2 031	38 176	10 181 036	1 596	11 100	6 658 343
NE	646	5 632	3 288 370	608	2 974	2 160 961	599	4 715	2 887 538
GE	232	1 471	2 217 356	101	191	373 733	151	769	668 012
JU	895	7 894	6 434 106	708	3 441	4 787 908	821	6 747	4 554 423
Suisse	40 768	201 245	165 325 667	36 761	312 347	169 607 964	35 182	166 207	114 993 241

Zone	Exploitations Nombre	Surface ha	Contribution fr.	Exploitations Nombre	Surface ha	Contribution fr.	Exploitations Nombre	Surface ha	Contribution fr.
Plaine	17 125	76 989	86 224 595	12 042	25 705	53 270 401	14 222	60 219	45 113 621
Collines	5 810	25 428	23 677 336	4 455	10 185	20 108 237	4 953	20 347	14 457 565
ZM I	5 392	18 947	13 557 678	4 030	7 923	13 586 349	4 631	15 332	10 473 854
ZM II	6 548	31 802	18 654 330	5 214	16 044	21 329 249	5 786	27 248	18 082 297
ZM III	3 658	24 851	12 410 966	3 332	14 988	15 223 581	3 428	21 735	13 588 592
ZM IV	2 235	23 227	10 800 763	2 112	14 438	14 019 473	2 162	21 326	13 277 313
Estivage				5 576	223 064	32 070 674			

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023

		Q I (CHF/ha)	Q II (CHF/ha)	Mise en réseau (CHF/ha)
Prairies extensives	Zone de plaine	1 080	1 920	1 000
	Zone des collines	860	1 840	1 000
	ZM I et II	500	1 700	1 000
	ZM III et IV	450	1 100	1 000
Prairies peu intensives	Zone de plaine jusqu'à ZM II	450	1 200	1 000
	ZM III et IV	450	1 000	1 000
Pâturages extensifs et pâturages		450	700	500
Surfaces à litière	Zone de plaine	1 440	2 060	1 000
	Zone des collines	1 220	1 980	1 000
	ZM I et II	860	1 840	1 000
	ZM III et IV	680	1 770	1 000
Haies, bosquets champêtres et berges boisées		2 160	2 840	1 000
Jachères florales	Plaine et région des collines	3 800	–	1 000
Jachères tournantes	Plaine et région des collines	3 300	–	1 000
Ourllet sur terres assolées	Zone de plaine jusqu'à ZM II	3 300	–	1 000
Bande culturale extensive		2 300	–	1 000
Céréales en lignes de semis espacées	Zone de plaine	300	–	–
Prairies riveraines		450	–	1 000
Surfaces riches en espèces de la région d'estivage		–	150 (max.300 je NST)	–
Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle		–	1 100	1 000
Arbres fruitiers haute-tige	par arbre	13.5	31.5	5
Noyers	par arbre	13.5	16.5	5
Arbres isolés adaptés au site et allées d'arbres	par arbre	–	–	5
Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région		–	–	1 000

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : mise en réseau

		Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Prairies extensives	Exploitations	Nombre	13 400	8 510	9 404	31 314
	Surface	ha	31 542	15 465	17 333	72 359
Prairies peu intensives	Exploitations	Nombre	817	1 697	4 541	7 055
	Surface	ha	769	1 823	5 036	9 896
Pâturages extensifs et pâturages boisés	Exploitations	Nombre	3 046	3 641	7 002	13 689
	Surface	ha	5 362	7 328	14 990	39 626
Surfaces à litière	Exploitations	Nombre	1 738	1 620	3 125	6 483
	Surface	ha	2 098	1 402	1 389	7 444
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Exploitations	Nombre	6 216	4 051	2 411	12 678
	Surface	ha	2 063	1 242	126	3 827
Prairies riveraines d'un cours d'eau	Exploitations	Nombre	148	67	68	283
	Surface	ha	51	14	4	75
Jachères florales	Exploitations	Nombre	1 578	375	3	1 956
	Surface	ha	1 644	234	1	1 881
Jachères tournantes	Exploitations	Nombre	320	48	0	368
	Surface	ha	382	40	0	421
Bandes culturales extensives	Exploitations	Nombre	106	55	30	191
	Surface	ha	273	160	12	482
Ourlet sur terres assolées	Exploitations	Nombre	769	251	7	1 027
	Surface	ha	192	52	0	245
Arbres fruitiers haute-tige	Exploitations	Nombre	8 970	7 267	3 579	19 816
	Arbres	Nombre	661 689	511 715	51 227	1 356 658
Noyers	Exploitations	Nombre	4 136	2 876	1 272	8 284
	Arbres	Nombre	45 151	16 719	2 558	68 976
Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	Exploitations	Nombre	5 514	4 794	5 424	15 732
	Arbres	Nombre	48 126	40 288	44 517	166 543
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Exploitations	Nombre	612	180	104	896
	Surface	ha	2 578	435	25	3 138
Céréales en lignes de semis espacées	Exploitations	Nombre	1 245	563	27	1 835
	Surface	ha	5 510	1 622	0	7 176
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	Exploitations	Nombre	144	156	1 517	1 817
	Surface	ha	207	173	3 162	3 715

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : prairies

Cantons	Prairies extensives, Q1			Prairies extensives, Q2			Prairies extensives, Q3 mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contribut.	Exploitations	Surface	Total Contribut.	Exploitations	Surface	Total Contribut.
ZH	2 480	7 125	7 203 507	1 659	2 867	5 407 955	1 888	4 987	4 471 911
BE	8 076	13 344	10 090 126	4 470	5 449	8 128 316	7 656	12 480	11 232 116
LU	3 918	6 181	4 844 998	2 183	2 678	4 316 540	3 313	5 394	4 854 666
UR	406	902	414 953	311	679	790 210	362	869	782 001
SZ	1 170	1 617	956 725	920	1 163	1 701 251	1 023	1 405	1 264 464
OW	512	835	429 886	385	605	848 413	383	718	645 858
NW	357	702	362 196	268	556	794 932	292	646	580 959
GL	297	940	496 112	254	716	894 121	274	849	763 812
ZG	425	669	554 011	276	312	566 677	394	626	563 672
FR	1 860	4 156	3 888 218	858	1 076	1 928 040	1 371	3 161	2 844 513
SO	1 049	3 428	3 024 233	687	1 523	2 763 327	939	2 895	2 605 204
BL	702	2 116	1 813 385	597	1 357	2 473 679	612	1 526	1 072 426
SH	401	1 619	1 621 473	338	1 082	2 043 932	361	1 404	1 263 727
AR	426	390	202 863	274	175	297 816	217	210	188 784
AI	309	258	132 388	155	109	186 074	215	185	166 131
SG	2 966	4 330	3 445 444	1 637	1 610	2 725 492	2 540	3 598	3 229 367
GR	1 906	11 464	5 347 031	1 824	8 657	9 895 901	1 871	10 840	6 608 808
AG	2 256	6 476	6 312 131	1 556	3 639	6 820 155	1 471	4 749	4 267 139
TG	1 787	3 101	3 288 486	702	771	1 471 647	1 489	2 246	1 602 452
TI	515	1 152	704 409	312	549	687 027	392	986	887 662
VD	2 448	8 573	8 256 700	1 592	3 122	5 607 202	2 206	7 383	6 644 988
VS	1 101	1 721	980 702	688	884	1 084 556	793	1 222	1 100 133
NE	482	1 309	981 468	282	456	803 065	436	1 128	1 015 371
GE	222	875	937 480	84	166	316 323	137	518	465 804
JU	751	2 599	2 232 473	472	1 147	2 097 012	679	2 335	2 101 869
Suisse	36 822	85 880	68 521 398	22 784	41 350	64 649 666	31 314	72 359	61 223 834
Zone									
plaine	16 471	40 348	42 319 766	8 943	13 782	26 150 306	13 400	31 542	27 827 516
Colline	5 343	11 541	9 700 279	3 037	5 179	9 381 788	4 546	9 727	8 476 019
ZM I	4 655	6 685	3 644 573	2 648	3 152	5 193 127	3 964	5 738	5 020 371
ZM II	5 337	8 924	4 504 144	3 665	5 177	8 235 655	4 654	8 019	7 006 015
ZM III	3 077	9 253	4 232 189	2 670	6 888	7 766 450	2 872	8 618	6 484 952
ZM IV	1 939	9 129	4 120 447	1 821	7 170	7 922 340	1 878	8 716	6 408 961

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : prairies peu intensives

Cantons	Prairies peu intensives, Q1			Prairies peu intensives, Q2			Prairies peu intensives, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	
ZH	277	147	66 141	25	9	10 296	30	14	12 519
BE	2 478	2 733	1 229 944	882	689	749 139	2 111	2 427	2 183 959
LU	449	424	190 828	170	212	228 854	264	310	278 851
UR	298	399	179 640	120	132	133 356	251	372	335 178
SZ	162	142	63 729	95	97	101 900	90	92	83 205
OW	132	122	54 824	40	43	45 908	102	106	95 787
NW	67	43	19 557	22	17	18 550	2	1	1 026
GL	71	63	28 427	29	24	25 746	47	45	40 698
ZG	109	75	33 581	34	22	26 037	96	66	59 252
FR	833	1 331	598 777	90	67	77 820	458	704	633 633
SO	93	131	58 764	14	9	10 685	36	68	61 245
BL	200	201	90 628	59	62	74 701	64	72	35 139
SH	26	20	9 210	4	8	9 332	12	7	6 400
AR	229	152	68 256	80	43	51 972	72	59	52 911
AI	50	23	10 355	14	6	6 696	12	5	4 770
SG	1 204	599	269 546	181	88	99 438	599	334	299 772
GR	1 324	3 033	1 364 724	746	863	870 802	866	1 630	757 326
AG	212	136	61 295	33	28	33 120	27	26	23 238
TG	240	157	70 606	5	1	1 657	148	90	44 404
TI	251	435	195 692	140	177	179 578	186	339	304 744
VD	532	942	423 815	183	230	250 824	374	691	621 882
VS	1 148	2 386	1 073 923	818	1 108	1 136 243	864	1 711	1 539 692
NE	137	337	151 754	45	72	86 340	80	214	192 186
GE	5	3	1 494						
JU	316	606	272 732	97	132	158 112	264	513	461 394
Suisse	10 843	14 640	6 588 239	3 926	4 137	4 387 105	7 055	9 896	8 129 209
Zone									
Plaine	1 952	1 579	710 657	188	134	159 024	817	769	651 941
Colline	1 299	1 343	604 449	214	156	185 377	694	725	630 313
ZM I	1 604	1 635	735 588	378	278	326 006	1 003	1 099	974 024
ZM II	2 465	2 981	1 341 369	873	797	932 095	1 733	2 267	2 019 088
BZ III	1 919	3 103	1 396 244	1 158	1 278	1 286 398	1 452	2 018	1 603 691
ZM IV	1 604	4 000	1 799 932	1 115	1 495	1 498 206	1 356	3 018	2 250 152

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : pâturages extensifs et pâturages boisés

Cantons	Pâturages extensifs pâturages boisés, Q1			Pâturages extensifs pâturages boisés, Q2			Pâturages extensifs pâturages boisés, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	811	1 062	477 756	189	188	131 600	364	495	222 714
BE	4 305	10 600	4 769 891	1 785	4 862	3 403 700	3 663	9 665	4 349 431
LU	617	782	352 077	181	339	237 364	499	720	324 052
UR	161	301	135 477	58	78	54 537	151	289	129 965
SZ	494	1 349	607 091	355	983	688 191	416	1 181	531 374
OW	86	153	68 787	30	72	50 050	74	146	65 745
NW	105	205	92 390	57	121	84 525	66	135	60 845
GL	175	380	170 964	75	154	107 569	142	292	131 459
ZG	118	162	72 749	33	38	26 834	105	148	66 583
FR	1 155	2 216	997 310	227	419	293 447	728	1 396	628 363
SO	438	1 682	757 002	214	990	692 797	352	1 468	660 740
BL	321	956	430 366	248	723	506 339	263	777	349 842
SH	91	119	53 521	23	35	24 182	65	91	40 832
AR	389	431	193 856	76	66	46 508	115	114	51 102
AI	248	289	130 073	27	41	28 434	108	140	63 221
SG	1 427	2 169	975 965	522	911	637 917	1 066	1 742	783 765
GR	1 352	3 692	1 661 400	1 234	2 521	1 764 581	867	1 376	254 984
AG	788	1 067	480 303	254	299	209 300	568	829	373 262
TG	474	549	247 245	63	87	60 975	108	168	75 579
TI	368	1 479	665 577	170	303	211 992	296	1 185	533 419
VD	1 635	5 370	2 416 343	666	1 928	1 349 327	1 334	4 233	1 904 630
VS	1 477	9 981	4 491 710	1 161	4 636	3 245 270	1 263	7 175	3 228 616
NE	559	3 724	1 675 773	342	1 309	916 489	489	2 953	1 328 922
GE	60	97	43 457	0	0	0	25	40	18 113
JU	677	3 279	1 475 591	301	1 357	950 159	562	2 867	1 289 939
Suisse	18 331	52 094	23 442 669	8 291	22 460	15 722 085	13 689	39 626	17 467 494

Zone									
Plaine	4 856	7 903	3 556 161	1 024	1 671	1 169 886	3 046	5 362	2 401 598
Collines	2 315	4 088	1 839 663	707	1 320	924 334	1 691	3 032	1 358 280
ZM I	2 648	5 619	2 528 549	891	1 939	1 357 399	1 950	4 297	1 926 948
ZM II	4 029	14 481	6 516 278	2 070	6 482	4 537 402	3 239	11 946	5 364 554
ZM III	2 658	10 637	4 786 907	2 018	5 762	4 033 118	2 231	7 953	3 407 478
ZM IV	1 825	9 367	4 215 110	1 581	5 286	3 699 947	1 532	7 037	3 008 635

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : surface à litière

Cantons	Surfaces à litière, Q1			Surfaces à litière, Q2			Surfaces à litière mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	1051	1 592	2 150 755	898	1 459	2 962 211	922	1 428	1 285 505
BE	907	849	696 367	722	703	1 282 436	863	806	725 596
LU	581	390	396 979	404	339	641 674	522	361	324 990
UR	99	79	70 640	78	70	130 650	93	75	67 446
SZ	827	1 317	1 210 915	796	1 286	2 394 877	775	1 261	1 134 932
OW	139	83	87 031	117	74	141 849	115	70	62 811
NW	117	96	90 453	108	91	170 929	108	92	82 476
GL	90	89	72 591	67	74	134 255	81	84	75 942
ZG	297	574	539 745	278	561	1 050 167	277	545	490 367
FR	181	95	104 167	91	67	127 346	134	75	67 853
SO	15	5	6 490	5	1	2 016	9	4	3 681
BL				0	0	0	0	0	0
SH	15	9	12 826	2	1	2 900	9	8	7 205
AR	260	203	175 147	198	177	326 499	162	153	137 745
AI	199	220	189 510	176	199	366 578	173	198	178 011
SG	1574	1 800	1 735 921	1 384	1 656	3 108 475	1 374	1 658	1 492 308
GR	216	115	80 756	204	109	193 094	204	109	48 100
AG	193	195	278 626	123	178	366 037	143	114	102 951
TG	186	111	151 177	113	88	179 718	169	103	93 010
TI	72	74	79 632	41	55	105 550	64	69	61 978
VD	197	181	166 400	121	123	223 709	173	160	143 856
VS	60	26	20 889	23	15	27 182	49	21	18 471
NE	13	7	6 561	1	0	810	12	7	6 354
GE	8	11	16 358	1	3	5 294	6	11	9 540
JU	76	40	41 014	31	20	37 881	70	37	33 102
Suisse	7 373	8 161	8 380 950	5 982	7 349	13 982 135	6 507	7 449	6 654 230
Zone									
Plaine	2 043	2 386	3 370 710	1 489	2 110	4 325 366	1 727	2 095	1 885 203
Collines	848	708	857 946	644	618	1 221 679	740	637	573 354
ZM I	1 056	874	816 004	863	788	1 473 771	899	767	689 817
ZM II	2 032	2 744	2 325 378	1 746	2 544	4 667 941	1 817	2 563	2 303 469
ZM III	913	928	652 483	812	835	1 485 765	860	881	769 595
ZM IV	481	522	358 429	428	456	807 612	464	507	432 792

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : haies, bosquets champêtres et berges boisées

Cantons	Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q1			Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q2			Haies, bosquets champêtres et berges boisées mise en réseau		
	Total			Total			Total		
	Exploitations	Surface	Contribut.	Exploitations	Surface	Contribut.	Exploitations	Surface	Contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	1 087	267	577 130	529	123	350 570	620	147	132 219
BE	2 888	706	1 524 024	1 422	338	959 133	2 508	620	557 842
LU	2 436	596	1 288 225	978	241	685 856	2 171	539	485 166
UR	20	2	4 277	12	1	3 664	17	2	1 368
SZ	285	36	78 300	199	27	75 459	255	33	29 331
OW	122	13	28 166	41	4	12 752	109	12	10 575
NW	42	4	8 251	19	2	5 879	18	2	2 097
GL	49	6	11 988	29	3	9 230	43	5	4 257
ZG	310	68	146 743	121	30	83 917	281	62	55 436
FR	1 085	422	911 939	388	138	392 372	814	330	296 988
SO	506	150	324 560	282	85	241 597	401	125	112 265
BL	360	130	280 731	283	113	319 941	284	111	100 310
SH	296	128	275 916	211	78	220 379	247	100	90 363
AR	142	23	48 622	70	11	31 410	45	8	7 605
AI	78	10	20 909	14	2	5 652	35	4	3 978
SG	1 040	195	421 308	327	70	199 737	871	167	150 192
GR	563	101	218 160	134	29	81 338	542	96	86 310
AG	1 610	588	1 271 052	1 182	388	1 101 068	1 234	481	433 026
TG	534	124	266 806	194	49	139 610	350	77	69 554
TI	80	12	26 521	9	2	5 142	69	10	8 752
VD	1 123	482	1 040 926	542	216	612 531	952	414	372 231
VS	192	54	116 569	57	18	50 484	136	39	35 088
NE	167	78	167 443	44	19	52 796	142	69	62 325
GE	119	50	108 691	36	13	36 551	71	28	24 876
JU	554	402	867 564	331	232	657 744	463	347	312 390
Suisse	15 688	4 646	10 034 820	7 454	2 231	6 334 809	12 678	3 827	3 444 543

Zone									
Plaine	8 031	2 578	5 568 747	4 087	1 280	3 634 767	6 216	2 063	1 856 509
Collines	2 846	924	1 995 941	1 509	488	1 387 108	2 376	786	707 064
ZM II	2 015	542	1 171 294	872	241	684 132	1 675	457	411 132
ZM III	1 892	463	999 405	709	176	500 172	1 568	396	356 055
ZM IV	662	112	241 786	214	39	111 125	620	103	92 301
ZM V	242	27	57 646	63	6	17 505	223	24	21 482

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : Jachères florales

Cantons	Jachère florale, Q1			Jachère florale, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	228	137	519 764	132	87	78 471
BE	287	201	763 794	214	155	139 865
LU	177	60	226 678	159	55	49 379
UR	1	0	190			
SZ	5	5	17 974	5	5	4 257
OW						
NW						
GL	1	0	1 444	1	0	342
ZG	11	5	17 388	8	4	3 382
FR	270	340	1 290 322	219	291	261 727
SO	68	55	210 393	43	41	36 991
BL	80	62	235 471	61	41	36 995
SH	195	219	833 494	152	179	161 507
AR						
AI						
SG	30	30	112 670	13	24	21 222
GR	11	5	20 748	6	4	3 519
AG	439	201	763 306	379	168	151 029
TG	175	153	580 135	119	111	99 963
TI	4	2	7 067	1	1	524
VD	417	636	2 417 446	312	500	449 775
VS	29	28	104 919	20	21	18 694
NE	15	21	79 040	11	17	15 093
GE	80	204	775 580	45	94	84 681
JU	67	109	414 656	56	84	75 528
Suisse	2 590	2 472	9 392 478	1 956	1 881	1 692 943

Zone	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitations	Surface	Total Contributions
Plaine	2 143	2 183	8 295 146	1 578	1 644	1 479 223
Collines	425	275	1 046 697	364	228	205 277
ZM I	16	8	30 858	11	6	5 172
ZM II	4	4	14 576	2	2	2 061
ZM III	2	1	5 201	1	1	1 211
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : jachère tournante

Cantons	Jachère tournante, Q1			Jachère tournante, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitation	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	99	85	279 543	37	38	34 281
BE	120	83	274 814	76	61	54 585
LU	33	38	126 126	25	27	24 343
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	1	1	3 336	1	1	910
FR	51	57	188 587	33	34	30 928
SO	33	38	124 751	19	29	26 275
BL	27	29	95 916	16	19	16 972
SH	29	34	111 247	14	26	23 219
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	13	12	39 930	5	5	4 464
GR	8	8	27 951	4	7	6 408
AG	103	72	237 798	75	46	40 986
TG	37	22	74 009	1	0	118
TI	3	6	21 220	3	6	5 787
VD	67	85	282 117	33	49	43 983
VS	11	32	104 328	6	27	24 388
NE	3	4	14 421	1	1	1 224
GE	29	63	208 692	12	40	35 703
JU	11	12	39 534	7	5	4 707
Suisse	678	683	2 254 319	368	421	379 281

Zone						
Plaine	601	621	2 050 125	320	382	343 705
Collines	75	61	202 290	47	39	35 482
ZM I	2	1	1 904	1	0	94
ZM II	0	0	0	0	0	0
ZM III	0	0	0	0	0	0
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : ourlet sur terres assolées

Cantons	Ourlet sur terres assolées, Q1			Ourlet sur terres assolées, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	106	22	72 369	51	11	9 828
BE	129	24	80 442	75	17	14 921
LU	105	15	48 315	102	14	12 463
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	12	3	9 660	10	2	2 210
FR	122	39	127 294	110	35	31 212
SO	26	6	20 215	18	5	4 548
BL	49	21	69 115	42	17	15 131
SH	12	2	8 162	8	1	1 224
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	12	2	6 105	3	1	513
GR	10	2	5 148	2	0	369
AG	484	101	332 673	456	93	83 673
TG	38	8	27 384	20	5	4 634
TI	1	0	159	1	0	43
VD	105	34	113 553	82	25	22 626
VS	18	9	28 543	13	7	6 520
NE						
GE	15	4	13 662	13	4	3 195
JU	26	9	30 723	21	8	7 398
Suisse	1 270	301	993 522	1 027	245	220 508

Zone	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitations	Surface	Total Contributions
Plaine	966	239	789 287	769	192	172 368
Collines	252	50	164 014	218	43	38 745
ZM I	44	10	34 082	33	9	7 986
ZM II	8	2	6 139	7	2	1 410
ZM III	0	0	0	0	0	0
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : bande culturale extensive

Cantons	Bande culturale extensive, Q1			Bande culturale extensive, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	34	46	105 639	11	24	19 719
BE	32	54	123 552	21	41	36 779
LU	6	2	4 434	5	2	1 370
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	20	92	210 754	17	68	61 128
FR	38	61	139 309	24	38	33 976
SO	7	18	42 323	2	7	6 461
BL	3	1	1 446	2	0	388
SH	4	2	4 655	3	2	1 646
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	1	2	4 324	1	1	819
GR						
AG	17	33	76 153	10	26	23 598
TG	16	48	109 312	0	0	
TI						
VD	144	796	1 831 628	59	230	206 865
VS	37	113	260 294	28	28	25 315
NE	3	6	35 788	0	3	0
GE	7	45	13 064	4	12	2 502
JU	12	16	103 454	4	0	11 178
Suisse	381	1 333	3 066 129	191	482	431 746

Zone						
Plaine	255	945	2 174 266	106	273	243 365
Collines	60	229	526 581	31	102	91 946
ZM I	31	82	189 533	24	58	52 394
ZM II	16	65	148 840	11	37	33 512
ZM III	13	5	16 111	13	5	6 304
ZM IV	6	7	10 799	6	7	4 226

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : céréales en lignes de semis espacés

Cantons	Céréales en lignes de semis espacés Q1			Céréales en lignes de semis espacés mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributions			Contributio
Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	
ZH	138	405	121 629	79	248	79 320
BE	893	3 506	1 051 910	871	3 423	1 540 326
LU	535	1 972	591 680	522	1 933	869 748
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	1	1	345	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	29	139	41 822	23	119	53 336
FR	28	68	20 369	5	8	3 575
SO	113	598	179 488	110	583	262 410
BL	19	78	23 467	10	41	18 363
SH	9	18	5 441	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	6	7	2 202	0	0	0
GR	2	1	291	0	0	0
AG	276	1 125	337 554	214	819	234 122
TG	60	233	69 773	0	0	0
TI	1	1	179	0	0	0
VD	46	270	81 030	0	0	0
VS	1	4	1 240	0	0	0
NE	4	6	1 758	0	0	0
GE	13	108	32 442	0	0	0
JU	15	53	15 783	1	3	1 440
Suisse	2 189	8 595	2 578 404	1 835	7 176	3 062 639
Zone						
Plaine	1 535	6 736	2 020 765	1 245	5 510	2 367 984
Collines	487	1 540	461 905	436	1 370	563 203
ZM I	132	264	79 339	127	252	111 990
ZM II	34	54	16 091	27	43	19 462
ZM III	1	1	304	0	0	0
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : prairies riveraines

Cantons	Prairies riveraines Q1			Prairies riveraines mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	31	5	2 313	8	2	1 989
BE	99	14	6 403	72	11	9 963
LU	241	32	14 204	0	0	0
UR	20	2	1 584	16	2	2 394
SZ	4	14	207	0	7	0
OW	8	4	279	7	2	531
NW	4	3	144	0	0	0
GL	72	5	10 035	19	2	2 385
ZG	7	8	1 048	6	4	1 708
FR	48	33	6 340	22	5	6 000
SO	22	20	1 892	12	20	2 139
BL	14	4	1 218	0	3	0
SH	20	0	2 336	5	0	1 877
AR	0	0	0	0	0	0
AI	8	1	437	1	1	36
SG	47	0	3 803	18	0	3 357
GR	0	0	0	0	0	0
AG	211	22	14 837	27	3	4 455
TG	32	1	9 195	27	0	12 260
TI	8	1	454	8	1	908
VD	19	9	3 843	7	3	2 466
VS	11	4	1 691	5	1	1 114
NE	3	1	459	1	0	351
GE	0	0	0	0	0	0
JU	110	65	29 471	22	9	7 668
Suisse	1 039	249	112 190	283	75	61 601

Zone						
Plaine	584	131	58 946	148	51	40 121
Collines	190	30	13 648	34	6	5 443
ZM I	117	32	14 348	33	8	7 375
ZM II	88	42	18 731	28	6	5 280
ZM III	28	10	2 005	24	2	1 919
ZM IV	32	4	4 512	16	2	1 464

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Cantons	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle Q2			Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contributions			Contributions
Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	
ZH	41	60	66 429	43	76	68 139
BE	31	86	94 426	37	146	131 675
LU	22	39	43 041	22	41	36 837
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	7	5	5 621	8	11	9 990
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	1	0	598	2	1	1 644
ZG	0	0	0	0	0	0
FR	6	27	29 442	11	45	40 431
SO	3	1	598	2	2	1 644
BL	6	2	1 741	9	3	2 680
SH	14	18	19 656	56	177	159 540
AR	2	1	1 441	2	1	1 278
AI	1	0	407	0	0	0
SG	37	71	78 309	38	78	70 362
GR	13	18	20 163	13	18	16 497
AG	56	99	108 570	55	110	99 396
TG	10	20	21 526	17	58	52 299
TI	50	58	63 415	98	248	223 626
VD	194	861	946 561	228	1 243	1 118 286
VS	187	453	498 128	200	608	547 234
NE	13	43	47 487	48	244	219 915
GE	2	6	6 446	3	10	9 045
JU	3	16	17 314	3	16	14 400
Suisse	699	1 883	2 071 050	896	3 138	2 824 244

Zone						
Plaine	444	1 400	1 539 699	612	2 578	2 320 359
Collines	97	257	282 900	111	303	272 312
ZM I	64	85	94 037	69	132	118 989
ZM II	71	121	133 409	75	100	90 201
ZM III	6	16	3 901	5	21	3 517
ZM IV	17	4	17 105	24	4	18 865

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023: arbre fruitier haute-tige

Cantons	Arbre fruitier haute-tige Q1			Arbre fruitier haute-tige Q2			Arbre fruitier haute-tige mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total Contribut.	Exploitations	Arbres	Total Contribut.	Exploitations	Arbres	Total Contribut.
	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.
ZH	1 870	144 604	1 952 154	968	68 859	2 169 059	1 267	90 616	407 772
BE	6 335	363 648	4 909 248	3 697	179 181	5 644 202	5 871	323 862	1 457 379
LU	3 412	252 082	3 403 107	2 481	161 752	5 095 188	2 858	212 465	956 093
UR	176	7 283	98 321	17	678	21 357	134	5 051	22 730
SZ	848	63 108	851 958	583	38 717	1 219 586	572	37 957	170 807
OW	347	17 418	235 143	84	3 011	94 847	251	12 970	58 365
NW	260	12 936	174 636	92	4 294	135 261	101	4 574	20 583
GL	111	4 963	67 001	27	884	27 846	77	2 872	12 924
ZG	404	45 960	620 460	275	31 588	995 022	357	41 510	186 795
FR	1 371	65 315	881 753	287	13 706	431 739	950	42 837	192 767
SO	829	79 107	1 067 945	270	23 283	733 415	604	52 931	238 190
BL	686	101 712	1 373 112	348	28 323	892 175	355	28 893	130 019
SH	269	21 680	292 680	148	10 380	326 970	198	15 194	68 373
AR	311	18 923	255 461	125	6 498	204 687	72	4 420	19 890
AI	63	4 152	56 052	29	1 544	48 636	22	1 215	5 468
SG	2 211	198 472	2 679 372	1 152	103 205	3 250 958	1 052	98 615	443 768
GR	609	40 159	542 147	364	15 307	482 171	498	23 139	104 126
AG	1 945	159 506	2 153 331	1 063	72 445	2 282 018	1 130	79 911	359 600
TG	1 547	204 535	2 761 223	741	90 673	2 856 200	1 005	90 746	408 357
TI	309	29 863	403 151	23	1 037	32 666	219	21 234	95 553
VD	1 645	131 683	1 777 721	598	54 766	1 725 129	1 338	93 750	421 875
VS	645	52 107	703 445	46	1 828	57 582	351	20 339	91 526
NE	162	11 796	159 246	56	2 830	89 145	71	4 946	22 257
GE	87	4 213	56 876	6	178	5 607	21	1 040	4 680
JU	619	64 571	871 709	279	25 725	810 338	442	45 571	205 070
Suisse	27 071	2 099 796	28 347 246	13 759	940 692	29 631 798	19 816	1 356 658	6 104 961

Zone									
Plaine	12 638	1 058 042	14 283 567	6 423	500 508	15 766 002	8 970	661 689	2 977 601
Collines	5 044	445 568	6 015 168	2 970	210 116	6 618 654	3 892	294 698	1 326 141
ZM I	4 457	306 957	4 143 920	2 377	138 895	4 375 193	3 375	217 017	976 577
ZM II	3 388	197 010	2 659 635	1 516	72 808	2 293 452	2 465	132 027	594 122
ZM III	1 217	75 834	1 023 759	392	16 108	507 402	878	42 485	191 183
ZM IV	327	16 385	221 198	81	2 257	71 096	236	8 742	39 339

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : noyers

Cantons	Noyers, Q1			Noyers, Q2			Noyers, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	
ZH	1 449	10 665	143 978	529	3 649	60 209	743	5 372	24 174
BE	2 139	14 518	195 993	601	6 784	111 936	1 483	11 382	51 219
LU	1 985	10 545	142 358	1 436	6 722	110 913	1 678	8 877	39 947
UR	147	1 377	18 590	9	80	1 320	109	1 006	4 527
SZ	507	3 061	41 324	287	1 449	23 909	285	1 165	5 243
OW	177	963	13 001	30	138	2 277	131	692	3 114
NW	188	1 539	20 777	50	328	5 412	59	508	2 286
GL	37	128	1 728	2	4	66	13	39	176
ZG	206	1 821	24 584	106	839	13 844	186	1 574	7 083
FR	542	3 874	52 299	76	1 288	21 252	344	2 837	12 767
SO	533	4 064	54 864	145	1 424	23 496	269	2 313	10 409
BL	176	1 169	15 782	2	12	198	2	6	27
SH	125	836	11 286	60	353	5 825	87	546	2 457
AR	130	602	8 127	35	139	2 294	22	88	396
AI	43	274	3 699	15	99	1 634	9	81	365
SG	1 597	9 393	126 806	552	2 658	43 857	460	2 420	10 890
GR	312	2 591	34 979	109	966	15 939	109	966	4 347
AG	1 674	12 577	169 790	650	4 030	66 495	771	4 815	21 668
TG	898	9 607	129 695	367	4 768	78 672	497	5 034	22 653
TI	226	3 147	42 485	9	87	1 436	156	2 034	9 153
VD	1 108	21 600	291 600	384	11 198	184 767	550	14 297	64 337
VS	210	1 674	22 599	5	23	380	87	712	3 204
NE	76	996	13 446	31	521	8 597	24	484	2 178
GE	45	594	8 019	5	78	1 287	11	156	702
JU	375	2 914	39 339	153	1 032	17 028	199	1 572	7 074
Suisse	14 905	120 529	1 627 142	5 648	48 669	803 039	8 284	68 976	310 392

Zone	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
plaine	7 728	75 955	1 025 393	2 895	34 227	564 746	4 136	45 151	203 180
Collines	2 867	19 287	260 375	1 253	7 150	117 975	1 654	10 415	46 868
ZM I	2 097	12 232	165 132	841	4 425	73 013	1 222	6 304	28 368
ZM II	1 555	8 189	110 552	524	2 164	35 706	915	4 548	20 466
ZM III	538	4 055	54 743	120	636	10 494	293	2 153	9 689
ZM IV	120	811	10 949	15	67	1 106	64	405	1 823

Source : OFAG

Contribution à la biodiversité 2023 : arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Cantons	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, mise en réseau			Total Contributions fr.
	Exploitations	Arbres		
	Nombre	Nombre		
ZH	629	4 268	19 206	
BE	5 279	56 853	255 839	
LU	2 893	29 791	134 060	
UR	62	297	1 337	
SZ	561	7 903	35 564	
OW	200	1 641	7 385	
NW	0	0	0	
GL	59	820	3 690	
ZG	330	3 411	15 350	
FR	761	8 342	37 539	
SO	267	3 063	13 784	
BL	8	182	819	
SH	83	770	3 465	
AR	4	13	59	
AI	1	4	18	
SG	1 510	14 363	64 634	
GR	1 213	16 005	72 023	
AG	404	2 507	11 282	
TG	106	1 246	5 607	
TI	192	2 768	12 456	
VD	800	6 681	30 065	
VS	131	1 770	7 965	
NE	28	545	2 453	
GE	16	108	486	
JU	195	3 192	14 364	
Suisse	15 732	166 543	749 444	

Zone			
Plaine	5 514	48 126	216 567
Collines	2 389	18 914	85 113
ZM I	2 405	21 374	96 183
ZM II	2 608	33 612	151 254
ZM III	1 799	30 387	136 742
ZM IV	1 017	14 130	63 585

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023: surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région

Cantons	Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région			Total Contributions
	Exploitations	Surface		
	Nombre	ha	fr.	
ZH	4	28	20 938	
BE	88	18	16 637	
LU	2	2	2 203	
UR	43	107	96 732	
SZ	6	18	15 903	
OW	0	0	0	
NW	0	0	0	
GL	0	0	0	
ZG	2	1	758	
FR	17	37	33 016	
SO	1	4	3 425	
BL	13	2	1 877	
SH	3	3	2 435	
AR	7	2	1 503	
AI	0	0	0	
SG	0	0	0	
GR	1 455	3 236	1 919 859	
AG	48	161	35 618	
TG	0	0	0	
TI	0	0	0	
VD	22	50	44 883	
VS	21	11	9 509	
NE	39	20	17 640	
GE	16	9	7 803	
JU	30	8	7 119	
Suisse	1 817	3 715	2 237 858	
Zone				
Plaine	144	207	123 465	
Collines	90	119	51 106	
ZM I	66	53	38 888	
ZM II	138	174	122 731	
ZM III	722	1 383	864 191	
ZM IV	657	1 779	1 037 477	

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2023 : surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage Q2		
	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Contributions nettes fr.
ZH	5	58	8 645
BE	1 136	38 770	5 685 000
LU	184	3 216	482 302
UR	241	9 996	1 433 972
SZ	369	10 613	1 491 036
OW	233	6 248	937 244
NW	120	3 052	455 498
GL	116	8 880	1 317 191
ZG	3	35	5 316
FR	421	9 815	1 465 601
SO	53	1 111	166 620
BL	6	67	10 088
SH	0	0	0
AR	99	878	131 748
AI	115	976	146 442
SG	267	11 207	1 677 828
GR	829	61 467	8 861 579
AG	0	0	0
TG	0	0	0
TI	147	6 346	849 547
VD	569	17 976	2 667 942
VS	503	31 043	4 080 677
NE	122	1 040	156 068
GE			
JU	38	269	40 332
Suisse	5 576	223 064	32 070 674
Zone			
Plaine	0	0	0
Collines	0	0	0
ZM I	0	0	0
ZM II	0	0	0
ZM III	0	0	0
ZM IV	0	0	0
Région d'estivage	5 576	223 064	32 070 674

Source : OFAG



Contributions au système de production

Les contributions au système de production visent en particulier à mettre en œuvre les objectifs de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ».

Quelques programmes de paiements directs nouveaux ou complétés sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 : entre autres les contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires, pour la biodiversité fonctionnelle, pour l'amélioration de la fertilité du sol, pour une utilisation efficiente de l'azote dans les grandes cultures et pour une part particulièrement élevée de sorties et d'accès au pâturage pour les bovins.



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions pour l'agriculture biologique, des contributions pour une utilisation efficiente de l'azote dans les grandes cultures et de la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH).

Contribution pour l'agriculture biologique

En 2023, le nombre d'exploitations biologiques a augmenté de 0,6 % et la surface de 1,7 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation des contributions versées (+3,3 %) indique une participation plus élevée pour les terres ouvertes. Les chiffres des différentes régions le confirment : la participation a augmenté en région de plaine, où la part des terres ouvertes est la plus élevée, et est restée stable dans la région des collines ; quant à la région de montagne, elle a enregistré une diminution des exploitations et des surfaces bio.

Contribution pour l'agriculture biologique 2023

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	2 390	1 844	3 366	7 600
Surface	ha	60 154	39 308	84 201	183 663
Surface par exploitation	ha	25,17	21,32	25,02	24,17
Contribution par exploitation	fr.	16 845	7 278	5 360	9 437
Total des contributions	1000 fr.	40 260	13 421	18 042	71 723

Source : OFAG

Contribution pour une utilisation efficace de l'azote dans les grandes cultures

La contribution favorise une utilisation plus efficace des engrais azotés dans la production végétale. Elle incite les exploitantes et les exploitants à prendre d'autres mesures, en complément de l'épandage ciblé d'engrais azotés, afin de mieux tirer parti de l'azote fourni par le sol (teneur en humus, entre autres).

Contribution pour une utilisation efficace de l'azote dans les grandes cultures 2023

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	5 542	1 980	352	7 874
Surface	ha	130 352	31 110	3 456	164 918
Surface par exploitation	ha	23,52	15,71	9,82	20,94
Contribution par exploitation	fr.	2 352	1 571	982	2 094
Total des contributions	1000 fr.	13 035	3 111	346	16 492

Source : OFAG

Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages

La contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) vise à promouvoir l'utilisation des fourrages provenant de prairies et de pâturages. Ce mode de production est à la fois durable et adapté à la Suisse, qui est essentiellement un pays d'herbages.

Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages 2023

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	8 314	8 782	11 538	28 634
Surface	ha	138 414	165 754	260 600	564 768
Surface par exploitation	ha	16,65	18,87	22,59	19,72
Contribution par exploitation	fr.	3 220	3 718	4 505	3 891
Total des contributions	1000 fr.	26 775	32 654	51 984	111 412

Source : OFAG

Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires

Cette contribution vise à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Elle encourage la réduction d'herbicides, de fongicides, d'insecticides, de régulateurs de croissance et de stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles dans la production de grandes cultures. Il est ainsi possible d'éviter la présence de résidus dans les produits récoltés et de réduire les effets négatifs sur l'environnement.

Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures et les cultures spéciales 2023

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	10 265	4 366	813	15 444
Surface	ha	127 318	27 113	2 660	157 090
Surface par exploitation	ha	12,40	6,21	3,27	10,17
Contribution par exploitation	fr.	5 553	2 526	1 499	4 484
Total des contributions	1000 fr.	56 997	11 029	1 218	69 244

Source : OFAG

Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaire dans les cultures pérennes 2023

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	829	260	128	1 217
Surface	ha	3 042	477	423	3 942
Surface par exploitation	ha	3,67	1,83	3,30	3,24
Contribution par exploitation	fr.	4 208	2 074	3 771	3 706
Total des contributions	1000 fr.	3 489	539	483	4 511

Source : OFAG

Des chiffres plus détaillés sur le non-recours aux produits phytosanitaires, ventilés par canton et par zone de culture, figurent dans les tableaux suivants :

Contribution pour la biodiversité fonctionnelle

Les organismes utiles qui s'attaquent aux organismes nuisibles peuvent contribuer à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Les bandes semées pour organismes utiles favorisent la présence de ces organismes dans les cultures.

Contribution pour la biodiversité fonctionnelle 2023

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	1 396	189	4	1 589
Surface	ha	265	29	1	295
Surface par exploitation	ha	0,19	0,15	0,16	0,19
Contribution par exploitation	fr.	629	515	642	616
Total des contributions	1000 fr.	878	97	3	978

Source : OFAG

Le tableau suivant comprend des informations plus détaillées :

Contributions pour l'amélioration de la fertilité du sol

Trois contributions différentes servent à améliorer la fertilité du sol :

- La contribution pour une couverture appropriée du sol dans les grandes cultures exige le semis rapide d'une culture intercalaire. En outre, dans le cas des cultures de printemps, aucun travail du sol n'est autorisé avant le 15 février. Cela permet de limiter les pertes d'éléments fertilisants et l'érosion et d'augmenter la teneur en humus du sol.
- L'enherbement aussi élevé que possible des vignes est également encouragé par une contribution.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



- Une troisième contribution sert à promouvoir le travail du sol sans labour. Il s’agit d’une continuation de l’ancienne contribution à l’utilisation efficace des ressources pour les techniques culturales préservant le sol.

Par rapport à la contribution à l’utilisation efficace des ressources, la surface exploitée avec des techniques culturales préservant le sol a augmenté, alors que le nombre d’exploitations a baissé. Cela s’explique par le fait qu’il n’est plus possible de s’inscrire à la contribution pour des parcelles individuelles : les conditions doivent être satisfaites sur au moins 60 % des terres assolées de l’exploitation.

Contributions pour l’amélioration de la fertilité du sol 2023

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	10 971	4 168	670	15 809
Surface	ha	251 171	41 074	3 223	295 468
Surface par exploitation	ha	22,89	9,85	4,81	18,69
Contribution par exploitation	fr.	6 499	2 703	1 813	5 300
Total des contributions	1000 fr.	71 301	11 265	1 214	83 781

Source : OFAG

Le tableau suivant comprend des informations plus détaillées sur les deux contributions :

Contributions au bien-être des animaux

Programme SST

SST signifie « **S**ystèmes de **S**tabulation particulièrement respectueux des animaux ». Ces systèmes désignent les modes de détention à aires multiples comprenant diverses zones fonctionnelles. Par exemple, l’aire de repos et l’aire d’alimentation sont séparées. Les animaux sont en outre détenus en groupes et peuvent se mouvoir librement ; le programme exige également des possibilités pour les animaux de se reposer, de se mouvoir et de s’occuper et suffisamment de lumière du jour dans l’étable.



Participation et contributions SST 2023

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	9 738	7 021	5 854	22 613
UGB	Nombre	404 373	229 368	141 274	775 015
UGB par exploitation	Nombre	41,53	32,67	24,13	34,27
Contribution par exploitation	fr.	5 264	3 741	2 421	4 055
Total des contributions	1000 fr.	51 259	26 269	14 172	91 700

Source : OFAG

Le respect des exigences SST n'est pas obligatoire pour les exploitations pratiquant l'agriculture biologique. Les chiffres concernant la participation et les contributions sont listés ci-après pour les exploitations bio :

Participation et contributions SST 2023 pour les exploitations bio

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	1 497	1 374	2 263	5 134
UGB	Nombre	43 777	34 378	49 183	127 339
UGB par exploitation	Nombre	29,24	25,02	21,73	24,80
Contribution par exploitation	fr.	3 486	2 818	2 103	2 697
Total des contributions	1000 fr.	5 218	3 872	4 758	13 848

Source : OFAG

Les chiffres détaillés de la participation au programme SST en 2023 figurent dans le tableau ci-dessous :

Programme SRPA

SRPA signifie « **S**orties **R**égulières en **P**lein **A**ir ». Les animaux bénéficient toute l'année de sorties à l'air libre. Le respect des exigences SRPA est obligatoire pour les exploitations pratiquant l'agriculture biologique.

Participation et contributions SRPA 2023

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	11 057	8 907	10 120	30 084
UGB	Nombre	347 071	235 501	181 496	764 068
UGB par exploitation	Nombre	31,39	26,44	17,93	25,40
Contribution par exploitation	fr.	6 293	5 197	3 498	5 028
Total des contributions	1000 fr.	69 580	46 294	35 396	151 270

Source : OFAG

En 2023, le nombre d'UGB inscrites au programme SRPA a diminué par rapport à 2022. Cela s'explique par l'introduction de la contribution à la mise au pâturage en 2023 : une partie des animaux précédemment inscrits au programme SRPA sont passés à la nouvelle contribution à la mise au pâturage.

Les chiffres détaillés de la participation au programme SRPA en 2023 figurent dans le tableau ci-dessous :

Contribution à la mise au pâturage

La contribution à la mise au pâturage comprend des exigences particulièrement élevées en ce qui concerne la part de sorties et de mise au pâturage. Les vaches doivent pouvoir couvrir une partie importante (au moins 70 %) de leur alimentation quotidienne par du fourrage provenant du pâturage. C'est en région de montagne que la participation est la plus élevée.



Participation et contributions à la mise au pâturage 2023

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	3 115	3 116	3 971	10 202
UGB	Nombre	74 392	71 796	92 927	239 116
UGB par exploitation	Nombre	23,88	23,04	23,40	23,44
Contribution par exploitation	fr.	8 480	8 174	8 305	8 319
Total des contributions	1000 fr.	26 414	25 472	32 981	84 866

Source : OFAG

Informations détaillées :

Le tableau suivant donne un aperçu de toutes les contributions au bien-être des animaux selon les cantons et les zones agricoles.

Les exigences et le montant des contributions se trouvent sur le site internet de l'OFAG.

Contributions au système de production 2023

Cantons	Agriculture biologique			Contribution pour des mesures en faveur du climat sous forme d'une contribution pour une utilisation efficiente de l'azote dans les grandes cultures			Agriculture biologique		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	460	11 725	6 220 574	595	11 349	1 134 853	1 172	21 755	4 233 554
BE	1 408	27 886	9 662 172	1 902	28 619	2 861 929	6 517	108 614	21 485 345
LU	475	8 836	3 106 864	410	4 786	478 626	3 000	45 818	9 072 951
UR	58	1 006	204 934	0	0	0	478	6 323	1 263 842
SZ	179	3 134	694 116	12	65	6 465	1 203	19 416	3 865 896
OW	192	2 794	569 486	1	9	875	516	7 254	1 446 412
NW	82	1 394	285 844	5	22	2 159	364	5 576	1 107 775
GL	100	2 409	496 074	3	19	1 948	304	6 605	1 320 282
ZG	95	1 892	543 147	36	486	48 569	353	6 214	1 232 477
FR	239	6 993	3 593 094	712	18 328	1 832 799	1 541	40 812	8 084 162
SO	184	5 593	2 418 337	310	5 987	598 687	606	13 760	2 668 828
BL	161	4 367	1 647 741	223	3 770	377 040	461	10 369	1 998 099
SH	51	1 346	944 018	124	2 919	291 897	93	1 576	279 427
AR	130	2 907	594 962	2	7	664	535	10 719	2 138 412
AI	25	471	100 960	8	13	1 337	345	6 096	1 214 591
SG	491	10 355	2 786 514	182	1 737	173 684	2 751	53 895	10 710 639
GR	1 242	35 321	7 894 810	106	1 192	119 206	1 730	48 007	9 585 873
AG	313	7 754	4 540 808	587	9 750	974 961	1 213	18 097	3 472 737
TG	376	8 866	5 503 232	347	6 422	642 249	959	17 245	3 374 899
TI	164	3 303	1 025 254	41	529	52 880	463	9 361	1 840 208
VD	418	13 395	8 629 382	1 459	46 967	4 696 678	1 462	36 216	6 988 729
VS	374	7 841	3 342 395	100	1 954	195 368	1 341	25 213	5 010 211
NE	120	3 756	1 509 190	147	3 942	394 226	521	23 254	4 612 705
GE	61	1 718	1 617 268	134	4 813	481 280	60	1 307	232 123
JU	202	8 604	3 791 712	428	11 235	1 123 466	646	21 268	4 171 857
Suisse	7 600	183 663	71 722 887	7 874	164 918	16 491 846	28 634	564 768	111 412 032
Zones									
Plaine	2 390	60 154	40 260 282	5 542	130 352	13 035 243	8 314	138 414	26 774 538
Collines	900	19 704	7 898 484	1 361	21 952	2 195 235	4 290	79 792	15 639 377
ZM I	944	19 605	5 522 517	619	9 157	915 742	4 492	85 962	17 014 543
ZM II	1 302	29 320	6 611 844	280	2 987	298 722	5 958	135 630	27 031 271
ZM III	1 161	29 064	6 171 437	59	410	40 994	3 453	74 454	14 860 890
ZM IV	903	25 816	5 258 324	13	59	5 911	2 127	50 515	10 091 413

Source : OFAG

Contribution pour le non-recours aux produits phytosanitaires 2023

Cantons	Contribution pour le non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures			Contribution pour le non-recours aux insecticides et aux acaricides dans les cultures maraîchères et les cultures de petits fruits			Contribution pour le non-recours aux herbicides dans les grandes cultures et les cultures spéciales		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Nombre			ha			fr.
ZH	1 269	8 676	3 805 692	98	329	329 130	716	5 500	2 262 991
BE	3 590	15 536	6 963 017	207	355	354 520	1 398	6 315	2 251 377
LU	1 158	4 136	1 748 785	70	57	57 114	640	2 315	766 970
UR	1	1	592	0	0	0	2	2	420
SZ	17	27	11 504	6	22	21 900	33	80	54 866
OW	3	6	2 352	0	0	0	8	12	3 463
NW	3	2	1 332	4	2	2 280	4	5	3 337
GL	5	7	3 080	0	0	0	6	8	2 197
ZG	88	293	126 337	12	4	4 404	79	298	93 225
FR	981	7 744	3 545 847	60	133	133 375	502	4 104	1 421 939
SO	568	4 048	1 793 059	30	54	53 508	279	2 015	626 672
BL	429	2 520	1 055 168	22	21	20 626	226	1 094	379 401
SH	300	3 223	1 530 818	12	24	23 888	189	1 460	532 761
AR	0	0	0	2	1	650	7	8	7 700
AI	13	13	5 776	2	0	90	14	15	5 099
SG	243	738	324 004	60	187	187 260	273	966	425 393
GR	159	522	234 208	16	50	49 960	158	560	261 125
AG	1 264	8 262	3 644 992	89	354	354 430	640	4 193	1 498 181
TG	880	5 753	2 609 935	88	251	250 824	615	4 900	1 894 524
TI	38	254	119 513	8	27	26 639	113	502	292 503
VD	1 801	28 685	14 008 460	45	133	132 810	1 001	11 054	3 965 528
VS	96	477	225 510	20	53	53 154	298	2 032	1 658 348
NE	209	2 508	1 116 084	4	4	3 830	98	905	491 560
GE	164	3 540	1 549 224	7	15	14 550	85	1 460	647 511
JU	529	5 116	2 332 944	7	3	2 840	299	3 123	861 047
Suisse	13 808	102 086	46 758 232	869	2 078	2 077 780	7 683	52 926	20 408 134
Zone									
Plaine	9 188	81 352	37 836 793	697	1 987	1 987 095	5 346	43 979	17 173 367
Collines	2 693	14 154	6 127 469	93	51	51 234	1 247	5 842	1 965 395
ZM I	1 308	5 004	2 130 689	47	26	25 656	576	2 036	728 163
ZM II	483	1 389	582 861	23	10	10 085	352	840	439 637
ZM III	98	149	63 890	9	4	3 711	119	187	83 702
ZM IV	38	39	16 530	0	0	0	43	42	17 871

Source : OFAG

Contribution pour le non-recours aux produits phytosanitaires 2023

Canton	Contribution pour le non-recours aux insecticides, aux acaricides et aux fongicides dans les cultures pérennes après la floraison			Contribution pour l'exploitation de surfaces de cultures pérennes à l'aide d'intrants conformes à l'agriculture biologique		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Contributions fr.	Nombre	ha	Contributions fr.
ZH	64	102	112 288	17	11	18 256
BE	101	83	91 329	21	14	22 116
LU	83	63	69 352	25	11	17 709
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	4	1	902	2	1	1 728
OW	1	0	341	0	0	0
NW	1	0	11	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	11	5	5 162	2	2	2 845
FR	30	39	42 677	2	4	6 259
SO	18	10	11 506	3	4	6 161
BL	34	33	36 393	0	0	0
SH	28	91	100 427	3	4	6 948
AR	3	2	1 793	0	0	0
AI	1	0	484	1	1	1 216
SG	30	75	82 423	4	4	5 648
GR	19	56	61 633	8	28	44 016
AG	60	117	128 898	4	4	6 832
TG	98	262	287 956	13	23	37 455
TI	33	84	92 263	8	8	13 595
VD	170	1 008	1 108 811	38	67	107 568
VS	159	1 208	1 328 456	35	72	115 849
NE	35	168	184 470	5	43	68 000
GE	28	176	193 589	8	48	77 296
JU	7	9	10 021	0	0	0
Schwei	1 018	3 592	3 951 185	199	350	559 495
Zone						
Plaine	691	2 757	3 032 577	138	285	456 186
Collines	134	326	358 522	25	22	35 610
ZM I	89	121	133 198	12	7	11 857
ZM II	77	359	394 525	16	27	42 543
ZM III	23	27	29 269	8	8	13 298
ZM IV	4	3	3 093	0	0	0

Source : OFAG

Contribution pour les bandes semées pour organismes utiles 2023

Cantons	Contribution pour les bandes semées pour organismes utiles		
	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.
ZH	212	43.8	144 852
BE	510	75.8	250 479
LU	48	9.4	30 966
UR	0	0.0	0
SZ	0	0.0	0
OW	0	0.0	0
NW	1	0.1	231
GL	0	0.0	0
ZG	13	2.6	8 744
FR	79	14.7	48 434
SO	84	13.7	45 416
BL	45	11.3	37 507
SH	36	17.4	57 405
AR	0	0.0	0
AI	0	0.0	0
SG	60	9.4	31 230
GR	25	4.3	14 560
AG	116	17.6	58 340
TG	124	22.6	74 987
TI	1	0.9	2 846
VD	173	39.1	131 066
VS	21	5.8	21 001
NE	11	2.1	6 897
GE	6	1.0	3 320
JU	24	3.1	10 196
Suisse	1 589	294.6	978 477

Zone			
Plaine	1 396	264.6	878 500
Collines	179	28.3	94 117
ZM I	10	1.0	3 293
ZM II	3	0.6	2 409
ZM III	0	0.0	0
ZM IV	1	0.0	158

Quelle: BLW

Contributions pour l'amélioration de la fertilité du sol 2023

Cantons	Contribution pour des techniques culturales préservant le sol dans les cultures principales sur terres assolées			Contribution pour une couverture appropriée du sol sur terres ouvertes			Contribution pour une couverture appropriée du sol la vigne		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	390	5 884	1 470 900	1 200	19 186	5 484 233	125	322	321 990
BE	1 613	16 629	4 161 448	3 540	35 268	9 737 426	45	143	143 403
LU	1 045	7 228	1 807 126	1 670	12 392	3 181 808	38	72	72 292
UR	0	0	0	4	8	2 088	1	1	700
SZ	18	46	11 508	41	134	45 045	12	17	17 140
OW	3	4	1 000	4	10	2 488	2	2	1 660
NW	6	11	2 868	5	10	3 755	0	0	0
GL	12	43	10 685	5	17	4 325	2	1	580
ZG	81	646	161 418	144	1 243	328 341	8	6	6 221
FR	443	7 324	1 834 867	1 007	17 594	4 826 112	15	74	73 720
SO	262	3 248	811 917	543	7 556	1 973 642	4	3	2 598
BL	139	1 502	375 503	342	3 623	939 343	40	60	60 053
SH	191	3 672	920 601	282	6 441	1 661 636	90	272	271 936
AR	3	7	1 853	4	7	2 433	2	5	5 110
AI	14	19	4 658	20	24	6 270	1	0	370
SG	161	1 033	258 478	554	3 987	1 475 465	39	94	94 440
GR	31	220	54 918	170	1 212	383 765	61	208	208 340
AG	420	5 361	1 340 440	1 376	19 007	5 274 708	100	220	220 170
TG	342	4 209	1 054 492	940	12 330	3 590 240	40	116	116 302
TI	9	102	25 541	65	779	251 228	133	394	393 745
VD	980	23 934	5 983 470	1 517	41 679	11 148 020	310	2 007	2 007 210
VS	54	775	193 704	112	1 716	514 073	214	1 632	1 632 139
NE	67	1 037	259 173	166	3 531	896 263	49	418	417 660
GE	98	2 809	702 130	115	3 863	986 793	73	688	687 730
JU	152	2 800	699 915	488	8 539	2 141 798	4	15	15 170
Suisse	6 534	88 540	22 148 609	14 314	200 157	54 861 293	1 408	6 771	6 770 679

Zone									
Plaine	4 733	76 289	19 085 274	10 029	169 740	47 074 574	1 003	5 142	5 141 607
Collines	1 142	8 867	2 217 532	2 668	22 515	5 749 126	187	870	869 837
ZM I	461	2 526	631 507	1 107	6 056	1 556 629	85	240	240 120
ZM II	169	763	190 741	402	1 603	416 212	89	482	481 701
ZM III	23	83	20 745	79	199	53 354	32	30	30 401
ZM IV	6	11	2 810	29	44	11 398	12	7	7 014

Quelle: BLW

Participation au programme SST 2023

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	529 456	23 823	302 869	8 922	57.2 %	37.5 %
Autres vaches	137 877	12 379	123 733	7 906	89.7 %	63.9 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	135 297	57 072	82 819	16 070	61.2 %	28.2 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	49 574	29 628	33 461	15 904	67.5 %	53.7 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 187	9 551	3 266	5 307	63.0 %	55.6 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	13 360	13 787	9 577	6 971	71.7 %	50.6 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	28 044	18 668	20 517	9 557	73.2 %	51.2 %
Total Bovins	898 794	32 172	576 242	19 434	64.1 %	60.4 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 379	13 792	6 903	2 154	22.7 %	15.6 %
Total des équidés	30 379	9 533	6 903	2 154	22.7 %	22.6 %
Animaux femelles, de plus d'un an	11 485	6 827	5 574	1 501	48.5 %	22.0 %
Total des caprins	11 485	6 069	5 574	1 501	48.5 %	24.7 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	18 222	1 475	13 112	851	72.0 %	57.7 %
Truies d'élevage allaitantes	13 207	1 667	9 045	993	68.5 %	59.6 %
Porcelets sevrés	16 133	1 650	11 069	944	68.6 %	57.2 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	105 770	4 984	74 150	2 644	70.1 %	53.0 %
Total des porcs	153 333	5 556	107 377	3 116	70.0 %	56.1 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	183	534	25	52	13.6 %	9.7 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	366	412	300	59	82.0 %	14.3 %
Total des lapins	549	609	325	77	59.2 %	12.6 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 703	959	897	81	52.7 %	8.4 %
Poules pondeuses	34 554	12 375	32 461	2 331	93.9 %	18.8 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	6 321	665	6 054	225	95.8 %	33.8 %
Poulets de chair	38 242	1 290	37 424	1 105	97.9 %	85.7 %
Dindes	1 959	440	1 758	91	89.8 %	20.7 %
Total de la volaille	82 779	14 212	78 594	3 563	94.9 %	25.1 %
Total, toutes catégories confondues	1 177 318	36 697	775 015	22 613	66%	62%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

Participation au programme SRPA 2023

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	529 456	23 823	401 119	15 543	75.8 %	65.2 %
Autres vaches	137 877	12 379	39 299	3 627	28.5 %	29.3 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	135 297	57 072	76 911	15 812	56.8 %	27.7 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	49 574	29 628	25 342	13 987	51.1 %	47.2 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	19 022	29 706	5 601	8 302	29.4 %	27.9 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	5 187	9 551	1 801	2 901	34.7 %	30.4 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	13 360	13 787	6 482	4 818	48.5 %	34.9 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	28 044	18 668	12 799	5 928	45.6 %	31.8 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	15 322	28 599	4 125	7 168	26.9 %	25.1 %
Total des bovins	933 138	32 176	573 478	22 068	61.5 %	68.6 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 379	13 792	25 663	7 047	84.5 %	51.1 %
Etalons, de plus de 30 mois	3 312	4 229	1 552	1 238	46.9 %	29.3 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 169	4 182	1 794	1 517	82.7 %	36.3 %
Total des équidés	35 861	9 714	29 010	7 107	80.9 %	73.2 %
Animaux femelles, de plus d'un an	11 485	6 827	9 100	3 395	79.2 %	49.7 %
Animaux mâles, de plus d'un an	599	2 027	420	1 229	70.2 %	60.6 %
Total des caprins	12 084	6 135	9 521	3 432	78.8 %	55.9 %
Animaux femelles, de plus d'un an	37 544	7 188	33 756	5 221	89.9 %	72.6 %
Animaux mâles, de plus d'un an	1 537	4 663	1 221	3 420	79.4 %	73.3 %
Total des ovins	39 081	7 109	34 977	5 242	89.5 %	73.7 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	447	1 253	264	752	59.0 %	60.0 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	18 222	1 475	13 341	903	73.2 %	61.2 %
Truies d'élevage allaitantes	13 207	1 667	619	167	4.7 %	10.0 %
Porcelets sevrés	16 133	1 650	558	153	3.5 %	9.3 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	105 770	4 984	63 433	2 519	60.0 %	50.5 %
Total des porcs	153 780	5 559	78 216	2 919	50.9 %	52.5 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 703	959	317	115	18.6 %	12.0 %
Poules pondeuses	34 554	12 375	30 729	2 928	88.9 %	23.7 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'oeufs	6 321	665	1 475	150	23.3 %	22.6 %
Poulets de chair	38 242	1 290	3 167	248	8.3 %	19.2 %
Dindes	1 959	440	1 756	111	89.6 %	25.2 %
Total de la volaille	82 779	14 212	37 444	3 288	45.2 %	23.1 %
Cerf	1 430	266	1 220	215	85.3 %	80.8 %
Total des cerf	1 430	259	1 220	215	85.3 %	83.0 %
Bisons	303	17	202	7	66.6 %	41.2 %
Total des bisons	303	17	202	7	66.6 %	41.2 %
Total, toutes catégories confondues	1 258 455	38 281	764 068	33 567	61%	88%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

Contribution à la mise au pâturage 2023

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB	Exploitations	UGB	Exploitations	UGB	Exploitations
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%	%
Vaches laitières	529 456	23 823	71 309	3 627	13.5 %	15.2 %
Autres vaches	137 877	12 379	92 215	5 850	66.9 %	47.3 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	135 297	30 492	41 888	9 192	31.0 %	30.1 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	49 574	29 628	15 064	8 873	30.4 %	29.9 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	19 022	29 706	3 566	6 777	18.7 %	22.8 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 187	9 551	2 121	3 713	40.9 %	38.9 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	13 360	13 787	3 265	4 261	24.4 %	30.9 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	28 044	18 668	6 722	6 047	24.0 %	32.4 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	15 322	28 599	2 966	5 978	19.4 %	20.9 %
Total des bovins	933 138	32 176	239 116	10 202	25.6 %	31.7 %

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

Participation aux systèmes de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce 2023

Canton	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux			Sortie régulière en plein air			Contribution à la mise au pâturage			Stabulation particulièrement respectueuse des animaux de rente (SST et SRPA)		
	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total fr.	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total fr.	Exploit.	UGB	Total Contributions	Exploit.	UGB	Total Contributions
ZH	1 445	47 977	5 328 435	1 608	43 277	8 637 049	526	10 525	3 742 301	1 905	101 779	17 707 785
BE	4 429	118 865	14 192 269	7 000	157 079	30 890 734	2 028	40 530	14 383 682	7 974	316 475	59 466 685
LU	2 899	109 182	13 808 406	3 163	89 771	17 902 412	1 196	25 549	9 094 433	3 651	224 502	40 805 252
UR	156	2 152	203 797	410	5 422	1 037 343	46	777	276 497	427	8 350	1 517 638
SZ	660	15 614	1 720 702	1 070	20 871	4 087 919	314	6 154	2 184 795	1 199	42 639	7 993 416
OW	337	8 431	888 838	463	10 512	2 046 720	86	1 174	416 753	495	20 117	3 352 310
NW	208	5 179	568 258	306	5 979	1 152 922	67	1 279	452 547	334	12 437	2 173 727
GL	154	3 706	364 296	254	4 315	840 467	138	3 330	1 182 211	297	11 351	2 386 974
ZG	339	10 544	1 131 113	380	10 579	2 086 504	108	2 212	786 667	426	23 335	4 004 284
FR	1 483	71 955	8 947 936	1 752	68 905	13 465 696	502	16 027	5 658 134	1 961	156 888	28 071 766
SO	653	21 295	2 310 069	757	19 038	3 741 517	330	7 202	2 556 573	894	47 535	8 608 158
BL	481	15 341	1 773 097	547	12 803	2 638 696	234	5 368	1 910 868	628	33 512	6 322 662
SH	211	9 495	1 347 993	209	6 921	1 417 036	33	872	312 350	254	17 288	3 077 378
AR	269	6 852	744 396	520	13 396	2 612 993	109	2 082	740 203	555	22 330	4 097 591
AI	200	6 019	858 785	338	9 343	1 902 449	68	1 264	449 271	369	16 626	3 210 505
SG	1 806	63 085	7 423 119	2 653	75 509	14 939 551	788	15 429	5 473 397	2 952	154 024	27 836 066
GR	1 253	31 625	2 999 097	1 596	23 812	4 657 000	916	22 578	8 030 633	1 852	78 015	15 686 730
AG	1 352	50 329	6 514 242	1 378	38 445	7 826 007	481	9 927	3 537 492	1 689	98 701	17 877 741
TG	1 156	51 543	6 657 908	1 292	45 863	9 241 536	246	4 845	1 720 001	1 469	102 251	17 619 445
TI	256	5 447	510 312	468	6 742	1 300 686	149	2 841	1 008 124	498	15 030	2 819 123
VD	1 279	59 119	7 041 516	1 506	41 579	8 272 406	740	26 089	9 231 286	1 832	126 787	24 545 209
VS	421	7 478	787 987	1 108	13 028	2 536 074	405	7 816	2 771 764	1 255	28 322	6 095 825
NE	434	20 297	2 002 349	494	17 438	3 407 392	238	8 793	3 106 943	572	46 528	8 516 684
GE	48	1 955	256 437	74	1 944	386 550	14	642	227 430	81	4 542	870 417
JU	684	31 529	3 318 298	738	21 495	4 242 522	440	15 811	5 612 098	834	68 835	13 172 918
Suisse	22 613	775 015	91 699 655	30 084	764 068	151 270 180	10 202	239 116	84 866 452	34 403	1 778 199	327 836 287
Zone												
Plaine	9 738	404 373	51 258 805	11 057	347 071	69 580 171	3 115	74 392	26 414 200	12 866	825 835	147 253 176
Collines	3 798	133 416	15 750 296	4 476	127 655	25 221 389	1 594	36 295	12 889 561	5 146	297 367	53 861 246
ZM I	3 223	95 952	10 518 310	4 431	107 846	21 072 165	1 522	35 501	12 582 035	4 986	239 299	44 172 510
ZM II	3 373	91 076	9 486 713	5 345	112 621	22 026 833	2 057	50 545	17 920 434	6 025	254 241	49 433 980
ZM III	1 560	32 012	3 019 487	2 980	45 136	8 768 528	1 180	26 715	9 490 848	3 354	103 862	21 278 864
ZM IV	921	18 187	1 666 043	1 795	23 740	4 601 094	734	15 668	5 569 375	2 026	57 594	11 836 512

Source : OFAG



Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

Les contributions à l'utilisation efficiente des ressources soutiennent l'utilisation efficiente des moyens de production et donc l'utilisation durable des ressources naturelles. Quelque 4,5 millions de francs ont été versés à ce titre en 2023.

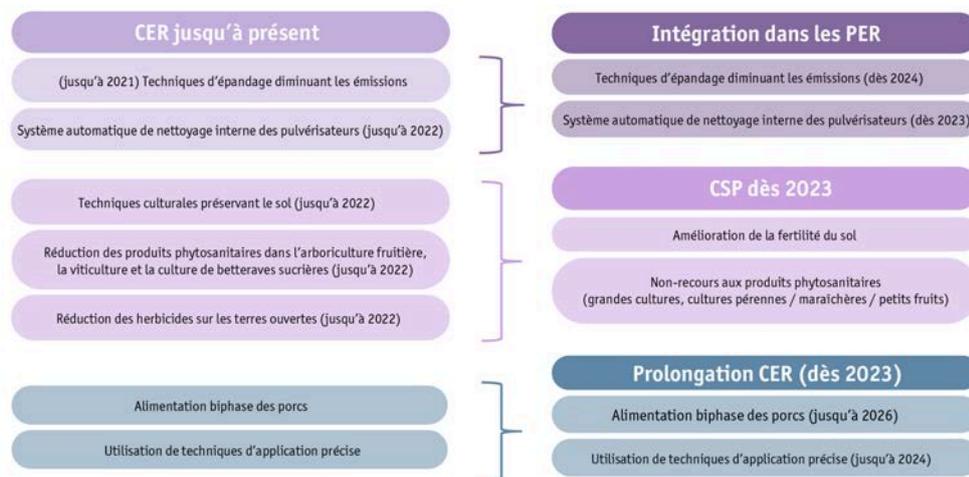
Les contributions à l'utilisation efficiente des ressources (CER) ont été introduites dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017, avec une période de versement d'emblée limitée. En 2023, les deux CER suivantes ont encore été versées :

- Utilisation de techniques d'application précise
- Alimentation biphase des porcs

La CER pour l'utilisation de techniques d'application précise lors de l'utilisation de produits phytosanitaires existe depuis 2014 et sera maintenue jusqu'à fin 2024. La CER pour l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée a été introduite en 2018 et sera maintenue jusqu'à fin 2026.

Les dispositions relatives au nettoyage interne des pulvérisateurs (c'est-à-dire l'équipement des pulvérisateurs avec un système de rinçage avec circuit d'eau de rinçage séparé pour le nettoyage des appareils servant à appliquer des produits phytosanitaires) ont été intégrées en 2023 aux prestations écologiques requises.

Le graphique ci-dessous résume les changements concernant les CER en 2023 :



Le tableau ci-après donne un aperçu de ces deux CER à l'échelle nationale (nombre d'exploitations participantes, surfaces, contributions par canton et par zone).

En 2023, 0,5 million de francs ont été consacrés à la promotion de l'utilisation de techniques d'application précise et 4 millions de francs ont été versés pour la promotion de l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée.

Utilisation de techniques d'application précise

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour l'utilisation de techniques d'application précise en 2023 (contribution unique)

Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH	
Exploitations	Nombre	116	12	7	135
Pulvérisation sous-foliaire					
Nombre de rampes de pulvérisation	Nombre	18	1		19
Contribution	fr.	38 288	1 273		39 560
Pulvérisateurs anti-dérive					
Nombre de pulvérisateurs	Nombre	100	11	7	118
Contribution	fr.	425 493	43 020	24 230	492 744
Contribution par exploitation	fr.	3 998	3 691	3 461	3 943
Total des contributions		463 781	44 293	24 230	532 304

Source : OFAG

Contrairement aux années précédentes, les données relatives à l'utilisation de techniques d'application précise ne comprennent plus le soutien financier pour le nettoyage interne des pulvérisateurs, car il a expiré fin 2022. Les chiffres dans ce domaine ne sont donc pas directement comparables avec ceux des années précédentes.





Alimentation biphase des porcs

Contributions 2023 à l'utilisation efficace des ressources pour l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	1 283	895	250	2 428
UGB	Nombre	73 197	33 934	5 846	112 977
UGB par exploitation	Nombre	57	38	23	47
Contribution par exploitation	fr.	1 997	1 327	818	1 629
Total des contributions	1 000 fr.	2 562	1 188	205	3 954

Source : OFAG

Le nombre d'exploitations participant à ce programme est passé à 2428, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique notamment par le fait que les conditions de participation ont été précisées. Il faut désormais déterminer une valeur limite spécifique à l'exploitation, raison pour laquelle le programme est devenu plus exigeant pour les exploitations d'engraissement. Depuis 2023, la participation est plus simple pour les exploitations d'élevage.

Comme les années précédentes, c'est dans la zone de plaine que le nombre d'UGB par exploitation est le plus élevé. Dans l'ensemble de la Suisse, le nombre moyen d'UGB par exploitation est passé de 117 (en 2022) à 47. Le nombre total d'UGB est quant à lui passé de 94 236 (en 2022) à 112 977. Le soutien financier a augmenté en conséquence de 20 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 4 millions de francs.

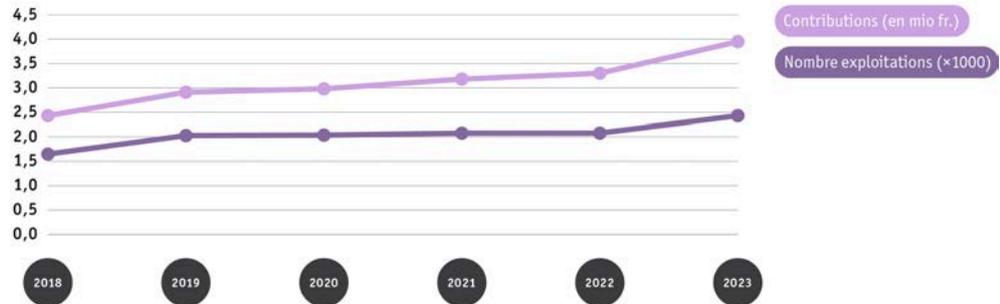


POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le graphique suivant montre l'évolution de la participation et des contributions annuelles pour cette CER depuis sa création :

Alimentation biphase des porcs



Informations complémentaires :

- » [Calcul de la valeur limite spécifique à l'exploitation](#)
- » [Fiche technique sur l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée](#)

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources 2023

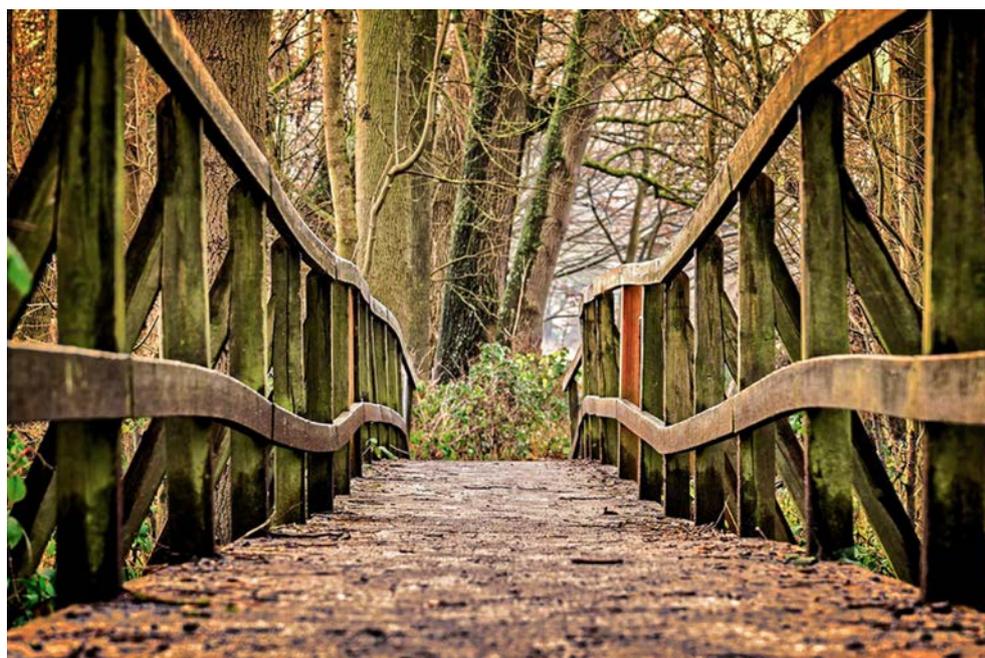
Cantons	Utilisation de techniques d'application précise			Alimentation biphase des porcs		
	Exploitations	Pulvérisateur	Total des contribut.	Exploitations	UGB	Total des contribut.
ZH	14	14	54 817	38	2 605	91 160
BE	4	4	13 250	483	19 921	697 230
LU	5	5	20 153	1 057	41 695	1 459 323
UR				5	236	8 247
SZ	1	1	6 000	21	897	31 393
OW				25	1 096	38 375
NW				30	907	31 737
GL				1	20	714
ZG	1	1	3 218	3	222	7 760
FR				116	6 393	223 752
SO				43	2 211	77 393
BL	4	4	12 836	21	1 373	48 049
SH	4	4	12 489	28	2 074	72 587
AR				12	563	19 697
AI				44	1 216	42 562
SG	2	2	7 591	175	9 639	337 374
GR	5	5	20 014	12	319	11 175
AG	11	11	43 899	141	8 728	305 477
TG	12	12	62 475	100	8 328	291 485
TI	3	3	9 583			
VD	25	25	102 393	32	2 348	82 196
VS	19	19	89 274	3	65	2 263
NE	7	7	21 328	10	764	26 752
GE	18	18	52 984	3	168	5 885
JU				25	1 188	41 596
Suisse	135	135	532 304	2 428	112 977	3 954 180
Zone						
Plaine	116	116	463 781	1 283	73 197	2 561 893
Collines	12	12	44 293	540	23 393	818 746
ZM I				355	10 541	368 921
ZM II	6	6	19 693	227	5 427	189 948
ZM III				20	395	13 826
ZM IV	1	1	4 537	3	24	847

Source : OFAG



Contribution de transition

La contribution de transition assure une transition socialement supportable de l'ancienne à la nouvelle politique agricole. À mesure que la participation aux programmes de paiements directs introduits en 2014 augmente, les fonds alloués à la contribution de transition diminuent d'année en année. Alors que 178 millions de francs étaient versés pour cette contribution en 2015, ce chiffre s'élevait à 26 millions en 2023.



Versement de la contribution de transition en 2023

En 2023, 26,4 millions de francs ont au total été octroyés au titre de la contribution de transition. Le montant était de 53,3 millions de francs l'année précédente.

Contribution de transition 2023

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	16 746	10 645	11 585	38 976
Contribution par exploitation	fr.	673	688	673	677
Total des contributions	1 000 fr.	11 270	7 324	7 796	26 390

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions de transition versées, selon les cantons et les zones agricoles.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



La contribution de transition est plafonnée, voire totalement supprimée, si le revenu ou la fortune déterminants dépassent une certaine somme ou si l'exploitation a subi un changement structurel important. Les cantons établissent le revenu déterminant et la fortune sur la base des données fiscales cantonales. Le changement structurel est déterminé sur la base des unités de main-d'œuvre standard (UMOS). Si celles-ci ont diminué d'au moins 50 % par rapport à l'année de référence, la contribution de transition est réduite. Le tableau ci-dessous montre les effets de ces deux types de plafonnement pour 2023.

Effets du plafonnement de la contribution de transition en 2023

Plafonnement de la contribution de transition	Exploitations concernées	Plafonnement total	Plafonnement par exploitation
Unité	Nombre	Fr.	Fr.
Réduction des UMOS de plus de 50 %	1 939	903 289	466
Revenu et fortune	4 696	3 999 435	852
Total des contributions		4 902 724	

Source : OFAG

Informations complémentaires

» [Calcul de la contribution de transition](#)

Contribution de transition 2023

Cantons	Exploitations Nombre	Total des contributions fr.
ZH	2 444	1 621 502
BE	8 739	5 499 336
LU	3 894	2 605 972
UR	382	148 271
SZ	1 262	719 555
OW	506	236 657
NW	362	195 664
GL	298	205 819
ZG	447	317 566
FR	2 145	1 841 567
SO	1 012	788 116
BL	693	546 198
SH	404	250 658
AR	536	409 935
AI	364	244 589
SG	3 100	2 276 417
GR	1 831	1 418 048
AG	2 217	1 516 379
TG	1 842	1 278 243
TI	502	258 556
VD	2 601	1 659 401
VS	1 694	652 855
NE	627	635 210
GE	207	97 410
JU	867	968 721
Suisse	38 976	26 392 647

Zones		
Plaine	16 746	11 270 112
Collines	5 562	3 929 374
ZM I	5 083	3 396 742
ZM II	6 141	4 316 610
ZM III	3 360	2 095 776
ZM IV	2 084	1 384 033

Source : OFAG



Améliorations structurelles

Fournir un raccordement aux chemins agricoles, à l'eau et à l'électricité pour les fermes, construire des stabulations respectueuses des animaux pour les bovins et mettre en œuvre des mesures pour réduire les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture ? La Confédération soutient tout cela, et bien plus encore, grâce aux améliorations structurelles. Ce soutien concerne en particulier la région de montagne et les régions périphériques. En 2023, 1 230 nouveaux projets ont été approuvés, pour un volume d'investissements total de 610,3 millions de francs.

La Confédération soutient diverses mesures destinées à améliorer les conditions de travail et la compétitivité des exploitations agricoles au moyen de contributions non remboursables (à fonds perdu). Ainsi, les contributions fédérales aident dans une mesure importante à assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires indigènes. Plus de 80 % des contributions sont versées pour des mesures dans la région de collines et les régions de montagne. Les contributions requièrent une participation des cantons.

En accordant des crédits d'investissement remboursables et sans intérêts, la Confédération peut aider des exploitations à assumer les frais de construction en cas de gros investissements. Ces crédits permettent également de promouvoir les mesures écologiques et sociales les plus diverses. Plus de 90 % des crédits sont destinés à la construction de bâtiments ruraux. Les moyens financiers proviennent du fonds de roulement, qui se monte actuellement à 2,55 milliards de francs.

Contributions à fonds perdu

En 2023, la Confédération a versé 87 millions de francs sous forme de contributions pour le raccordement aux chemins agricoles et l'approvisionnement en eau, pour les remaniements parcellaires, pour les projets de développement régional (PDR) et pour les bâtiments ruraux.

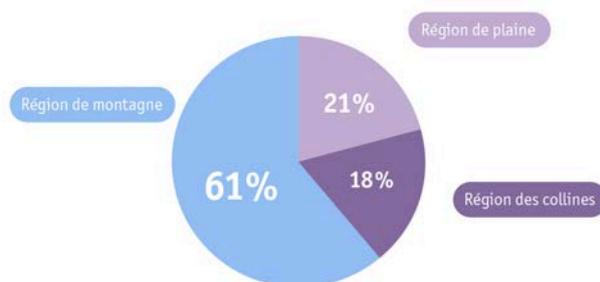
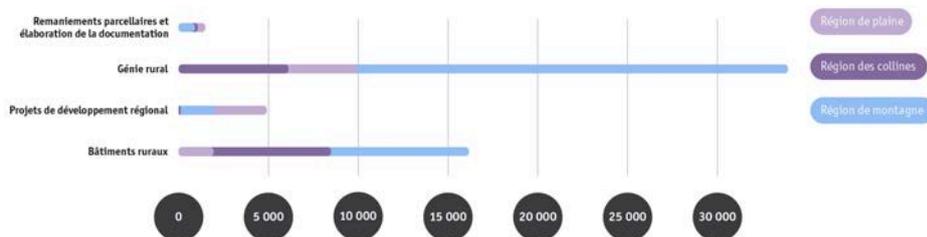
Contributions de la Confédération payées pour des améliorations structurelles 2015–2023 (millions de fr.)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
94,7	83,8	79,7	82,2	82,78	80,6	84,3	87,04	87,04

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

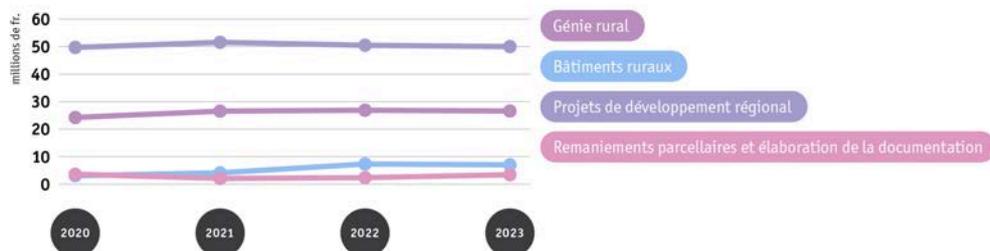


Contributions de la Confédération, par mesure et par région 2023 (en millions de fr.)



Source : OFAG

Contributions de la Confédération versées par mesure, en comparaison sur quatre ans (en millions de fr.)



Source : OFAG

En outre, l'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales d'un montant total de 96,8 millions de francs, générant ainsi un volume d'investissements de 610,3 millions de francs.

Nombre de projets approuvés et volumes d'investissements en 2023

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Domaine	Nombre de projets approuvés	Contribution fédérale approuvée	Contribution cantonale approuvée	Total des contributions	Part en % sur l'investissement total	dont les volumes consentis
	Nombre	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	%	Millions de fr.
Remaniements parcellaires et élaboration de la documentation	12	4,0	3,5	7,5	67%	11,2
Génie rural	465	57,8	63,8	121,2	54%	223,3
Projets de développement régional PDR	8	3,7	3,1	6,7	32%	21,1
Bâtiments ruraux	745	31,3	35,9	67,2	19%	354,7
Total	1 230	96,8	106,4	202,7	33%	610,3

Dans le domaine du génie rural, la Confédération a notamment accordé son aide pour la rénovation de chemins agricoles, pour le raccordement de base à l'eau et à l'électricité, ainsi que pour des remaniements parcellaires dans le cadre d'améliorations foncières intégrales. En ce qui concerne les bâtiments ruraux, la Confédération a aussi accordé son aide pour l'acquisition communautaire de véhicules et de machines agricoles et pour des bâtiments et équipements destinés à l'économie laitière, ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles. Les contributions versées pour les mesures écologiques, qui comprennent des mesures de protection du climat et de réduction de la pollution, ont augmenté depuis leur introduction il y a quatre ans, passant de 0,4 à 2,6 millions de francs.

Crédits d'investissement

En 2023, les cantons ont approuvé 2 039 demandes de crédits d'investissement, soit un montant total de 374,5 millions de francs.

Crédits d'investissements en 2023

Domaine	Nombre de projets	Crédit d'investissement	Part en % sur l'investissement total	dont les volumes d'investissements consentis
	Nombre	Milliers de fr.	%	Milliers de fr.
Génie rural	31	11 357	32,4	35 017
Projets de développement régional PDR	4	4 673	10,3	45 185
Bâtiments ruraux	2 004	358 420	25,0	1 432 794
Total	2 039	374 449	24,7	1 512 997

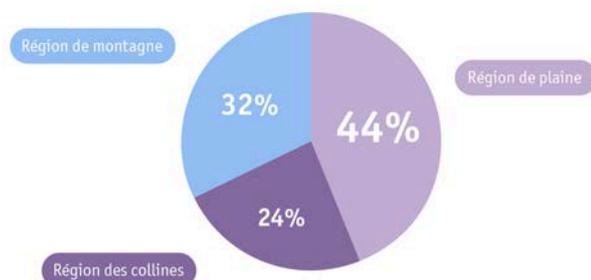
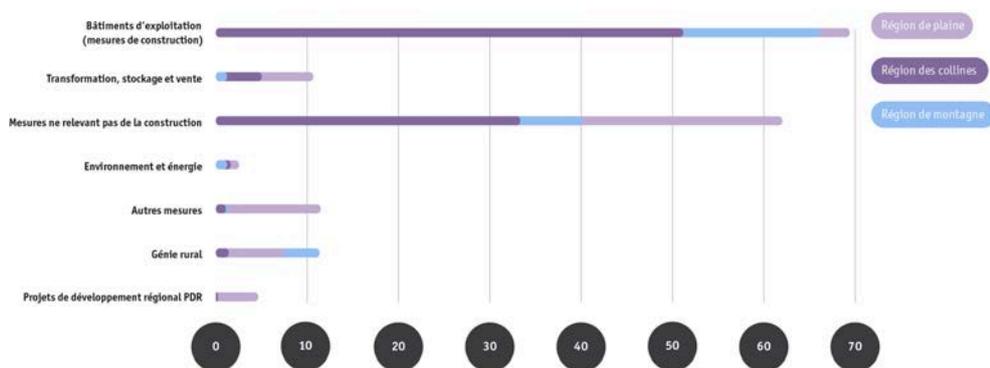
Les crédits d'investissement ont été alloués principalement à titre d'aide initiale (123,1 millions de francs) ainsi que pour la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation (178,5 millions de francs au total). La somme pour

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



l'aide initiale a augmenté de 45,9 millions de francs par rapport à l'année précédente. En revanche, les aides financières pour les maisons d'habitation et les bâtiments d'exploitation sont restées plus ou moins stables. Les crédits d'investissement pour les exploitations individuelles sont remboursés en moyenne dans un délai de 14 ans et contribuent ainsi à un désendettement rapide des exploitations agricoles. Le soutien accordé aux exploitations agricoles vise, outre des objectifs économiques, des objectifs relatifs à la protection des animaux et de l'environnement, à l'instar de l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux pour les porcs et la volaille ou des mesures de réduction des gaz nocifs tels que l'ammoniac. En 2023, 223 projets visant la réalisation d'objectifs écologiques ont été cofinancés, pour un montant total de 4,9 millions de francs.

Crédits d'investissement 2023 par catégorie de mesure (en millions de fr.)



Source : OFAG

Stratégie Améliorations structurelles 2030+

Les aides financières pour les améliorations structurelles représentent un instrument important de la politique agricole. Le rapport « Stratégie Améliorations structurelles 2030+ » de l'OFAG, mandaté en février 2022 par la Commission des finances du Conseil national, montre les objectifs stratégiques qui pourront être atteints grâce aux améliorations structurelles en agriculture. Ces objectifs se fondent sur la stratégie du Conseil fédéral, laquelle vise à renforcer la sécurité alimentaire en favorisant un développement durable. La stratégie relative aux améliorations structurelles formule notamment les lignes stratégiques suivantes :

- Mettre l'accent sur une création durable de valeur. Investir pour créer des plus-values pour les exploitations, la société et les espaces ruraux.
- Accroître la résilience du système alimentaire face au changement climatique.
- Privilégier le partenariat et les solutions gagnant-gagnant lors de divergences.

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Le rapport du 4 mai 2023 met en évidence les futurs besoins financiers pour les améliorations structurelles agricoles. En ce qui concerne le crédit des améliorations structurelles (contributions à fonds perdu), les estimations partent d'une hausse des moyens nécessaires de 118 % d'ici 2040 (passage de 85 millions de francs par année aujourd'hui à 184 millions par année). Pour ce qui est de l'octroi des crédits d'investissement, l'augmentation des fonds requis est estimée à 46 %. Des moyens plus importants qu'aujourd'hui seront surtout nécessaires pour les dispositifs de régulation du régime hydrique du sol (infrastructures servant à l'irrigation ou au drainage), pour les mesures en faveur d'une production agricole respectueuse des animaux, du paysage, du climat et de l'environnement ainsi que pour les infrastructures de transports agricoles. Ce surcroît de besoins dans les infrastructures de transport, d'irrigation et de drainage est dû à un manque d'investissements au cours de ces dernières décennies. Il est prévu de développer les mesures d'améliorations structurelles pour encourager une production respectueuse des animaux, du paysage, du climat et de l'environnement.

Crédits d'investissements approuvés par les cantons 2023

	Bâtiments ruraux	Génie rural	Projets de développement régional PDR
AG	20 882 300		
AI	4 052 705		
AR	3 641 000		
BE	60 250 500	359 700	
BL	5 380 600		
BS	0		
FR	30 596 000	764 000	
GE	1 036 000		237 600
GL	2 326 100	113 000	
GR	20 927 535	6 605 000	
JU	9 429 300	400 000	
LU	35 259 400	4 760 000	
NE	13 292 180		
NW	2 308 260		
OW	3 435 920	220 000	
SG	31 672 640		3 500 000
SH	5 996 185	3 090 109	
SO	10 040 100	968 271	
SZ	10 704 150	1 354 000	
TG	20 441 850		30 000
TI	4 670 650	151 700	
UR	2 596 900		
VD	29 063 800		
VS	8 368 230	1 429 692	905 000
ZG	1 929 000		
ZH	20 118 500		
TOTAL	358 419 805	20 215 472	4 672 600



Mesures d'accompagnement social

Les prêts sans intérêt accordés aux exploitations agricoles par la Confédération et les cantons ont une triple finalité. Ils permettent de tirer les exploitants de difficultés financières dont ils ne sont pas responsables, de convertir des dettes existantes et de faciliter la cessation d'activité. Ils constituent donc un moyen de se désendetter.

En 2023, la Confédération a accordé 207 prêts sans intérêt portant sur un montant total de 46,3 millions de francs. Ces prêts se chiffrent en moyenne à 223 560 francs et sont remboursés en 14 ans. L'année précédente, 140 prêts sans intérêt avaient été accordés, totalisant 31,2 millions de francs. L'augmentation concerne principalement les cas de conversion de dette existante, dont le nombre est passé de 95 à 166 en 2023.

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2023

	Nombre	Millions de fr.
Conversion de dette existante	166	40,6
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	39	5,5
Prêt en cas de cessation d'exploitation	2	0,1
Total	207	46,3

Les prêts destinés à l'aide aux exploitations sont prélevés sur un fonds de roulement alimenté depuis 1963 par la Confédération ainsi que par les capitaux remboursés. Avec les parts des cantons, ce fonds se monte à 244,9 millions de francs.

Aide aux exploitations approuvée par les cantons

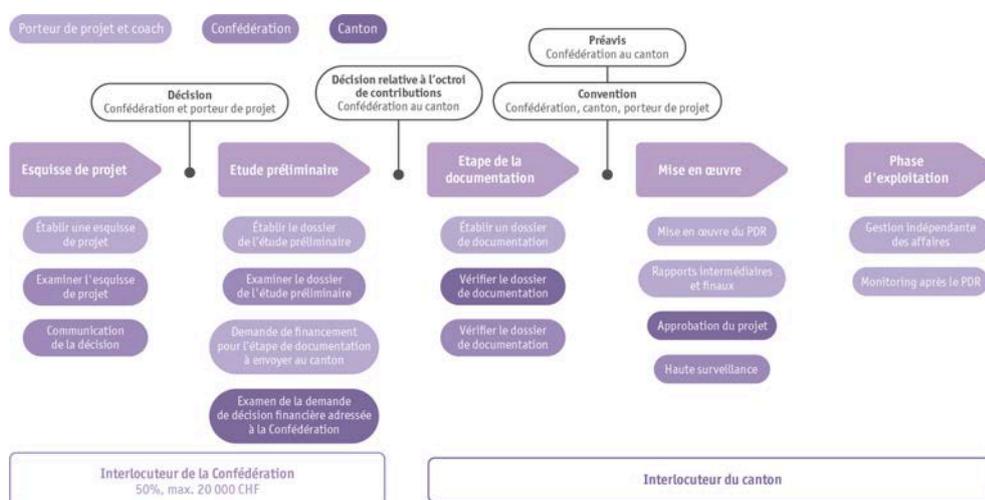
	Nombre	fr.	Par cas	Durée d'amortissement (Ø années)
ZH	15	2'712'000	180'800	10.1
BE	24	5'491'500	228'813	15.0
LU	31	7'693'800	248'187	14.5
SZ	31	9'335'000	301'129	14.7
OW	4	759'500	189'875	13.5
NW	1	120'000	120'000	15.0
ZG	3	865'000	288'333	15.0
FR	11	2'433'000	221'182	9.8
SO	13	2'442'600	187'892	16.5
BL	9	2'194'300	243'811	14.8
SH	1	120'000	120'000	15.0
AR	2	220'000	110'000	10.0
AI	1	70'000	70'000	10.0
SG	11	2'345'000	213'182	16.4
GR	7	771'150	110'164	9.7
AG	12	2'275'000	189'583	10.0
TI	1	80'000	80'000	19.0
VD	17	3'961'000	233'000	15.8
VS	4	427'000	106'750	8.8
JU	9	1'961'000	217'889	17.0
TOTAL	207	46'276'850	223'560	13.9



Projets de développement régional

Les idées favorables au développement rural conçues par des groupes d'intérêts peuvent être promues par des projets de développement régionaux (PDR). Les PDR garantissent une action coordonnée de tous les différents acteurs. Cette collaboration régionale vise essentiellement à créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture.

La conception et la mise en œuvre d'un projet de développement rural (PDR) se déroulent en plusieurs étapes. Les objectifs et les mesures sont précisés sur la base d'une esquisse de projet au cours de l'étude préliminaire et planifiés en détail à l'étape de la documentation. Le projet doit pouvoir être autonome financièrement une fois achevé.



Pour illustrer notre propos, nous avons choisi l'exemple du PDR Wilchingen, Osterfingen, Trasadingen (PREWO), qui vole désormais de ses propres ailes, sans aide de l'État, depuis environ cinq ans.



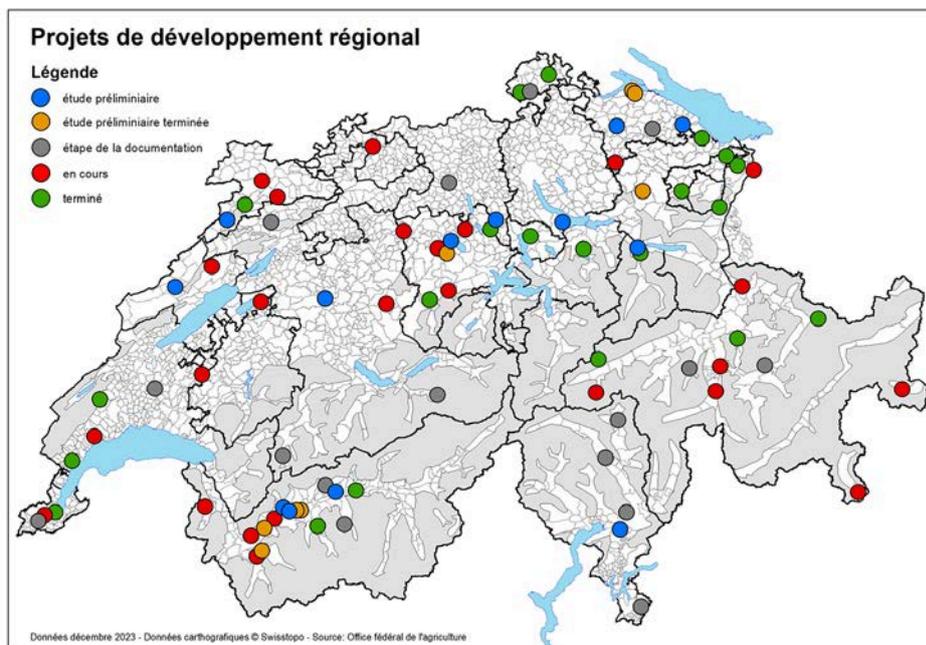


Source : ASTPic

Alliant tradition, plaisirs de la table et nature, le projet PREWO avait pour objectif de promouvoir la vente directe de vin et d'autres produits du terroir en proposant des offres et des activités attrayantes. Après une phase de planification de trois ans, un montant total de 12,46 millions de francs a été investi entre 2012 et 2018 dans dix-neuf sous-projets des villages viticoles de Wilchingen, d'Osterfingen et de Trasadingen. L'auberge « Bergtrotte » d'Osterfingen a, à elle seule, nécessité un investissement de 5,6 millions de francs. Il s'agit du sous-projet le plus important, qui a donné naissance à un emblème de dimension suprarégionale du « Blauburgunderland », la terre du Pinot noir, et de la viticulture schaffhouseoise. Le PDR a renforcé la région viticole du Klettgau dans le canton de Schaffhouse tout en la rendant plus attrayante pour le tourisme. La « Bergtrotte » d'Osterfingen reste aujourd'hui un emblème. Cette œuvre commune a été menée à bien grâce aux efforts de tous, à l'inventivité des équipes des caves de dégustation et à leurs excellents vins, aux buffets succulents concoctés par le groupe de femmes rurales « Landfrauen Apérogruppe », à des formules d'hébergement inédites, comme les tonneaux transformés en chambres du « Fasztastische Hotel », et surtout, grâce à un sens de la convivialité et à un réseau exemplaires. Une belle réussite qui a permis de créer une valeur ajoutée substantielle dans l'agriculture. Les trois villages viticoles du projet ont déjà généré un chiffre d'affaires de plus de 2 millions de francs la dernière année de la réalisation du projet (2018). Qui plus est, le service de traiteur a permis à seize femmes rurales de trouver une source de revenu supplémentaire.

Aperçu des projets en cours

En 2023, les contributions fédérales allouées aux PDR pour les années à venir se sont élevées à 7,69 millions de francs et celles qui ont été versées la même année, à 7,02 millions de francs.



Aperçu des PDR soutenus jusqu'en 2023, par étape

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Étape	Nombre
Étude préliminaire	13
Étude préliminaire achevée	8
Étape de la documentation	16
Projets en cours	25
Projets terminés	21
Total	83

Source : OFAG



Contributions pour la protection des eaux

La Confédération peut allouer des indemnités pour les mesures prises par l'agriculture en faveur de la qualité de l'eau. En 2023, les cantons ont mené 25 projets de ce genre. La plupart d'entre eux visent à réduire la pollution des eaux souterraines par les nitrates.

Lorsque la qualité des eaux ne satisfait pas aux normes, les cantons doivent prendre les mesures nécessaires. Ils délimitent les aires d'alimentation dans lesquelles il faut agir. Les cantons peuvent demander à la Confédération d'indemniser les mesures prises par l'agriculture en allouant des contributions pour la protection des eaux, prévues à l'art. 62a de la loi sur la protection des eaux. La plupart des projets lancés en application de l'art. 62a visent à réduire la pollution des eaux souterraines par les nitrates. En 2023, 4,5 millions de francs ont été affectés aux mesures prises par l'agriculture.

En 2023, 25 projets ont été menés en application de l'art. 62a. Il s'agit du même nombre de projets qu'en 2022. Sur ces 25 projets, 24 ont pour but de réduire les apports de nitrates. Précisons que le phosphore et les produits phytosanitaires (PPH) sont également à l'origine d'une pollution problématique des eaux. C'est pourquoi le canton de Lucerne conduit un projet de réduction de la pollution par le phosphore dans les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil, au titre de l'art. 62a LEaux. C'est le seul projet visant ce polluant.

Suite à l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides », des mesures visant à réduire la pollution des cours d'eau par les produits phytosanitaires ont été intégrées dans la politique agricole nationale. Par conséquent, tous les projets selon l'art. 62a LEaux en relation avec la pollution par les PPH ont pu être achevés. Certaines des mesures développées dans le cadre de ces projets peuvent être utilisées à des fins de vulgarisation.



Photo : Ron Porter Pixabay

Nouvelle aide à l'exécution pour le programme de protection des eaux

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



Le nouveau module « Projets mis en place dans l'agriculture en vertu de l'art. 62 LEaux pour satisfaire aux exigences posées à la qualité des eaux » de l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture a été publié le 23 novembre 2023. Ce module remplace le document « Recueil de bases. Projets lancés en vertu de l'art. 62 LEaux. Projets Nitrates » de 2013. Il jette les bases non seulement des projets Nitrates, mais aussi des projets dans les domaines de la protection phytosanitaire et du phosphore. Ce nouveau module vise à assurer le respect à long terme des exigences quant à la qualité de l'eau et à garantir les mesures exigées aussi longtemps que nécessaire. Pour y parvenir, il prévoit d'introduire une nouvelle phase, qui vient à la suite de la phase d'élaboration et de celle d'assainissement : la phase de pérennisation.

Les projets réalisés en vertu de l'art. 62 LEaux sont subdivisés en trois phases :

- **Élaboration du projet** : cette phase initiale permet d'identifier les domaines concernés, de définir les objectifs spécifiques et les mesures nécessaires et de préparer les documents financiers. Elle se termine avec une convention-programme entre la Confédération et le canton, laquelle constitue la base de la mise en œuvre du projet.
- **Assainissement** : c'est au cours de cette phase que les mesures prévues sont mises en œuvre. Sur la base des résultats intermédiaires, on procède à certaines adaptations pour améliorer effectivement la qualité de l'eau. L'objectif est que les normes fixées en matière de qualité de l'eau soient atteintes immédiatement ou dans un avenir proche.
- **Pérennisation** : cette phase sert à garantir à long terme la qualité de l'eau obtenue au moyen d'un ancrage juridique et d'un financement durable des mesures. Les conventions à long terme garantissent que les mesures qui ont fait leurs preuves seront maintenues et surveillées.

La nouvelle aide à l'exécution fournit un cadre détaillé pour assurer à long terme la qualité de l'eau. Cette approche reflète la complexité des problèmes relatifs à la qualité de l'eau dans l'agriculture et souligne la nécessité de solutions viables à long terme.

Informations complémentaires

Des informations de fond sur le programme de protection des eaux selon l'art. 62 de la loi sur la protection des eaux sont disponibles sur le site www.blw.admin.ch > Instruments > Programme d'utilisation durable des ressources naturelles et de protection des eaux > Programme de protection des eaux (admin.ch).

Projets en cours en 2023

Canton	Région, Commune	Durée estimée du projet Année	Substance	Zone de projet ha	Contributions 2023 fr.
AG	Wohlenschwil	2003 – 2026	Nitrate	62	69 180
BE	Gimmiz	2010 – 2028	Nitrate	180	224 980
BL	Buus	2010 – 2028	Nitrate	220	80 975
FR	Avry-sur-Matran	2000 – 2029	Nitrate	37	21 426
FR	Courgevaux	2003 – 2026	Nitrate	38	27 124
FR	Lurtigen	2005 – 2024	Nitrate	286	124 863
FR	Torny (Middes)	2001 – 2024	Nitrate	53	17 964
FR	Neyruz	2009 – 2027	Nitrate	10	10 925
FR	Gurmels	2011 – 2025	Nitrate	81	70 309
LU	Lac de Sempache ¹ Lac de Baldegg ¹ Lac de Hallwil ¹	1999 – 2010 2000 – 2010 2011 – 2025	Phosphore	12 900	1 949 358
NE	Valangin	2008 – 2026	Nitrate	168	75 008
SH	Klettgau	2001 – 2025	Nitrate	520	202 885
SO	Gäu-Olten	2000 – 2026	Nitrate	1 508	739 664
VD	Bofflens	2005 – 2028	Nitrate	112	130 965
VD	Bussy sur Moudon	2009 – 2028	Nitrate	34	47 750
VD	Curtilles	2009 – 2028	Nitrate	29	17 828
VD	Fey	2016 – 2028	Nitrate	24	26 065
VD	Lucens	2012 – 2024	Nitrate	250	208 739
VD	Morand / Montricher	2002 – 2025	Nitrate	399	247 128
VD	Thierrens	2000 – 2028	Nitrate	16	27 610
VD	Sugnens (Montilliez)	2007 – 2024	Nitrate	16	12 456
VD	Saint-Livres	2023 - 2028	Nitrate	40	0
VD	Peney-le-Jorat / Villars-Tiercelin	2008 – 2026	Nitrate	28	44 934
VS	La Lienne	2018 – 2023	PPP	1 030	58 329
ZH	Baltenswil	2000 – 2023	Nitrate	124	46 920
Total 2023					4 483 384
Total 2022					4 809 075

¹ Depuis 2011, les projets concernant les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul. Celui-ci a été suspendu en 2015, à cause des mesures d'austérité prises par le canton de Lucerne.

Source: OFAG



Programme d'utilisation durable des ressources

En 2023, l'OFAG a approuvé un nouveau projet d'utilisation durable des ressources et trois demandes. Le projet « Optimisation et réduction des anthelminthiques dans les troupeaux suisses de moutons et de chèvres (ORA) » vise à endiguer le développement de résistances aux parasites gastro-intestinaux à l'échelle nationale. En 2023, la Confédération a versé un total de 14,86 millions de francs pour l'ensemble des projets d'utilisation durable des ressources.



Source : OFAG

Le programme d'utilisation durable des ressources permet de promouvoir des projets novateurs, dans lesquels les innovations techniques, organisationnelles et structurelles sont mises en pratique dans une région ou une filière. Ces projets doivent avoir un effet positif avéré sur les ressources naturelles dans l'agriculture, telles que le sol, l'eau et l'air, ou sur la biodiversité. Les connaissances et les expériences acquises grâce à ces projets permettront à l'agriculture et à la politique agricole d'évoluer vers une plus grande durabilité.

Projets en cours

Entre le début du programme d'utilisation durable des ressources et la fin de l'année 2023, 53 projets ont été lancés en tout et 27 d'entre eux ont été achevés. Un nouveau projet a été mis en route en juillet 2023 pour optimiser et réduire l'utilisation d'anthelminthiques dans les troupeaux de moutons et de chèvres en Suisse (ORA). En outre, trois projets ont été terminés en 2023 : deux d'entre eux portaient sur les gaz à effet de serre et un sur les antibiotiques.

L'année dernière, la Confédération a déboursé 14,86 millions de francs pour les projets en cours. Cette contribution a donc presque diminué de moitié (14,19 millions de francs) par rapport à l'année précédente, notamment en raison de l'achèvement de la phase de réalisation du projet bernois sur les produits phytosanitaires.



Les deux tableaux suivants présentent les dépenses engagées en 2023 par la Confédération pour le programme d'utilisation durable des ressources ainsi que les projets achevés.

Tableau 1 : Coûts relatifs aux projets assumés par l'OFAG dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources en 2023

Tableau 2 : Total des coûts assumés par l'OFAG des projets terminés dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources

Quatre nouveaux projets

En juillet 2023, le nouveau projet d'utilisation durable des ressources « Optimisation et réduction des anthelminthiques dans les troupeaux suisses de moutons et de chèvres » (ORA) a été lancé dans le but de réduire la présence de parasites chez les petits ruminants grâce à une meilleure gestion des pâturages et d'endiguer le développement de résistances. En outre, l'OFAG a approuvé en été 2023 trois demandes d'application de différentes solutions innovantes dans les exploitations. Le projet « Staffeltkulturen » (cultures intercalaires en relais) vise à réduire l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires et à augmenter la fertilité du sol en échelonnant deux cultures sur une même parcelle. Le projet « Slow Water » a, quant à lui, pour but de maintenir à long terme la capacité d'absorption dans la production végétale et l'élevage en favorisant la rétention d'eau dans les sols à l'aide de mesures hydrotechniques. Dans le projet « Agrarökologie » (agroécologie), des mesures agroécologiques sont mises en œuvre dans des exploitations agricoles avec l'aide des consommateurs et des consommatrices.

Projets d'utilisation durable des ressources récemment lancés ou en cours d'examen

Désignation du projet	But du projet	État
ORA (LU, UR, SG, VS, GR, AI, AR, SO, AG, FR, VD, JU)	Réduction de l'usage d'anthelminthiques, gestion des pâturages, petits ruminants	Lancement en juillet 2023
Cultures intercalaires en relais (AG, BE, FR, SO)	Réduction de l'usage d'engrais et de PPh, augmentation de la fertilité du sol, résilience climatique	Lancement en 2024
Slow Water (BL, BS, LU)	Maintien de la capacité d'absorption dans la production végétale et l'élevage, augmentation de la rétention d'eau dans le sol	Lancement en 2024
Agroécologie (SO, VD, TI, GL)	Mise en œuvre de mesures agroécologiques dans des domaines ciblés ; intégration des consommateurs et des consommatrices, qui appliquent également des mesures pour un comportement plus écoresponsable.	Lancement en 2024

Source : OFAG

Informations complémentaires

De plus amples informations sur tous les projets en cours sont disponibles sur le site du programme des ressources sur la page Aperçu des projets. Une carte interactive fournit en outre

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



un aperçu de la ligne directrice, du périmètre et du calendrier des projets : carte du programme d'utilisation durable des ressources.

Coûts Programme de ressources 2023

Projet	Organisme responsable	Ressource	Durée du projet ¹	Budget du projet		Contributions 2023
				Total de la Confédération		
				Année	Millions de francs	Fr.
AgroCO2concept Flaachtal	Association AgroCO2concept	Gaz à effet de serre	2016 - 2021 (2023)	2.0	1.5	10 889
Système de points pour la protection du climat IP Kometian	IP-Suisse	Gaz à effet de serre	2016 - 2021 (2023)	0.8	0.6	0
Projet de ressources Leymental	Association Kometian	Antibiotiques	2016 - 2021 (2023)	2.6	2	52 970
Projet bernois de protection des plantes	Canton de Bâle-Campagne	PSM	2017 - 2022 (2024)	1.0	0.8	103 716
Agriculture favorisant le miel et les abeilles sauvages	Canton de Berne et Union des paysans bernois	PSM	2017 - 2022 (2024)	62.7	49.7	296 305
Agriculture et biodiversité	Canton d'Argovie, Bauernverband Aargau, Verband Aargauischer Bienezüchtervereine	Biodiversité	2017 - 2022 (2024)	6.0	4.7	0
Humus	HAFI, Station ornithologique suisse, Université de Berne, Agridea	Biodiversité	2017 - 2022 (2024)	1.6	1.3	0
Service sanitaire pour les veaux (SSV)	Canton de Soleure, Union des paysans de Soleure	Sol	2017 - 2022 (2024)	5.0	4.0	709 828
Assainissement Staphylococcus aureus génotype B	Association du service sanitaire pour les veaux	Antibiotiques	2017 - 2022 (2024)	12.4	9.3	420 646
Relait	Canton du Tessin	Antibiotiques	2017 - 2022 (2024)	1.9	1.5	0
Efficacité N	Canton de Fribourg	Antibiotiques	2018 - 2023 (2025)	2.2	1.5	553 162
Agriculture et pollinisateurs	Canton de Zurich, Union des paysans zurichois	Azote	2018 - 2023 (2025)	4.6	3.6	2 217 565
Irrigation	Cantons de Vaud, Jura et Berne	Biodiversité	2018 - 2023 (2025)	16.5	13.0	271 552
Amélioration des sols du Seeland	Canton de Vaud	Eau	2018 - 2023 (2025)	4.7	3.7	136 504
PFILOPF	Pro Agricultura Seeland	Sol	2019 - 2024 (2026)	4.1	3.2	878 860
Pestired	Cantons de Zurich, Thurgovie et Argovie	PSM	2019 - 2024 (2026)	5.9	4.5	513 542
AquaSan	IP-Suisse, cantons de Soleure, Genève et Vaud, Proconseil, AgriVulg	PSM	2019 - 2024 (2026)	18.1	13.8	990 568
Des onglons sains	Canton de Thurgovie, Association de l'agriculture thurgovienne, Association des producteurs de baies de Thurgovie	PSM	2019 - 2024 (2026)	7.7	6.0	631 066
Terres Vivantes	Association suisse des pareurs d'onglons, Communauté de travail des éleveurs bovins suisses	Antibiotiques	2019 - 2024 (2026)	4.5	3.4	483 597
Biodiversité ciblée	Cantons du Jura, de Berne et de Fribourg, Fondation Rurale Interjurassienne	Sol	2019 - 2024 (2026)	10.3	8.1	1 106 543
Promotion de la flore menacée dans les vignobles	Canton de Zurich, Union des paysans zurichois, Agridea	Biodiversité	2020 - 2025 (2027)	2.7	2.1	264 357
Agro4estrie	Cantons de Berne, Argovie, Bâle-Campagne, Schaffhouse et Zurich	Biodiversité	2020 - 2025 (2027)	2.5	1.8	197 073
ArboPhytoRed	Cantons de Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud, Fondation Rurale Interjurassienne, Association Agro4estrie	Gaz à effet de serre	2020 - 2025 (2027)	8.9	7.0	641 386
RésOsem	l'Interprofession des Fruits et Légumes du Valais	PSM	2021 - 2026 (2028)	5.7	4.2	395 437
Émissions d'ammoniac et d'odeurs	Canton de Vaud et Valais, Proconseil	PSM	2021 - 2026(2028)	7.1	5.6	584 703
	Conférence des services de l'agriculture de Suisse, services de protection de l'environnement des cantons de Suisse centrale, Union des paysannes et paysans de Lucerne, Union des paysans de Suisse centrale, commune de Hohenrain.	Ammoniac	2021 - 2026 (2028)	4.9	3.7	269 343
RISC	Service de l'agriculture du canton de Vaud (DGAV), Mandaterre, Proconseil	Climat	2022 - 2027(2029)	6.3	4.8	600 973
Klima StaR Lait	aaermilch AG, Emmi Schweiz AG, Nestlé Suisse SA, ZMP, AgroCleanTech	Climat	2022 - 2027(2029)	19.7	15.6	2 362 950
ORA	Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SCSR), Fédération suisse d'élevage ovin (FSEC), Fédération suisse d'élevage caprin (FSEC), Association suisse des bergers professionnels, Coopérative suisse d'élevage de brebis laitières (ASPL), Association suisse pour la santé des ruminants (ASR)	Anhelmintiques	2024 - 2029(2031)	4.1	3.2	168 898
Total 2023					Situation en mai 20	14 862 434
Total 2022						29 052 766

¹ Entre parenthèses : dernière année du monitoring de l'efficacité (se poursuit pendant deux ans après la fin du projet)

Source : OFAG

Projets de ressources terminés

Projet	Organisme responsable	Ressource	Durée du projet ¹	Contribution de la Confédération Total	
				Année	Fr.
Ammoniac Thurgovie	Canton de Thurgovie	Sol	2009 - 2014 (2016)		7 739 585
Ammoniac Lucerne	Canton de Lucerne	Ammoniac	2009 - 2014 (2016)		18 055 792
Sol Région de Bâle	Canton de Bâle-Campagne	Sol	2009 - 2014 (2016)		112 242
Région Émeraude de Haute-Argovie	Association SMARAGD	Biodiversité	2009 - 2014 (2016)		653 720
Ammoniac Fribourg	Canton de Fribourg	Ammoniac	2009 - 2014 (2016)		3 879 368
Sol / Ammoniac Berne	Canton de Berne	Sol / Ammoniac	2010 - 2015 (2017)		45 358 538
Ammoniac Argovie	Canton d'Argovie	Ammoniac	2010 - 2015 (2017)		5 559 613
Ammoniac Appenzell Rhodes-Extérieures	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Ammoniac	2010 - 2015 (2017)		2 543 451
Ammoniac Appenzell Rhodes-Intérieures	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	Ammoniac	2010 - 2015 (2017)		1 344 048
Canton de Soleure	Canton de Soleure, Union des paysans soleurois	Ammoniac	2010 - 2015 (2017)		2 244 219
Ammoniac Suisse centrale	Cantons d'Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug	Ammoniac	2010 - 2015 (2017)		11 055 839
BORES Assurer durablement la fertilité des sols	Canton de Soleure	Sol	2010 - 2015 (2017)		2 000 300
Ammoniac Vaud	Prométeerre, ProConseil Sàrl	Ammoniac	2011 - 2016 (2018)		4 071 187
Ammoniac Neuchâtel	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Ammoniac	2011 - 2016 (2018)		716 133
Ammoniac Glaris	Canton de Glaris	Ammoniac	2011 - 2016 (2018)		729 034
Ammoniac Grisons	Canton des Grisons	Ammoniac	2011 - 2016 (2018)		4 060 969
Flore adventice des champs en Suisse	Cantons Argovie, Bâle-Campagne, Genève, Grisons, Lucerne, Vaud, Valais, Zurich	Flore adventice	2011 - 2017 (2019)		1 174 233
Ammoniac Schaffhouse	Canton de Schaffhouse	Ammoniac	2012 - 2017 (2019)		890 915
Ammoniac Zurich	Canton de Zurich, Union des paysans zurichois, Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture	Ammoniac	2012 - 2017 (2019)		13 825 369
Viticulture - EEE Valais	Association Val Nature Pro	Énergie	2012 - 2017 (2019)		884 696
Ammoniac Bâle-Campagne	Canton de Bâle-Campagne, centre agricole Ebenrain	Ammoniac	2012 - 2017 (2019)		1 026 208
SolAirEau	Canton du Jura, Fondation rurale Interjurassienne	Sol / air / eau	2013 - 2018 (2020)		3 040 012
Vitisol	Association Vitival	Sol	2013 - 2018 (2020)		2 617 539
Sol Vaud	Canton de Vaud	Sol	2014 - 2019 (2021)		12 053 864
AgroCO2next Faahtal	Association AgroCO2next	Gaz à effet de serre	2016 - 2021(2023)		1 400 542 ²
Système de points pour la protection du climat IP-Suisse	IP Suisse	Gaz à effet de serre	2016 - 2021(2023)		591 515 ²
Kometian	Association Kometian	Antibiotiques	2016 - 2021(2023)		1 984 375 ²

¹ Entre parenthèses : dernière année du monitoring de l'efficacité (se poursuit pendant deux ans après la fin du projet)

² Situation en mai 2024

Source : OFAG



Mobilisation des filières en faveur de la réduction des produits phytosanitaires et des pertes d'éléments fertilisants

Au printemps 2021, le Parlement a décidé que les filières devaient aussi prendre des mesures pour atteindre les objectifs des trajectoires de réduction. L'appel a été entendu : six organisations agricoles ont conclu avec l'OFAG une convention d'objectifs, où elles ont défini leurs propres objectifs et mesures. Par cet engagement, elles expriment leur volonté d'œuvrer en faveur d'une agriculture durable et d'assumer leurs responsabilités.

Les filières sont également appelées à prendre des mesures pour réduire les pertes d'éléments fertilisants ainsi que les risques liés à l'emploi de produits phytosanitaires. Telle est la revendication de l'initiative parlementaire 19.475. Les interprofessions, les organisations de producteurs et d'autres organisations ont la possibilité de réaffirmer leur engagement volontaire et responsable en concluant une convention d'objectifs avec la Confédération. Elles définissent elles-mêmes les objectifs et les dispositifs qui leur permettront d'apporter leur pierre à l'édifice et communiquent périodiquement à la Confédération les progrès accomplis. Elles contribuent ainsi à la durabilité de l'agriculture suisse.

La mobilisation des filières se fonde sur deux articles de la loi sur l'agriculture, qui ont été adoptés par le Parlement le 19 mars 2021, à savoir l'art. 6a (« trajectoire de réduction pour les produits phytosanitaires ») et l'art. 6b (« trajectoire de réduction pour les pertes d'éléments fertilisants »). Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Les organisations qui ont, depuis, conclu une convention d'objectifs avec l'OFAG sont les suivantes :

- » [Fruit-Union Suisse \(FUS\)](#)
- » [Fédération suisse des betteraviers \(FSB\)](#)
- » [Fédération suisse des éleveurs et producteurs de porcs \(Suisseporcs\)](#)
- » [Interprofession du secteur suisse des pommes de terre \(Swisspatat\)](#)
- » [Association des producteurs d'œufs suisses \(GalloSuisse\)](#)
- » [Association suisse des producteurs de volaille \(ASPV\)](#)

Un modèle de convention d'objectifs peut être téléchargé depuis le site de l'OFAG. Les organisations pourront s'en inspirer pour élaborer des conventions d'objectifs adaptées à leur situation, qu'elles concluront avec l'OFAG à l'issue d'un processus itératif et d'une étroite collaboration.

La conclusion d'une convention d'objectifs est un champ d'expérimentation tant pour les organisations que pour l'OFAG. Les enseignements tirés de ces expériences sont pris en considération dans le développement de la Politique agricole à partir de 2030.

Informations complémentaires

- » [Train d'ordonnances Initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » \(admin.ch\)](#)



Recherche agronomique

Les ressources que l'OFAG alloue à la recherche agronomique complètent les activités d'Agroscope, le centre fédéral de recherches agronomiques. En 2023, l'OFAG a principalement contribué au financement de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), ainsi qu'à 70 projets au total. Trois projets achevés sont présentés plus bas. C'est également en 2023 que le Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2025–2028 a été conçu.

Ressources allouées par l'OFAG à la recherche agronomique, de 2020 à 2023

Bénéficiaires	2020 millions de fr.	2021 millions de fr.	2022 millions de fr.	2023 millions de fr.
Contrats d'aides financières en faveur de la recherche ou de la promotion de la mise en réseau				
FiBL	9,47	11,97	14,47	14,47
Autres	0,1	0,1	0,22	0,22
Contributions pour soutenir les projets de recherche généraux				
Projets nationaux	1,77	1,72	1,69	2,06
Projets internationaux	0,17	0,18	0,05	0,12
Contributions pour la promotion d'une agriculture durable et de l'agriculture biologique				
Projets nationaux	1,89	1,52	1,61	1,43
Projets internationaux	-	0,28	0,13	-
Mandats de recherche, appels d'offres				
Projets nationaux	1,04	0,25	0,27	0,07
Projets internationaux	-	-	-	-
Total	14,44	16,02	18,44	18,37

Source : OFAG

Projets de recherche

En 2023, l'OFAG a reçu 20 demandes de financement de projets, dont 5 ont été approuvées.

Pendant l'année sous revue, l'OFAG a soutenu 70 projets de recherche d'une durée moyenne de trois à quatre ans. Trois des projets récemment achevés sont présentés ci-dessous.



Tous les projets de recherche qui ont bénéficié d'une aide de l'OFAG sont répertoriés sur le site Internet de l'OFAG ainsi que sur ARAMIS, le système fédéral d'information sur les projets de recherche et d'innovation.

Exemples de projet

Lutte biologique contre la cochenille farineuse dans les vergers

Apparue pour la première fois en Valais en 2015, la cochenille farineuse est un insecte nuisible dont la prolifération très rapide peut entraîner la perte de nombreuses cultures fruitières. Bien que la cochenille provoque des dommages considérables aux végétaux et aux récoltes, et donc de graves pertes sur le plan économique, il n'existe à ce jour aucune stratégie de lutte efficace et durable. Un projet a donc été lancé pour étudier la biologie de cet insecte, le développement de ses populations, et pour tester différentes méthodes de lutte biologique. L'une des méthodes les plus prometteuses repose sur le recours à une guêpe parasitoïde.



La cochenille peut causer de graves dégâts aux arbres fruitiers. Les plus touchés sont l'abricotier, le pommier et le poirier. Droits d'auteur : Lukas Seehausen

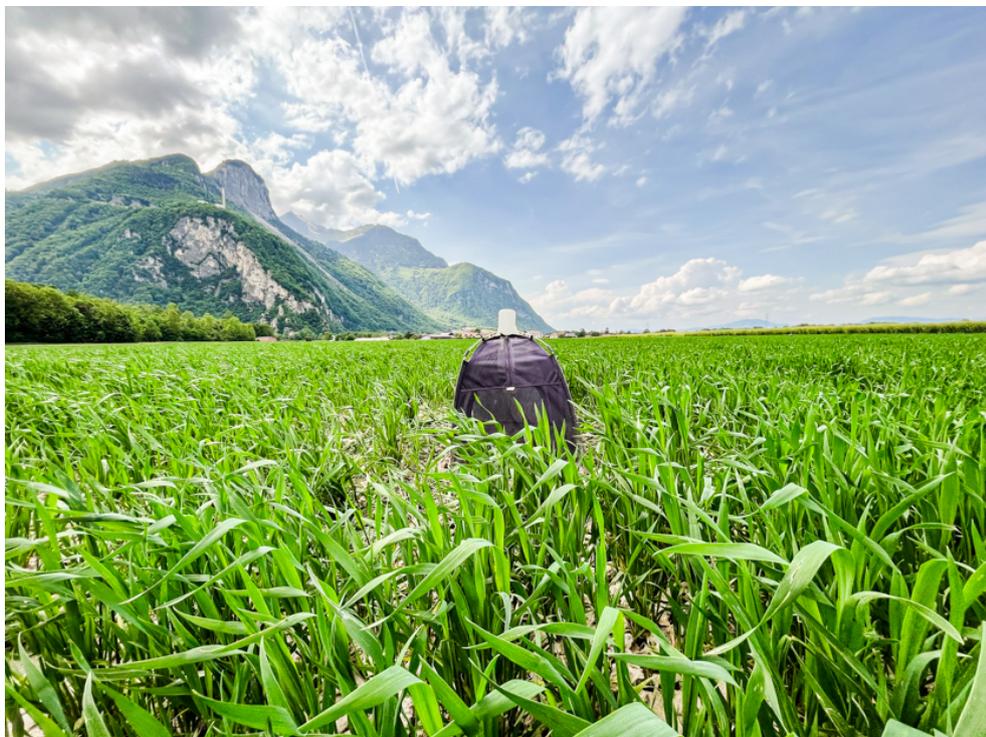
Vous trouverez une description plus détaillée du projet sur ARAMIS.

Syndrome des basses richesses (SBR) dans la betterave sucrière

Le syndrome des basses richesses (SBR) est une maladie bactérienne de la betterave sucrière, transmise par la cicadelle *Pentastiridius leporinus*, qui entraîne une chute de la teneur en sucre dans la racine de cette plante. Une rotation des cultures basée sur l'abandon des céréales d'automne après la betterave sucrière s'est révélée, dans le périmètre des essais, très efficace pour diminuer l'envol des cicadelles. Au lieu de céréales, c'est une culture de printemps qui est semée une fois la betterave récoltée. Le projet a permis d'examiner sur une grande échelle, avec



la participation d'agriculteurs, et de confirmer l'efficacité d'une nouvelle rotation des cultures dans la région concernée, à savoir le Chablais vaudois et valaisan.

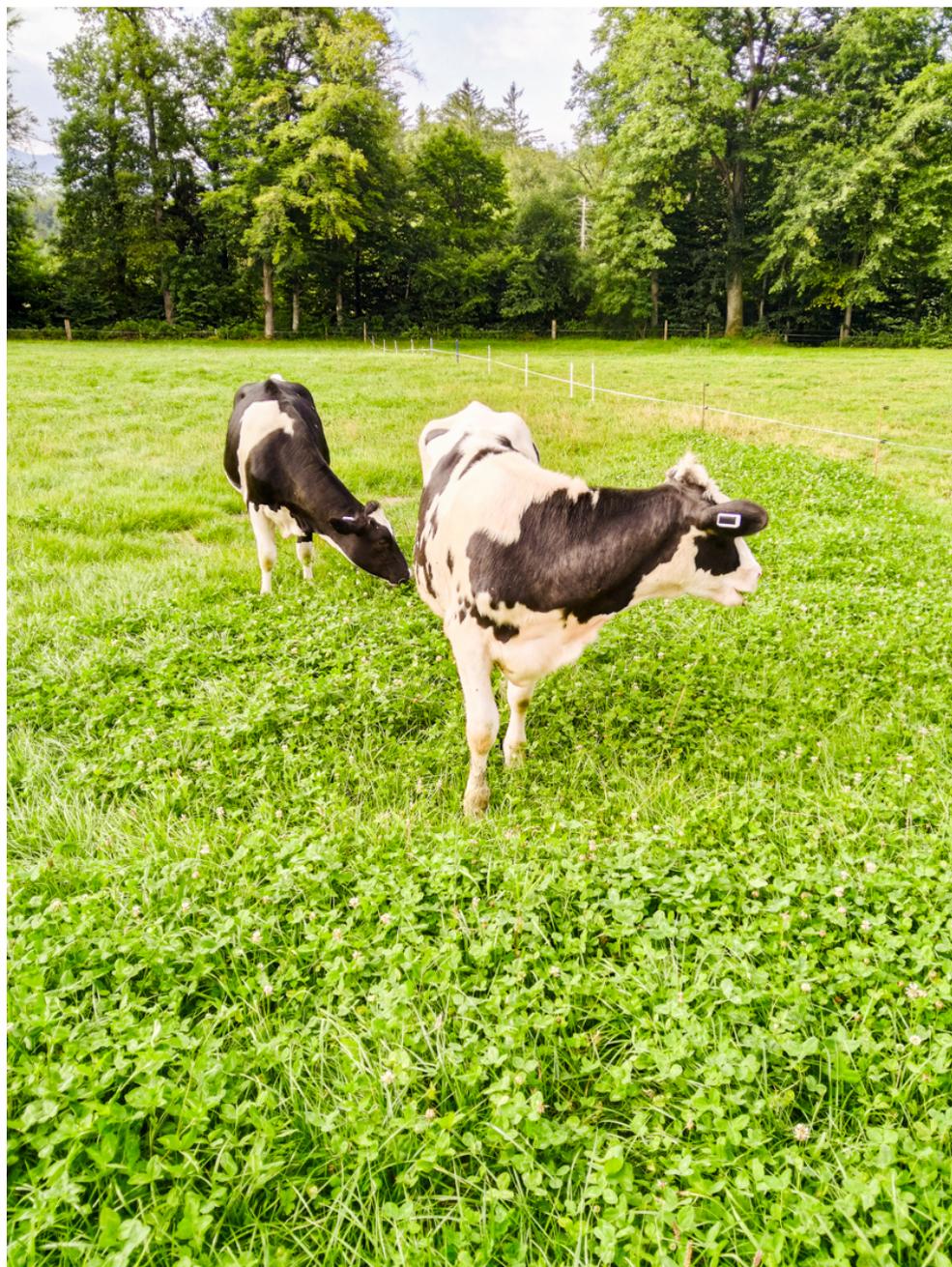


Pièges placés dans les champs afin de déterminer à quel moment les cicadelles apparaissent. Droits d'auteur :Alan Storelli

Le projet est décrit de façon plus détaillée sur ARAMIS.

Essais de marques auriculaires dotées de capteurs chez les bovins en vue d'automatiser la tenue des journaux des pâtures et des sorties

Il importe de pouvoir suivre les mouvements des animaux d'élevage, surtout dans les zones d'estivage, par exemple pour savoir où ils se trouvent, connaître leur activité ou encore déterminer l'emploi des surfaces agricoles. Le projet mené dans ce but consiste à simplifier le suivi des animaux et le relevé des données en s'appuyant sur le numérique, grâce à des marques auriculaires dotées de capteurs possédant leur propre source d'énergie et permettant un suivi à distance. Résultat escompté : faciliter et optimiser les processus administratifs tels que la tenue des journaux des pâtures. Le projet a testé trois canaux de transmission des données ; en fin de compte, c'est l'emploi combiné de ces technologies qui s'est révélé le plus prometteur.



Initialement fixée à l'oreille des bovins, la marque auriculaire à capteur a ensuite été attachée au collier de l'animal.
Droits d'auteur : Identitas SA

Le lecteur trouvera une description exhaustive et de plus amples informations sur le projet dans la base de données ARAMIS.

Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2025–2028

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a été chargé par le Conseil fédéral de rédiger le Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2025–2028 dans le cadre du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation. Ce plan repose sur une analyse des enjeux mondiaux et nationaux dans ce domaine, présente les

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



principaux réseaux du milieu scientifique, et fixe le cadre de la recherche institutionnelle de l'OFAG. À cet égard, les axes stratégiques tracés dans le rapport sur l'orientation future de la politique agricole peuvent être considérés comme les grands champs de la recherche agronomique et agroalimentaire.



Soutenir la vulgarisation agricole

La Confédération a principalement contribué au financement de la centrale de vulgarisation AGRIDEA et de huit autres organisations. Une autre partie des ressources financières est destinée à des projets de vulgarisation innovants ; trois projets achevés sont présentés plus bas.

Le conseil direct auprès des exploitants relève principalement de la responsabilité des cantons et de leurs services de vulgarisation. L'OFAG octroie des aides financières à AGRIDEA, l'agence chargée d'appuyer les services cantonaux de vulgarisation, ainsi qu'aux services de vulgarisation d'autres organisations actives dans des domaines spécifiques au niveau interrégional. La Confédération accorde également son soutien financier à des projets du domaine de la vulgarisation ainsi qu'à des études préliminaires pour des projets novateurs dans l'agriculture et le secteur alimentaire.

Dépenses de la Confédération dans le domaine de la vulgarisation, de 2020 à 2023

Bénéficiaires / Affectation	2020 en millions de francs	2021 en millions de francs	2022 en millions de francs	2023 en millions de francs
AGRIDEA	7,87	8,17	8,20	8,20
Services de vulgarisation d'autres organisations ¹	1,38	1,37	1,32	1,31
Projets de vulgarisation	1,11	1,25	1,20	1,35
Études préliminaires pour des projets novateurs	0,31	0,22	0,26	0,20
Total	10,67	11,01	10,98	11,06

¹ dans les domaines de l'élevage porcin (jusqu'en 2021), de l'apiculture, de l'aviculture, de l'agriculture bio, de l'agriculture alpestre et de montagne, de la culture des betteraves sucrières, des cultures fourragères et des cultures maraîchères (depuis 2022) Source : comptes d'État

Projets de vulgarisation

Pendant l'année sous revue, 18 demandes de soutien ont été déposées pour des projets de vulgarisation. Parmi ces projets, neuf ont reçu des aides financières.

Un montant de 1,35 million de francs d'aides a été affecté en 2023 aux 50 projets de vulgarisation mis en œuvre actuellement. Les projets durent entre un et cinq ans au maximum. En 2023, dix projets sont arrivés à leur terme.

L'ensemble des projets en cours ou achevés lors des années précédentes sont répertoriés sur le site Internet de l'OFAG (veuillez prendre connaissance des remarques expliquant comment chercher un projet de vulgarisation en particulier), mais aussi dans ARAMIS, la base de données de la Confédération sur les projets de recherche et d'innovation.

Exemples de projet



Cultures associées en relais (*relay intercropping*) développer un système préservant les ressources naturelles pour cultiver du soja dans des cultures mixtes

L'agriculture suisse doit s'adapter aux changements climatiques. Les systèmes alimentaires durables ont notamment pour objectif d'augmenter la production de protéines végétales en Suisse. La pratique des cultures associées en relais (*relay intercropping [RI]*) s'inscrit dans la recherche de nouvelles solutions. Dans le cadre de ce projet de vulgarisation, des agriculteurs motivés ont cultivé du soja et des céréales d'automne selon ce nouveau procédé. Les résultats de cet essai donnent des indications sur la faisabilité d'un tel système, tant du point de vue technique qu'agronomique, et sont déterminants pour le succès futur de tels systèmes de cultures relais.



Lors des essais de cultures associées en relais, des céréales et du soja ont été semés en culture mixte, en alternant les rangs. Droits d'auteur : Roger Meier

Vous trouverez une description plus détaillée et des informations complémentaires sur le projet sur ARAMIS.

Animaux en bonne santé, postes de bergers attrayants et moins de médicaments sur les grands alpages de bovins



Sur les alpages accueillant des bovins, le panaris, une maladie des onglons douloureuse et toujours plus fréquente, menace le bien-être des animaux. Outre l'utilisation importante de médicaments et les frais élevés de traitement, cette maladie engendre une lourde charge de travail pour le personnel de l'alpage. Ce projet a permis la création d'un modèle d'instructions, qui servent à développer des stratégies propres aux alpages pour favoriser la santé des animaux. Diverses fiches techniques et vidéos permettent quant à elles d'approfondir les connaissances sur cette maladie et d'appliquer des mesures.



Le panaris est une maladie des onglons qui entrave le bien-être des animaux et occasionne une charge de travail importante pour le personnel de l'alpage. Droits d'auteur : Andreas Ewy

Vous trouverez une description plus détaillée et des informations complémentaires sur le projet sur ARAMIS.

Développement d'un outil d'évaluation des risques pour les exploitations agricoles suisses

L'environnement stratégique toujours plus complexe et l'évolution constante du secteur agroalimentaire mettent l'agriculture face à de gros défis. Un outil d'analyse des risques a été développé dans le but d'accroître la souplesse et la résilience des exploitations suisses. Il leur permet d'identifier les risques potentiels et de les prioriser. Une version gratuite est déjà disponible.



L'outil sert à reconnaître, à évaluer et à esquisser les risques. Une version gratuite est déjà disponible. Droits d'auteur : AGRIDEA

Vous trouverez une description plus détaillée et des informations complémentaires sur le projet sur [ARAMIS](#).



Formation professionnelle

La formation professionnelle initiale en révision

La mise en œuvre des quatre futurs CFC¹ du champ professionnel agricole s'est poursuivie durant l'année 2023. Ainsi, l'ordonnance et les plans de formations ont fait l'objet d'une consultation auprès des organisations membres de l'OrTra AgriAliForm². Celle-ci n'ayant pas remis fondamentalement en cause les options proposées, le comité d'AgriAliForm a validé définitivement le modèle de formation ainsi que le nombre et le nom des orientations.

Pour rappel, le modèle choisi pour l'agriculture est celui d'un CFC en trois ans avec orientations, et possibilité de suivre une seconde orientation dans le cadre d'une quatrième année facultative. Le nouveau métier commun aux professionnels du vin, le vériculteur, suivra le même modèle. En revanche, les arboriculteurs et les maraîchers continueront à connaître un modèle de formation en 3 ans sans orientation.

Une consultation externe pilotée par le SEFRI a eu lieu en début d'année 2024. En parallèle, les discussions en vue de l'adaptation des moyens d'enseignement ont continué afin que les nouveaux moyens d'enseignement soient prêts en même temps que l'entrée en vigueur de la révision en 2026.

¹CFC Certificat fédéral de capacité²AgriAliForm est l'Organisation du monde de travail pour la formation dans le champ professionnel de l'agriculture et des métiers liés au cheval

Lancement d'autres chantiers

Sur la base de cette révision, l'OrTra a lancé plusieurs autres chantiers. Ainsi, une adaptation de la formation des agropraticiens AFP¹, apprentissage sur deux ans, est en cours afin de la faire correspondre aux nouveautés du plan de formation CFC. L'entrée en vigueur est prévue pour 2027 afin que les nouveaux examens finaux se déroulent également en 2029.

Par ailleurs, des réflexions ont été engagées fin 2023 pour faire évoluer les règlements des brevets et des maîtrises. Il s'agit notamment de voir si les futurs brevets-maîtrises doivent être généralistes ou spécialisés et s'il est possible d'intégrer également le brevet de la paysanne au futur règlement. Les grandes options devraient être tranchées en 2024. Enfin, une réforme des structures de l'OrTra et du règlement du fonds de formation est également en discussion.

¹AFP : Attestation fédérale de formation professionnelle.

Effectif d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture stable

La tendance positive à long terme du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture s'est poursuivie. De toute évidence, le domaine reste attractif pour les jeunes. Les professionnels bien formés et motivés constituent le fondement d'une agriculture productive durable et entrepreneuriale. Il est à noter que la part des personnes ayant suivi une première formation avant la formation agricole continue à augmenter pour se situer à 33 % de même que la part des femmes qui représentent aujourd'hui 22 % des jeunes en formation.

Evolution du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Année scolaire	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24
Agriculteur/trice	2 949	3 045	2 951	2 737	2 958	3 170	3 401	3 345
Aviculteur/trice	20	18	13	14	22	17	10	10
Maraîcher/ère	85	85	96	90	118	101	115	122
Arboriculteur/trice	41	44	42	27	33	30	34	29
Viticulteur/trice	179	186	179	149	171	189	146	158
Caviste	75	123	76	60	72	81	61	61
Total certificats de capacité CFC	3 349	3 501	3 357	3 077	3 374	3 588	3 767	3 725
Total attestations de formation professionnelle AFP	216	192	224	165	174	168	150	166
Total	3 565	3 693	3 581	3 242	3 548	3 756	3 917	3 891

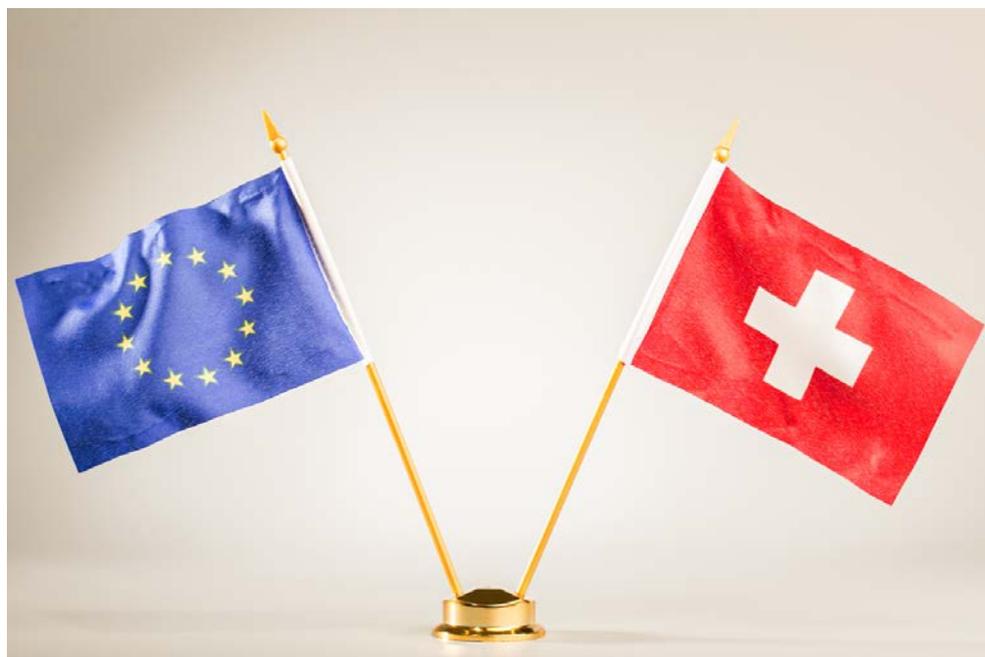
CFC : Certificat fédéral de capacité AFP : Attestation fédérale de formation professionnelle Source : OrTra AgriAliForm

INTERNATIONAL



Négociations entre la Suisse et l'Union européenne dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité des aliments

Des négociations sont en cours entre la Suisse et l'Union européenne (UE) depuis mars 2024 sous la forme d'une approche globale (« approche par paquet »). L'accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux échanges de produits agricoles (accord agricole ; RS 0.916.026.81) en fait également partie. Les négociations ont pour objectif la création d'un espace commun dédié à la sécurité des aliments.



Chaque année, le commerce entre la Suisse et l'UE voit transiter des produits agricoles et des denrées alimentaires d'une valeur de plus de 16 milliards de francs suisses. La création d'un espace commun pour la sécurité des denrées alimentaires entre la Suisse et l'UE entend garantir à long terme la sécurité des produits agricoles et des aliments dans le commerce entre ces deux entités et protéger les consommateurs des fraudes et des tromperies. Pour ce faire, l'accord agricole actuel, qui date de 1999, doit être étendu et mis à jour.

Les denrées alimentaires d'origine végétale feront désormais partie de l'espace commun de sécurité des aliments, en plus des secteurs de la santé des végétaux, des aliments pour animaux, des semences ainsi que des affaires vétérinaires, qui font tous déjà partie de l'accord actuel. L'accord prévoit également la participation de la Suisse à l'autorisation des additifs fourragers et des substances actives dans les produits phytosanitaires, par exemple, ainsi que l'association de la Suisse aux travaux de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) ou encore l'accès aux systèmes d'alerte précoce de l'UE.

Les négociations ont débuté en mars 2024. L'actuelle protection douanière des produits agricoles (droits de douane et contingents) n'est pas concernée par le nouvel accord. Les deux parties resteront en outre libres dans le développement de leur politique agricole.



Comparaisons internationales

En 2023, les prix à la production et à la consommation ont été généralement plus élevés en Suisse que dans les trois pays voisins observés que sont l'Allemagne, l'Autriche et la France. Par exemple, les prix à la production des pommes de table à l'étranger ont été nettement plus bas qu'en Suisse. En ce qui concerne les prix à la consommation, le beurre a été vendu à des prix particulièrement bas à l'étranger. Les consommatrices et les consommateurs allemands bénéficient des prix les plus bas pour la majorité des produits. La comparaison se heurte toutefois à la disparité des facteurs d'influence sur les prix en Suisse et à l'étranger.

Facteurs explicatifs des différences de prix

Les prix à la production et à la consommation en Suisse et dans les trois pays voisins (Allemagne, France et Autriche) sont présentés dans cette partie pour divers produits animaux et végétaux. Ils sont influencés par plusieurs facteurs tout au long de la chaîne de création de valeur. Le principal facteur d'influence est le niveau plus ou moins élevé de la protection douanière. De ce premier facteur découle une partie significative des autres facteurs explicatifs suivants: la structure des exploitations, le coût des facteurs de production, ainsi que les structures de transformation et de distribution. Les prescriptions légales et les standards privés influencent également le niveau des prix. Ces facteurs ne sont pas tous identiques pour la Suisse et ses pays voisins. Par ailleurs, la comparaison se heurte à la difficulté de trouver des produits identiques et commercialisés à des stades comparables pour lesquels les données sont disponibles.

Prix à la production des pommes plus bas à l'étranger

Différences caractéristiques des produits

Les produits suisses et ceux des trois pays voisins se différencient du point de vue de la qualité, du label, du conditionnement et des prestations de services. Lorsqu'aucun produit comparable n'a été trouvé, aucune indication de prix n'est donnée. Les produits observés sont les suivants: le lait cru, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

En 2023, les prix à la production en Suisse ont été généralement supérieurs à ceux des pays voisins en raison des facteurs d'influence mentionnés ci-dessus. Pour le lait et les œufs, les prix sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE. En ce qui concerne les fruits et les légumes, les différences de prix sont cependant importantes pour quelques produits. Dans les trois pays voisins, le prix du lait à la production se situe entre 58 et 66 % du prix suisse. Pour ce qui est des œufs, les prix se situent entre 69 et 74 % du prix suisse. Dans les pays voisins, les prix des fruits, des légumes et des pommes de terre sont également inférieurs à ceux observés en Suisse. Les écarts peuvent toutefois être très différents selon le pays et le produit. Ainsi, les prix à la production de la plupart des sortes de pommes de terre dans les pays voisins se situent entre 36 et 81 % de ceux de la Suisse. Les prix à la production des pommes de table sont particulièrement bas dans les pays voisins, la valeur la plus basse étant observée en Allemagne (34 % du prix suisse).

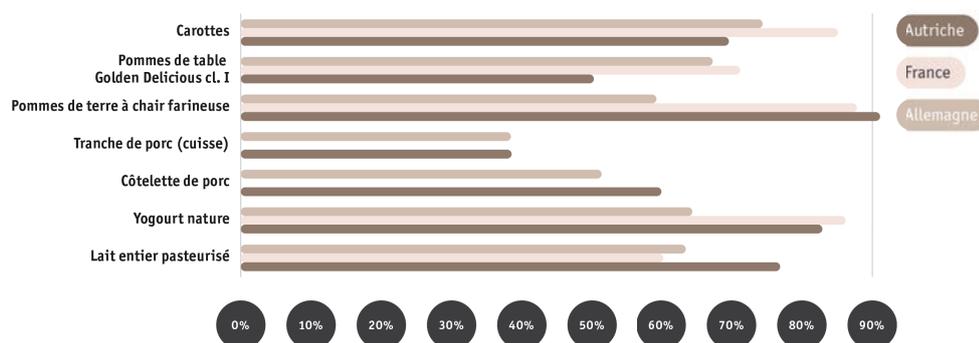


Prix à la consommation du beurre plus bas dans les pays voisins

Diversité des produits

La comparaison des prix à la consommation est encore plus difficile que dans le cas des prix à la production, notamment en raison de la plus grande diversité des produits. Des différences de prix peuvent en particulier résulter des facteurs d'influence mentionnés ci-dessus, lesquels sont variables d'un pays à l'autre. Les produits observés sont les suivants : le lait et les produits laitiers, la viande, les œufs, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

Prix à la consommation dans les pays voisins (En % du prix suisse, prix CH = 100 %, année 2023)



Sources : FranceAgriMer, Agreste, Insee, GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, AMI, GfK (D), OFAG

À l'instar des prix à la production, les prix à la consommation en 2023 ont également été plus élevés en Suisse que dans les pays voisins. Les consommatrices et les consommateurs allemands bénéficient des prix les plus bas pour la plupart des produits observés. Le prix des pommes de terre à chair farineuse en Allemagne se situe ainsi à 59 % du prix suisse, contre 91 % pour l'Autriche. Dans les trois pays voisins, les prix au détail se situent entre 33 et 87 % de ceux de la Suisse pour le lait et les produits laitiers et entre 53 et 92 % pour la plupart des légumes.

La différence de prix entre la Suisse et les trois pays limitrophes est particulièrement élevée pour le beurre. Dans ces trois pays, les consommatrices et les consommateurs paient ainsi le beurre plus de 50% moins cher qu'en Suisse. Le prix du beurre dans ces pays voisins se situe entre 33 et 54 % de celui de la Suisse. Quant aux autres produits laitiers observés, les écarts de prix les plus élevés concernent l'Emmental en France et en Allemagne, respectivement 48 % et 49 % du prix suisse.

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2023

Produits		Ø 2023			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait	cts./kg	44.63	43.47	48.85	74.50
Viande					
Taureaux T3 (R3; R)	fr./kg PM	4.62	2.14	4.70	9.97
Veaux	fr./kg PM	5.97	–	6.43	15.20
Porcs	fr./kg PM	2.25	3.39	2.39	3.54
Agneaux	fr./kg PM	7.81	–	4.24	13.94
Vaches	fr./kg PM	3.87	3.53	3.57	9.23
Œufs					
Œufs d'élevage au sol	cts./œuf	14.59	–	15.59	23.22
Céréales et oléagineux					
Blé panifiable	fr./100 kg	25.64	–	26.01	56.88
Orge fourrager	fr./100 kg	18.97	–	19.29	35.44
Maïs grain	fr./100 kg	22.33	–	23.68	37.18
Colza	fr./100 kg	43.31	–	44.39	87.86
Cultures sardées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./100 kg	32.31	–	41.72	58.50
Pommes de terre à chair farineuse	fr./100 kg	31.59	–	41.98	52.60
Pommes de terre de transformation	fr./100 kg	29.06	26.02	18.06	50.70
Pommes de terre de table précoces	fr./100 kg	72.75	–	48.68	89.55
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious, cl. I	fr./kg	0.67	1.20	0.87	1.99
Poires de table Conférence, cl. I	fr./kg	0.81	1.85	–	2.46
Légumes					
Carottes	fr./kg	0.79	0.95	0.65	1.11
Laitue pommée	fr./unité	0.54	0.63	–	1.24
Concombre à salade	fr./unité	0.49	0.65	0.69	1.17
Oignons jaunes	fr./kg	0.61	0.89	0.81	1.10

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2023: 1.00 Euro \approx 0.972 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee France, Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Allemagne; Autriche (A) : Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, GfK Austria ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, MEG ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché, Swisspatat (CH), Proviande.

Explications relatives aux données :

Lait : départ de la ferme ; sans TVA

Viande trad. (UE), AQ (CH) ; taxation : SEUROP (UE), CHTAX (CH) ; franco abattoir ; prix réalisés ; sans TVA

Œufs : élevage au sol ; M 53 – 63 g (UE) , 53+ (CH) ; franco lieu de conditionnement ; prix réalisés ; sans TVA

Céréales et oléagineux : prix du commerce (D), prix comptables (A, F), prix brut à la production (CH) ; sans TVA ; prix franco : centre collecteur (CH, F, A), commerce et coopératives (D)

Cultures sardées : prix nets sans TVA ; franco : ferme (A), enregistrement (D) ; prix indicatifs des principales variétés, sans TVA (CH) ; frais de transport/logistique : non inclus (CH, A), inclus (D) ; saisie des données pommes de terre de table : septembre à décembre (A, D) ; saisie des données pommes de terre précoces : mai à août (A, D, CH) ; marchandise : culture traditionnelle (D, CH), bio (20 – 30 %) & traditionnelle (A), en vrac et triée (D, A, CH), non lavée (D, A, CH)

Fruits et légumes : Prix du commerce de gros hors TVA ; frais de transport/logistique : inclus (CH), exclus (D, A) ; prix réalisés collectés auprès des producteurs/négociants (CH, A) ou des organisations de producteurs (D) ; moyenne des prix du marché de gros des différentes régions (F) ; concombres de taille 400 - 500 g (D, F)

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2023

Produits		Ø 2023			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	1.08	1.02	1.30	1.70
Beurre	fr./kg	5.95	9.88	7.78	18.13
Yogourt nature	fr./kg	1.66	2.22	2.13	2.57
Mozzarella	fr./kg	8.00	10.09	9.72	11.16
Emmentaler	fr./kg	9.22	9.06	11.27	18.98
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	7.52	-	8.75	14.58
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	9.18	-	9.20	23.79
Viande hachée de bœuf	fr./kg	10.24	-	9.13	16.83
Entrecôte de bœuf	fr./kg	-	-	23.22	61.03
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	-	-	29.41	-
Poulet entier	fr./kg	5.03	-	7.80	9.83
Poitrine de poulet	fr./kg	10.22	-	11.40	26.20
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	ct./œuf	19.17	-	27.22	40.54
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	1.16	1.49	1.36	1.76
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	1.00	1.48	1.53	1.68
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.44	1.73	-	2.09
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.18	2.31	1.63	3.24
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.42	3.09	2.42	3.27
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.45	1.66	1.36	1.95
Laitue pommée	fr./unité	1.21	1.35	1.24	1.57
Concombre à salade	fr./unité	0.78	1.36	1.13	1.47
Oignons	fr./kg	1.75	2.33	1.40	2.24

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2023: 1.00 Euro \cong 0.972 CHF).

Sources: France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee ; Autriche (A) : GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D) ; Suisse (CH) : OFAG
Observation du marché (pommes de terre et viande: NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants)

Explications relatives aux données :

Lait et produits laitiers: konv. TVA comprise; D (Mozzarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé); CH (CH-Emmentaler AOP)

Viande : qualité : Label + AQ (CH), Label + traditionnel (EU) ; couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F) ; franco magasin ; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (CH, D, A), relevés de prix (F); conditionnement 1 – 2,5 kg (D, CH), 5 kg (F), divers (A) ; diverses variétés ; TVA incluse

Fruits, légumes et pommes de terre: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général), France: les prix d'avril à septembre manquent

Editeur

Office fédéral de l'agriculture OFAG
CH-3003 Berne
Tél.: +41 (0)58 462 25 11
Internet: www.rapportagricole.ch
Copyright: OFAG, Berne 2024

Conception

MAGNETW erbeagentur GmbH , Berne

Diffusion

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch